This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# RECUEIL

DES

NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

DIXIÈME VOLUME. — 1866

Constantine. — Typographie et Lithographie L. ARNOLET

# RECUEIL

DES

# NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

## PROVINCE DE CONSTANTINE

DIXIÈME VOLUME. — 1866

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICALS

BIBLIOTHECA BODLEIANA

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CONSTANTINE
L. ARNOLET, Libraire-Éditeur, rue du Palais.

ALGER
BASTIDE, Libraire-Éditeur
Place du Gouvernement

PARIS
CHALLAMEL, aîné, Éditeur
30, rue des Boulangers

1866

Soc 24721 e 1866

# AVANT-PROPOS

> L'histoire de l'art des anciens, envisagé dans son ensemble, je veux dire dans son génie et dans son développement général, sera l'objet de nos entretiens.
>
> (RAOUL-ROCHETTE. — *Cours d'archéologie.*)

La *Société Archéologique* imprime aujourd'hui, pour la dixième fois, le RECUEIL qu'elle a fondé en 1853 et qui, jusqu'en 1861, n'a été imprimé que tous les deux ans.

Durant la première période, les mémoires qui devaient trouver place dans cette publication étaient peu nombreux. Mais, depuis quelques années, les matériaux étant devenus plus abondants, grâce aux travaux de MM. Aucapitaine (Henri), Cherbonneau, Féraud, Judas, Leclerc, Marchand (J.), Mélix, Payen, Poulle, etc., la Société a pu faire paraître annuellement son volume.

Comme on l'a fait remarquer dans les deux dernières préfaces, le programme des travaux s'élargissait en même temps que les impressions devenaient plus fréquentes. La Société n'a eu qu'à se féliciter d'avoir ainsi doublement étendu le cadre de ses labeurs. Maintenant qu'elle ne se borne plus à l'étude des documents épigra-

phiques et des monuments antiques ; maintenant qu'elle insère dans son livre des documents intéressant l'histoire et la linguistique des races et des choses du pays, ses relations avec les sociétés savantes de l'Europe augmentent de plus en plus, son *Recueil* est recherché davantage ; la *Revue des Sociétés savantes* en a rendu un compte très-flatteur, et nul doute que cet exemple ne soit prochainement suivi par les autres publications scientifiques.

La *Société Archéologique de Constantine* peut donc s'enorgueillir du succès que ses efforts ont obtenu. Elle le peut d'autant mieux, qu'elle vient d'être l'objet d'une distinction des plus honorables : à l'occasion de la fête nationale du 15 août, Sa Majesté l'Empereur a daigné faire don de plusieurs ouvrages de prix à sa bibliothèque.

Tout nous porte à croire que le volume de cette année sera accueilli avec la même faveur que ses devanciers, par suite de la valeur des notices et mémoires qui le composent et de la diversité des sujets traités dans chacun d'eux. Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'éloge de ces très-intéressants travaux : des plumes plus autorisées que la nôtre le feront, cela est certain. Toutefois, nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner une analyse sommaire.

Le premier a pour titre *Lettre sur les Juifs de l'Algérie et de Tuggurt*, et pour auteur M. Ab. Cahen, rabbin consistorial de la province de Constantine.

Lors de l'expédition faite contre Alger par O'Reilly, en 1775, les Juifs, au dire d'El-Anteri, montrèrent une haine profonde contre les chrétiens. M. Cahen démontre, dans la première partie de sa lettre, qu'il adresse à

M. Féraud, secrétaire de la *Société archéologique,* que si les Israélites se sont montrés heureux de l'échec éprouvé par les Espagnols (et non par les chrétiens), c'est qu'ils étaient en droit de les détester, non-seulement parce qu'ils les avaient chassés d'Espagne, mais encore et surtout à cause des traitements barbares qu'ils leur avaient fait éprouver à Oran, à Bougie, à Tunis, etc., — dans toutes les cités barbaresques dont ils s'étaient emparés de 1509 à 1775.

Dans la dernière partie de sa lettre, l'auteur s'occupe de la conversion des Juifs de Tuggurt dans la seconde moitié du siècle dernier. Les deux versions qu'il rapporte de cet évènement sont hypothétiques ; mais comment connaître la vérité dans l'état actuel des choses ?

— Vient ensuite un travail de M. J. Marchand sur les *Inscriptions inédites recueillies à Constantine et dans la province, pendant l'année 1865-1866.*

Le dépouillement des 115 inscriptions qui font l'objet de ce Mémoire, a procuré à l'auteur l'occasion de quelques excursions historiques du plus haut intérêt ; leur traduction prouve une fois de plus que la Société a en lui un très-habile épigraphiste.

— Le mémoire *sur la détermination et le sens de plusieurs mots de la langue numide,* rédigé par M. H. Tauxier, sous-lieutenant au 74e régiment de ligne, est l'avant-propos, si l'on peut ainsi dire, d'un travail éminemment utile, auquel l'auteur annonce avoir l'intention de se livrer, et dont il donne le programme en quelques lignes. — Pour découvrir de quelle langue sémitique l'ancienne langue numide se rapproche le plus, M. Tauxier, se propose d'étudier la composition des noms de villes et de

peuplades d'Afrique conservés par les géographes, les itinéraires et les procès-verbaux des conciles, — de déterminer les radicaux de ces noms, — et de les comparer aux mots des dictionnaires chaldaïques, hébreux, hymiarites, éthiopiens, arabes, touaregs et kabiles, afin d'en retrouver la signification. — Nous souhaitons bien vivement que M. Tauxier puisse mettre ce projet à exécution, car on trouvera très-certainement dans son travail de précieuses indications pour élucider la question si controversée des origines berbères.

— Le quatrième mémoire inséré dans ce volume est intitulé : *Recherches à Thubursicum-Numidarum, Madauri et Tipasa* (aujourd'hui Khemissa, Mdaourouch et Tifech). Son auteur. M. Chabassière, envoyé à Khemissa par la Société archéologique, pour y faire des fouilles au moyen d'une assez forte somme d'argent accordée par la bienveillance de M. le Général commandant la province et de M. le Préfet, donne la description des ruines de ces trois cités antiques et de leurs environs. Plusieurs planches mettront sous les yeux du lecteur le résultat des travaux exécutés par M. Chabassière, travaux qui ne manquent pas d'une certaine importance à différents points de vue. C'est ainsi qu'ils ont amené la découverte de tombeaux celtiques où des armes et d'autres objets curieux ont été trouvés. — Qu'il nous soit permis, cependant, de désirer que ces sépulcres soient visités de nouveau (du moins ceux qui n'ont point été ouverts) par quelques savants.

— Dans son excursion, M. Chabassière a copié une grande quantité d'inscriptions, dont 71 sont traduites et commentées par M. J. Marchand, dans un travail

qui suit celui dont nous venons de parler. — Trois surtout de ces inscriptions, celles qui portent les nos 116, 117 et 118, ont une valeur historique incontestable ; M. Marchand a accompagné leur traduction de notices très-intéressantes.

— On sait que Tébessa est une des villes de la province où les vestiges de l'occupation romaine sont le mieux conservés. — Aussi la Société a-t-elle inséré avec empressement, dans ses volumes de 1858-1859 et de 1860-1861, un *Mémoire historique et archéologique* sur cette antique cité et ses environs, que lui avait adressé M. Moll, capitaine du génie, un de ses membres. — Dans le Recueil de cette année, elle en publie un second sous le titre de *Notes archéologiques sur Theveste et ses environs*, dont l'auteur, M. Girol, garde général des forêts, diffère d'opinion sur plusieurs points avec M. le capitaine Moll. « De nouvelles fouilles, dit M. Girol, ont » été exécutées, de nouvelles découvertes ont été faites, » et il est possible de se prononcer avec plus de certi- » tude sur quelques-uns des faits avancés. »

Après avoir lu l'œuvre de M. Girol, nous avons relu attentivement le travail de M. Moll ; et, pourquoi ne pas l'avouer, nous souhaitons, — ce qui ne nous paraît pas le moins du monde impossible, — que la pioche mette promptement au jour des épigraphes assez explicites pour fixer l'opinion d'une manière définitive sur les divers points en litige entre les deux auteurs.

Quoiqu'il en soit, M. Girol, dans son argumentation, fait preuve d'une érudition et d'une dialectique des plus remarquables.

— Un *Rapport* adressé à M. le Préfet *sur les recherches*

*exécutées à Lambèse,* rapport dont M. le Préfet a bien voulu permettre la publication, est dû à la plume de M. Barnéond, directeur de la maison centrale, qui a dirigé les fouilles avec une habileté remarquable. Les nouvelles découvertes obtenues dans les ruines de la cité qui servait de quartier-général à la 3e légion auguste, méritent une mention particulière. D'abord, en déblayant les alentours du Prétorium, M. Barnéond a trouvé l'amorce d'une belle voie de communication de 12 mètres de largeur : c'était celle qui conduisait à Cirta. Puis, des thermes d'une construction grandiose et artistique, ornés de peintures et de mosaïques, ont été explorés en partie. Déjà, en 1862, ils avaient été entrevus, et M. Cherbonneau les avait signalés. Grâce aux travaux de 1865, nous avons aujourd'hui le plan de la moitié de l'édifice ; espérons que les fouilles de cette année permettront de le restituer en entier, et de découvrir les deux routes dont parle M. Barnéond.

Plusieurs pierres tombales ont été également exhumées des décombres ; mais elles n'offrent qu'un intérêt secondaire. Ce sont les épitaphes de légionnaires ou de membres de leurs familles.

— *Non sum dignus ut intrem*..... Que dirons-nous de la *seconde addition au Mémoire sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques* de M. le docteur Judas? Nous avouons naïvement l'impuissance dans laquelle nous nous trouvons de le suivre dans la savante dissertation que lui inspirent la lecture et l'examen des textes, malheureusement trop rares, au moyen desquels il serait possible de reconstituer l'histoire des races autochthones du nord de l'Afrique. — Mais, s'il nous est impossible de faire

mieux, au moins admirons-nous la patiente perspicacité et l'immense érudition semées à pleines mains dans le Mémoire de l'honorable membre honoraire de la Société archéologique. — Puisse le hasard, ce dieu des choses humaines, lui fournir bientôt les matériaux qui lui sont indispensables pour mener à son terme l'œuvre qu'il a si brillamment commencée.

— Bougie, comme beaucoup d'autres centres de population de la colonie, a toujours été obligée de s'approvisionner d'eau au loin, pour satisfaire les besoins de ses habitants.

L'aqueduc romain de Toudja avait été construit à cet effet, et le *Recueil* de l'an dernier renferme, sur les restes de ce monument, une notice de M. Mélix. Cette année, M. le capitaine Dewulf a rédigé une note dans laquelle il donne des détails trés-curieux sur la partie de cet aqueduc voisin de Bougie, et sur la quantité d'eau que la ville recevait de Toudja.

L'auteur signale ensuite la récente découverte de grands bassins superposés, dans lequel les Bougiotes emmagasinaient leur réserve d'eau, d'un puits, etc.

Il est fort à désirer que M. le capitaine Dewulf puisse continuer les curieuses études qu'il a entreprises sur ce point.

Nous venons de passer brièvement en revue les richesses scientifiques qui composent le *Recueil* de 1866. — Mais nous commettrions un impardonnable oubli, si nous passions sous silence les nombreuses et jolies planches qui le terminent, et qui révèlent un véritable talent dans leur auteur.

Après avoir rendu justice aux travaux des collaborateurs de la Société, il nous reste un devoir bien doux à remplir : celui de faire connaître que c'est grâce au concours bienveillant et empressé, aux allocations de fonds de M. le général de division Périgot, commandant la province de Constantine, de M. le préfet de Toustain, de MM. les membres du Conseil général et de M. le maire de Constantine, président de la Société, que des fouilles fructueuses ont pu être faites sur divers points de la province, et que le *Recueil* peut être publié tous les ans.

Les amis de la science et des arts leur en seront aussi reconnaissants que la Société, qui ose toujours compter sur leur appui pour continuer ses recherches archéologiques.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## DES MEMBRES TITULAIRES

—

**1866**

—

MM. ARNOLET, imprimeur-libraire, à Constantine.
ASTRIÉ, inspecteur primaire, à Narbonne.
AUBENNE, inspecteur primaire, à Constantine.
BASTARD, sous-chef de bureau en retraite.
BELCOUR ❋, lieutenant, chef du bureau arabe, à Guelma.
BROSSELARD ❋, préfet d'Oran.
CAHEN, grand rabbin, à Constantine.
CHABASSIÈRE, géomètre.
CHALLAMEL (A), libraire-éditeur, à Paris.
CHERBONNEAU ❋, officier de l'Université, directeur du collége arabe-français d'Alger.
CONTENGIN (de) O ❋, maire de Constantine.
CORDONNIER, premier adjoint au maire de Constantine.
DUNANT (Henri), homme de lettres, à Genève.
FÉRAUD (L.) ❋, interprète de l'armée d'Afrique.
FERRIÉ (l'abbé), curé de Bréa, province d'Oran.
GILLOTTE ❋, adjoint au maire de Constantine.
GINSBURG, missionnaire évangélique.
HARAMBOURE ❋, procureur impérial.
JOFFRE, juge, à Constantine.
LAMOUROUX, conseiller de préfecture.

MM. Lannoy (de) O ❋, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province de Constantine.

Laureau, inspecteur des bâtiments civils, à Guelma.

Lebiez ❋, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Leclerc (L.) ❋, médecin-major de 1re classe.

Lemoine (Eugène), homme de lettres.

Lichtlin ❋, conservateur des eaux et forêts.

Luc, conseiller municipal, à Constantine.

Marchand, directeur de l'école communale.

Marle, imprimeur-libraire, à Constantine.

Meurs ❋, architecte en chef du département.

Mœvus ❋, ingénieur en chef des mines du département.

Moll (Charles-Aug.) ❋, capitaine du génie, à Paris.

Olivier, principal du collége de Barcelonnette.

Payen ❋, chef de bataillon, commandant supérieur du cercle de Bordj-bou-Areridj.

Pigalle ❋, capitaine, à Biskra.

Réméon Pescheux, correspondant de la *Société historique algérienne*.

Rémond, architecte de l'arrondissement de Constantine.

Sancery, capitaine, adjoint au bureau arabe de Sétif.

Vayssettes, interprète-traducteur assermenté, à Constantine.

Vicrey, employé du service municipal.

Vital O ❋, médecin en chef des hôpitaux militaires.

Viviez ❋, inspecteur des domaines.

Yanville (d') ❋, capitaine au 6e lanciers, à Maubeuge.

## MEMBRES HONORAIRES.

MM. Albert (d') de Luynes (le duc), O ❋, membre de l'Institut, &.

Berbrugger (A) C ❋, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, &.

Beulé ❋, membre de l'Institut, professeur d'Archéologie à la bibliothèque impériale.

Creuly, C ❋, général du Génie.

Desvaux, G O ❋, général de division.

Dulaurier (E.) ❋, professeur à l'école impériale des langues orientales.

Duret (le docteur), maire de Nuits.

Espina ❋, consul de France à Soussa (Tunisie).

Judas (le docteur) ❋, ex-secrétaire du comité de santé des armées.

Lapaine, O ❋, préfet des Pyrénées-Orientales.

Neveu (de), C ❋, général, commandant la subdivision de Dellis.

Renier (Léon), O ❋, membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne.

Romeguère, homme de lettres, à Toulouse.

Texier ❋, membre de l'Institut.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne.

Barnéond, directeur de la maison centrale de Lambèse.

MM. Boissonnet (le baron), O ✻, colonel d'Artillerie, membre du conseil général d'Alger.

Bonvalet, O ✻, colonel, commandant supérieur du cercle de Bougie.

Bron (le baron) ✻, sous-préfet.

Ceccaldi, C ✻, inspecteur du service médical en Algérie.

Chabouillet, conservateur des antiques à la bibliothèque impériale.

Creuzat, directeur de l'institution de Ben-Aknoun.

Deloche ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics.

Devilliers ✻, capitaine.

Dewulf, commandant supérieur d'Aïn-Béïda.

Duveyrier (Henri) ✻, géographe.

Fourtier, homme de lettres.

Gironcourt (de), O ✻, lieutenant-colonel du génie.

Grellois (le docteur), O ✻, secrétaire du comité de santé des armées.

Langlois (Victor), secrétaire de la Société Orientale.

Lapasset, C ✻, général, commandant la subdivision de Mostaganem.

Maréchal ✻, capitaine du génie, ancien commandant supérieur de Souq-Ahras.

Mélix, sous-lieutenant au 3e tirailleurs.

Millochin ✻, directeur des domaines, à Blois.

O. Mac-Carthy ✻, ingénieur-géographe, à Alger.

Poulle, vérificateur des domaines, à Constantine.

Roger (J.), conservateur du musée de Philippeville.

Sachot (Octave), homme de lettres.

Seriziat, commandant supérieur de Tebessa.

WATEBLED (Ernest), chef de bureau à la préfecture d'Oran.

## MEMBRES DU BUREAU.

*Présidents honoraires :*

MM. Le général de division PÉRIGOT, G O ❋, commandant la province.

TOUSTAIN (de) du MANOIR O ❋, préfet du département.

**Composition du Bureau pour l'année 1866.**

*Président :* M. de CONTENCIN, O ❋, maire de Constantine.

*1er Vice-président :* M. MŒVUS ❋.

*2e Vice-président :* M. MEURS ❋.

*Secrétaire :* M. FÉRAUD ❋.

*Secrétaire-adjoint :* M. VAYSSETTES.

*Trésorier :* M. REMOND.

*Bibliothécaire :* M. MARCHAND.

**Commission chargée de l'examen des manuscrits**

MM. LAMOUROUX, président.
CAHEN.
FÉRAUD ❋.
VAYSSETTES, suppléant.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut archéologique de Rome.
Société impériale des antiquaires de France.
Société historique d'Alger.
Société archéologique de l'Orléanais.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Société archéologique de Cherchel.
Institut égyptien.
Société des antiquaires de Picardie.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Académie d'Hippone.
Société archéologique de Sens.
Société des antiquaires de l'Ouest.
Société des antiquaires de la Morinie.
Comité flamand de France.
Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société historique et archéologique de Langres.
Académie du Gard.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Société des antiquaires de Normandie.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.
Société d'ethnographie orientale et américaine.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société d'archéologie et Comité du musée Lorrain.
Société historique de Castres.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Institut de France.
Société de climatologie algérienne.
Union des arts, à Marseille.
Revue de l'art chrétien, à Paris.
Société académique du Maine-et-Loire.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société médicale d'Amiens.
Société archéologique et historique de la Charente.
Société littéraire et scientifique de Castres.
Société des antiquaires de Londres.
Revue archéologique, à Paris.
Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, à Toulon.
Société archéologique et historique du Limousin.
Société archéologique de la Touraine.
Société de géographie, à Paris.
Société polymatique du Morbihan.
Société Savoisienne.
Société Eduenne.
Société impériale archéologique de St-Pétersbourg.
Société d'archéologie, science et arts de Melun.
Société industrielle de Mulhouse.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Société des arts et d'agriculture de Lille.
Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).
Académie impériale de Reims.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société impériale de géographie de Vienne (Autriche).
Société d'archéologie du département de Seine-et-Marne, à Melun.
Comité d'archéologie américaine, Paris.

# LETTRE

## A M. FÉRAUD, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SUR

## LES JUIFS DE L'ALGÉRIE ET DE TUGGURT

---

Dans le Recueil de l'année dernière, vous avez publié la traduction du récit d'El-Antéri au sujet de l'expédition du comte Oreilly en 1775; vous m'avez exprimé le regret de ne pas avoir expliqué, par une note, les motifs de la conduite des Juifs en cette occasion où, au dire d'El-Antéri (p. 59), les Musulmans furent « contents de voir la profonde haine qu'ils (les Juifs) avaient pour les Chrétiens. » Vous m'avez aussi signalé la note que le savant M. Berbrugger avait ajouté, en publiant ce récit dans la *Revue Africaine* d'Alger (numéro du mois de mai 1865). Cette note est ainsi conçue :

« La majeure partie des Juifs d'Alger descendent de « ceux qui furent chassés d'Espagne à la fin du XIVe « siècle.

« Simon Durand, dont la pierre tumulaire datée de « 1444 est encastrée dans le rempart neuf, à droite en « sortant de la nouvelle porte Bab-el-Oued, fut le pre-

« mier rabbin de ces bannis qu'il organisa en commu-
« nauté vers l'an 1391 (1).

« La haine motivée par cette expulsion, transmise d'une
« génération à l'autre, explique, si elle ne les justifie
« pas, les actes sauvages attribués aux Juifs d'Alger par
« *El-Antéri*, qui a bien pu, d'ailleurs, amplifier quelque
« peu ces actes, toujours pour dramatiser son récit. »

Je vous remercie sincèrement de me fournir cette occasion d'expliquer à nos lecteurs les motifs de cette haine.

Les faits rapportés par *El-Antéri* sont, à mes yeux au moins, exagérés, sinon controuvés. Mais, ce qui est certain, c'est que les Juifs furent heureux de l'échec éprouvé par les Espagnols, comme ils l'ont été aussi lors des expéditions de 1516 et de 1541.

J'en trouve les preuves dans une espèce d'anniversaire institué parmi eux à la suite des expéditions de 1542 et de 1775 : cet anniversaire se compose d'un jour de jeûne et d'un jour de réjouissance, à l'imitation de la fête d'Esther, célébrée en commémoration de la chute d'Aman. Avant de donner des détails sur cet anniversaire et des extraits des poésies hébraïques faites à cette occasion, je voudrais d'abord démontrer jusqu'à quel point les Juifs avaient le droit de se réjouir de cet échec des Espagnols

(1) L'organisation des Juifs d'Alger date de 1394-95. En 1391 seulement eut lieu non l'expulsion, mais la persécution des juifs en Espagne, Aragon, Castille, Navarre et Majorque. Le rabbin Simon Durand ne fut pas le premier rabbin de ces expatriés; il eut pour prédécesseur le célèbre rabbin Isaac bar Schescheth Barfath, plus connu sous le nom de Ribasch, et ce n'est qu'à la mort de ce dernier qu'il fut mis à la tête de la communauté d'Alger. Nous reviendrons sur tous ces détails dans la notice que nous publierons sur les Juifs du nord de l'Afrique.

(et non des chrétiens, comme dit El-Antéri), surtout si on envisage les malheurs auxquels les Juifs échappèrent grâce à cet échec.

## I

Sans remonter bien haut dans l'histoire de la Peninsule ibérique, prenons pour point de départ la date donnée par M. Berbrugger.

Depuis des siècles, on y persécutait et martyrisait les Juifs. Mais à aucune époque, ces actes n'avaient pris un caractère aussi général qu'à la fin du XIVe siècle et pendant tout le XVe. Si on consulte les chroniques chrétiennes sur les événements de 1390-91, on est navré du détail des horreurs qui furent commises dans toutes les villes de la Péninsule. Cette persécution jeta en Afrique des centaines de milliers de Juifs. A partir de ce moment jusqu'à la fin du XVe siècle, on ne trouve dans les chroniques espagnoles que persécutions des Juifs, émeutes et massacres; enfin, comme couronnement de cet acharnement contre les Juifs, l'établissement de la très-sainte inquisition. « Par les bûchers, dit un célèbre auteur chrétien (1), par la ruine et la faim, par la catastrophe d'une fuite subite pleine de misères et de naufrages, périt en dix années presque un million de Juifs. » Enfin cette haine, mais haine de l'Espagne pour les Juifs, imagina en 1492 le moyen de les détruire complétement et surtout de les spolier. Huit cent mille Juifs apprirent,

(1) Michelet, *Renaissance*, p. 14 et passim.

le 31 mars, qu'au 31 juillet ils devaient tous avoir quitté le pays (1).

Ces faits n'ont certes pas besoin de commentaires ; ils parlent assez d'eux-mêmes et permettent déjà de comprendre que les Juifs ne penseraient pas être heureux sous la domination espagnole.

Mais nous n'avons pas besoin de chercher en Espagne des causes à la joie des Juifs d'échapper à cette domination tyrannique ; ouvrons l'histoire de l'Afrique et nous verrons, en toutes circonstances, cette haine espagnole pour les Juifs. Partout où les Espagnols arrivent en Afrique, ils persécutent les Juifs ; ils les dépouillent, les chassent du pays ou même les vendent comme esclaves.

Prenons pour exemple la première moitié du XVIe siècle. A cette époque, l'Espagne est victorieuse sur les côtes d'Afrique ; chaque victoire qu'elle remporte, chaque pas qu'elle fait en avant dans ce pays, est marqué pour les Juifs par de grandes misères.

En 1509, lorsque le cardinal Ximenès en personne s'empare d'Oran, il est puissamment aidé par les Juifs, qui ne savaient pas alors que la haine des Espagnols les poursuivrait jusque sur la terre d'Afrique ; ils espéraient qu'une nation plus humaine et plus civilisée que les Arabes, et au milieu de laquelle ils avaient vécu, leur serait plus favorable ; et faut-il le dire, bien que chassés d'Espagne, il y avait encore chez eux une espèce d'attachement pour cette patrie ingrate. Mais les Espagnols eurent soin de les désabuser bientôt. Lorsqu'on n'eut

(1) Voir, pour les tristes et effroyables suites de cette expulsion, Michelet, l. c., Llorente, Hist. de l'*Inquisition* d'Espagne.

plus aucun besoin du secours des Juifs, de très-fortes contributions particulières leur furent imposées.

En 1510, Pierre de Navarre s'empare de Bougie. Outre le pillage et les sommes d'argent qu'on exige des Juifs, un grand nombre d'entre eux sont faits prisonniers et vendus comme esclaves.

Dans la même année, les Espagnols s'emparent de Tripoli que l'on réunit à la vice-royauté de Sicile. Les Juifs de ce pays éprouvent le même sort que ceux de Bougie.

En 1535, l'empereur Charles-Quint, en personne, attaque Kheir-ed-Din (Barberousse) et s'empare de Tunis. On fait un effroyable massacre des Juifs, et un grand nombre d'entre eux sont vendus comme esclaves. Un Juif, cependant, par de grands sacrifices d'argent, avait sauvé de la mort un millier de chrétiens que Barberousse avait condamnés lors de la nouvelle de l'arrivée des Espagnols. Il est vrai aussi qu'un Juif, nommé Sinant, était le lieutenant de Barberousse dans cette ville.

Les mêmes malheurs atteignent de nouveau les Juifs de Tripoli, lorsque les impériaux arrivent dans cette ville pour la deuxième fois.

En 1541, lorsque les Espagnols vont attaquer Alger, ils s'arrêtent à Bougie pour y prendre des renforts et des vivres. Les Juifs y sont de nouveau maltraités, emprisonnés, imposés, et un grand nombre de leurs livres sont brûlés.

En 1544, Tlemcen ouvre ses portes au comte d'Alcaudette, gouverneur d'Oran, et à l'armée espagnole; presque tous les Juifs de la ville sont vendus comme esclaves.

Ainsi, comme on le voit, dans un espace de trente-cinq ans à peine, sept fois les Juifs eurent à souffrir de cette

haine de l'Espagne, toujours vivace et frappant en Afrique aussi violemment et aussi tyranniquement qu'en Espagne. Mais ce ne sont pas là des faits isolés; d'autres petits faits, de petites exactions, des impôts, des persécutions partielles, relient ces événements entr'eux et prouvent surabondamment que ce n'était pas seulement comme *casus belli* que cela avait lieu, mais que c'était systématiquement et pour continuer les traditions de l'Espagne du XIVe siècle et du XVe.

Il est certain que les Juifs, en se réjouissant de l'échec du comte Oreilly, ne le faisaient pas par haine pour les chrétiens (comme dit El-Antéri), mais seulement par crainte de la domination espagnole. Car aucune expédition des chrétiens contre la régence, autre que celles des Espagnols, n'est signalée par les livres des rabbins du Maghreb, de la Tunisie, de la Barbarie ou de la Régence. Lorsqu'on trouve de nombreux textes qui parlent des craintes, des malheurs ou de la joie des Juifs, selon le résultat des expéditions espagnoles, nulle part on ne voit mentionnées les expéditions françaises contre la Régence; par exemple, celles contre Alger même de 1683-84 et de 1688. Il en est de même pour les expéditions des autres peuples. L'Espagne seule fait exception. Je crois avoir suffisamment démontré que ce n'est pas sans motifs.

## II

J'arrive maintenant aux détails concernant l'anniversaire de 1775. Cet anniversaire, comme je vous ai dit plus haut, se célèbre par un jour de jeûne et un jour de ré-

jouissance, le 10 et le 11 du mois de *tammouz*, correspondant, pour l'année 1775, aux 10 et 11 du mois de *djoumada*, aux 9 et 10 juillet. Cet anniversaire s'annonce déjà le samedi qui précède ces dates; et déjà aussi, à l'office du matin et du soir, on récite les poésies composées par les rabbins algériens, dans lesquelles se trouvent certains détails concordant avec les données d'El-Antéri. Les auteurs de ces poésies sont au nombre de cinq : Nehoraï ben Saadja Azubib, Jacob ibn Nayym, Ischoua Sidoun, Aaron Cohen Jonathan et Abraham Tubiana. Les pièces sont au nombre de vingt-sept, modelées sur les poésies du moyen-âge qu'on intercale dans les rituels de prières des jours de fêtes et des samedis: ces poésies n'ont pas de cachet particulier, elles sont même assez monotones. Quelques-unes seulement sont intéressantes au point de vue historique. Je vais en extraire les faits principaux signalés dans ces poésies.

« On connaissait à l'avance que l'expédition devait avoir lieu, et des prières publiques étaient faites pour appeler la protection divine. On attendait déjà l'ennemi le jeudi (29 juin), et le peuple, éploré, remplissait les temples et adressait à Dieu de ferventes prières (1).

« La flotte n'apparut que le vendredi 1er jour du mois de tammouz (30 juin). Les vaisseaux s'établirent d'abord sur plusieurs lignes en face du fort El-Kifan (2).

« L'ennemi développe sa ligne, le 2 tammouz, en face du cap Matifou (3).

(1) Recueil de prières pour la communauté algérienne, nº XXII, strophe 6.

(2) *Ibid.*, str. 7 et 8.

(3) *Ibid.*, str. 9.

« Mais, pendant huit jours, l'ennemi reste inactif, il tient conseil (1).

« Pendant ce temps, Arabes et Turcs se préparent au combat (2).

« On les poste surtout près du fort Ikhnis ou batterie de l'Oued-Khenis (3).

« Le samedi, les préparatifs étant terminés, les troupes commencèrent le débarquement, protégées par les batteries de la flotte (4).

« Elles se dispersèrent surtout du côté de l'Harrach, et elles poursuivirent les Arabes dans la campagne et dans les jardins (5).

« Le dimanche, 10 tammouz, une grande lutte a lieu (6). La victoire est indécise. De part et d'autre, on peut se l'attribuer. Mais la colère céleste éclate contre les chrétiens; un orage effrayant les force à rétrograder (7).

« Le lendemain, la flotte disparaît. Ce qui est bien certain, c'est qu'on ne comprend rien à ce départ précipité. On l'attribue à la volonté du ciel, parce qu'on ne se rend pas compte comment, après la lutte du 10 tammouz (dimanche, 9 juillet), que l'orage seul avait terminée, l'ennemi ait pu se résoudre à abandonner ses projets.»

Rien de décisif cependant n'avait eu lieu; c'est ce que constatent plusieurs de nos poésies. Néanmoins une de

(1) Recueil de prières pour la communauté algérienne, n° XXII, str. 10.

(2) *Ibid.*, str. 13.

(3) *Ibid.*, str. 14.

(4) *Ibid.*, str. 15.

(5) *Ibid.*, 19, 20; n° XI, str. 18.

(6) N° XII, 4.

(7) N° XXII, 23, 24, 26.

ces pièces (1) dit que le onze tammouz, au matin (lundi, 10 juillet), on trouva *sept mille* cadavres chrétiens ; cela ferait supposer que la lutte avait été grande, tout en regardant ce chiffre comme fort exagéré. Car ce qu'il faut reconnaître, c'est que nos poëtes exagèrent aussi le chiffre des combattants, qu'ils portent à *quarante mille* hommes (2). Ils évaluent aussi le chiffre des navires à *quatre cents* et cela à deux ou trois reprises.

Enfin, un dernier détail est mentionné dans la pièce n° VI, strophe 15 : « *les Turcs,* dit le poëte, *coupèrent les têtes, les pieds et les mains, les apportèrent au Bey pour recevoir la récompense promise.* » Ce prince avait sans doute fixé une somme pour chaque infidèle qu'on aurait tué. C'est peut-être à ce fait qu'il faut rattacher le passage d'*El-Antéri* relatif aux Juifs. Les Arabes ne voulant pas souiller leurs mains au contact des cadavres chrétiens, forcèrent probablement les Juifs à mutiler ces mêmes cadavres pour pouvoir montrer à leur prince leur vaillance et, en même temps, recevoir les récompenses fixées.

Voilà les seuls détails intéressants donnés dans les élégies et les cantiques qu'on récite à l'occasion de l'anniversaire de la défaite des Espagnols en 1775.

## III

Cette époque (milieu du XVIII^e siècle), me donne aussi l'occasion de vous parler d'un autre fait concernant les

(1) N° XII, str. 5.
(2) N° XXI, str. 13.

Juifs de notre province. Cette fois, c'est un Arabe qui les persécute ; c'est aussi peu rare que les persécutions espagnoles. Je veux parler des Juifs de Tuggurt, et de leur conversion forcée à la religion musulmane (1).

Les Juifs, autrefois, étaient fort nombreux à Tuggurt : ils étaient venus surtout du Mzab et de la Tunisie. Ils avaient quelques rabbins assez distingués au milieu du XVe siècle et au commencement du XVIe, témoin les lettres casuistiques qui leur sont adressées par Salomon, fils de Cémach Duran, et par son fils Cémach (2). Ils étaient en assez fréquente relation avec les Juifs des pays environnants. Aussi leur conversion fit dans le pays assez de bruit, et étonna tous ceux qui les connaissaient.

Aujourd'hui, qu'un siècle a passé sur cet événement, la légende a apporté son contingent dans cette affaire ; il y a deux versions actuellement sur la manière dont cette conversion a été imposée aux Juifs de Tuggurt.

La première, la plus romanesque et la moins vraisemblable, l'attribue à l'amour d'un membre de la famille Ben-Djellab pour une jeune fille juive. Les Ben-Djellab étaient les princes du pays, et, depuis longtemps, indépendants en quelque sorte, par suite de la situation même de ce pays. Ils possédaient comme fiefs Tuggurt, Souf et quelques localités environnantes.

Ce Ben-Djellab tomba amoureux d'une jeune fille juive.

(1) Certains de ces détails m'ont été confirmés par une note que vous avez eu l'obligeance de me communiquer au nom de M. Tochon, interprète de Biskra. Les autres ont été recueillis de la bouche de ces Mehadjerin par quelques israélites indigènes qui ont visité Tuggurt.

(2) V. Taschbez, IV Part. Rga, 1, 19, 24, 33; Jachin ou Boaz, I Part. Rga, 81.

Il voulait en faire sa femme ou plutôt une de ses femmes, mais à condition qu'elle se convertirait à la religion musulmane. Il aurait bien pu, dans son omnipotence, en faire son esclave; mais il préféra obtenir l'amour de cette jeune fille de son plein gré et ne voulut pas, en cette occasion délicate, faire acte de tyrannie. Il y réussit ; la jeune fille consentit à se convertir et à l'épouser; mais elle ne voulut pas avoir à rougir devant sa famille et ses coréligionnaires, et elle mit pour condition à son consentement que tous ses coréligionnaires embrasseraient avec elle la religion musulmane. Ben-Djellab, informé de l'unique obstacle qui existait à l'accomplissement de son mariage, l'aplanit de suite. Il fit appeler les principaux Juifs chez lui, et leur intima l'ordre de se convertir dans trois jours ou de quitter le pays.

L'autre version, plus vraisemblable, est aussi beaucoup plus conforme aux mœurs du pays et surtout du temps. Dans la seconde moitié du dernier siècle, Ben-Djellab, grand'père de celui qui était à Tuggurt lorsque les Français arrivèrent en Afrique, était prince de Tuggurt, du Souf et du pays d'alentour. Chaque année on célébrait son anniversaire par une fête publique. Les Juifs, tout en n'ayant pas trop à se féliciter de leur position, y prenaient cependant une part assez active, et chaque année ils faisaient au prince de riches présents. C'étaient surtout des bijoux; car les Juifs de Tuggurt alors, comme aujourd'hui encore presque tous ceux de la Kabylie et des tribus, étaient bijoutiers. Or une année (il y a environ cent ans), ils fabriquèrent un régime de dattes dont les branches étaient en argent et les fruits en or. Le vendredi, lorsque le prince sortit de sa mosquée, ils lui pré-

sentèrent ce régime comme don gracieux. Celui-ci, charmé, émerveillé même du travail, résolut de leur témoigner sa satisfaction. Rentré chez lui et entouré des principaux personnages du pays, il demanda comment il pourrait récompenser les Juifs. On proposa diverses choses, qui quelque liberté, qui quelque allégement d'impôt. Mais ces propositions étaient faites à regret et reçues avec déplaisir. Tout-à-coup l'un d'eux dit au prince : « Puisque tu veux les récompenser d'une manière extraordinaire, accorde leur la permission de se convertir et l'honneur de les recevoir parmi les vrais croyants. » Cet avis aussitôt émis, plut à tout le monde et Ben-Djellab l'adopta. Voulant de suite le communiquer aux Juifs, il fit appeler le principal d'entre eux, *Mokkadem* ou *Guisbar;* il lui exprima toute sa satisfaction du présent des Juifs et la manière dont il entendait les en récompenser. A cette proposition de Ben-Djellab, le Mokkadem demeura terrifié et ne put proférer aucune parole. Cependant, revenant à lui-même et surmontant sa frayeur, il dit au prince qu'avant de lui donner aucune réponse, il voulait communiquer cette proposition à ses coréligionnaires. Ben-Djellab fut étonné de la froideur avec laquelle le Juif avait reçu sa proposition ; il le laissa néanmoins partir. Mais ce qui le surprit bien plus, ce fut la réponse qu'il reçut le lendemain. Une députation de Juifs vint se jeter à ses pieds et l'implorer de ne pas donner suite à ce qu'il voulait bien appeler une récompense ; ils étaient Juifs et ne souhaitaient qu'une chose, c'était de rester Juifs.

Ben-Djellab, qui croyait leur accorder une grâce extraordinaire, devint furieux à ce refus et se trouva blessé

dans sa dignité de chef et de musulman. Il leur ordonna de suite de choisir, dans les vingt-quatre heures, devenir musulmans ou quitter le pays sans espoir de retour. Grande fut la consternation des Juifs. Bon nombre d'entre eux, espérant trouver dans la fuite un abri contre cette persécution, s'éloignèrent dans la nuit de Tuggurt et voulurent gagner les villes voisines, Mzab, Tmassin, Bou-Saâda ou la Tunisie. Mais Ben-Djellab envoya à leur poursuite, et presque tous les fuyards furent repris et décapités. Cependant la majeure partie des Juifs, prévoyant ce qui arriverait et ne trouvant aucune autre issue à leur situation que la conversion, au moins apparente, se soumirent à l'ordre du prince et embrassèrent, extérieurement du moins, la religion musulmane.

Aujourd'hui encore le nom, que les descendants de ces convertis portent, rappelle les faits de cette seconde version. On les appelle *Mehadjerin,* les bien récompensés.

Au début de leur conversion, ils espéraient pouvoir, au bout d'un certain temps, quitter le pays et revenir à la religion juive. Comme les *Anussim* d'Espagne (nouveaux chrétiens, Juifs convertis par l'inquisition), ils professèrent extérieurement la religion musulmane; dans l'intérieur de leurs demeures, ils continuaient toujours l'exercice du culte Juif. Quelques-uns d'entre eux ayant quitté Tuggurt et s'étant rendus dans d'autres villes de l'Afrique où ils vécurent parmi les Juifs, furent poursuivis par les dénonciations de Ben-Djellab et exécutés comme rénégats de la foi musulmane. Ces tentatives intimidèrent les autres qui, pour échapper à un pareil sort, se montrèrent de zélés et même de fanatiques musulmans. Tous firent le pélerinage de la Mecque. Cependant les Mehadjerin restèrent toujours

dans leur ancien quartier et ne firent aucune alliance de famille avec les autres musulmans; c'est ce qui a maintenu leur nom, leur type et leurs habitudes intérieures. Car l'on dit qu'aujourd'hui encore ils fêtent le samedi ou *sabbat* des Juifs, mais en secret.

Comme pour les *Nouveaux Chrétiens*, il faut attribuer à ce fait d'isolement deux motifs; l'un, c'est qu'eux-mêmes désiraient rester isolés et sans alliance avec les autres musulmans, surtout dans les premiers temps; l'autre, c'est le peu d'estime que les musulmans professent pour les convertis.

Cependant, aujourd'hui, ils sont les principaux habitants du pays et surtout les plus riches; ils possèdent presque toutes les maisons et tous les jardins de cette oasis; le commerce est presque exclusivement dans leurs mains.

Les *Mehadjerin* ont souvent hérité de quelque parent Juif demeurant soit à Bou-Saâda, soit à Tmassin, soit à Mzab. Mais les juifs n'ont jamais été admis à faire valoir leurs droits sur l'héritage de quelque parent *Mehadjerin* décédé. La législation musulmane s'y opposait.

D'un autre côté, les *Mehadjerin* ont toujours refusé de révéler l'endroit où leurs ancêtres avaient enfoui les rouleaux de la loi et autres livres juifs au moment de leur conversion. A plusieurs reprises, des Juifs les sollicitèrent à faire cette révélation, mais toujours ils s'y refusèrent. L'un d'entre eux vint à Biskra, il y a quelques années, chez un Juif qui était son ami intime, pour se faire soigner d'une maladie grave. Son ami eut beau le supplier, le conjurer de lui indiquer l'endroit où se trouvent enterrés ces livres; il ne voulut pas y consentir et

mourut dans la maison de cet israélite sans avoir rien dit à ce sujet.

On peut attribuer ce refus des *Mehadjerin* à une crainte continuelle et fondée. Leur origine juive n'est pas encore oubliée ; loin de là, tout à concouru à donner à ces faits le caractère d'une légende et à rappeler ce souvenir aux Arabes du pays. Une révélation quelconque sur les anciens livres juifs qu'on a enfouis, pourrait amener pour eux de grands malheurs, auxquels ils veulent sans doute se soustraire. Leurs appréhensions sont même si grandes, qu'ils n'ont jamais discuté religion avec des Juifs; souvent des conversations ont été entamées sur ce sujet et toujours ils ont interrompu les Juifs en les priant de parler d'autre chose.

Quelques faits concernant ces convertis de Tuggurt se trouvent dans un journal anglais. Ils ont été communiqués par un missionnaire protestant, qui dit avoir trouvé chez eux le désir d'émigrer et de revenir à la religion de leurs ancêtres. Ce fait me paraît assez douteux; car leur intérêt et leur sécurité sont tout-à-fait contraires à cette assertion du missionnaire anglais. Cependant ils ont pu s'enhardir à parler à cœur ouvert à un Européen; ce qu'il n'ont jamais osé faire avec un Juif indigène.

Une pareille persécution eut lieu dans la tribu des Zemoul, et bon nombre de Juifs qui l'habitaient furent forcés de se convertir pour embrasser l'islamisme ; quant à ceux qui restèrent fidèles au culte de leurs pères, ils durent quitter le pays. Les motifs et l'époque de cette persécution me sont encore inconnus.

Un auteur Arabe parle cependant d'un cimetière juif existant à côté du cimetière arabe sur le territoire des

*Kouali,* du côté de l'Oued-Feskia (1). Cela prouverait que les Juifs habitaient cette tribu depuis de nombreuses années.

Cette lettre est déjà bien longue et je ne désire pas abuser de l'espace que la Société veut bien m'accorder dans le Recueil de cette année. Sans cela, je vous aurais encore parlé des expéditions espagnoles de 1516 et de 1542. Il y a, dans quelques poésies juives, certains détails sur ces événements qui peuvent intéresser l'histoire de l'Algérie. D'ailleurs, je me propose de faire sous peu une monographie des Juifs du nord de l'Afrique, pour laquelle je demanderai l'hospitalité dans le prochain Recueil de notre Société.

Agréez, etc.

AB. CAHEN,

*Grand Rabbin de la province de Constantine.*

---

(1) Je dois cette communication à notre savant collègue M. Vayssette, interprète judiciaire à Constantine.

# INSCRIPTIONS INÉDITES

RECUEILLIES

## A CONSTANTINE ET DANS LA PROVINCE

PENDANT L'ANNÉE 1865-1866

---

## INTRODUCTION

---

Fidèle à la mission qu'elle s'est imposée dès son origine, la *Société Archéologique de la province de Constantine* continue à RECUEILLIR, à CONSERVER et à DÉCRIRE, avec une louable persévérance, tous les monuments lapidaires des âges passés que le hasard ou de laborieuses recherches lui font découvrir. Ses investigations, qui ne se sont pas ralenties un instant jusqu'à ce jour, ne se bornent pas seulement au territoire de Constantine; elles s'opèrent, grâce à l'appui généreux que lui prêtent la municipalité et l'autorité supérieure, sur toute la surface

de l'ancienne Numidie, qui fut le théâtre de tant d'évènements mémorables, avant et pendant l'époque de la domination romaine. Chacun de ses membres, animé d'un zèle ardent pour tout ce qui a rapport aux intérêts, à la gloire et à la vitalité de la Société, apporte annuellement à l'œuvre commune le produit de ses travaux en matière d'histoire, de géographie et d'archéologie. Quelques uns de ses honorables correspondants, dont le nombre n'est que trop restreint, participent à ces labeurs avec une noble émulation, en envoyant régulièrement chaque année le résultat des découvertes épigraphiques qui sont faites dans la circonscription des centres où ils résident. Tous ces documents, réunis à ceux qui proviennent des fouilles exécutées au chef-lieu et dans ses environs, ont permis de livrer à la publicité, depuis la création de la Société, une dizaine de volumes extrêmement intéressants, qui renferment ensemble une série de plus de deux mille inscriptions latines et un nombre assez considérable d'autres appartenant aux différents idiômes des peuples autochthones. Mais qui dira le nombre de tous les autres monuments épigraphiques que d'illustres et savants explorateurs ont recueillis sur le sol entier de l'Algérie depuis qu'elle est en notre possession ? On peut, sans trop d'exagération, en élever le nombre à huit ou neuf mille, car le grand ouvrage, l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, de M. le commandant *de La Marre*, publié par M. L. Renier, sous les auspices du Gouvernement, en compte à lui seul près de cinq mille. Cette abondante moisson d'épigraphes, qui ont enrichi le domaine de la science d'une multitude de faits historiques dont l'écho lointain ne nous était pas parvenu, a été

ramassée en grande partie à la surface de la terre, dans l'enceinte des cités détruites et de leurs vieilles nécropoles.

Les anciennes provinces du gigantesque empire romain, sauf, peut-être, quelques lointaines contrées de l'Asie qui devinrent, assez tard, la proie de maints conquérants barbares, n'ont plus à transmettre aux siècles futurs que de rares vestiges du passé ; car la marche incessante de la civilisation à travers les âges, les progrès croissants de l'agriculture et de l'industrie, ont dû faire sortir du sein de la terre la plus grande partie des richesses archéologiques que le temps et la main des hommes y avaient déposées.

Il n'en est pas ainsi des régions septentrionales de l'Afrique, notamment de la Numidie, où le sol est jonché de toutes parts de ruines imposantes, témoignages évidents d'un glorieux passé, et qui sont restées vierges de toute profanation pendant la durée entière de l'occupation musulmane. En effet, on connaît l'apathie naturelle des indigènes et les préjugés héréditaires dont ils sont imbus au sujet des antiquités monumentales, qu'ils croient hantées par des génies malfaisants. Il y a donc lieu de supposer qu'ils n'ont jamais songé à fouiller ces décombres entassés pour y chercher des documents relatifs à leur splendeur évanouie. Les édifices que nous voyons encore debout, au milieu des ruines, attestent suffisamment que le temps, dans sa marche tranquille, a procédé seul à leur lente et fatale décomposition.

Malgré cette prodigieuse quantité d'inscriptions dédicatoires et sépulcrales que les récentes découvertes nous ont fournies, le sol de l'Algérie est loin d'être complète-

ment épuisé. Nous avons encore à exploiter de riches et précieux filons dans une foule de centres secondaires inexplorés et dans les antiques substructions des grandes villes, telles que Lambèse, Tebessa, Mila, Collo et tant d'autres, qui brillèrent jadis d'un vif éclat et dont il ne reste plus que les squelettes informes, couchés dans la poussière des siècles.

C'est avec ces lambeaux incohérents, souvent mutilés ou incomplets, que la pioche arrachera un jour des entrailles de ces vieilles cités, que l'on parviendra à connaître quelques particularités de leur existence antérieure et le secret inviolé de leur décadence et de leur destruction.

Recueillons donc avec un religieux empressement toutes les reliques séculaires qui s'offriront à nos regards. Ne dédaignons pas de ramasser l'humble stèle de l'esclave ou du prolétaire ; l'une et l'autre peuvent quelquefois fournir des indications tout aussi utiles que la pompeuse épitaphe d'un haut fonctionnaire de l'État. Les grands travaux d'utilité publique qui, depuis quelque temps, s'exécutent dans la colonie avec une vigoureuse activité, et qui se continueront encore pendant plusieurs années, amèneront, nous en avons l'espoir, de nouvelles découvertes d'antiques et d'épigraphes qui viendront grossir la riche collection que nous possédons.

---

## INSCRIPTIONS

Avant d'ouvrir la série des découvertes épigraphiques qui ont été faites à Constantine et dans les environs depuis la publication de notre dernier *Recueil*, qui a paru en août 1865, je dois, dans l'intérêt de la science, faire le rappel de deux inscriptions très-importantes, insérées sous les nos 89 et 109, que le temps et des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'avaient pas permis d'étudier minutieusement comme elles méritent de l'être. La première de ces inscriptions est celle qui nous a été communiquée par M. Bouland, lieutenant attaché au bureau arabe de Biskra, qui l'avait copiée à la hâte, sous une température ardente, avant de se rendre à Bône où il avait été récemment appelé. Cette copie laissait tellement à désirer, sous le rapport de la symétrie et de l'exactitude, qu'il m'avait été impossible, malgré un travail opiniâtre, d'en détacher la moindre parcelle du sens général. Une nouvelle transcription, beaucoup plus heureuse, sans toutefois être exempte de quelques imperfections, ayant été faite dans le courant d'octobre par M. Boissonnet, sous-intendant militaire à Batna, qui a bien voulu la communiquer, m'a fourni les éléments nécessaires pour rétablir exactement le texte de l'original, qui semble avoir été gravement altéré par l'intempérie et le poids accablant des siècles.

Je la reproduis textuellement ici, sauf une insignifiante rectification que j'ai cru devoir faire (1).

N° 1.

IMPCAES... AVG
COMMOPDANTONI
NOPIOFELICE AVG·ER
SARMBRITNNC P·P.
TRIB· · · EXIII COS V
BVRGVM COMMODI
ANVM B F E C LATO
RIVMINTER·DVAS·VI
ASADSALVE COMME
ANTIVM NOVATVTE
ACINSTITVII VSSEIE
VSGORDIA
VSLEGAVG PRRR
A AGEN

Avant d'essayer la restitution et la traduction de cette très-intéressante épigraphe, il est nécessaire de donner quelques explications relatives à son style et aux monogrammes dont elle est composée. Je me guiderai dans cette tâche d'après les deux copies que j'ai soigneusement conservées et que j'ai présentement sous les yeux.

1re ligne, je remplacerai AVG par AVR, attendu que le titre d'auguste est exprimé plus bas. 2me ligne, le P, 5me lettre, doit être un D, et le segment qui le suit un O; N et T

(1) C'est encore à M. Costa que nous sommes redevables de cette inscription, qui lui a été communiquée par M. Pérès, négociant et propriétaire à Batna.

sont liés dans ANT. 4me ligne, les deux N de *Britannico* forment deux sigles équivalents à AN et NI. 7mo ligne, le groupe BFEC, que M. Bouland a représenté par SITO, doit être rendu, avec la lettre qui manque, par les deux premières syllabes du mot SPECV-*latorium* dont les caractères ont la même physionomie. 8me ligne, le T et l'E sont jumellés dans les mots INTER et SALVTE de la ligne suivante ; il en est de même du M et de l'E qui terminent la ligne. 10me ligne, le T et l'I de *anti* sont liés. La fin de la ligne et le commencement de la suivante laissent un vide de deux lettres ; je propose de combler ces lacunes par le mot PONI qu'appelle rigoureusement la conjonction suivante. La 11me ligne se termine évidemment par le verbe IVSSIT ; mais il reste un E et, dans la copie de M. Bouland, un V renversé. Pour des raisons que je vais déduire tout à l'heure, j'en ferai un M, à moins toutefois que ce ne soit qu'une éraillure de la pierre. Le commencement et la fin de la 12me ligne laissent un vide de 4 ou 5 lettres qui ont disparu par l'usure. En jumellant celles qui se prêtent le plus aux ligatures, nous pourrons combler le premier par ANTONI et le second par NVS.M.FI. La 14me ligne est horriblement mutilée aux deux extrémités ; mais le peu qui reste du texte nous suffit pour y lire les mots CVRAM AGENTE, à la suite desquels devait se trouver le nom du personnage préposé à la surveillance de la construction. Or, on sait que la majeure partie des travaux d'utilité publique, de même que ceux qui avaient rapport à la stratégie, aux fortifications, était généralement exécutée sous la direction d'un commandant *(præfectus)* et plus souvent encore d'un centurion légionnaire. Cet officier ne devait appartenir

qu'à la 3e légion, cantonnée à Lambèse, qui n'est qu'à une faible distance du point qui nous occupe. Le Djebel-Selloum est situé entre El-Kantara et El-Outaïa, sur la route de Biskra.

Je demande bien pardon au lecteur pour ces détails fastidieux, qu'un bon estampage ou l'étude directe m'auraient épargnés; mais l'amour de la science et de la vérité me prescrit impérieusement de procéder ainsi. Ces rectifications obligées étant admises, nous pourrons restituer en ces termes, avec un certain degré d'évidence, la fameuse inscription du Djebel-Selloum :

*Imperatore Caesare Marco Aurelio Commodo Antonino, pio, felice, augusto, Germanico, Sarmatico, Britannico, patre patriae, tribunicia, potestate, tredecimum, consule quintum; burgum commodianum speculatorium inter duas vias ad salutem commeantium, nova tute* (la, poni) *ac institui jussit, Marcus Antonius Gordianus, Marcelli filius, legatus augusti, propraetor, curam agente.....*
*.....centurione legionis tertiae, Augustae Antoninianae.*

Comme on le voit, la seule inconnue de ce document est le nom du centurion qu'il n'est pas possible de deviner.

En voici la traduction :

Sous le règne de l'Empereur et César Marc-Aurèle Commode Antonin, pieux, heureux, auguste, vainqueur des Allemands, des Sarmates et des Bretons, père de la patrie, investi de la puissance tribunicienne pour la treizième fois, consul cinq fois, Marc-Antoine Gordien, fils de Marcellus, lieutenant-impérial et propréteur, a ordonné l'établissement et la construction de la Redoute commodienne, servant d'observatoire entre les deux

routes, pour veiller plus efficacement à la sécurité des voyageurs. La direction en a été confiée à..... .. centurion de la 3e légion Auguste Antonine.

L'indigne fils du sage et vénérable Marc-Aurèle, auquel est adressée la dédicace officielle de notre monument, était appelé primitivement Lucius Aelius Aurelius Commodus. Quelquefois aussi il est nommé Marcus au lieu de Lucius, et, après la mort de son père, il porta pendant quelque temps le nom d'Antonin. Il reçut du Sénat, à l'occasion de son triomphe sur les Allemands, août 180, la qualification de *pius*, qu'avaient portée son père et son aïeul maternel (Antonin le Pieux), et, l'année suivante, on lui décerna un nouveau titre, l'histoire ne dit pas pourquoi, celui de *Felix*. Ces épithètes adulatrices et dérisoires ont été données à tous ses successeurs, lors de leur élévation à la dignité de César ou d'Auguste. L'omission du titre d'*Imperator*, qu'il avait obtenu en 186, pour la huitième et dernière fois, me paraît inexplicable. Quant à la puissance du tribunat, elle lui fut conférée en 175, à l'issue de la sédition de Cassius qui aspirait à l'empire. Or, son cinquième consulat, obtenu en 186, et la treizième année de sa puissance tribunicienne, coïncident avec l'an 188 de notre ère, qui est la date précise du monument.

Au commencement de cette même année, Commode conçut le projet d'aller visiter les provinces africaines. En conséquence, il exigea, pour subvenir aux frais de ce long voyage, de grandes sommes d'argent qu'il se garda bien de rendre quand il eut changé de résolution. On fit des vœux pour lui dans les temples à la date du 5 avril.

Mais la partie la plus intéressante de notre épigraphe, c'est la mention d'un personnage considérable qui joua, un demi siècle plus tard, sur la scène politique, un rôle brillant, mais éphémère, où il ne trouva que le désespoir et la mort. Il s'agit de l'empereur Gordien 1er, dont le nom, quoique mutilé, ne laisse aucun doute dans notre esprit sur l'identité du personnage. On sait qu'il appartenait à une des plus illustres familles de Rome. Son père, Métius Marcellus, était un descendant des Gracques, qui avaient pour bisaïeul maternel le grand Scipion, vainqueur d'Annibal, et sa mère, Ulpia Gordiana, était une petite nièce de Trajan. A l'époque où nous sommes, 188, il était dans sa trente et unième année ; il n'est donc pas invraisemblable que sa fortune, sa naissance et ses talents ne l'aient placé, avant l'âge légal, dans la sphère des hauts dignitaires de l'empire dont nous voyons les titres relatés sur notre monument. Peut-être devait-il cette élévation à son Antoniniade, qu'il avait dû rédiger à cette époque. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nous savons maintenant que l'Afrique ne lui était point étrangère, quand il y fut envoyé en qualité de proconsul, l'an 230, à la suite de son second consulat.

Maintenant quel est le sens énigmatique de cette expression : *Burgum spéculatorium* (1), que nous voyons apparaître pour la première fois dans l'épigraphie de la Numidie ? La *Notice*, que j'ai consultée, ne m'a fourni aucun renseignement sur le dernier terme. On ne le trouve guère associé qu'avec le mot *navigium*;

(1) Burgus, qui signifie *tour*, est dérivé du grec *pyrgos*, qui a la même signification. Le bordj des Arabes, le burg et le berg des Allemands, et notre bourg primitif, expriment absolument la même chose.

il désigne un navire d'observation allant à la découverte, ou celui qui, à la tête d'une escadre, observait les mouvements de la flotte ennemie, avant l'engagement du combat naval. Quant au mot *Burgus*, Végèce nous dit, *De re militari*, IV, 10, que c'était un petit fort, *Castellum parvulum*, composé d'une tour d'une forme très-simple, percée de quelques meurtrières pour en défendre l'approche. Orose nous apprend, VII, 32, que ces sortes de châteaux-forts, autour desquels venaient se grouper, dans les moments de trouble, les populations rurales du voisinage, étaient assez communs sur l'étendue des lignes militaires. La garde en était généralement confiée à des indigènes appelés *Burgarii* ou *Custodes burgorum*, dont la condition était aussi misérable que celle des serfs du moyen âge; car, de même que ceux-ci, qui ne pouvaient quitter la glèbe à laquelle ils étaient attachés, les *burgarii* ne pouvaient abandonner volontairement leur poste sans encourir les plus cruels châtiments.

Le *Burgus spéculatorius du Selloum* avait évidemment été construit dans le triple but de protéger les voyageurs, de tenir en respect les bandes indisciplinées qui infestaient les plateaux de l'Aurès, et de transmettre des signaux de détresse aux stations voisines. Mais il y avait un terme spécial pour désigner les postes d'observation proprement dits. C'était le mot *specula*, tour au haut de laquelle veillaient des gardes pour surveiller les environs. Ces constructions, qui étaient toujours placées sur des éminences, avaient beaucoup d'analogie avec celles qui garnissent encore aujourd'hui les côtes italiennes sur la Méditerranée. Les *Burgi*, de même que les châteaux-forts des barons aux époques féodales, furent le noyau de plu-

sieurs centres de population qui, par la suite, devinrent des cités importantes.

Sur l'emplacement de cette antique redoute s'élève tristement, aujourd'hui, un vieux poste télégraphique abandonné, qui sert de refuge aux chacals de la contrée et d'observatoire aux aigles de la montagne. A proximité de ce poste jaillit, avec abondance, une source d'eaux thermales d'une faible température, environnée de nombreux vestiges de constructions qui attestent manifestement qu'elles ont dû être exploitées à l'époque de la domination romaine.

---

Passons maintenant à l'étude du second monument, qui, lui aussi, peut avoir une grande importance dans les annales administratives de la Numidie. Le temps ne m'a pas permis d'en faire une analyse sérieuse lors de sa découverte, qui s'est faite dans la soirée du samedi 5 août 1865. Le lendemain, tous mes instants étaient absorbés dans les préparatifs de ma distribution des prix, et le lundi suivant, un évènement fatal et douloureux venait s'abattre soudainement au sein de ma famille ! ! C'est au milieu de poignantes amertumes, que j'achevai la dernière feuille du travail épigraphique que M. le Président avait bien voulu me confier, j'en ai laissé même, je crois, la dernière épreuve sans être corrigée, lors de mon départ pour Alger, qui eut lieu le 10. Je serai bien aise de rectifier les erreurs typographiques qui se sont glissées dans la restitution.

## N° 2.

QVOD PRO BEATITVDINE TEM
PORVM SPLENDIDAE COLONI
AE CONSTANTINAE FELICITAS
REQVIREBAT SALVIS DDDNNN
PIIS FELICIBVS VICTORIBVS AC
TRIVMFATORIBVS SEMPER
AVGG G. FISTVLAM QVAE EX
ELEMENTO CAELESTI TOTIVS
ANNI SVBSTANTIAM VITAE
ADQVAE VSVI POPVLI PROVI
SAAQVAECOPIASVMM.
NISTRATFORMAVITCON
PLEVIT ADQVE DEDICAVIT
CAECINA DECIVS ALBINVS
IVNIOR V C CONSVLARIS ɔ ᶜ
P·N·CONSTANTINAECV
RANTEECDICIO SACERDOTALE

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription a malheureusement été brisée par des maçons peu archéologues, qui en ont fait entrer les débris comme matériaux dans la construction de la maison Allégri, où elle a été découverte. Mais je possède heureusement deux excellents estampages que je dois à l'obligeance de MM. Costa et Vicrey jeune, lesquels m'ont permis, par l'examen minutieux et répété que j'en ai fait, de redresser les fautes de ma première transcription. Je vais d'abord donner quelques détails sur la forme ou la physionomie des lettres, qui pourront peut-être aider à déterminer l'époque à laquelle le monument appartient.

La première ligne, qui est en caractères plus petits que le reste du texte, est assez gravement altérée vers la fin. Le sommet des A, des M et des N est tronqué, et la barre des A a la forme d'un chevron renversé ; les B et les R ont la partie inférieure très-développée. Tous les F, quelques L et quelques T sont caractérisés par une extension singulière à la partie supérieure. Les G ont la physionomie d'un C mal exécuté. Les P, sans le demi nimbe qui les couronne, ressembleraient à des L. La courbe des S et des C est peu prononcée. Ajoutons à ces observations que le style est maigre, serré, allongé et presque rudimentaire, ce qui accuse évidemment une époque de décadence. Malgré ces imperfections, l'écriture est assez lisible. A la fin de la 15e ligne, il y a une lacune de deux lettres qui ont disparu à la suite d'une cassure récente; ces deux lettres devaient être un S et un E ou un F, car on distingue encore une légère trace de la première, et la deuxième se révèle par un trait horizontal à la partie supérieure : j'incline pour un F. La 2e et la 3e lettres du Gentilitium ALBINUS, représenté à tort par AFRINVS dans la première leçon, ont subi une assez grave altération; mais en les examinant avec attention, on reconnaît aisément les formes défigurées d'un L et d'un B. Quand au mot ECDICIO, que sa forme étrange m'avait fait découper inconsidérément en EC DICIO, les lettres en sont serrées et mal faites, ainsi que celles du mot suivant. Voici la nouvelle restitution que je propose et que je crois être basée sur l'évidence :

*Quod pro beatitudine temporum, splendidae coloniae Constantinae felicitas requirebat, salvis tribus dominis nostris piis, felicibus, victoribus ac triumphatoribus, sem-*

*per augustis, fistulam quae ex elemento caelestis totius anni substantiam vitae adquae* (sic) *usui populi, provisa aquae copia summministrat; formavit, complevit atque dedicavit, Caecina Decius Albinus,* junior, *vir clarissimus, consularis sexfascalis (1) provinciae Numidiae, Constantinae, curante Ecdicio sacerdotale.*

La mention des trois Augustes n'est pas une donnée suffisante pour déterminer, même approximativement, la date de cette inscription, car les données de l'histoire nous apprennent qu'à partir de 313, époque probable de la substitution du nom de Constantine à celui de Cirta, jusqu'à la mort d'Honorius, arrivée en 425, l'empire romain a compté, abstraction faite des usurpateurs, neuf triades de souverains qui ont porté conjointement ce titre. Trompé par la formule initiale, *Pro beatitudine temporum*, que l'on trouve inscrite à l'exergue de quelques médailles de Constantin II, j'en avais fait remonter l'origine au règne simultané des trois fils de Constantin-le-Grand, 337 à 340 ; mais nous possédons des documents contemporains et même relatifs à ces princes. Mon premier soin, à mon retour d'Alger, fut d'aller en faire une étude comparative au Musée du Caravanserail, où ils sont déposés. Il ne m'a pas été difficile de me convaincre, après quelques minutes d'examen, que le style graphique de ces monuments n'a aucune espèce de similitude avec le nôtre, dont le texte est tout parsemé de fautes ortho-

(1) L'expression *sexfascalis*, associée au titre *consularis*, signifie littéralement six faisceaux, employée par métaphore pour six licteurs. On sait que les dictateurs se faisaient précéder, quand ils sortaient, par vingt-quatre licteurs, les consuls en avaient douze et les hauts fonctionnaires de l'État, immédiatement rangés au-dessous d'eux, n'en avaient que six. — J. M.

graphiques. De plus, la seconde formule, *Salvis dominis nostris,* que nous lisons à la fin de la 4e ligne, n'a jamais, que je sache, figuré sur les monuments lapidaires avant l'avènement de la dynastie théodosienne, qui a fourni, de 389 à 425, trois exemples de triades impériales. A laquelle de ces trinités souveraines appartient-il ? Le texte nous laisserait dans une complète incertitude à cet égard, si l'épithète de *junior,* accolée à la suite des noms de notre consulaire, ne nous mettait sur la trace de la vérité. Nous trouvons dans Orelli, no 1129. un Caecina Decius Albinus, qualifié préfet de Rome, qui fit ériger à la place d'Honorius, *Vice sacrâ judicans,* un monument votif à la gloire d'Arcadius, empereur d'Orient. L'inscription qui relate ce fait ne porte aucune date ; mais on est à peu près certain que le personnage en question occupait cette haute magistrature dans l'une des trois dernières années du 4e siècle. Son fils, désigné sous le simple nom de Décius, avait succédé, en 402, à un nommé Flavien, qui avait occupé la préfecture de Rome pendant les années 400 et 401. Si ce dernier Décius n'est pas notre consulaire lui-même, il doit assurément en être le frère.

Après l'exposé de ces preuves, qui nous paraissent concluantes, nous pouvons sans trop de témérité circonscrire notre épigraphe entre les années 402 et 408, sous les règnes conjoints d'Honorius, d'Arcade et de Théodose II ; mais en relatant succinctement les principaux évènements militaires qui se sont accomplis pendant cette période, et en nous basant sur les expressions *Victoribus ac triumphatoribus,* relatées dans la dédicace, nous arriverons à la date précise que, par anticipation,

je placerai en 406. Pendant les huit premières années du 5e siècle, l'empire d'Orient, à part quelques incursions des Huns et des Isaures, faiblement réprimées par Arbazace, a joui d'un calme aussi parfait qu'on pouvait le désirer dans ces temps difficiles. Il n'en était pas de même en Occident ; car, dès la fin de 402, Alaric avec une puissante armée de Goths, pénétrait en Vénétie et la ravageait de fond en comble. Le 29 mars 403, Saul lui livra, près de Pollence, une sanglante bataille dont l'avantage resta aux Goths. L'année suivante se passa sans évènements remarquables ; mais, en novembre 405, Rhadagaise, chef d'une autre fraction des Goths, pénétra en Italie avec trois cents mille hommes, selon Zozime, et jeta la détresse et l'effroi dans toute la péninsule. Stilichon ramassé à la hâte trente légions, qu'il conduit lui-même contre le barbare qui ravageait la Toscane ; il l'atteint près de Florence et, par une savante et habile tactique, le bat complètement et le fait même prisonnier avec ses seigneurs et plus de 50,000 de ses soldats. Cette victoire inespérée, qui sauvait Rome et l'empire d'une destruction inévitable, fit renaître la confiance et la joie que les désastres antérieurs semblaient avoir à jamais anéanties. Le Sénat, dans l'enivrement du succès, fit dresser aux trois Augustes un arc de triomphe, surmonté de leurs statues, et dans un grand nombre de villes, on érigea des monuments analogues, plus ou moins pompeux, en commémoration de ce grand évènement.

Mais cette allégresse devait avoir une bien courte durée. Dès la fin de la même année, 31 décembre 406, les Vandales, les Alains et les Suèves passent le Rhin et font une irruption dans la Gaule, qu'ils ravagent pendant dix

ans, pénètrent en Espagne qu'ils soumettent, puis, en 429, à l'appel du comte Boniface, franchissent le détroit et, comme un torrent impétueux, s'avancent, le glaive et la torche à la main, jusqu'aux confins de la Cyrénaïque qu'ils atteignent en 18 mois, et mettent fin à la domination romaine dans la partie septentrionale de l'Afrique, en y fondant un établissement que Bélisaire devait renverser un siècle plus tard.

L'année 407, commencée sous d'aussi tristes auspices, est encore mémorable par le soulèvement de l'Angleterre en faveur du tyran Constantin, par la révolte des Bagaudes et par une seconde invasion des Franks et des Burgundes à l'est de la Gaule. C'est donc à partir de cette année, ou plutôt de 408, que commença la lente agonie de cette Rome puissante et souveraine qui avait, pendant plusieurs siècles, dicté ses lois à l'univers et qui devait, 70 ans plus tard, après des luttes désespérées, exhaler son dernier soupir sous les coups du barbare Odoacre.

Après cette courte digression, qui était nécessaire pour appuyer mes conjectures, je reviendrai au personnage de notre monument, dont le nom, Caecina Décius Albinus, n'est pas étranger à l'épigraphie de la Numidie. Il appartient, on ne peut en douter, à cette puissante et illustre famille des Ceiones, qui commença à se rendre célèbre en 193, dans la personne de Ceionius Décimus Clodius Albinus (1), d'Adrumète, que Septime Sévère (2),

(1) Il est le premier de sa famille qui ait porté le surnom d'Albin. Son père le lui donna, à sa naissance, parce qu'il avait le teint d'une extrême blancheur.

(2) On sait que Septime Sévère était né à Leptis Magna, non loin d'Adrumète, dans la Bysacène; ils étaient donc compatriotes.

par une adroite politique, associa à l'empire en l'élevant à la dignité de César, et qu'il sacrifia ensuite lui et presque tous les siens, en 196, quand il eut vaincu et anéanti tous ses autres compétiteurs.

Les empereurs Gordien, Gallien, Constantin et peut-être aussi les deux Lucius Verus, sont issus de cette illustre famille qui donna, en outre, une foule de consuls, de proconsuls, de préfets et d'autres hauts fonctionnaires, jusque bien après la chute de l'empire d'Occident, car un rejeton de cette noble souche, Caecina Decius Basilius, figure encore sur les fastes consulaires de 429. On sait que 22 ans plus tard, en 451, Justinien abolit le consulat avec d'autres formes républicaines surannées qui n'avaient plus que l'ombre de leur ancien prestige.

Nous avons à Constantine et dans la province plusieurs monuments votifs, que la reconnaissance publique a dédiés à ceux de cette famille qui ont gouverné la Numidie. Le plus ancien que nous connaissions est Ceionius Italicus, qui porte le titre de consulaire et de patron de la colonie de Constantine, et auquel le corps municipal de la cité adressa des éloges, en 361, pour les services qu'il avait rendus à la province. Dans la même année, le Sénat de Mila lui décernait les mêmes honneurs, en faisant ériger, sur le *forum* de Constantine, un monument surmonté de sa statue en airain, *statuam aeream* (voir l'annuaire 1860-61, pages 136 et 137). Un autre, désigné sous les noms de Publius Ceionius Caecina Albinus, gouverneur de la Numidie vers 365, fit restaurer les galeries du Capitole de Thamugas et fit construire à Stora des greniers d'abondance, *horrea*, où l'on recueillait, dans les bonnes années, une grande quantité

de céréales pour être distribuées au peuple dans les temps de disette.

L'archiprêtre (1) Ecdice, qui a été chargé de la surveillance des travaux et qui a fait la consécration du monument, semblerait être d'origine gauloise. En effet, l'histoire a enregistré les actes de deux de ses homonymes, presque ses contemporains, qui se sont rendus diversement célèbres. Le premier était un seigneur des environs d'Arles, qui tua par une lâche trahison son ami et bienfaiteur Edobic, général en chef des troupes du tyran Constantin, qui s'était réfugié chez lui à l'issue malheureuse de la bataille que lui livrèrent, en 411, les généraux d'Honorius. Le second, gendre de l'empereur Avitus et beau-frère de St-Sidoine, évêque de Clermont, était un habile et illustre général, qui défendit courageusement les Auvergnats contre les Goths et qui délivra (473) Gergovie, leur capitale, que ceux-ci tenaient assiégée. L'empereur Nepos, dont il avait l'estime et la confiance, l'éleva à la dignité de patrice et lui décerna le titre de généralissime de l'armée des Gaules. Notre sacerdotal pourrait bien avoir quelques liens de parenté avec ces personnages.

Nous terminerons ce long chapitre de dissertations historiques par une observation qui ne s'était point présentée à notre esprit dans le premier examen du texte de l'inscription. Nous apprenons que le consulaire Albin, gouverneur de la Numidie, en 406, fit amener les eaux pluviales dans ces immenses citernes qui avoisinent la place des Galettes, à l'aide d'un conduit principal qui

(1) Le mot *sacerdotalis*, dignité cléricale de la création de Théodose Ier, peut se rendre indifféremment par prêtre provincial ou archiprêtre.— J. M.

devait étendre ses ramifications dans les rues environnantes, jusqu'à la partie supérieure de la ville. Il est très-probable qu'on aura utilisé de la même manière cet autre grand réseau de citernes qui semble prendre naissance sous l'église actuelle et qui va aboutir à la rue Abd-el-Hadi, en passant sous la prison civile et en s'infléchissant sous les bâtiments de la Grande Mosquée. Mais alors, nous demanderons à quel usage étaient destinées les eaux fluviales qui arrivaient en abondance à Constantine, et dont la plus grande partie se déversait dans les vastes réservoirs de la Casbah? Nous nous permettrons d'émettre à cet égard une conjecture qui, à défaut de preuves évidentes et palpables, qu'on aura sans doute un jour, pourra nous donner quelques notions relatives à l'état de la ville à cette époque reculée. On doit naturellement supposer que les eaux venant des sources du Bou-Merzoug n'arrivaient plus à Constantine, et que le magnifique aqueduc, dont nous admirons encore aujourd'hui les restes au-dessus du confluent de cette rivière et du Roumel (Ampsaga), sur lequel il était jeté, avait éprouvé le même sort que la cité pendant les guerres civiles qui éclatèrent en 308, à l'occasion de la rivalité des tyrans Maxence et Alexandre de Pannonie. Les ressources locales, les hostiles et fréquentes incursions des Maures et les troubles politiques qui se continuèrent en Afrique, à des intervalles assez rapprochés, n'avaient sans doute pas permis de réédifier la partie détruite de ce gigantesque monument, dont l'origine remonte probablement à l'an 123, date du passage à Cirta de l'empereur Hadrien.

Nous allons ouvrir ici la liste des inscriptions funéraires provenant de Constantine et de sa banlieue. Disons

d'abord que la ville n'en a fourni que quelques unes; tout le reste provient de trois gisements principaux, *extra-muros*, savoir : 1° les pentes du Koudiat-Ati, qui récèlent les débris d'une multitude de générations; 2°. la propriété Lavoûte, au second coude à gauche de la route de Philippeville, non loin de l'hypogée du centenaire *Prœcilius;* 3° enfin, les chantiers du chemin de fer de la porte d'El-Kantara.

A l'exception d'un fort petit nombre, qui m'ont été données ou signalées par différentes personnes, la *Société Archéologique* est redevable à M. Costa de la communication de toutes les autres, qu'il a copiées lui-même avec une exactitude, une précision digne d'éloges.

Doué d'une activité extraordinaire, cet infatigable explorateur, auquel on pourrait appliquer à juste titre l'épithète incréée de *Nécroscope,* pour la facilité avec laquelle il reconnait l'emplacement des sépultures anciennes, parcourt régulièrement, chaque jour, tous les chantiers de constructions et de terrassements pour y glaner les épigraphes et les divers objets d'art antique qui ont échappé au vandalisme des hommes.

Non content de consacrer une partie de ses loisirs au service de la Société, il a entrepris à ses frais, au Koudiat, des fouilles considérables qui ont amené la découverte d'une foule de tombeaux romains, quelques auges cinéraires, dont plusieurs étaient doublées intérieurement d'un sarcophage en plomb, et vingt-quatre monuments tumulaires, plus ou moins avariés. Les épitaphes de ces monuments, qui sont des stèles et quelques cippes d'une forme très-simple, n'offrent d'autre intérêt que l'extrême longévité de certains individus.

Des tombes musulmanes de la première époque étaient superposées à ces vieilles sépultures, qu'on reconnaît aisément par leur mode invariable de construction, et dont la plupart étaient restées exemptes de toute violation.

Dans la partie comprise entre les piliers de l'ancien aqueduc qui sont dans l'axe de la pyramide Damrémont et la nouvelle rue St-Antoine, et les deux autres qui viennent immédiatement après, on a mis à nu une ancienne substruction, de forme carrée, autour de laquelle se trouvaient mêlés avec la terre, une prodigieuse quantité de cendres, de parcelles de charbon, d'os calcinés, d'éclats de verres tordus et contournés, de tessons de poterie, de morceaux de fer informes, quelques pièces de monnaie tout oxydées et divers éléments hétérogènes qui semblent tous avoir subi l'action dissolvante du feu. J'ai tout lieu de croire que cette construction, qui est en maçonnerie pleine d'un travail médiocre, était ce qu'on appelait, à l'époque de la crémation, l'*ustrinum*, c'est-à-dire, l'endroit où l'on brûlait les morts de la classe plébéienne. M. Cordonnier, 1er adjoint au maire, m'a dit avoir trouvé quelque chose de semblable en faisant creuser les fondations de la maison qu'il occupe au faubourg. Il y a toute probabilité que l'*ustrinum* (1) a changé plusieurs fois d'emplacement, pendant les quatre siècles qu'à duré cette coutume, imitée des Grecs et mise à la mode par Sylla.

Dans une des auges, dont il a été fait mention plus haut, on a trouvé des ossements humains carbonisés, re-

(1) Quand un corps était inhumé dans l'endroit où il avait été brûlé le lieu s'appelait *bustum*.

couverts en partie d'une couche de fils et de paillettes d'or, reste du tissu précieux où ont dû être enveloppées les cendres du défunt. Un superbe peigne en ivoire délicatement ouvragé, une petite boule en verre massif, dont l'usage m'est inconnu, trois épingles à cheveux en os sculpté, terminées au sommet par des colombes, symbole d'amour, quelques fragments de miroir en acier poli et, enfin, une lampe sépulcrale à sujet obscène, étaient confondus parmi ces ossements qui ont dû appartenir, ces objets en sont une preuve matérielle, à une Laïs en vogue des siècles passés.

Parmi les autres objets remarquables qui ont été exhumés dans ces fouilles, nous citerons :

Plusieurs vases à parfums de toute forme et de toute grandeur, composés d'une substance argileuse extrêmement fine. Des fibules, des lacrymatoires et plusieurs sortes de *lagena* en verre de diverses nuances. Trois vases étrusques d'une pâte aussi délicate que le stuc. Quelques tasses en verre et en terre d'un travail exquis, avec des dessins et des ornements en relief. Une patère, malheureusement brisée, en beau verre opaque qui ressemble à de l'albâtre. Une petite boîte en os, ornée de sculptures égyptiennes. Un reliquaire ou *ossuarium,* renfermant encore des fragments d'os humains, des bracelets en bronze, des boucles d'oreilles en perles et en onyx, maintes lampes funéraires en terre cuite, avec des dessins variés, représentant des sujets de pêche, de chasse, de combat et différentes scènes de la vie domestique, enfin, une multitude de morceaux d'os et d'ivoire, travaillés avec art, qui semblent provenir de quelques parures féminines.

Mais au-dessus de ces raretés séculaires, qui, certes, ont une valeur incontestable, se trouve un verre antique, *poculum*, d'une grande beauté qui mérite une attention toute particulière. Cet admirable et précieux objet, qui n'a éprouvé aucune altération, porte deux légendes grecques (voir l'inscription n° 28) gravées sur la surface extérieure, chacune en sens opposé, entre deux palmes et quatre couronnes, emblêmes du martyre et du triomphe. Il était renfermé, avec de la terre et quelques coquillages, *concha*, dans un vase de poterie commune, que la pioche a brisé et qui avait quelque similitude avec le *cantharus*. Je hasarderai plus loin quelques conjectures au sujet de ce verre, dont la forme s'approche de celle d'un calice sans pied.

Nota. — Toutes les inscriptions qui présenteront quelque difficulté de lecture seront restituées, dans la mesure de nos connaissances, avant d'en faire la traduction.

Voici les inscriptions qui ont été recueillies dans les fouilles pratiquées par M. Costa près de la pyramide Damrémont :

N° 3.

SERGIVS
SOCRATES
SERGIAELIB·
PVDENTIANAE
·BERTVS
VALHCSE

*Sergius Socrates, Sergiae liber, Pudentianae libertus,*

*vixit annis quinquaginta. Hic corpus suum exustum (est).*

Serge Socrate, fils de Sergia et affranchi de Pudentiane, a vécu cinquante ans. Son corps a été consumé ici.

Sur une petite stèle assez grossière, au sommet arrondi et d'un style tout à fait rudimentaire. La lecture de la dernière moitié de la 4e ligne offre quelque difficulté, par la raison que les lettres ne sont formées que de traits irréguliers. Le mot *libertus*, auquel il manque les deux premières lettres, semble avoir été intercalé après coup.

La locution sépulcrale HCSE qui termine l'épitaphe, ne figure pas, que je sache, sur aucune des tombes romaines trouvées jusqu'alors en Algérie. L'interprétation que j'en donne est purement arbitraire.

| N° 4. | N° 5. (1) |
|---|---|
| GEMINIAA·F· | SEIA ❋ L ❋ F |
| MATRONAVA | LVCIA ❋ V ❋ A |
| XXCL H S E | C H S E |

N° 4. — *Geminia Auli filia, Matrona, vixit annis centum et triginta. Hic sita est.*

Geminia Matrona, fille d'Aulus, a vécu cent trente ans. Elle gît ici.

N° 5. — *Seia, Lucii filia, Lucia, vivit annis centum. Hic sita est.*

Séja, surnommée Lucie, a vécu cent ans. Elle gît ici.

(1) Les points séparatifs que nous figurons par des rosaces représentent les cœurs et les feuilles de lierre qui sont gravés sur la pierre.

Les épitaphes de ces vénérables centenaires sont gravées, en très-beaux caractères, sur des stèles arrondies, avec oreillons triangulaires. On remarquera le chiffre de l'âge de la première et la manière insolite dont il est écrit.

| N° 6. | N° 7. |
|---|---|
| D M | ..... |
| TI·TINIVS | C AEC... |
| ROGATVS | BARC· |
| VA C I | SVRISCA |
| H S E | X C III |

N° 6. — *Diis manibus. Tiberius Tinius Rogatus, vixit annis centum et unum. Hic situs est.*

Aux dieux mânes. Tibère Tinius Rogatus, a vécu cent un ans. Il gît ici.

Style commun. Il est probable que le nom tire son origine de la Tinia, rivière de l'Ombrie et affluent du Tibre, comme Tiberius le tire de ce fleuve.

N° 7. — *Caecilia Barce Surisca, vixit annis nonaginta tribus.*

Cecilia Barcé, surnommée Surisca, a vécu quatre-vingt-treize ans.

Cette épitaphe est gravée en très-beaux caractères, qui semblent appartenir à la plus belle époque des Antonins. Quant aux nom et surnom de notre vieille défunte, ils sont d'origine phénicienne. Barcé était la nourrice de Sichée, époux de Didon, qui fonda Carthage. Ces noms indigènes associés à un prénom romain (nous en donnerons beaucoup d'exemples), témoignent hautement que plusieurs membres de la nation vaincue avaient adopté,

par la force des choses, les mœurs, les coutumes et la langue des conquérants.

| N° 8. | N° 9. |
|---|---|
| CORNELIVS·R···S | ·IL V··· |
| L CORN···· | LVCREC·· |
| V A LXXXXV H S· | V ❋ A ❋ LXXV |

N° 8. — *Cornelius Rufus, Lucii Cornelii filius, vixit annis nonaginta quinque. Hic situs est.*

Cornelius Rufus, fils de Lucius Cornelius, a vécu quatre-vingt-quinze ans. Il gît ici.

Sur une simple pierre tombale très-fruste.

N° 9. — *Sylvia Lucrecia vixit annis septuaginta quinque.*

Sylvie Lucrèce a vécu soixante-quinze ans.

Sur une dalle brisée au sommet. Bon style.

| N° 10. | N° 11. |
|---|---|
| SFLA···LFIRO | ABINIA |
| GATA VIXIT | E L VC VIA |
| A LXXVII | A CIHSE |
| H S | O T B Q |

N° 10. — *Servia Flavia, Lucii filia Rogata, vixit annis septuaginta septem. Hic sepulta.*

Sergia Flavia Rogata, fille de Lucius, a vécu soixante-dix-sept ans. Elle a été déposée ici.

Stèle commune arrondie au sommet. Mauvais style.

N° 11. — *Sabinia Elucuia vixit annis centum et uno. Hic sita est. Ossa tua bene quiescant.*

Sabinia Elucuia a vécu cent-un ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix.

Sur une grande et belle stèle à fronton circulaire, avec oreillons en triangles arrondis. Les vides qui existent à droite des deux premières lettres de la seconde ligne sont des défauts de la pierre. Le nom, tout étrange qu'il est, ne peut être lu autrement, car les lettres qui le composent sont belles et régulières, bien qu'elles soient de la basse époque. Le surnom de cette respectable centenaire m'a tout l'air d'être le participe passé actif du verbe grec LVO, *je délie,* mais il manque le redoublement.

| N° 12. | N° 13. |
|---|---|
| P SITIVS | SITTIAP· F |
| CONTENT | MAXIMA |
| VSVALXX | VAXVIOTBQ |
| H S E | H S E |

N° 12. — *Publius Sittius Contentus vixit annis septuaginta. Hic situs est.*

Publius Sittius, le Content, a vécu soixante-dix ans. Il gît ici.

N° 13. — *Sittia Publii filia, Maxima, vixit annis sexdecim. Ossa tua bene quiescant.*

Sittia Maxima, fille de Publius, a vécu seize ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix !

Ces deux stèles, semblables de formes, appartiennent évidemment à deux membres de la même famille, le père et la fille.

| N° 14. | N° 15. |
|---|---|
| D M S | D M |
| BONAVIA | ANTISTIA |
| MARITARA | VRBANA |
| RISSIMA | VA XLV |
| VAXXI | H S E |

N° 14. — *Diis manibus sacrum. Bonavia, marita rarissima, vixit annis viginta et uno.*

Monument consacré aux dieux mânes. Bonavia (bonne route), épouse incomparable, morte à vingt-un ans.

N° 15. — *Diis manibus. Antistia Urbana, vixit annis quadraginta quinque. Hic sita est.*

Aux dieux mânes. Antistia Urbana a vécu quarante-cinq ans. Elle gît ici.

Ces deux épitaphes sont d'un style vulgaire. La dernière est de l'époque bysantine.

| N° 16. | N° 17. |
|---|---|
| ..EXPRO ER... | MARCIA·C·F· |
| VSC·FQVIMO | TERTVLLA |
| DESTVS VALX | V ANNIS XXX |
| HSE OTBQ | HSE O̅TBQ |

N° 16. — *Sextus Propertius, Caii filius, qui Modestus, vixit annis sexaginta, Hic situs est. Ossa tua bene quiescant.*

Sextus Properce, surnommé le Modeste, a vécu soixante ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix !

Sur une forte pierre rectangulaire, mutilée par le haut. Le texte est d'une lecture extrêmement difficile, à

cause des nombreuses éraillures dont la surface de la tombe est parsemée.

N° 17. — *Marcia, Caii filia, Tertulla, vixit annis triginta. Hic sita est. Ossa tua bene quiescant.*

Marcia Tertulla, fille de Caius, a vécu trente ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix !

Stèle ordinaire arrondie au sommet. La solution de continuité, qui existe entre l'O et le T, provient d'un défaut de la pierre.

| N° 18. | N° 19. |
|---|---|
| PVBLIC.... | D M |
| ACFCON | DVTARI |
| TENTAV | VS VI |
| A LV | XIT ANIS |
| H S E | XXXX |

N° 18. — *Publicia, Caii filia, Contenta, vixit annis quinquaginta quinque. Hic sita est.*

Publicia la Contente, fille de Caius, a vécu cinquante-cinq ans. Elle gît ici.

Stèle longue et grossière arrondie au sommet.

N° 19. — Aux dieux mânes. Dutarius a vécu quarante ans.

| N° 20. | N° 21. |
|---|---|
| SEXOCTAVIVS | CALOLAPROC |
| SERENVSVA | LAVAXXXX |
| IIII HSE OTBQ | H S E |

N° 20. — *Sextus Octavius Serenus, vixit annis quatuor. Hic situs est. Ossa tua bene quiescant.*

Sextus Octave, le Serein, a vécu quatre ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix.

N° 21. — Cette épitaphe nous dit que Calola Procla a vécu quarante ans.

| N° 22. | N° 23. |
|---|---|
| SITTIA·· | · ECILIVS |
| ILARA··· | VICTOR |
| LXXXV | VAXL |
| H S E | H S E |

N° 22. — Sittia Hilara, a vécu quatre-vingt-cinq ans. Elle gît ici.

Stèle carrée, brisée à droite dans toute sa longueur.

N° 23. — Caecilius Victor, a vécu quarante ans. Il gît ici.

Stèle simple, mutilée au sommet jusqu'à la naissance du nom dont il manque la première lettre. Beaux caractères.

| N° 24. | N° 25. |
|---|---|
| ···IS M | Q VOL |
| ' ITTIA | PRIM |
| DANAE | V A··· |
| V A XI·· | LI··· |

N° 24. — Aux dieux mânes. Sittia Danaé, a vécu onze ans.

Fragment de stèle mutilée aux deux extrémités, grandes et belles lettres.

N° 25. — *Quintus Volumnius Primosus, vixit annis quinquaginta et uno.*

Autre fragment d'épitaphe, gravée sur une plaque de marbre grossier de couleur rougeâtre.

| N° 26. | N° 27. |
|---|---|
| F·SEIAN···F·F· | SEXSITTI |
| CANDID···V·A | VS MARIT·· |
| XIIII M·V D VI I | ····· |

N° 26. — *Furius Sejanus Furii filius Candidus, vixit annis quatuordecim mensibus quinque diebus octo....*

Furius Séjan le Candide, fils de Furius, a vécu quatorze ans cinq mois et huit jours....

Stèle mutilée aux deux extrémités. Les caractères, quoique réguliers, sont difficiles à saisir à cause de l'état de la pierre qui est assez fruste.

N° 27. — Ce fragment d'épitaphe nous révèle, probablement, que Sextus Sittius fut un mari accompli. La pierre sur laquelle elle est gravée, est également mutilée aux deux extrémités.

N° 28.

**ΛAB** et à l'opposé **NÉI**
**ETH** **KHN**
**N**

Le B descend au-dessous de la ligne et le K remonte au-dessus ; quant aux *epsilons,* ils ont la forme lunaire avec un trait horizontal au centre.

Cette inscription est gravée, en beaux caractères grecs que les ressources de la typographie locale ne nous ont pas permis de reproduire exactement, sur la surface ex-

térieure du verre antique dont nous avons parlé dans la notice qui précède la liste des inscriptions funéraires.

Les quatre couronnes qui ornent le contour du verre sont disposées deux à deux et séparées par une palme. Ces emblêmes, qui ont une signification caractéristique, doivent évidemment ajouter quelque chose au sens particulier des deux expressions dont la légende est composée et que nous lirons ainsi :

LABÈTÊN (1) NEIKÊN

ce qui veut dire, (traduction littérale) :

*Ils ont l'un et l'autre engagé la lutte.*

Mais avec les palmes et les couronnes qui sont, on ne peut le révoquer en doute, les symboles du combat et du triomphe, nous y ajouterons cette autre locution :

*Et l'ont glorieusement terminée.*

Comme on le voit, il s'agit de deux personnes, l'homme et la femme peut-être, qui ont lutté contre les vicissitudes de la vie et qui en ont triomphé par leur patience et leur résignation ; ou mieux encore, de deux chrétiens qui ont souffert le martyre avec ce courage stoïque que la foi seule sait inspirer. Dans cette hypothèse, le verre serait une précieuse relique, car il a dû contenir le sang généreux de deux victimes innocentes des persécutions religieuses. On a trouvé, dans les Catacombes de Rome, une infinité de vases, de toutes formes et de toutes substances, qui ont servi au même usage. Il est

(1) Ce verbe, qui est une forme poétique de *lambanó, prendre, saisir*, est à l'aoriste second inusité de la voix moyenne, et employé sans augment. NEÏKÊ, *dispute, altercation*, et, par extension, *guerre* ou *combat*.

regrettable de ne pas connaître les noms de ces obscurs martyrs de la foi, mais leur humble tombe, dépourvue de monument, n'avait aucun caractère qui la distinguât des autres (1).

N° 29.

Observations : les lettres A et L sont jumellées.

Sur une pierre précieuse qui a été trouvée dans un jardin près de la pépinière. — Propriété Costa.

Cette petite légende est gravée en caractères fins, délicats et d'une admirable exécution, sur la face apparente d'une pierre de jaspe rougeâtre, ayant la forme d'une ellipse, laquelle a du servir de chaton à une bague de chevalier ou de *sigillum* à un chef de corporation religieuse. Il me semble qu'elle est composée de deux mots. Le premier KALEN, est peut-être dérivé du verbe grec KALEÔ, *convoquer, appeler* en assemblée, et DIONIS, forme poétique de Dyonisius, surnom de Bacchus. On pourrait donc rendre, sans trop de témérité, cette expression par celle-ci : *Convocation bachique* ou *assemblée des prêtres de Bacchus*. Les fêtes de ce dieu ne s'introduisirent à Rome qu'à la suite du relâchement progressif des mœurs, vers la première moitié du 4e siècle de la république. La

(1) Il s'agirait, peut-être encore, d'un buveur qui se prend de querelle avec son verre.

licence fut poussée à un tel excès dans la célébration de ces fêtes, que le Sénat se vit obligé de les supprimer, l'an 568, de Rome. Mais cette loi fut éludée, car, sous l'empire, elles furent de nouveau célébrées avec plus de licence qu'elles ne l'avaient été, même en Grèce. Nos saturnales du carnaval, qui ont traversé les siècles et bravé les foudres de l'église, en sont une faible imitation.

AUTRES INSCRIPTIONS DU KOUDIAT-ATI.

| N° 30. | N° 31. |
|---|---|
| D ❋ M | D M |
| CFVNDANI | ACQVILI |
| V ❋ SEX ❋ F·Q | AFRVCTO |
| MODESTVS | SAVAXXI |
| II VIR | H S E |

N° 30. — *Diis manibus. Caius Fundanius, Sexti filius Quirina, Modestus, duumvir.....*

Aux dieux mânes. Caius Fundanius, surnommé le Modeste, fils de Sextus, de la tribu Quirina, duumvir.....

Les duumvirs étaient des magistrats qui, dans les colonies, étaient chargés de rendre la justice.

Sur une belle stèle carrée, mutilée à la partie inférieure. Le groupe SEX est placé entre deux signes qui ont quelque caractère de ressemblance avec le *gamma*.

N° 31. — Aux dieux mânes. Acquilina Fructosa (pour Fructuosa) a vécu vingt-un ans. Elle gît ici.

| N° 32. | N° 33. |
|---|---|
| ALFIA M | . . . . . |
| FILIA VA | . . . NAVA |
| VIII S E | CXI |

N° 32. — Alfia, fille de Maxime, a vécu huit ans. Elle gît ici.

Cette épitaphe et les deux précédentes ont été découvertes dans la propriété Chareille.

Le N° 33 est un fragment d'épitaphe d'une femme qui a vécu cent-onze ans, et qui ne nous a laissé que la dernière syllabe de son nom. Je ne le rapporte ici que pour avoir un centenaire de plus à ajouter à la liste déjà considérable que nous possédons.

| N° 34. | N° 35. |
|---|---|
| D M | D M |
| SALVID | CCPOSIS |
| ENIVSFI | MVS VIXI |
| DIANVS | TMI |
| V A XXXII | XXXV |
| H S E | O T B Q |

N° 34. — Aux dieux mânes. Salvidenius Fidianus a vécu trente-deux ans. Il gît ici.

Nous avons publié, dans le *Recueil* de 1865, n^os^ 5 et 6, deux épitaphes du même nom, mais terminé par une désinence féminine. Ces monuments doivent certainement appartenir aux membres de la même famille. — Trouvée au faubourg Saint-Jean.

N° 35. — Cette inscription qui est d'un style rudimentaire, n'est pas écrite autrement sur la stèle. Bien que les lettres affectent des formes disgracieuses, elles sont cependant assez bien caractérisées pour ne laisser aucun doute, dans notre esprit, sur leur valeur absolue. Je crois qu'il faut la lire ainsi :

*Diis manibus. Caius Caecilius Posis Mus, vixit*

*mense uno et annis triginta quinque. Ossa tua bene quiescant.*

Aux dieux mânes. Caius Cecilius Posis, surnommé le Rat, a vécu un mois en plus de trente-cinq ans. Que tes os reposent en paix.

| N° 36. | N° 37. |
|---|---|
| FVRFANIV | D M |
| S FORTICL | CAECILIA |
| VS VA VII | RESTVTA |

N° 36. — Furfanius Forticle, a vécu sept ans. — Bon style.

N° 37. — Aux dieux mânes. Cecilia Restuta.... — La stèle est brisée.

Ces trois dernières épitaphes proviennent de la propriété de M. Blanc.

| N° 38. | N° 39. |
|---|---|
| Q IVNIVSFIRMI | D M |
| NVS·PF·ARN·AED· | IVLIASILVA |
| II VIR QVAEST FL·PP | NA VALX |
| V A LXVII H S E | H S E |

N° 38. — *Quintus Junius Firminus, Publii filius, Arniensis (tribu), aedilis (1), duumvir, quaestor, flamen perpetuus, vixit annis sexaginta septem. Hic situs est.*

Quintus Junius Firmin, fils de Publius, de la tribu d'Arnia, édile, duumvir, questeur, flamine perpétuel, a vécu soixante-sept ans. Il gît ici.

(1) Les édiles étaient chargés du soin et de l'inspection des édifices publics.

Voilà un personnage qui a occupé un bon nombre d'emplois dans la colonie. La tribu dont il sortait tire son origine de l'Arno, fleuve de l'Etrurie. Elle était considérable à Rome.

N° 39. — Julia Silvana, a vécu soixante ans. Elle gît ici.

Sur une jolie petite stèle arrondie au sommet, avec oreillons. Les lettres sont légèrement frustes. — Propriété Robert.

| N° 40. | N° 41. |
|---|---|
| T FLAVI | . . . NSRILA . . |
| VS CAS | et sur un autre fragment |
| TVS VA | . . . . . SSIMA |
| ƆXY H S E | . . . . I XXXIIX |

*Titus Flavius Castus, vixit annis centum et tredecim. Hic situs est.*

Titus Flavius, le Chaste, a vécu cent-treize ans. Il gît ici.

Sur une pierre tendre du Mansourah, en forme de parallélipipède. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines que j'ai pu lire l'inscription qui, vu l'état de la pierre, n'a laissé qu'une légère empreinte des lettres dont elle est composée. Le chiffre de l'âge, comme celui du n° 41, présente une singulière anomalie dans deux de ses caractères. Le premier, qui est un C, a l'ouverture à gauche, et le dernier ressemble à un trident ou à un Y à trois branches. Cette lettre numérale peut avoir la valeur de 6, 3 ou 2 1/2.

Les deux fragments du N° 41 appartiennent évidem-

ment à la même stèle, car la forme des lettres et la nature de la pierre sont absolument identiques. Le chiffre de l'âge est 88, car l'haste qui est en tête ne peut être qu'un L.

Ces deux épitaphes ont été exhumées le 3 mars, par M. Vivès, dans son jardin du Koudiat. Elles gisaient, à une assez faible profondeur, avec une énorme pierre de taille dont un angle émergeait du sol, sur trois auges funéraires placées à côté l'une de l'autre dans la direction du nord au sud. Celle du milieu, qui était en calcaire dur, était recouverte d'une dalle carrée, de même nature, sur laquelle pesait la pierre de taille dont je viens de parler. Comme on avait trouvé des débris de verre et de poterie dans les deux autres, qui n'étaient recouvertes que d'une tuile plate que la pression des terres avait morcelée, je jugeai que l'autre devait renfermer des objets intacts. Après avoir déblayé le pourtour avec toutes les précautions possibles, nous procédâmes délicatement, M. Vivès et moi, à l'autopsie de l'ossuarium qui contenait les objets suivants :

1° Une sorte de soucoupe, *patella,* en verre bleu, aux rebords ciselés et légèrement évasés, tournée sens dessus dessous ; 2° une bouteille du genre *ampulla,* au col étroit, raccourci, muni d'une anse, et au corps enflé comme une vessie ; 3° une autre bouteille beaucoup plus petite, à canelures longitudinales, mais sans anse ; 4° une coupe à boire, *cyathus,* de la capacité d'une tasse à café ; 5° enfin, un joli petit biberon, *guttus,* en fine poterie qui, sans un renflement très-prononcé de sa partie postérieure, ressemblerait au *cymbium.* Tous ces objets étaient intacts et d'une conservation aussi parfaite que

si on les y eut déposés de la veille, et pourtant plus de seize siècles se sont écoulés depuis qu'une âme pieuse et désolée en a fait hommage à la cendre froide d'un mort bien-aimé.

Parmi les objets en métal, nous citerons un stylet en bronze, *graphium,* terminé par une pointe d'acier ; une paire de ciseaux, *forfex,* et une strigille, *strigillum,* sorte d'étrille ou de racloir dont se servaient les esclaves *(aliptes vel unctores)* attachés aux bains publics ou privés, pour enlever la crasse et les corps étrangers répandus sur la surface de la peau. Cet instrument est remplacé aujourd'hui, dans les bains maures, par un morceau de peau de requin qui agit évidemment avec plus d'efficacité et de promptitude. Inutile de dire que ces derniers objets étaient couverts de rouille et d'oxide.

PROMENADE DE SÉTIF.

Dans le courant du mois de novembre dernier, la municipalité a mis en adjudication toute cette partie de terrain comprise entre la promenade de Sétif et la nouvelle rue Rohault de Fleury, à partir de la pyramide Damrémont jusqu'à 80 mètres environ en deçà de la bifurcation des deux voies. La plupart des acquéreurs se sont empressés de faire exécuter les déblais considérables (le sol a une inclinaison moyenne de 20 degrés) qu'il y avait à faire pour asseoir solidement leurs constructions.

Les cinq épitaphes suivantes ont été recueillies dans ces déblais.

N° 42.

D ❋ M ❋ S
STEPHA
❋ NVS ❋
AVG N
VERNA
V ❋ A ❋ V
H ❋ ❋ E

*Diis manibus sacrum. Stephanus, Augusti nostri verna, vixit annis quinque. Hic situs est.*

Monument aux dieux mânes. Etienne, esclave-né dans la maison de notre empereur, a vécu cinq ans. Il gît ici.

Cette épitaphe est gravée, en caractères beaux et réguliers, sur une des faces d'un superbe cippe hexagonal terminé par un chapiteau hémisphérique. On l'a trouvé gisant sur un sarcophage en forme d'auge, de moyenne grandeur, renfermant, outre des ossements pulvérisés, des débris de poterie, de verre, de bronze et divers objets d'art antique dans un déplorable état de vétusté et de décomposition.

On s'étonnera sans doute qu'on ait fait de si magnifiques funérailles au fils d'un esclave ; mais il ne faut pas oublier que la condition de quelques uns était préférable à celle de beaucoup d'hommes libres qui étaient obligés de vivre des produits d'un faible patrimoine, et qui étaient soumis aux vexations continuelles des agents du fisc. Du reste, celui dont nous venons de lire l'épitaphe était né dans le domaine impérial (1) où ses parents

(1) Le domaine privé du prince était, sous Honorius (rescrit du 18 février 422), dirigé par un comte. Il se composait, dans les seules provinces de la Bysacène et de la Proconsulaire, de près de quinze cent mille hectares, dont plus de la moitié de terres excellentes.

occupaient sans doute un emploi considérable, peut-être celui d'intendant, *médiastinus,* ou d'économe, *dispensator.*

Il ne faut pas confondre l'esclave appelé *verna* avec celui qu'on désignait sous le nom de *servus* ou de *mancipium.* Le premier terme s'appliquait aux esclaves nés dans la maison de leurs maîtres, le second à ceux qu'on achetait aux marchands et le troisième à ceux qu'on prenait à la guerre *(manu capta).* Les premiers étaient généralement plus indociles que les autres par la raison qu'on les traitait moins sévèrement.

Les esclaves ne contractaient pas de mariage régulier. Leur union, dépourvue de formes légales et de cérémonies religieuses, s'appelait *contubernium.* Les enfants issus de cet accouplement, devenaient, dès leur naissance, la propriété immédiate de leurs maîtres, qui leur donnaient le nom de la mère (voir le n° 3) et leur prénom, avec l'affixe *pores* pour *pueri;* ainsi *Marcipores, Lucipores.* Cet usage ne subsista pas toujours. — Propriété Lavie.

| N° 43. | N° 44. |
|---|---|
| D M | D M |
| POPILIA | MVLIA |
| FORTVNAMV | ANTO |
| NVLA PIA | NIA |
| VAXV | VAXI |

N° 43. — Aux dieux mânes. Popilia Fortuna Munula a vécu pieusement quinze ans.

Petite stèle carrée, grossièrement travaillée et brisée à la partie supérieure. Le style accuse l'époque byzantine. Les trois dernières lettres de la seconde ligne ne forment qu'un monogramme. — Propriété Lavie.

N° 44. — Aux dieux mânes. Julia Antonia a vécu onze ans.

Sur une pierre en forme de caisson. Très bon style. — Propriété Zermati.

| N° 45. | N° 46. |
|---|---|
| D M | . . . . . |
| IVVENTIA | MAXI |
| LVCILAV | MVSVA |
| ALXXHS. | XXVHSE |

N° 45. — Aux dieux mânes. Juvence Lucile a vécu soixante-dix ans. Elle gît ici.

Stèle carrée en pierre tendre. Les lettres n'ont laissé sur la pierre que des traces presque insaisissables.

N° 46. — Cette épitaphe, exprimée dans sa forme la plus simple, nous dit que Maxime a vécu vingt-cinq ans. — Propriété Mauri.

M. Lavie a trouvé aussi, dans un auget cinéraire, divers objets, entre autres un miroir en acier, des bagues, quelques fragments de bracelets et une demi-douzaine d'épingles à cheveux, *acus cometaria,* en ivoire, finement travaillées et d'une parfaite conservation.

Dans la maison Zermati, qui est à côté, on a exhumé des déblais une magnifique statue acéphale, en marbre du pays, posée sur un socle adhérent, qui semble être l'image d'une des nombreuses divinités féminines de l'Olympe. La partie supérieure du corps est couvert par un vêtement qui semble être le *cingillum* mentionné par Petrone, et par dessous, une longue tunique plissée qui descend jusqu'aux pieds et dont le fin tissu laisse aper-

cevoir le modelé et les gracieux contours de la jambe droite légèrement ployée.

Cette statue antique, quoique mutilée, pourrait figurer honorablement, avec quelques autres du Musée, sur le bord des allées sinueuses du nouveau square de l'esplanade Valée. Elles formeraient un contraste frappant avec la statue colossale de l'illustre héros qui s'empara de Constantine.

Les quatre inscriptions suivantes ont été découvertes par M. Pisani, dans sa construction du faubourg du Koudiat :

| N° 47. | N° 48. |
|---|---|
| D ✠ M | D M |
| LPATERSACE· | PIVL CRE |
| RORV BELONÆ | SCENVS |
| VALX | VAXX |

N° 47. — Sur une belle stèle carrée légèrement mutilée à droite vers le haut. Le groupe RORV, qui commence la 3e ligne, n'est pas autrement écrit sur la pierre. Si ces lettres sont des abréviations je ne puis les expliquer, car elles ne figurent pas dans le même ordre sur les tables de Zell et d'Orelli. Je crois voir là une distraction du lapicide, qui aura voulu écrire la dernière partie du mot *sacerdotum* qu'appelle le mot suivant, également fautif, et qui est le nom de la déesse de la guerre. Dans ce cas, on devra lire l'épitaphe de la manière suivante:

*Lucius, pater sacerdotum Bellonæ, vixit annis sexaginta. Hic situs est.*

Lucius, chef du collége des prêtres de Bellone, a vécu soixante ans. Il gît ici.

N° 48. — Publius Julius Crescenus, a vécu vingt ans.

Stèle arrondie, caractères irréguliers.

| N° 49. | N° 50. |
|---|---|
| M POMARIVS | ... M |
| FELIX VIXI | ARRIASVCC |
| T ANNISXXXX | ESSA VALXXX |
| H S Q | H S E |

N° 49. — *Marcus Pomarius Felix, vixit annis quadraginta. Ossa sua quiescant (molliter).*

Marc Pomarius (le Fruitier), Felix, a vécu quarante ans. Que ses os reposent mollement.

Petite stèle carrée. Caractères semi-helléniques. Le M et l'A du nom et les deux N du mot *annis* sont noués en un seul sigle.

N° 50. — Arria Successa a vécu quatre-vingts ans. Elle gît ici. — Bon style.

Les vingt-deux épitaphes suivantes ont été recueillies par M. Lavoute, dans la propriété qu'il possède au faubourg et qu'il vient de convertir en un magnifique vignoble complanté d'arbres d'essences diverses. Ce terrain, qui était inculte depuis des siècles, a été défoncé à une grande profondeur, ce qui a amené la découverte d'une multitude de sépultures antiques qui semblent appartenir, si l'on en juge par les épitaphes, à l'époque du Bas-Empire. Tous les monuments qu'on a exhumés sont de simples dalles, à peine dégrossies, affectant généralement la forme carrée. On remarquera beaucoup de noms étrangers à la langue latine et même à la langue grecque. Bien que le style, qui est très-médiocre, soit

formé de caractères semi-helléniques, je soupçonne que quelques uns de ces noms barbares sont d'origine Vandale. On sait que ce peuple professait l'arianisme, il ne serait donc pas étonnant que les membres isolés de cette nation vaincue n'eussent eu un cimetière particulier à Constantine, où leur nombre n'a jamais dû être très-considérable.

N° 51.

I M
GEMINI
APRIMA
VACV
CVMFISSVIS
SMASALAVXX
FIDELIS VA...
PAVLINAVA XII
MARTIALISVIII

*Diis manibus. Geminia Prima vixit annis centum et quinque, cum filiis suis. Smasala, vixit viginta, Fidelis vixit annis..., Paulina vixit annis duodecim, Martialis octo.*

Aux dieux mânes. Geminia Prima a vécu cent-cinq ans, avec ses enfants. Smasala (ou S. Masala), a vécu vingt ans, Fidèle en a vécu...., Pauline a vécu douze ans et Martial huit.

Cette respectable femme, née la première, *uno et eodem partu*, et morte à cent-cinq ans, a eu le loisir de pleurer ses enfants, qu'elle a perdus à la fleur de l'âge.

Le M et l'A sont liés dans MASALA.

| N° 52. | N° 53. |
|---|---|
| D M | D M |
| L CORN | L CLO |
| ELIVSDI | DIVSP |
| ADVMEN | ALTNV |
| VFVA | SVAXXX |
| XC | H S E |

N° 52. — *Diis manibus. Lucius Cornelius Diadumen, Volusii filius, vixit annis nonaginta.*

Aux dieux mânes. Lucius Cornelius Diadumen, fils de Volusius, a vécu quatre-vingt-dix ans. Le surnom n'est pas autrement écrit.

N° 53. — *Diis manibus. Lucius Clodius Paltinus vixit annis triginta. Hic situs est.*

Aux dieux mânes. Lucius Clodius, le Palatin? a vécu trente ans. Il gît ici.

Dans l'état actuel de la pierre l'initiale du prénom peut être un M au lieu d'un L, car cette dernière est figurée par un lambda mutilé.

| N° 54. | N° 55. |
|---|---|
| D M | GVNDA |
| M·GAVI | VALXVII |
| VS PVB† | CVMFILIO |
| CIANVS | S[illegible]REMIRO |
| V ❊ A ❊ LXI | V A XIII |
| H S E | H S E |

N° 54. — *Diis manibus. Marcus Gavius Publicianus vixit annis sexaginta uno. Hic situs est.*

Aux dieux mânes. Marcus Gavius Publicianus a vécu soixante-un ans. Il gît ici.

Le signe cruciforme placé à la fin de la seconde ligne équivaut à LI.

N° 55. — *Gunda vixit annis sexaginta septem, cum filio suo Remiro qui vixit annis viginta tribus. Hic siti sunt.*

Gunda, a vécu soixante-sept ans et son fils Rémire vingt-trois ans. Ils reposent ici.

| N° 56. | N° 57. |
|---|---|
| D M | D M |
| FABIAIS | SITTIERV |
| SVLAVA | FINA·SAPI |
| XITANISXXV | V A XII |

N° 56. — *Diis manibus. Fabia Issula vixit annis viginta quinque.*

Aux dieux mânes. Fabia Issula a vécu vingt-cinq ans.

On remarquera la manière dont les mots *vixit annis* sont écrits.

N° 57. — Aux dieux mânes. Sittia Rufina Sapis a vécu douze ans.

Le *Sapis*, aujourd'hui le *Savio*, était une rivière de l'Ombrie.

Entre la formule invocatoire et le nom se trouve dessinée grossièrement, une sorte de guirlande, *serta*, formée de deux traits curvilignes dont l'intérieur est rempli de points ronds et de lignes droites.

| N° 58. | N° 59. |
|---|---|
| D M | D M |
| CLESE | SFA |
| ..ILERMF | BA |
| .. LXXXX | VAV |

N° 58. — *Diis manibus. Clese.. Iler, Marci filius, vixit annis nonaginta.*

Aux dieux mânes. Clese.. Iler, fils de Marc, a vécu quatre-vingt-dix ans.

La forme de ces deux noms accuse une origine étrangère.

N° 59. — Sfaba a vécu cinquante ans.

Caractères en cursive hellénique.

| N° 60. | N° 61. |
|---|---|
| C. VNONIA | D M |
| L F HERMA | FLOSA |
| NA VA | VAXXXV |
| VIII | HS |

N° 60. — *Caïa Junonia, Lucii filia, Hermana, vixit annis octo.*

Caïa Junonia Hermana, a vécu huit ans.

N° 61. — Aux dieux mânes. Flosa a vécu trente-cinq ans. Elle est ici.

| N° 62. | N° 63. |
|---|---|
| D M | D M |
| OCTAVIAE | ARVNTIA |
| SPERATEF. | LVCIA |
| LIA VAX.. | V.ALXXI |
| H S E | H S E |

N° 62. — Aux dieux mânes. Octavie, fille de Spérata, a vécu dix.... ans. Elle gît ici.

Après la lettre numérale, il y a une légère cassure qui a dû faire disparaître un caractère.

N° 63. — Aux dieux mânes. Aruntia Lucia a vécu soixante-onze ans. Elle gît ici.

Les lettres rectilignes ressemblent à des lambdas fortement accusés.

| N° 64. | N° 65. |
|---|---|
| D M | D M |
| BONILA | D· ROMA |
| ROGATA | NA |
| VALXXV | VIX ANIS |
| H S E | LXI |

N° 64. — Aux dieux mânes. Bonila Rogata a vécu soixante-quinze ans. Elle gît ici.

N° 65. — Aux dieux mânes. Decia Romana a vécu soixante-un ans.

| N° 66. | N° 67. |
|---|---|
| STACOLACF | IVLIVS |
| LAILAVA | FORTIS |
| XX HSE | V A LXV |

N° 66. — Stacola, fille de Caius, surnommée Laïla, a vécu vingt ans. Elle gît ici.

Très-fruste. Je ne garantis pas l'exactitude du surnom qu'on devrait peut-être lire Laïda.

N° 67. — Jules, le Courageux, a vécu soixante-cinq ans.

| N° 68. | N° 69. |
|---|---|
| D M | D M |
| MERIDIA | MALVIA |
| NVSVAL | A V VAXXX |

N° 68. — Aux dieux mânes. Meridianus a vécu cinquante ans.

N° 69. — Malvia AV a vécu trente ans.

Je ne m'explique pas la présence des deux premières lettres de la dernière ligne.

Ces deux épitaphes sont gravées en mauvais caractères byzantins sur de simples pierres tombales qu'on a négligé de boucharder.

| N° 70. | N° 71. | N° 72 |
|---|---|---|
| SQVAMA | CATAE | SA · VIA |
| VA LX | VA LX | DENTA |
| H S E | H S E | VA XLV |

Ces trois dernières épitaphes, qui sont formées de caractères barbares, nous disent que Squama (l'écaille) a vécu soixante ans;

Cata (l'avisée) autant, et Salvia Denta (la bien dentée) quarante-cinq.

L'inscription suivante a été récemment découverte dans les jardins qui avoisinent les constructions de la manufacture de poudre près du moulin Lavie. — Copie d'Omar-ben-Dali.

N° 73.

D M S
HILARVSALVM
NVSEISCIADVOCA
TI VA XXII

*Diis manibus sacrum. Hilarus, alumnus fisci advocati, vixit annis viginta duobus.*

Monument aux dieux mânes. Hilaire, fils adoptif de l'avocat du fisc, a vécu vingt-deux ans.

Le F du mot FISCI est écrit par un E.

La création des avocats du fisc remonte à l'empereur Trajan ; notre épitaphe est, par conséquent, postérieure au règne de ce prince.

Le terme *alumnus* qui signifie élève, nourrisson, s'applique ordinairement à un enfant abandonné que des gens compatissants ont recueilli, et qu'ils ont façonné ensuite à la domesticité.

| N° 74. | N° 75. |
|---|---|
| CAECILIA | P·HERMAE |
| APRODI | VA LVIII |
| SIA ❋ VA | PATRIKA |
| LXX HSE | ...SSIMO |

N° 74. — Cécilia Aprodisia a vécu soixante-dix ans. Elle gît ici.

N° 75. — *Publio Hermae vixit annis quinquaginta octo, patri carissimo.....*

X..... a fait élever ce monument à son très-cher père Publius Hermas, qui a vécu cinquante-huit ans.

Ces deux stèles, dont la dernière est mutilée en bas, proviennent des déblais de l'ancien dispensaire, place des Galettes. M. Allégri, qui continue ses constructions, y a déterré aussi un magnifique chapiteau d'ordre corinthien, tout chargé d'ornements artistement ciselés, et un sarcophage d'enfant, en pierre calcaire, sur la face principale duquel est gravé en relief un pampre sinueux et feuillu.

INSCRIPTION D'EL-KANTARA (rive droite du Roumel).

N° 76.

D M
AGILIS PATER
POSVITFI
LIOSVO PRI
MOSOINNO
CENTISSIMO
V A V

*Diis manibus. Agilis, pater, posuit filio suo Primoso innocentissimo, vixit annis quinque.*

Aux dieux mânes. Agile, le père, a érigé (ce tombeau) à Primose, son fils très-innocent, mort à l'âge de cinq ans.

N° 77.

D M
SITTIA
VRBA
NILLA
V A XXI
H S E

N° 78.

D M S
IVLIAESPE
NI VIXIT
ANNIS XI
HSE OTBQ

N° 77. — Aux dieux mânes. Sittia Urbanilla a vécu vingt-un ans. Elle gît ici.

N° 78. — *Diis manibus sacrum. Juliae Speni vixit annis undecim. Hic sita est. Ossa tua bene quiescant.*

Aux dieux mânes. Julia Spenus a vécu onze ans. Que tes os reposent doucement.

Ces trois épitaphes, qui sont gravées en beaux caractères sur des monuments en forme de caisson, ont été

découvertes dans la tranchée du chemin de fer, à quelques pas de l'orifice du tunnel.

Les immenses travaux de terrassements qui s'opèrent dans l'enceinte et au-delà de l'hippodrome romain, pour la construction prochaine de la gare, n'ont encore amené jusqu'alors que d'insignifiantes découvertes archéologiques. Ce sont, en général, d'énormes pierres de taille, des corniches, des chapiteaux, des fûts de colonne, des pilastres, des bornes semi-cylindriques, des gradins et quelques autres pierres qui ont beaucoup d'analogie avec des piédestaux, si l'on en juge par les moulures et les encadrements qui en ornent les faces.

Tous ces vestiges proviennent évidemment des vastes bâtiments qui enceignaient le Cirque, ou mieux encore de la *spina*, ce long mur qui divisait l'arène en deux parties égales pour la course des biges et des quadriges.

Déjà, la pelle et la pioche ont mis à nu, presque dans toute son étenduc, ce formidable mur de soutènement de la partie gauche, qui a résisté pendant une si longue série de siècles à la pression continuelle des terres de la pente du Mansourah. Quand on arrivera à l'extrémité circulaire de l'hippodrôme qui aboutit au point culminant du monticule, situé en face du premier angle du ravin, il n'est point douteux qu'on y découvre de précieux documents épigraphiques et quelques splendides débris d'architecture, provenant des édifices somptueux qui devaient être construits sur cet emplacement. Notre attente ne sera pas longue, car déjà les larges et profondes tranchées qui sont ouvertes de chaque côté tentent journellement à se rapprocher du point qui vient d'être signalé.

Nous allons maintenant gravir le versant oriental du Sidi-Mecid, dont le front, naguère si sombre et si aride, se couronne aujourd'hui d'un vaste et grandiose édifice en construction, destiné à la régénération morale des Indigènes (1); puis nous le descendrons par la pente opposée, en suivant le chemin tortueux taillé dans le roc qui conduit à l'autre ouverture du tunnel. Sans nous engager dans les profondeurs de cette galerie souterraine, dont les voûtes noires et humides répercuteront bientôt les notes puissantes du sifflet de la locomotive, nous continuerons notre marche sur la ligne du chemin de fer jusqu'au-dessous des jardins qui verdoient sur les pentes rocheuses de la montagne, et dans lesquels nous allons bientôt pénétrer.

## N° 79.

IOVI O M
AVG SAC
ARAMQVAMC

*Jovi optimo Maximo Augusto sacrum aram quam C.....*

Ce fragment d'inscription religieuse adressée au puissant dieu de l'Olympe, Jupiter, est gravé sur un dé d'autel en marbre, surmonté d'un chapiteau sur lequel on distingue des dessins et des moulures quelque peu avariés.

Dans les déblais du chemin de fer, proche des jardins précités.

Sur les flancs grisâtres de ces roches continues qui courent dans la direction du Hamma, à partir des hau-

(1) Le Collége impérial arabe-français.

teurs des jardins, on trouve, gravées en caractères allongés mais presqu'entièrement obliterés par le temps, une multitude d'inscriptions latines qui semblent appartenir au premier siècle de l'occupation romaine.

Voici celles qui sont le mieux conservées et qu'il nous a été possible de relever avec l'aide de M. Costa et d'un employé du chemin de fer.

| N° 80. | N° 81. |
|---|---|
| D M | D M |
| L CORGIV· | C LICINIV· |
| ...VS IVFI | CELSIVS |
| ·VCIANVS | V A CV |
| V A CXX | |

N° 80. — *Diis manibus. Lucius Gorgius* (ou *Corcius*), *Julii filius, Lucianus, vixit annis centum et viginta.*

Aux dieux mânes. Lucius Gorgius ? surnommé Lucien, fils de Jules, a vécu cent-vingt ans.

N° 81. — *Diis manibus. Caius Licinius Celsius vixit annis centum et quinque.*

Aux dieux mânes. Caius Licinius Celsius a vécu cent-cinq ans.

On remarquera que les épitaphes de ces deux centenaires ont résisté avec plus d'énergie que les autres à l'inclémence des saisons.

| N° 82. | N° 83. |
|---|---|
| D M | D M |
| C CALID | M VOLTI |
| VSCOR... | VS MARTIA |
| I V NIO· | LIS V A |
| V · X... | XIIII MII |

N° 82. — *Diis manibus. Caius Calidus Corvus? Junior.* — Fruste.

N° 83. — *Diis manibus. Marcus Voltius Martialis vixit annis quatuordecim mensibus duobus.*

Aux dieux mânes. Marcus Voltius Martial a vécu quatorze ans et deux mois.

| N° 84. | N° 85. |
|---|---|
| CC·MIL· | P .. IVS V· F |
| V S C·MVN·· | .. IR·BA··VS |
| VA .. II | V · ... IX |

N° 84. — *Caius Camilius, Caii filius vixit annis..... et duobus.*

N° 85. — Cette dernière est trop maltraitée pour en hasarder la restitution.

Il est inutile de reproduire les autres qui n'offrent aucun intérêt, attendu qu'il ne reste plus sur le roc que les traces disséminées de quelques caractères imparfaits. Nous avons réservé pour la clôture les deux suivantes, qui sont gravées en belles et grandes lettres sur la surface polie du rocher.

| N° 86. | | N° 87. |
|---|---|---|
| LIMIS | et à cent pas plus loin | LIMIS |
| FVNDI | | FVNDI |
| SALLVSTIANI | | SALLVSTIANI |

ce qui veut dire :

*Limites de la propriété de Salluste.*

Avant d'entrer dans des explications au sujet de ces deux épigraphes, qui sont absolument identiques par la

forme et le style, disons d'abord ce qu'était Salluste à ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient.

C. Crispus Sallutius, célèbre historien romain, dont la conduite scandaleuse et les instincts rapaces contrastèrent si étrangement avec les principes de morale et d'équité qu'il a répandus dans tous ses écrits, était l'ami intime de César, qui l'imposa aux Numides comme gouverneur (44 avant J.-C.), avec la recommandation tacite de pressurer la nation récemment vaincue à la bataille de Thapse. Salluste s'acquitta si bien de sa mission, que deux ans après il se retirait, emportant avec lui la haine et les malédictions du peuple et une fortune colossale, fruit honteux de ses rapines et de ses extorsions. Il fit construire à Rome, où il s'était audacieusement fixé, un magnifique palais qu'il entoura de jardins agréables, *hortos amœnissimos,* qui portent encore son nom. C'est là qu'il composa tous ses ouvrages historiques qui l'ont immortalisé, et qu'il mourut à 51 ans, après avoir légué sa fortune mal acquise à son petit-neveu qu'il avait adopté.

Les deux dernières inscriptions relatées plus haut, nous révèlent que Salluste possédait, sur le flanc méridional de cette montagne qui fait face au Mécid, un vaste domaine renfermant sans doute de riants vergers et de frais bocages à l'ombre desquels ce fervent disciple d'Epicure venait savourer, dans ses heures de loisir, les charmes de la philosophie et les jouissances exquises de la vie matérielle.

Si nous pénétrons aujourd'hui dans ces jardins, qui appartiennent à des Indigènes, nous trouverons encore, au milieu des bosquets de grenadiers, d'orangers et de

figuiers, seules essences d'arbres que les Arabes cultivent ou plutôt laissent croître, de nombreux vestiges de constructions qui ont dû appartenir à une villa antique de la plus haute importance.

Plusieurs sources d'eau limpide comme du cristal s'échappent en minces filets du sein de la terre, portant la vie et la fraicheur aux arbres et aux plantes qui les environnent. Je présume que toutes ces sources ont dû être autrefois recueillies précieusement dans un *aquarium*, pour l'irrigation des vergers et des autres plantations.

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, cette délicieuse retraite, admirablement exposée, devait faire le gracieux pendant des jardins de Salah-Bey, où jadis un sybarite en toge chantait en vers pompeux, du genre bucolique *(Annuaire* 1853, page 76, nº LXXIX), les beautés de la nature et les douceurs de son existence.

---

Aux monuments sépulcraux d'origine romaine trouvés dans la banlieue de Constantine, nous ajouterons trois jolies stèles lybiennes, dont deux anépigraphiques, que M. Costa a découvertes dans ses fouilles de la pyramide Damrémont. L'une de ces stèles *(Planche XXV, nº 1)*, porte en caractères romains, grossièrement gravés, les deux mots suivants VQLM et au-dessous IERON, nom d'un roi de Syracuse.

Quelque temps après cette intéressante trouvaille, M. Chareille a exhumé des fondations d'une remise qu'il a fait construire derrière sa maison au Koudiat, un fragment de stèle en calcaire dur sur lequel sont gravées,

en caractères hardis et réguliers, trois lignes complètes d'écriture numidico-punique. M. Chabassière, à qui j'en ai donné un estampage, l'a reproduite, ainsi qu'une autre de même origine qu'il a trouvée dans les ruines de Khemissa, avec une précision presque photographique. Le fragment provenant de M. Chareille est déposé au Musée, où il figure sous le n° 56.

Je laisse aux princes de la science, qui sont versés dans l'étude de la paléographie, le soin de déchiffrer et d'interpréter ces textes antiques, dont les signes, véritables hiéroglyphes pour moi, n'ont pas encore aujourd'hui une valeur bien déterminée.

### INSCRIPTIONS DE L'AURÈS.

Les quinze inscriptions qui vont être rapportées à la suite de cette note, ont été recueillies dans quelques localités de l'Aurès, par MM. le brigadier Sirot, des spahis, le capitaine Rose et le commandant Forgemol, et communiquées, dans le courant de l'année 1865, à M. de Contencin, président de la *Société Archéologique*, par l'intermédiaire de M. Pigalle, capitaine en retraite à Biskra, qui en avait fait le classement avec beaucoup d'ordre et d'exactitude. Elles devaient être publiées dans notre dernier *Recueil;* mais, par un fâcheux contre-temps que je ne puis expliquer que par l'excès d'occupations dont j'étais accablé à cette époque, je n'ai pu en reproduire que deux, les n^os^ 90 et 91, le manuscrit s'étant égaré au moment ou l'on opérait le tirage de la dernière feuille.

Dans les notes communiquées par MM. Rose et For-

gemol, il est aussi fait mention d'un certain nombre de monuments funéraires et votifs qui semblent avoir été travaillés avec art, mais les inscriptions, de même que les dessins variés qui les décoraient, sont tellement frustes qu'on ne distingue plus que des amorces insaisissables de lettres presque entièrement oblitérées par le temps. Plusieurs accusaient un buste, actuellement déformé par la vestusté, dans la partie supérieure des tombes qui affectent, en général, la forme d'un coffre ou d'un caisson. Sur quelques-unes, on distingue encore, mais d'une manière confuse, les traces de la formule invocatoire D M S, inscrite au-dessus de la figure qui en orne le fronton. Un de ces tombeaux présente, dans un de ses compartiments, un cavalier chargeant l'ennemi, et dans un autre, un homme debout revêtu de la toge.

On remarquera que la formule finale HSE manque à tous les monuments funéraires qui ont été recueillis dans cette région.

Tout le groupe des Beni-Barbar parait devoir offrir un grand intérêt aux recherches archéologiques. On a parlé d'une découverte qu'on y a faite, il y a quelques années, de bronzes antiques tels que médailles, statuettes et autres objets d'art ouvragés.

Dans l'indication des ruines romaines du cercle de Biskra, récemment rédigée par les soins de M. le commandant Forgemol, d'après les ordres de M. le Gouverneur-Général de l'Algérie, il est dit, en citant Zaouïa (village et environs) : « Ruines considérables, belles et nombreuses inscriptions. » Mais c'est un pays peu parcouru, difficile à aborder et qui n'est visité souvent, à de très longs intervalles, que par les officiers qui y sont appelés par leur service.

N° 88.

✻ ✻ D ✻ M ✻ S ✻ ✻
IVLIVSVICTORAMIZ
ZANEVIXITANNISTXVII
HEREDESEIVSMONVMENTVM
PIO FRATRIFECERVNT ET DEDI
✻ CAVERVNT ✻

*Diis manibus sacrum. Julius Victor Amizza, ne vixit annis tantùm septemdecim. Heredes ejus monumentum pio fratri fecerunt et dedicaverunt.*

Consacré aux dieux mânes. Jules Victor, surnommé Amizza, n'a vécu seulement que dix-sept ans. A leur frère pieux, ses héritiers ont érigé et dédié ce monument.

Sur une pierre rectangulaire avec encadrement, trouvée en face de Zaouïa, rive droite de l'oued Bedjer.

Le *cognomen* AMIZZA est étranger à la langue latine. Il appartient probablement à l'idiome des Gétules ou des Maures.

N° 89.

D M S
SILLIAMON
NA VIXITAN
NIS LXXVMA
TRIBENIGNÆ
MERENTI FILII
. . CERVNTETDD

*Diis manibus sacrum. Silia Monna vixit annis septuaginta quinque. Matri benignae merenti filii fecerunt et dedicaverunt.*

Consacré aux dieux mânes. Silia Monna a vécu soixante-quinze ans. A leur digne et excellente mère, ses fils ont érigé et consacré ce monument.

Trouvée à El-Amra, tribu des Beni-Barbar, sur un tombeau en forme de caisson, de 0m61 à la base. Les deux dernières lettres de la cinquième ligne sont liées.

| N° 90. | N° 91. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| PANALAVIC | M I LEV . . |
| TORIS VIXIT | VERECVN |
| ANNIS XXV FR. | DI VIXIT |
| E....DED | ANNIS LV |

N° 90. — *Diis manibus sacrum. Panala Victoris* (sic) *vixit annis viginta quinque. Frater ejus posuit et dedicavit.*

Panala Victoria a vécu vingt-cinq ans. Son frére lui a élevé et dédié ce tombeau.

Même forme et même provenance que la précédente.

N° 91. — Consacré aux dieux mânes de Milève, le *Discret,* qui a vécu cinquante-cinq ans.

Sur une pierre semblable à la précédente brisée à la partie droite.

| N° 92. | N° 93. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| IVLIA EPRE ❋ | ASCVLVS |
| VIXIT ANNIS XX | MIZZAV |
| IVL...FELIX MARITE | IXITANNIS |

N° 92. — Julia Epre a vécu vingt ans. Jules Félix à son épouse.

Pierre semblable à la précédente. On distingue vaguement la trace d'un buste dans la partie circulaire du fronton.

N° 93. — Ascule Mizza a vécu....ans.

N° 94.

. M S
IGERM...VIXITAN
...IIIHOR·MAR...ET
IVS...NEP...SVIS
POSVER....II
D D

N° 95.

D M S
CLODIAAEGYP†AVIX
·XXVIIIDIGN·C·N
·IGEMAELIVS...
....ETDD

N° 94. — *Diis manibus sacrum. Julia Germania vixit annis.... tribus. Horatius maritus et filius et nepotes suis posuerunt et dedicaverunt.*

Julia Germania a vécu... trois ans. Horace, son mari, de concert avec son fils et ses petits-fils, lui ont érigé et dédié ce monument.

Sur une pierre rectangulaire très-fruste, encadrée dans un filet simple. Zaouïa des Beni-Barbar.

N° 95. — *Diis manibus sacrum. Clodia Aegyptia vixit annis viginta octo. Dignae conjugi, Marcus Aelius .... ? et dedicavit.*

Marc Aelius a élevé et dédié ce tombeau à sa digne épouse, Clodia, l'Egyptienne, qui a vécu vingt-huit ans.

Sur une pierre en forme de coffre. Dans la partie circulaire se trouve, gravé en relief, le buste d'un guerrier que le temps a presque entièrement effacé. La forme ablative du mot *conjuge* est quelquefois employée pour le datif sur les tombes du Bas-Empire, auquel celle-ci semble appartenir. Le N du groupe DIGN forme un sigle trilitère équivalent à NAE.

| N° 96. | N° 97. |
|---|---|
| SEMP...VICT | ...AMISEDESPRO |
| ORINANEVIXIT | ...EIBENESIPPNON |
| ANNIS XVII | le reste est fruste |

N° 96. — Sempronia Victorina a vécu dix-sept ans. Stèle rectangulaire terminée par un cône.

N° 97. — Il n'est pas possible de restituer ce fragment d'inscription. On distingue vers le centre de la pierre des traces de sculpture.

L'épigraphe suivante que nous donnons en triple expédition, a déjà été publiée deux fois : d'abord par le capitaine Payen (aujourd'hui chef de bataillon commandant le cercle de Bordj-bou-Areridj), dans l'*Annuaire* de 1856-57, page 46, et reproduite par M. Léon Renier dans les inscriptions romaines de l'Algérie, n° 4094, puis par M. Henri Duveyrier, dans l'*Annuaire* de 1860-61, page 107. Elle faisait partie de la collection que ce savant voyageur a rapportée, lors de son exploration scientifique à travers l'Aurès. Nous mettons en regard les trois transcriptions exécutées à différentes époques par ces archéologues distingués; elles diffèrent l'une de l'autre par quelques variantes assez curieuses.

N° 98.

| Capitaine Payen. | H. Duveyrier. | Commandant Forgemol. |
|---|---|---|
| OBLO | OPLO | DSMS |
| PIMACED | ? PMACED | PMACEO |
| ONIS ✻ V ✻ A ✻ | ONISV A ✻ | ONISV ✻ A ✻ |
| XXXCVPVLA | XXXCVPVLA | XXXCVPVLA |
| FACTA FRATRES | FACTA FRATRES | FACTA FRATRIS |
| TFSIVS | IPSIVS | SIS EIVS |

*Diis manibus sacrum. Publii Julii Macedonis vixit annis triginta. Cupula facta fratris (pro fratribus) ipsius.*

Consacré aux dieux mânes de Jules Publius Macedon, qui a vécu trente ans.

Le mot *cupula* diminutif de *cupa* qui signifie cuve ou tonne, est évidemment employé ici comme synonyme de tombe. C'est la première fois que nous voyons figurer cette expression sur les monuments tumulaires de la province. Le mot *capulus* désigne en général le cercueil ou la fosse dans lequel le cadavre était déposé.

N° 99.

.....IOSEVERO
.....CIAVGPPCIII
IMPV C SERVILIVS
....OMVNICI...
....ONOREM...
ONIATIN....

*Imperatori Caesari Lucio Septimo Severo pertinaci, pio, felice, augusto, patri patriae, consuli tertium imperatori undecimum Caius Servilius..... ob honorem..... Colonia Tin.....*

Fragment de dédicace à Septime Sévère, postérieure à l'an 202, époque où il prit son troisième et dernier consulat. A cette même année, 202, il avait été acclamé déjà onze fois du titre d'*Imperator* (général triomphant), et cependant la transcription de l'épigraphe ne porte qu'un V, mais il est certain que c'est un X suivi d'une ou de deux unités effacées.

Dans une note qui accompagnait l'envoi de cette ins-

cription, dont les quatre premières lignes sont à peu près identiques à celle qui suit, il est dit que les lettres sont irrégulières et à demi effacées par le temps, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on a pu lire les six lignes rapportées ici sur les huit qui sont inscrites sur la pierre.

La Notice des dignités romaines et les Tables de Peutinger, qne j'ai consultées, ne m'ont fourni aucun renseignement sur cette colonie, qui ne nous a laissé que les trois premières lettres de son nom. — Sur un bloc rectangulaire trouvé à Zaouïa, Beni-Barbar.

N° 100.

....MIOSEVERO
MAV...CIAVGPPCIII
IMP...RVILIVS
MACE.....
.....

Autre fragment de dédicace adressée à Septime Sévère, à la même date et par le même personnage, Caius Servilius, qui était sans doute un des principaux magistrats de la localité.

N° 101.

VICTORANNIS

N° 102.

QVOD VOCA...

N° 101. — Dans un encadrement rectangulaire. Au dessus, une statue de femme drapée. Fruste. La pierre est brisée par en bas.

N° 102. — Sur la plinthe d'une colonne brisée à droite.

M. Payen, chef de bataillon et commandant supérieur

du cercle de Bordj-bou-Areridj, nous a communiqué l'inscription suivante, qu'il a copiée sur une borne terminale, découverte en septembre dernier, dans un lieu appelé *Sator,* de la plaine de la Medjâna. La transcription, d'une exactitude très-contestable, aurait besoin d'être vérifiée, vu l'importance du monument. En voici la reproduction textuelle :

N° 103.

LIMES
AGRORORVMAGAR
GILIO·GODDODEC....
P·P·SECVNDVMIVS
SIONEM·V·P·IVCVN
DIPEREGRINI P·N..
INTERTERRITORI
VMAVRELIESEETP
·RIVATA[illegible]ATIONE[illegible]

Sur une borne brisée aux deux extrémités. L'écriture, qui semble avoir souffert des intempéries de l'atmosphère, est d'un style imparfait et presque rudimentaire. Il n'y a que trois monogrammes qui sont l'A et le R finales de la deuxième ligne ; le V et le N de *secundum,* quatrième ligne ; le V et le R de l'ethnique *Aureliese,* huitième ligne. La partie inférieure du dernier mot de l'inscription a été emportée avec l'autre fragment de la borne ; mais ce qui reste suffit pour le rétablir exactement. Dans l'état actuel de la pierre, la lettre qui termine la sixième ligne peut être un M tout aussi bien qu'un N. La transcription des huit dernières lettres de la troisième ligne, qui sont figurées en caractères

maigres, est évidemment défectueuse ; il devait y avoir là l'indication d'un titre et un des participes *positus, erectus* ou *directus,* que le sens de la phrase appelle rigoureusement. Je propose de les remplacer par le groupe AGRIM, première partie du terme technique *agrimensore* et le participe *directus.*

Cela posé nous lirons cette épigraphe de la manière suivante :

*Limes agrorum à Gargilio, agrimensore, directus pecuniâ publicâ, secundum jussionem viris perfectissimi Jucundi Peregrini, praesidis Mauritaniae (caesariensis) inter territorium Aureliensem (1) et privatam rationem.....*

..... Cette borne champêtre a été plantée aux frais du trésor public, par l'arpenteur Gargile, conformément aux ordres du perfectissime Jucundus Peregrinus, gouverneur de la Mauritanie césarienne, entre le territoire d'Aurelia et le domaine privé de.....

De quel domaine privé s'agit-il ? Nous ne pouvons émettre ici que des conjectures plus ou moins admissibles, attendu que le texte du document s'arrête juste au moment ou les noms et qualités du possesseur allaient être exprimés. Cependant, si l'on se fonde sur les monuments semblables qui ont été découverts, il y a quelques années, dans les mêmes lieux, on peut raisonnablement supposer que ce domaine devait appartenir

(1) La suppression du M final à l'accusatif singulier de la troisième déclinaison, et celle du N devant l'articulation sifflante S, dans les mots terminés en ENSIA, sont des particularités bien connues du langage populaire de l'époque Antonine, à laquelle je crois devoir rapporter cette épigraphe.

soit à la princesse Matidie, fille d'une autre Matidie, nièce de Trajan, et femme de l'Empereur Hadrien, soit à la célèbre Faustine, femme de Marc-Aurèle, qu'elle avait instituée, à sa mort, sa légatrice universelle. Il est probable encore qne les biens immenses que ces princesses possédaient en Afrique aient passé par droit de succession légitime entre les mains de Vibia Aurelia Sabina, sœur de Commode, laquelle mourut dans un âge avancé, sous Caracalla, après avoir été l'objet de la haute condescendance de Septime Sévère, qui, pour des raisons politiques, s'était proclamé publiquement son frère.

L'ethnique *Aureliese,* mentionné dans l'inscription, nous révèle qu'une colonie du nom d'Aurelia a été créée par Marc-Aurèle ou son fils Commode. C'est un nom de plus à ajouter à la liste des anciens centres de populations découverts dans cette région, qui devait être jadis le point intermédiaire de la Numidie et des deux Mauritanies.

INSCRIPTIONS DES ENVIRONS DE SETIF.

N° 104.

**D M S**
**C MVNIVS**
**C FILIVS PAPI**
**RIA VICTORINVS**
**VNVS EX ORDINE**
**SITIFENSIVMVALV**
**H S E**
**FILISVOPATRIKARISSIMOF.**

*Diis manibus sacrum. Caius Munius, Caii filius, Papiria (tribu), Victorinus unus ex ordine Sitifensium,*

*vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Filii suo patri carissimo fecerunt.*

Consacré aux dieux mânes. Caius Munius, surnommé Victorin, fils de Caius, de la tribu Papiria, un des membres du corps municipal de Setif, a vécu cinquante-cinq ans. Il repose ici. A leur père bien-aimé, ses fils ont érigé ce monument.

Sur la route d'Aïn-Arnat à Messaoud.

| N° 105. | N° 106. |
|---|---|
| F CLAV | IMPCAESMAN |
| DIOIVLI | TONIOGORDI |
| ANOPER | ANO INVIC·· |
| PETVO | PIO FELICEAVG |
| AVG | PONTMAX |
| IIII | TRIBPOTII |
| | COSRESPVB· |

N° 105. — *Flavio Claudio Juliano, perpetuo augusto, quatuor (millia passuum).*

Flavius Claude Julien, auguste perpétuel, quatre mille pas.

Sur une borne milliaire trouvée sur l'antique route de Sitifis à Cirta, par *Cuiculum* (Djemilah), en un lieu appelé l'Oued-Deb (rivière des ânes). Le mille romain équivaut à 1481m40, en multipliant ce nombre par le chiffre IIII inscrit au-dessous de la dédicace, nous trouverons 5 kilom. 925 mètres ; c'est, en effet, la distance approximative de Setif a l'endroit où l'on a exhumé la borne, dont l'origine remonte à l'an 362 ou 363, sous le règne de Julien l'Apostat.

Ces deux épigraphes ont été communiquées à M. le

Président, dans la séance du 6 janvier, par M. Mœurs, architecte départemental et vice-président de la *Société Archéologique*.

N° 106. — *Imperatore Caesare Marco Antonio Gordiano, invicto, pio, felice, pontifice maximo, tribuniciâ potestate iterum, consule. Respublica.....*

Sous le règne de l'empereur et César Marc Antoine Gordien, invaincu, pieux, heureux, auguste, souverain pontife, jouissant de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul. La commune de.....

Gordien III, petit-fils, par sa mère, Metia Faustina, du vieux Gordien qui s'étrangla à Carthage, fut proclamé César par la volonté populaire, le 9 juillet 237. L'année suivante, à la même époque, les Prétoriens, qui venaient de massacrer Maxime et Balbin qu'on avait opposés au farouche Maximin, lui décernèrent le titre d'auguste, qui lui fut confirmé par le Sénat, le peuple et les provinces.

Enfin, en 239, il obtint le consulat avec Aviola ; il n'avait alors que 14 ans. C'est donc à la fin de cette année ou au commencement de 240 qu'il faut placer la date de cette inscription. Cette année, 240, est mémorable, en Afrique, par la révolte de Sabinien qui aspirait à la pourpre.

Il est regrettable que la borne ait été brisée après le mot RESPVB. Nous aurions eu un ancien nom de localité à inscrire sur la liste de ceux qui, depuis quelque temps, ont été découverts dans la province. Cette localité devait être la première étape placée sur la grande voie stratégique de Cirta à Lambèse, chef-lieu de la 3me légion Auguste.

Trouvée à Aïn-Kercha, près de Mlilah, route de Batna, et copiée par un jeune indigène, fils du caïd de la tribu voisine, dont j'ignore le nom. Communiquée par M. Claris.

L'inscription suivante, que je crois inédite, a été découverte dans un champ voisin des ruines d'Hippone, par M. le docteur Reboud, attaché à l'hôpital militaire de Bône, qui en a adressé une copie, dans le courant de 1864, à M. Leclerc, major des spahis, alors secrétaire de la *Société Archéologique*. Elle a été tout récemment exhumée de nos archives où elle était restée ignorée jusqu'alors.

N° 107.

L NAEVIO
FLAVIO
IVLIANO
TERTVL
LO AQVI
LINOC·P· (1)
CMAECI
VSIVN··
EQRPATRO
NOINCOMPARABILI

*Lucio Naevio Flavio Juliano Tertullo Aquilino, civitatis patricio, Caius Maecius junior, eques romanus patrono incomparabili.*

Caius Maecius (Metius), le jeune, chevalier romain, à son patron incomparable, Lucius Naevius Flavius Julianus Tertullus Aquilinus, gouverneur de la ville.

Le T et le R de *Patrono* sont liés en un seul sigle ; il en est de même du mot *incomparabili* dont presque toutes les lettres sont accouplées deux à deux.

On voit rarement, dans les inscriptions latines, une nomenclature aussi longue de noms propres attribués au même personnage. Il est probable que ce haut fonction-

(1) Les initiales C P peuvent se rendre aussi par *Coloniae patrono*.

naire d'Hippo-Regius avait été adopté dans sa jeunesse, comme cela se pratiquait souvent, par l'illustre famille *Julia* dont il a ajouté les noms aux siens.

L'origine du titre *eques romanus,* qui signifie ici chevalier et non cavalier romain, date pour ainsi dire de la fondation de Rome. Après l'organisation intérieure de la cité naissante qui devait, quelques siècles plus tard, commander en souveraine au monde entier, Romulus songea à s'entourer d'une garde personnelle, destinée à maintenir son autorité et à le protéger contre les dangers qu'il devait journellement encourir au milieu de cette singulière association d'hommes incultes et farouches qui composaient son sénat.

Il choisit, dans chacune des trois tribus, cent jeunes gens des plus distingués par leur naissance et leur fortune, pour servir à cheval dans sa garde. Mais leur nombre alla toujours en augmentant jusqu'à Tarquin, sous le règne duquel on en comptait déjà plus de trois mille.

L'ordre équestre des chevaliers ne fut cependant considéré comme ordre distinct que quelques années avant l'expulsion des rois. Depuis, tous ceux qui servaient dans la cavalerie n'étaient pas appelés *chevaliers;* cette dénomination s'appliquait seulement à ceux qui faisaient partie de l'ordre équestre. Le choix en était ordinairement fait par le censeur, qui les présentait, au nom du Sénat, avec un anneau d'or, une tunique étroite ornée de clous brodés, *tunica angusticlavia,* et un cheval entretenu aux frais de l'État. Sous les empereurs, on donnait au fils du souverain la qualification de *princeps juventutis,* chef du corps des chevaliers.

L'ordre équestre, si célèbre dans l'antiquité, fut pour Rome ce que la chevalerie fut au moyen-âge pour les puissances féodales de l'Europe.

PHILIPPEVILLE.

La vieille cité Numidico-romaine *Rusicada Veneria,* que la colonisation française a fait surgir de ses ruines séculaires, sous le nom de Philippeville, ne fournit plus, depuis quelques temps, que de rares vestiges de son antique splendeur; et, cependant, de grands travaux d'art s'exécutent tout autour de la ville, sans compter les nouvelles et élégantes constructions dont se couvrent les pentes verdoyantes de la montagne où sont les magnifiques citernes romaines.

Cette pénurie de découvertes est d'autant plus regrettable, que le Musée lapidaire, qui est riche en toutes sortes de monuments, a été exhumé, en totalité, des fondations de la nouvelle ville. Espérons que M. Roger, zélé et intelligent directeur du Musée local, qui lui doit en quelque sorte son organisation, sera plus heureux l'année prochaine dans ses recherches quotidiennes.

Nous lui devons la communication des trois inscriptions suivantes :

N° 108.

D M S
L·CAELIVS
GALLOSVS
VA LXXV
NICIDIA
VENERIA
CONIVGI · PIO
MIRENTI · POS

*Diis manibus sacrum. Lucius Caelius Gallosus vixit annis septuaginta quinque. Nicidia Veneria conjugi pio mirenti (pro merenti) posuit.*

Consacré aux dieux mânes. Lucius Caelius Gallosus a vécu soixante-quinze ans. Nicidia Veneria a élevé (ce tombeau) à son digne époux.

Sur un cippe en marbre blanc, découvert dans la tranchée des Arènes, le 30 novembre 1865, donné par M. Chandessais, ingénieur des chemins de fer, et transporté au Musée par les soins de M. Roger.

La légende, d'un style commun, genre byzantin, est inscrite dans un cadre refouillé de quelques millimètres et bordé d'un double rang de moulures. On remarquera le nom de l'épouse qui est le même que le surnom de Rusicada. On sait que cette ville avait pour patronne la déesse Vénus.

| N° 109. | N° 110. |
|---|---|
| D M | ...IAE |
| FABIASO.. | ARIAE |
| RIS.V. | ISIXXV |
| XV... | |
| H | |

N° 109. — Aux dieux mânes de ma sœur Fabia qui a vécu dix-sept ou dix-huit ans. Elle gît ici.

Marbre blanc à deux parements de sciage, découvert sur le mamelon Négrier, donné par M. Magnerre.

N° 110. — Fragment d'épitaphe découvert avec un escalier romain conduisant aux cryptes sur lesquelles le théâtre actuel est bâti.

SIGUS *(Segnia).*

Cet immense amas de ruines qui s'étendent au milieu de la plaine des Segnia, entre Constantine et Aïn-Beïda, provient d'une antique et célèbre cité que les rois numides ont rendue mémorable par le séjour qu'ils y ont fait à différentes époques. Sous la domination romaine, cette localité portait le nom de *Sigus,* comme le prouvent plusieurs monuments lapidaires au bas desquels on lit très-distinctement *Respublica Siguitanorum.*

Il n'a encore été recueilli jusqu'ici que de rares inscriptions qu'on a trouvées à la surface de ces débris séculaires; mais quand la pioche, dirigée par une main intelligente, aura pénétré dans leur profondeur, il est certain qu'on y découvrira des monuments importants, qui nous donneront des détails d'un grand intérêt sur la ville et les grands personnages qui l'ont habitée.

Voici cinq épitaphes qui ont été découvertes à peu de distance des ruines, par M. Costa, dans le courant du mois de novembre dernier.

| N° 111. | N° 112. |
|---|---|
| D M | D M |
| P ❋ NAVIVS | SITTIA |
| CATVLINVS | EXTRICATA |
| V ❋ A ❋ L ❋ MMV | VALX❋ |

N° 111. — Aux dieux mânes. Publius Navius Catule a vécu cinquante ans et cinq mois.

Sur une belle stèle carrée, bon style. Le monogramme de mensibus est représenté par deux M.

N° 112. — Aux dieux mânes. Sittia Extricata a vécu soixante ans.

| N° 113. | N° 114. | N° 115. |
|---|---|---|
| IVLIA | D M | ...L·AVO... |
| MANI | ....A·FA | NIA..... |
| LAVANIS | ....DECES | LETE |
| XXXXV | ....VIIIIDVS | |
| | OCT..... | |

N° 113. — Julia Manilla a vécu quarante-cinq ans. — Mauvais style.

N° 114. — *Diis manibus sacrum ..... Julia Fadilla? decessit octava (dies) idus octobris...*

Consacré aux dieux mânes. Julia Fadilla est décédée le huitième jour des ides d'octobre.

Sur une pierre très-fruste.

N° 115. — La pierre sur laquelle est gravée cette épitaphe, qui est rongée par le temps, est mutilée aux deux extrémités.

Sans sortir des limites proprement dites du territoire de Constantine, c'est-à-dire dans un rayon de 25 à 30 kilomètres, on trouve, disséminées sur le sol d'une manière plus ou moins compacte et confuse, plusieurs agglomérations de ruines qui ont dû appartenir, si l'on en juge par leur masse et leur étendue, à des centres populeux et prospères des siècles passés.

Il en est d'autres moins considérables, que l'on rencontre dans le voisinage des sources, sur le bord des ruisseaux, dans une plaine féconde et sur les pentes fertiles d'une montagne ou d'un monticule, qui semblent être les restes informes de quelques jolies villas, de riches

métairies, *praedia,* et peut-être aussi de villages jadis florissants, *pagi,* dont l'existence s'est probablement évanouie à la suite des révolutions sociales qui ont ébranlé le monde au cinquième siècle. Tout à côté de ces vestiges grandioses d'une civilisation éteinte, l'Arabe insouciant a planté sa tente vagabonde ou construit son gourbi couvert de chaume, dont l'aspect disgracieux contraste péniblement avec les riantes images qu'on se crée de ces antiques résidences. Malgré la faible distance qui les sépare de Constantine, la plupart de ces ruines n'ont encore été explorées que très-superficiellement, et nous ignorons aujourd'hui encore les noms que beaucoup d'entre elles ont autrefois portés.

Quand la colonisation prendra un essor plus rapide, et que des centres agricoles viendront s'établir sur l'emplacement même de ces débris séculaires, il en surgira de précieux documents qui viendront grossir le domaine de l'histoire et de la géographie anciennes de la plantureuse Numidie.

JULES MARCHAND.

---

# SUR LA DÉTERMINATION

## ET LE SENS DE PLUSIEURS MOTS

## DE L'ANCIENNE LANGUE NUMIDE

---

Etudier la composition des mille noms anciens de villes et de peuplades d'Afrique qui nous ont été conservés par les géographes, par les itinéraires et par les procès-verbaux des conciles, — déterminer les radicaux qui ont formé ces noms, — comparer ces radicaux, lesquels peuvent monter à environ deux cents, aux mots des dictionnaires chaldaïques, hébreux, hymiarites, ethiopiens, arabes, touaregs et kabiles; — en retrouver ainsi la signification, — et établir, par ce dépouillement, de quelle langue sémitique l'ancienne langue numide se rapproche le plus, — tel est le travail auquel j'ai résolu de me livrer. — C'est une étude qui ne demande ni grand temps, ni beaucoup d'intelligence; mais qui exige malheureusement une réunion de documents telle, qu'on ne peut la trouver que dans les bibliothèques des grandes villes.

Venant d'Afrique, en garnison au camp de Châlons pour quelque temps encore, je suis obligé de différer mes recherches ; j'ai pensé cependant que vous voudrez bien accueillir, comme spécimen des découvertes que l'on peut faire dans cette voie, les minces résultats que j'ai pu obtenir jusqu'ici. — Peut-être aussi leur publication décidera-t-elle quelque savant plus autorisé par son nom, mieux fourni des matériaux indispensables à cette étude, à entreprendre un travail à la fois court, facile et très-important au point de vue de la question si controversée des origines berbères.

## I.

Les dernières traces qui restent d'un peuple éteint, d'une langue perdue, ce sont les noms de villes, de localités, de rivières, de montagnes, etc., dont le peuple nouveau venu n'a pas songé à changer les dénominations. — Ces noms, il est vrai, nous parviennent parfois avec des altérations ; mais rarement ces altérations sont assez importantes pour qu'on n'y puisse reconnaître les éléments primordiaux des anciens noms.

Quant à ces éléments eux-mêmes, on peut remarquer qu'ils sont peu nombreux et se rapportent presque exclusivement à quatre classes de mots, savoir :

1° Aux substantifs communs relatifs à des accidents de terrain, tels que rivières, gués, cascades, lacs, étangs, vallées, collines, plateaux, montées, défilés, cimes, montagnes, prairies, forêts, etc.;

2° Aux substantifs communs indiquant une réunion permanente ou accidentelle de population : villes, vil-

lages, hameaux, maison, forteresse, douar, campement, tentes, marchés, moulins, fermes, tribus, etc. ;

3° A des substantifs ou adjectifs de nombre, de couleur, de forme, de produit, etc. : rivière rapide, torrent poissonneux, montagne boisée, ravin rouge, les deux fleuves, etc.;

4° Enfin à des noms propres de divinité ou d'homme : la divinité protectrice, l'ancêtre ou le chef de la tribu, le fondateur de la ville, le souverain régnant : Veneria, Rusicade, Ouled-Ahmed, Burgus Severianus, Constantine. — Parfois, c'est un souvenir d'une première demeure apportée par l'émigration : la Nouvelle-Orléans, New-York, etc.

Ces quatre classes de mots se combinent entre elles à l'infini et forment un grand nombre de noms qui souvent comprennent trois ou quatre éléments : Villeneuve-sur-Yonne, Castellum tetroportensis.

Quand une localité a pris un nom, il est rare qu'elle en change par la suite, surtout quand les populations qui se succèdent dans le pays ne se substituent l'une à l'autre que petit à petit ; ce qui arrive surtout dans les villes et dans les régions montagneuses. — C'est ainsi que, depuis vingt siècles, Igilgili, Chullu, Rusicada, Hippon Zaritus, Sitifis et cent autres s'appellent encore Djidjeli, Collo, Ras-Skikda, Ben-Zert et Setif. — A ces vingt siècles, sans doute il faut en ajouter d'autres encore ; car il est probable qu'à l'époque de la conquête romaine, ces noms, qui dérivent de substantifs communs, étaient déjà depuis longtemps devenus des noms propres.

De tous les noms que nous ont transmis les auteurs latins, bien peu peuvent s'expliquer par la langue ac-

tuelle des montagnards kabiles, laquelle, depuis tant de siècles, a naturellement dû varier, sous l'influence des mouvements de population qui ont sans cesse agité le Tell ; — quelques-uns se rapportent sans trop d'efforts au dialecte des Touareg, qui est resté plus pur ; un petit nombre se rapprochent de certains mots appartenant aux idiomes du Soudan ; mais la plus grande partie, autant qu'il m'a été permis d'en juger par une rapide inspection, paraît avoir des relations visibles avec l'hébreu, l'arabe, le phénicien et les autres langues sémitiques.

Pour ces mots qui ont des rapports avec la langue punique, leur existence ne peut s'expliquer que par l'une ou l'autre des deux hypothèses suivantes :

1° Ou bien les Carthaginois et autres marchands de même race, en passant dans une localité, lui ont donné un nom qui s'est substitué au nom indigène, ou qui a été choisi entre les deux par les Romains quand ils se furent emparés du pays ;

2° Ou bien les anciens habitants étant d'origine sémitique, ont importé, en émigrant dans le pays, leur langue qui se trouvait naturellement être parente du phénicien, dialecte également sémitique.

Je vais montrer que la première hypothèse est fausse, par cela qu'elle est contredite formellement dans deux cas particuliers par des affirmations précises d'auteurs anciens, sans compter que, pour l'adopter, il faudrait attribuer à la domination et aux relations commerciales des Carthaginois plus d'extension qu'on ne peut raisonnablement leur en accorder.

1er POINT :

Hérodote nous apprend (livre 4, § 192) que le mot *zégéries* signifie en libyen *colline*. — D'un autre côté, nous savons par M. le docteur Judas *(Mémoire sur la langue berbère)*, que le mot *zéger* signifiait en phénicien *terre* ou *lieu élevé*, sens identique à celui de colline. Voici donc un mot appartenant à la fois aux deux langues.

D'autre part, le mot est libyen d'origine, et n'a pas été introduit dans la langue des indigènes par l'intermédiaire du phénicien, comme le prouve son emploi dans des noms de localités qui furent toujours fermées à la domination et même au négoce de Carthage. Je veux parler de deux villes de la Marmarique nommées Zygris toutes deux, et qui subissaient l'influence commerciale des Grecs africains de Cyrène (1).

2e POINT :

Orose nous apprend qu'il existait au sud de l'Atlas un grand fleuve que les naturels du pays appelaient *Dara* près de ses sources, et que les autres habitants de ces lieux nommaient *Nuchul* ou *Nuhul*. — Pomponius Mela avait déjà fait la remarque que, chez les Ethiopiens du couchant, c'est-à-dire au sud de l'Atlas Tingitain, il se trouvait une source qui paraissait être celle du Nil. « Les hommes du pays, ajoute-t-il, l'appellent *Nuchul*, et ce

(1) Mannert. — Géogr. Barb, p. 28 et 32.

nom pourrait bien être une corruption du Nil » (1). — On voit par ces deux passages que le nom de ce fleuve était bien indigène, puisqu'il lui était donné par les *hommes du pays,* dit Mela, par les *habitants de ces lieux,* dit Orose.— Or, on trouve aussi ce mot dans les langues sémitiques ; *Nahhal,* en effet, veut dire en hébreu *vallée* et aussi bassin de rivière (2). Le mot existe d'ailleurs encore dans la géographie berbère de l'Algérie, et s'y applique à un petit cours d'eau (l'Oued-Nehel) du pays des Kabiles Menacer. Il y était connu sous ce nom bien avant que les Arabes se fussent établis dans la vallée du Chelif, comme en témoigne la mention qui en est faite par Ben-Khaldoun, au 14e siècle de notre ère (3), ce qui prouve que ce n'est pas l'invasion arabe qui a apporté ce mot dans le pays, comme on pourrait me l'opposer.

Mela fait remarquer la ressemblance des mots *Nuhul* et *Nil.* Il est probable, en effet, que le second dérive du premier par une contraction, et qu'il en est de même des noms de tous les Nils connus par les anciens, depuis l'Atlantique jusqu'à la mer Rouge. Il est même très-possible que ce fut cette conformité de noms qui causa, pour la plus grande part, l'erreur antique sur les sources et le cours du Nil d'Egypte. Cette contraction du mot *Nuhul* en *Nil* est d'autant plus probable, que nous en connaissons un exemple dans l'antiquité : en effet, Honorius donne au *Nuhul* de Mela et d'Orose le nom contracté de *Nilotis.*

(1) Ces passages d'Orose et de Mela sont reproduits dans la géographie barbaresque de Mannert. — Notes de M. Marcus, p. 158 et 160.

(2) Id. p. 660

(3) Ben-Khaldoun. — *Histoire des Berbères.* Trad. de M. le baron de Slane. T. 3, p. 393 (année 1311 de notre ère).

On voit, par les deux exemples fournis par les mots *Zeger* et *Nehel,* que la langue libyque possédait des mots ayant le même radical que les mots phéniciens. Il faudrait pourtant se garder d'en conclure que ces deux langues fussent identiques. Le contraire est trop précisément affirmé par les auteurs de l'antiquité ; mais il est certain qu'elles étaient proches parentes. J'en tire aussi cette déduction que si, dans l'étude des noms de localités numides, nous trouvons des mots à la physionomie sémitique, il est plus naturel, à moins de raisons historiques contraires, de rapporter ces mots à la langue libyque qu'à la langue phénicienne.

## II.

Comme je l'ai dit, je n'ai ni l'intention ni la possibilité de présenter ici un travail complet. — Dans les quelques pages qui suivent, je veux seulement montrer quelques exemples de l'analyse à laquelle je soumets les noms indigènes, pour en retrouver la composition ainsi que pour déterminer le sens de leurs éléments.

1° Le mot Tim (en caractères arabes تم, en caractères hébreux תם ).

Nous avons parlé tout à l'heure du mot libyen *Zeger,* cité par Hérodote. Parmi les noms qu'il concourt à former, se trouve celui de *Timzegeri,* localité de la Byzacène, lequel se compose de deux radicaux Tim et Zegeri, celui-ci signifiant colline. — Quant au mot Tim, il se représente souvent dans la géographie libyque sous les formes *tim, tam, tem.*

Or, ce mot que tant d'exemples prouvent être indigène se retrouve aussi en timichekt (Touareg) et en hébreu. — Le premier point dérive du passage suivant, d'un compte-rendu des voyages de Barth : « Tembouktou, selon une tradition, fut fondée dans le sixième siècle de l'hégire par une femme touarègue du nom de Bouktou » (1). Ce passage montre aussi que le mot *tem* doit signifier quelque chose comme emplacement, résidence. Or, c'est justement le sens que ce mot a en chaldaïque : « تم ai-je lu dans un dictionnaire biblique, signifiait, dans la langue de l'Ancien-Testament, *ibi, illic, istic, illuc, istuc, eo,* dont le sens est identique (2). »

En conséquence Timzegeri doit se traduire : la résidence sur la colline.

2° Le mot Gad (en caractères arabes قد, en caractères hébreux גד ).

Parmi les mots commençant par la syllabe *tim,* je remarque Timgad (autrefois Tamugadi), nom dont le deuxième élément est *Gad,* syllabe qu'on retrouve dans la formation d'un grand nombre de noms, sous les formes Gad, Ged, Gid, Ked, Kid, etc., et probablement aussi sous les dérivations plurielles ou diminutives Gaoud, Kiad, etc.

Ce mot appartient encore à la langue touarègue. « Le mot Agadès, dit M. de Slane, signifie *ville* » (3). Il semble appartenir aux langues sémitiques, non pas que j'aie pu

(1) *Revue des deux Mondes*, 1858. T. 15, p. 946.

(2) Ex. : le nom du fils de Moïse, *Gerson-guer-schom, étranger-là.*

(3) M. de Slane. — *Appendice à l'Histoire des Berbères* de Ben-Khaldoun. T. 4, p. 501.

m'en assurer en recourant au dictionnaire, mais parce que la première ville fondée par les Phéniciens en Espagne fut nommée par eux *Gadès*, non identiqne à celui d'*Agadès* (1).

Timgad doit donc signifier l'emplacement de la ville ou, plutôt, la résidence dans la ville.

3° Le mot Lam (en caractères arabes لام, en caractères hébreux לאם ).

Parmi les noms cités dans les itinéraires et la *Notice Episcopale*, on en voit un grand nombre qui commencent par Lam. Je ne sais si ce nom existe en Touareg; je me suis assuré qu'il est inconnu en Kabilie. — En tout cas, il appartenait au chaldaïque. — Dans un dictionnaire que j'ai eu quelques moments à ma disposition (Dict. heb. chald., p. Guarin. 1746, Paris. Tome 1er p. 104), j'ai lu le passage suivant : « ام, et avec un ل mis devant, لام, est traduit par les Septante *Ethnos*, par la Vulgate et les autres : Gens natis, *Laos*, populus. »

Lam a donc le sens de tribu.

4° Le mot Shar (en caractères arabes سحر, en caractères hébreux שחר ).

J'ai déjà fait remarquer, dans une petite note insérée

(1) Entre l'Idumée et l'Egypte, dans le désert de Pharan ou de Cin, près de la langue méridionale de la mer Morte, se trouvait aussi une ville du nom de Kadesch, où stationnèrent les Israélites à leur sortie d'Egypte.

Gadich de la R. Gadasch, signifie en hébreu amas de gerbes ou tumulus. Job, 21-32. (R.)

dans la *Revue africaine* (1), qu'un grand nombre de noms de fleuves d'Afrique avaient pour élément unique le radical *Shar*, et j'en avais tiré la conclusion que ce mot signifiait *courant d'eau douce* dans la langue des anciens Numides. Cette conclusion est justifiée par l'existence du mot سحر en arabe, où il signifie, au rapport du dictionnaire de Guarin, *decursus aquæ (2)*.

Ce mot existe avec la même signification dans les langues soudaniennes. « Le nom de Chari, dit M. Barth (3), signifie rivière dans le dialecte Kotoko ; il est probable que la racine est Zâre ou Zague (4).

(1) *Revue africaine*, année 1865, p. 393.

(2) Guarin. — Dict. hébr. chald. biblique, cité plus haut. ثرت شحر nom propre de ville venant de :

ثرت Angustix.

شحر Arabice, decursus aquæ.

Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier cette dernière traduction dans un dictionnaire spécialement arabe (A).

(A) Le nom propre de ville *Céret-Haschahar*, auquel l'auteur fait allusion, se trouvait dans le territoire de la tribu de Ruben (V. Josué, XIII, 19). Il est généralement traduit par *éclat* de *l'aurore*. Le substantif *Schahar* signifie toujours *aurore* dans la Bible. Cependant la racine hébraïque شحر se trouve à quatre reprises comme désignation du Nil, qui est alors appelé *Schihor* شيحور (Josué, XIII, 3; Isaïe, XXIII, 3; Jérémie, II, 18, I; chron., XIII, 5). Presque tous les exégètes et les lexicographes le traduisent par *le Fleuve noir*, car la racine شحر en araméen signifie *noir*. *(Note de la réd.)*.

(3) *Annales des Voyages*, 1858. T. 4, p. 181. — Résumé des voyages du docteur Barth.

(4) Il y a lieu de remarquer que le son *Ssar* est souvent reproduit par les latins, par les lettres *Zar*, *Zer*. Le z latin, comme le (dzeta) grec avait la prononciation française *ds*, ou plus exactement la prononciation du *th* dur anglais.

5° Le mot Saf (en caractères arabes صوف, en caractères hébreux صاف ou صوف).

Les langues sémitiques semblent avoir été très-riches en vocables indiquant les divers aspects des cours d'eau. On rencontre, en effet, en numide le mot *Saf, Sab, Suf*, qui se retrouve dans le mot kabile *acif* de nos jours. *Acif* signifie rivière, comme *Saf, Sab,* le signifiaient autrefois aussi. — Je n'ai pu m'assurer si ce mot appartenait au chaldaïque ou à l'arabe (1).

J'ai donné assez d'exemples pour qu'on puisse se rendre compte de la méthode que je me suis posée. Il ne me reste plus qu'à dire deux mots d'une cause d'erreur et d'embarras inhérente au système de formation des noms libyens. Je veux parler de l'introduction dans ces noms de lettres serviles, n'appartenant pas au radical et qui lui ont été adjointes dans un but grammatical; ainsi, en français, le pluriel des substantif s'indique par un *s,* le radical *aim*(er) peut devenir ils aim*eront.* — En kabile, le féminin et le diminutif s'indiquent par un *t* initial et un *t* final (acif, diminutif tacift). — Il n'est pas toujours facile de découvrir si telle ou telle lettre, dans un nom numide, appartient au radical ou n'est qu'une lettre servile ; mais cette difficulté cède devant un examen attentif, et c'est d'ailleurs la seule qui m'ait apparue jusqu'ici dans le travail de restitution que j'ai entrepris.

H. TAUXIER.
Sous-Lieutenant au 74e de Ligne.

(1) Le verbe *Suf*, en hébreu, a le sens de couler.
*(Note de la réd.).*

# RECHERCHES

A

## THUBURSICUM-NUMIDARUM, MADAURI & TIPASA

---

Depuis longtemps, Monsieur le Général Périgot, commandant la Province de Constantine, désirait voir étudier, d'une façon sérieuse et sur de larges bases, les vestiges d'un centre d'occupation romaine sis au lieu dit Khemissa.

Voici, du reste, ce que, dans sa lettre du 11 février 1865, l'honorable chef de notre province écrivait, à ce sujet, à M. le Président de la *Société Archéologique*.

« Monsieur le Président,

» Les ruines de nombreuses villes ou stations appartenant à l'époque de l'occupation romaine, jonchent, comme vous le savez, le sol de la province de Constantine ; elles constatent le caractère de force et de splendeur d'une civilisation très-avancée, dont les vestiges provoquent, à juste titre, les investigations de la science appelée à reconstruire l'histoire du passé et à en tirer d'utiles enseignements pour l'avenir.

» Le champ ouvert aux travaux de recherches des sociétés archéologiques a été fouillé sur un certain

nombre de points, signalés plus particulièrement à l'attention du monde savant; mais il est loin d'être épuisé et peut être encore exploré avec fruit.

» Entre les localités les plus intéressantes où des études sérieuses restent à entreprendre ou à compléter, je prends la liberté de signaler l'emplacement occupé par les ruines de Tubursicum Numidarium (1), connu par les Indigènes sous le nom de Khemissa, à l'attention de messieurs les membres de la Société de la province et à celle de son digne Président, si dévoué, comme eux, aux intérêts de la science.

» L'importance de cette position, située au point de partage des eaux des deux plus grands fleuves de l'Algérie, la Medjerda et la Seybouse, considérée au double point de vue stratégique et commercial, n'avait point échappé aux Romains. Ils y avaient fondé une cité dont le développement, favorisé par les plus heureuses dispositions naturelles, est attesté encore aujourd'hui par des vestiges considérables, dont plusieurs sont encore debout.

» La *Société Archéologique* connaît, du reste, mieux que moi, tous ces détails, Monsieur le Président, et a sans doute dû regretter de n'avoir pas encore été à même d'entreprendre un travail de suite et d'ensemble, sur un point aussi intéressant; c'est une lacune que je veux proposer de combler, en commençant dès cette année, si vous le jugez possible et utile, un travail de reconnaissance ayant pour objet de relever le plan de la ville romaine, d'en photographier certaines parties, d'é-

(1) Texte de la lettre de M. le Général.

tudier les monuments principaux, d'en déduire la direction à donner aux fouilles à entreprendre, etc.....; enfin, de commencer et de continuer jusqu'à parfait achèvement un travail complet sur les ruines de Tubursicum Numidarium.

» Je ne sais, Monsieur le Président, jusqu'à quel point cette proposition est de nature à entrer dans les vues de la *Société Archéologique* de la province, et quel accueil peut lui être réservé, en raison des délibérations antérieures qui peuvent l'engager, des méthodes d'investigations auxquelles elle donne habituellement la préférence, et d'autres circonstances dont elle est seule juge; personne plus que moi n'est disposé à reconnaître l'autorité scientifique de ses résolutions, et à seconder son œuvre dans la direction à laquelle elle voudra plus particulièrement s'attacher.

» Quoi qu'il en soit, dans le cas où la voie dont je viens de parler paraîtrait devoir être suivie, je serais disposé à y consacrer les fonds de subvention dont je dispose, et j'ai lieu d'espérer que M. le Préfet du département seconderait également nos efforts.

» Enfin, au moment où les travaux commenceront, je pourrai mettre à la disposition du membre délégué de la Société, le personnel et le matériel nécessaires à leur prompte et économique exécution.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Général de Division commandant la Province,*

Signé : PÉRIGOT. »

Cette lettre, le projet et les offres qu'elle contient eurent toutes les sympathies de la Société, et, d'un commun accord, il fut décidé que des études régulières accompagnées de fouilles seraient faites au lieu dit Khemissa, et que des remercîments seraient adressés à M. le Général commandant la province par le Président de la Société.

De son côté, Monsieur le Préfet du département désirant être utile à la *Société Archéologique,* mit à la disposition de son Président une somme assez importante (350 fr.), destinée à faire exécuter des travaux sérieux à Tifech (l'ancienne Tipasa de l'est), point distant de Khemissa de sept kilomètres seulement, et portant de nombreuses traces de la grande occupation romaine.

Mes fonctions m'ayant appelé à exécuter des travaux topographiques dans cette partie de la province, la Société me chargea de la direction de ces fouilles ; c'est le résultat de mes recherches, consigné dans un rapport adressé à M. le Président de la Société, que je livre aujourd'hui au public.

## DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE.

### 1° *Thubursicum.*

En Algérie, par le 05° 21' de longitude est, et par le 36° 14' de latitude, à environ vingt lieues au sud de la mer Méditerranée, on rencontre, sur les confins du Kaïdat des Sellaoua et sur celui des Hanencha (cercles de Souq-Ahras et d'Aïn-Beïda, province de Constantine), les vestiges d'une cité qui devait avoir une grande importance, à en juger par les immenses restes

d'édifices qui couvrent le sol, et par les nombreuses traces de voies de communication qui sillonnent les environs en tous sens ; l'une devait venir de Carthage en passant par Sica Veneria (Le Kef) ; l'autre de Thagaste (Souq-Ahras), en suivant la Medjerda ; une troisième se dirigeant sur Hippo-Regius (Bône et Hippone) ; une quatrième sur Calama (Guelma), en passant par K'sar Bou-Hadja ; une cinquième sur Cirta (Constantine), touchant le contre-fort sud du Djebel-Abiod, chez les Oulad-Daoud, le Djebel-Houssa (Bled-Gandoura) et les Ameur-Cheraga ; une sixième allant à Tœris Césaris (Aïn-el-Bordj) ; une septième se dirigeant au travers des Harakta, du côté d'Aïn-Béïda ; une huitième passant par Tipasa (Tifech), que l'on rencontre à six kilomètres et demi après avoir passé une magnifique chaîne boisée ; cette voie de communication va à Madauri (M'daourouch), et, probablement, desservait le sud de l'Afrique *(Planche n° 1)*.

La ville ancienne, qui n'existe plus que par ses traces, s'élevait par gradins de toutes dimensions, formant amphithéâtre ; la vue de l'ensemble de cette cité devait être des plus pittoresques et l'aspect des plus beaux.

Des jardins nombreux et parfaitement disposés encadraient gracieusement la ville, couverte aujourd'hui de débris des monuments de toutes sortes qui l'ornaient autrefois, et faisaient l'orgueil des proconsuls que Rome envoyait périodiquement dans ses murs.

Les traces de canaux et les citernes que l'on rencontre à chaque pas, en fouillant le sol, indiquent, à n'en pas douter, que la ville prenait son eau d'alimentation à des sources venant du Djebel-L'kaal, qui est aujourd'hui sec et aride.

Thubursicum est une des villes d'Afrique qui a eu le plus à souffrir des diverses invasions et des querelles sans nombre de ses administrateurs ; dix fois peut-être elle fut détruite.....!

Il y a, sous les vestiges apparents, les preuves incontestables de cinq ou six réédifications successives ; chaque coup de pioche donné sous les débris fait apparaître une nouvelle disposition du sol et des matériaux qui le recouvrent. C'est d'abord le genre grossier des constructions arabes modernes, puis celui un peu plus régulier des Maures, dans lequel on commence à retrouver un dallage informe fait indifféremment avec des débris de mosaïques, du grès ou du marbre; plus loin, ce sont des sculptures gréco-byzantines, puis le bouleversement des Vandales; et sous ce chaos de dallage, de briquetage, de cailloutis et de démolitions, on met la main sur des marbres rares et sur des fragments de la belle époque romaine.

Thubursicum, comme nous le verrons par la lecture des inscriptions que j'y ai découvertes et qui ont été traduites par M. Marchand, notre collègue, était la résidence d'un intendant ou procurator de Rome ; elle fut relevée pour la troisième fois par Caius Gracchus, vers la même époque que Carthage et Zama Régia, c'est-à-dire 22 ans avant J.-C. *(Planche n° 2).*

### *2° Madauri.*

L'ancienne cité madaurienne (aujourd'hui M'daourouch) est éloignée de Tipasa d'environ 20 à 21 kilomètres O.-O.-S, par 5° 34' 00" longitude et par 35° 59' 00" latitude.

Madauri ou M'daourouch est une des plus anciennes colonies romaines ; elle est la patrie d'Apulée, et c'est dans ses murs que St-Augustin fit ses études.

A tous les points de vue, la position de la ville est admirable ; cette cité a dû être un centre de première importance ; des sculptures de tous genres, chapitaux, corniches et colonnes de la plus belle espèce et du plus beau style, gisent éparses sur le sol, au milieu d'énormes blocs qui servirent autrefois aux constructions particulières.

La construction byzantine qui, dans l'origine, a dû être un palais, a été édifiée par le préfet Gabinius et par Sabinius, intendant de la colonie *(Planche n° V, figure 1. Planche n° VII, figures 1, 2, 3)*.

Lors de la reprise de l'Afrique par Bélisaire (2e époque), on a élevé des travaux de défense avec les pierres provenant du premier édifice et de ceux environnants; ce fait est justifié, puisqu'on retrouve dans les murs de la construction actuelle une quantité prodigieuse de pierres de toutes provenances.

D'immenses plaines se déroulent sous le regard de l'explorateur, en face de Madauri, dont les nombreux cours d'eau voisins alimentent la tête de la Seybouse, une des plus grandes rivières de l'Algérie ; ses forêts, encore assez belles, couvrent et noircissent les crêtes du Djebel-bou-Sessou (au sud) ; au nord-ouest, l'œil aperçoit les pittoresques et montueux horizons du cercle de Souq-Ahras, et les dentelles formées par les principales chaînes de la Tunisie.

### 3° *Tipasa.*

La ville de Tipasa, dont les ruines sont appelées aujourd'hui Tifech, se trouve dans le Kaïdat des Hanencha (cercle de Souq-Ahras), fraction des Ouled-Si-Mouça, et à 6,500 mètres au sud de Thubursicum, entre cette dernière et Madauri ; elle domine une immense plaine qui, au temps de Rome, était d'une richesse incalculable.

Un grand nombre de fermes et de maisons de plaisance se retrouvent éparses sur une surface de plus de mille hectares ; des sculptures diverses, d'une exécution irréprochable, se voient à chaque pas au milieu des ruines.

Comme position militaire, l'emplacement de la citadelle était fort bien choisi ; elle n'était facilement accessible que d'un seul côté (le sud); la partie nord s'élevait pour ainsi dire en gradins, et était de 45 à 50 mètres plus haute que le seuil de la porte.

De belles forêts, dont il ne nous reste malheureusement qu'un aperçu, couvraient les montagnes qui séparent Tipasa de Thubursicum, et, chose rare et à la fois digne de remarque, dans ces forêts, j'ai pu constater l'existence de citernes grillées anciennement ; à tort ou à raison, je suppose que ces citernes, qui communiquaient entre elles et dont la construction n'a rien de commun avec celles ordinaires, étaient destinées à renfermer les animaux qui, selon les besoins, étaient plus tard dirigés sur d'autres points pour servir aux combats et aux jeux.

On trouve dans les environs de Tipasa une grande quantité de dolmens ; mais c'est surtout au lieu dit El-Gouarce qu'on les rencontre par dizaines.

NOTES.

L'examen d'ensemble de la position des trois cités qui nous occupent, nous les a montrées placées dans d'excellentes conditions stratégiques et commerciales ; leur altitude est d'environ 940 mètres pour Khemissa, 958 mètres pour Tifech et 935 mètres pour M'daourouch (bordj) au-dessus du niveau de la mer.

Les ouvrages des auteurs anciens nous apprennent que les villes de la Numidie étaient riches en produits de toutes sortes, tels que le grain, les fruits, le bois, les bêtes féroces (de Tipasa et Madauri), les chevaux, les tapis de toutes couleurs et les étoffes les plus belles tissées avec des fils de soie, d'or et d'argent.

Le commerce se faisait avec Carthage, Hippo-Regius, Cirta et le sud de la province : il était considérable.

Des éléphants, pesamment chargés, suivaient chaque jour, par files nombreuses, les centaines de voies, détruites ou cachées par le temps, que le colon indifférent foule aujourd'hui sans se douter de leur existence.

C'est vers l'an 430 de notre ère que les cavaliers du vandale Genséric, redoutables guerriers à la casaque de buffle, et plus de cinquante mille Germains, s'emparèrent de tout le pays compris entre Tanger et la Cyrénaïque, et c'est par conséquent de cette époque que date la destruction des édifices dont les restes nous montrent encore les beautés et la grandeur.

LES FOUILLES.

C'est évidemment dans les recherches que j'ai pu faire que sont enfermées les preuves matérielles, palpables et

irrécusables des agitations continuelles qui sont mentionnées dans toutes les esquisses historiques du pays.

Aussi que d'émotions n'ai-je pas éprouvées dans ces travaux intéressants autant qu'arides ; que d'espoir, de surprises, que de secrets arrachés à la nature et aux siècles passés ; combien de renseignements précieux à transmettre à l'histoire; mais quelquefois aussi, après un long et pénible travail, que n'ai-je pas ressenti en fait d'amères déceptions, que de travail avais-je exécuté en pure perte.

Que d'obstacles n'ai-je pas dû vaincre, lorsqu'il me fallait arracher à la terre des pierres colossales, ou faire surgir ces morceaux d'architecture, sans pareils aujourd'hui, noyés au milieu des platras et des démolitions de toutes les époques.

Avec quel respect ne me suis-je pas incliné sur un tombeau, un sarcophage.... Oh ! j'ai bien reconnu que c'est dans le passé que sont renfermés les enseignements pour l'avenir; dans le passé qui, seul, contient la plus pure, la plus vraie des philosophies : l'étude du temps.....!

Du temps, maître éternel qui couvre et qui découvre toute chose. Du temps, qui use et qui conserve. Du temps, qui détruit les mondes, mais qui en garde précieusement la mémoire.

Lorsque je considérais ces ruines palpitantes de souvenirs, il me semblait distinguer, dans le chaos qui nous vieillit de quinze siècles, les générations glorieuses se succédant et disparaissant par les fatales gradations ordinaires : le carnage, le marteau profanateur, l'oubli....!

Rome savait-elle s'élever et s'abaisser dans ce pays....!

Rome la riche, la puissante, pensait-elle, pouvait-elle penser même, que sa décadence se lierait étroitement à son apogée...?

Ignorait-elle donc, la superbe, que les extrêmes se touchent : les larmes et le sourire, la douleur et la joie, la puissance et le néant...?

Ne savait-elle donc pas que chacune de ses collines était proche d'un ravin...?

Non ! Rome savait toutes ces choses ; aussi partout où elle posa son pied guerrier et conquérant, elle a laissé l'empreinte sublime de son admirable domination, de ses gigantesques épaves.

## EXAMEN DE DÉTAIL.

### *Thubursicum.*

Les constructions de quelque importance, dont les vestiges peuvent encore aujourd'hui donner une idée de la destination première, sont indiquées au plan par des lettres alphabétiques.

A. Théâtre, dont la façade, réédifiée à la 2e époque, est encore presque entièrement debout, de même que le côté est *(Planche XIII)*. Un conduit, indiqué au plan d'ensemble *(Planche IV)*, faisait communiquer l'intérieur de ce théâtre (la partie du milieu est éboulée) avec les constructions voisines ; les dimensions de ce conduit sont : largeur moyenne 0m85, profondeur 1m14. Les parois en sont faites avec des pierres de grand appareil et la partie supérieure se compose de dalles larges et épaisses, assises sur les murs formant côtés du conduit.

Huit rangées de gradins sont visibles et en parfait état de conservation du côté sud-est de l'édifice ; les petites fouilles faites par M. le commandant supérieur Sériziat, sont restées sans résultats satisfaisants. La longueur de la façade est de 53m60, la longueur intérieure est de 44m60.

B. A quelque point de vue que le chercheur se place, cette partie de la cité ancienne est excessivement curieuse. C'est d'abord une masse énorme de maçonnerie de béton qui a dû, si l'on en juge par les tronçons épars, supporter un édifice immense, décoré avec un luxe d'architecture peu ordinaire. La construction a été remaniée à différentes époques et avait pour décorations, en dernier lieu, des niches et par conséquent des statues (la fouille n° 13 ne m'a fait découvrir rien autre chose qu'un fragment de statue de marbre blanc *(Planche XII, figure 5)*.

De cette masse énorme qui, à mon avis, était la prise d'eau de la partie basse de la ville, s'échappent aujourd'hui deux fontaines alimentant des canaux d'irrigation.

Des thermes, dont un portique est encore debout, faisaient face à ce bâtiment qui croule peu à peu sous le poids de la masse des terres et des débris qui le recouvrent, ensevelissant chaque jour plus profondément les chambres d'eau qu'il contient et qui doivent être fort importantes.

Un bassin circulaire à demi couvert par les eaux, la vase et les joncs, fermait au nord cette partie des édifices dont les fouilles 1, 4, 6, 7, 8 ont constaté l'impor-

tance, sans pourtant mettre à découvert autre chose que des débris en partie carbonisés ou noircis *(Planche XX)*.

C. Petit bâtiment dont les ruines attestent l'ancienne élégance.

C'. Tombeau de famille surmonté d'une chapelle funéraire. Cette construction, remaniée et fouillée maintes fois, donne encore, par ses vestiges, une idée assez nette de son importance d'autrefois *(Planche XIX, fig. 1 et 2)*.

D. Construction grandiose, élevée sur un bel emplacement qui domine une partie de la vallée de la Mejerda. De nombreuses colonnes gisent éparses dans les ruines, ainsi que d'immenses citernes, dont l'une d'elles, celle qui a son entrée dans l'édifice qui nous occupe, possède une margelle en marbre blanc d'un seul morceau ; ces citernes s'étendent en tous sens sous le plateau et sous d'anciennes maisons détruites *(Planche XIX, figure 3, et planche V, figure 5)*.

La longueur de la façade est de 13$^{m}$80 et la largeur de 12$^{m}$05.

Dans un éboulement considérable de pierres, situé entre D et E, on distingue, sur un bloc parfaitement taillé, deux mains sculptées en relief; une autre pierre, qui paraît avoir été placée au-dessus de celle-ci dans la construction à laquelle elle appartient, porte également en relief un triangle dont l'extrémité est fruste *(Planche V, figure 34)*.

E. *(Planche V, figure 6.)* Bâtiment de forme rectangulaire, divisé dans le sens longitudinal en trois galeries ; au sommet de la galerie du milieu est une niche arron-

die, dans laquelle une fouille, exécutée avec soin, n'a amené aucun résultat heureux.

D'énormes pierres longues de plus de 1m70, portant en moyenne 0m65 de côté, sculptées avec soin et recouvertes d'emblêmes et de bandes de fleurs, servaient, dans les derniers jours où cette construction fut occupée, à soutenir une voûte ou même le toit de l'édifice *(Planche V, figure 2)*.

Il ne reste plus de la main-d'œuvre romaine que les assises, qui sont enfouies sous le sol.

Le point F (*Planche XIII, élévation, plan et coupes*), est une enceinte couverte en partie par trois gourbis arabes, dont deux sont à l'ouest et nn au nord-est. Cette construction offre une disposition intérieure assez curieuse. Les pierres, presque toutes intactes, éparses sur le sol, m'ont permis de dresser un croquis, que je crois exact, de l'élévation du bâtiment.

Des citernes immenses, mais en partie comblées, formaient, à leur partie supérieure, une plate-forme qui était le devant de l'édifice et qu'un mur de soutènement maintenait au-dessus du chemin en V du plan général de Khemissa.

Un petit portique, encore en partie debout, donnait accès dans l'ensemble des ruines *(Planche XII, figure 2)*.

Des recherches faites dans les pierres et les terres amoncelées au pied de ce portique n'ont pas rapporté le plus petit fragment d'inscription.

G. Tout autour de ce point, le sol est littéralement jonché de fragments gigantesques de la belle époque romaine, et je ne crois pas me tromper en disant que là

était le palais du gouverneur de la ville ; aussi, ai-je cherché dans tous les coins, fouillé dans tous les sens ; la 14e fouille m'a donné le véritable nom de la cité *Thuburs-Numidarum* (1).

La 10e et la 20e fouille ont fait sortir de leur sein des sculptures en marbre de toutes couleurs et de toute beauté. La 18e m'a permis de descendre dans une véritable écurie ancienne, qui se trouve à plus de 3m50 de profondeur, et dans laquelle sont des auges en pierre, rangées symétriquement. J'ai découvert deux cippes funéraires de peu d'importance au fond de cette fouille.

Il est regrettable que, malgré ma bonne volonté, je n'aie pu descendre jusqu'au sol de la grande occupation, sans exposer la vie de mes travailleurs et la mienne, ce qui fait que presque toutes ces fouilles ont été abandonnées sans avoir été vues à fond.

Un triple portique, détruit par les Vandales et relevé tant bien que mal depuis cette époque, donnait accès dans l'enceinte du palais; son état de conservation m'a tenté et je l'ai dessiné (*Planche XII, figure 3*).

Ne pourrait-on établir un rapprochement entre la richesse des découvertes de ma 24e fouille et le voisinage du palais (*Planches XVI, XVII et 24e fouille*).

H. Suite des constructions du palais et de ses dépendances. Sur ce point, on voit encore les vestiges en partie debout de deux portiques de peu d'importance, et on trouve des ouvertures nombreuses de citernes en parfait état de conservation.

(1) Voir la traduction de M. Marchand, n° 117.

I. Tombeau double, fouillé à grand peine et trouvé plein de débris (*Fouille n° 12*).

K. Cette partie de la ville avait particulièrement attiré mon attention par la disposition à peu près régulière des murs qui sont sous la terre, et plus encore par le magnifique coup d'œil dont on jouit en cet endroit. Malheureusement, les fouilles 2, 3 et 22 m'ont démontré que je n'avais affaire qu'à des remaniements de constructions primitives.

L. Basilique de Thubursicum, épave colossale qui a 70$^{m}$ de longueur et dont la construction était disposée en gradins espacés, le 1$^{er}$ de 5$^{m}$40, le 2$^{e}$ de 5$^{m}$40, le 3$^{e}$ de 4$^{m}$25, le 4$^{e}$ de 3$^{m}$45 ; les autres étant couverts par les terres, je n'ai pu les mesurer.

Deux avant-corps, surmontés de colonnades de 0$^{m}$85 de diamètre, décoraient l'édifice, qui est aujourd'hui purement problématique puisqu'il ne reste presque plus rien de visible. Les fouilles 16 et 23 m'ont montré des pierres du plus grand appareil que j'aie connu; mais elles ne m'ont rien fourni comme renseignement épigraphique; c'est regrettable à tous les points de vue.

M. le commandant superieur Sériziat, qui a fait exécuter des recherches dans cet endroit, n'a pas, m'a-t-on dit, été plus heureux que moi ; les travaux nécessités pour arriver à enlever de tels blocs sont considérables, de même que les dépenses à faire en argent, en bras et appareils.

M. L'arc de triomphe ne remonte qu'à la 2$^{e}$ époque; sa construction a été faite en pierres de petite dimension et son architecture est d'un goût douteux.

Voici les dimensions des assises ; elles sont, comme on va le voir, très-irrégulières :

Dessus de l'entablement, 3m53.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Gauche | 3m53 | | Droite | 3m53 | |
| | 3.30 | | | 3.30 | |
| | 3.03 | | | 2.82 | |
| | 2.48 | | | 2.33 | |
| | 2.07 | 9 | | 1.83 | 8 |
| | 1.71 | | | 1.54 | |
| | 1.41 | | | 1.09 | |
| | 1.06 | | | 0.68 | |
| | 0.65 | | | 0.35 | |
| | 0.41 | | | | |
| Socle | 0.00 | | Socle | 0.00 | |

L'édifice a 2m20 de longueur de pilastres et 3m90 d'ouverture, ce qui donne une façade de 2m20+2.20+3.90 sur 1m90 de profondeur.

Mes recherches ont été vaines quant aux inscriptions qui auraient pu nous renseigner sur l'époque certaine de l'édification de cet arc de triomphe.

N. Caveau simple, pris comme type (*Planche XVIII, figure 8.*) Il est, comme tous ceux de son genre, construit en pierres de taille de grand appareil ; aucune inscription n'est visible sur les parois.

O, P, Q, R, S, T. Tous ceux de ces tombeaux qui sont visibles ont été depuis longtemps fouillés et explorés, puis recouverts avec soin. Ils sont en grande quan-

tité, surtout sous le Koudiat-el-Bir, à l'est de la ville. La maçonnerie de ces sortes de constructions perce à chaque pas le sol jonché de pierres taillées (*Planche XIV, figures 1, 2, 3, 4*).

Il est certain que beaucoup d'autres caveaux, dont la maçonnerie est encore intacte, restent à découvrir; peut-être même y en a-t-il qui n'ont pas été fouillés.

U. Des vestiges de beaux édifices sont groupés autour de ce point ; mais la difficulté est de déterminer, d'une manière précise, la destination et l'emplacement particuliers à chacun de ces bâtiments.

V. Mur de soutènement des citernes de la construction F (*Planche XII*).

X. Point le plus élevé de tout l'emplacement de Thubursicum. Des ruines nombreuses, auxquelles on ne peut assigner ni formes ni surfaces, couvrent le sol de cette partie de la ville.

Y. Ce point représente deux énormes murs se faisant suite, en forme de rue conduisant à la basilique.

Z. C'est une construction en béton dur comme l'acier, offrant, à l'œil émerveillé de l'explorateur, un superbe spécimen de mosaïque que j'ai découvert en partie (*Planche VI*).

*Madauri et Tipasa.*

Les vieilles cités de Madauri et de Tipasa m'ont donné aussi de curieux renseignements (*Madauri, planches V,*

*VII; Tipasa, planches VIII, IX, X);* mais, dans ces deux villes encore, j'ai dû constater le même chaos souterrain, la même marche suivie par les destructeurs et les édificateurs ; l'inhabileté de ces derniers, allant sans cesse croissant, ne laisse, à la curiosité de l'explorateur, que la vue de masures écroulées, ensevelissant, sous leurs ruines plus récentes et sous le sable qu'apporte le vent, les chefs-d'œuvres des générations éteintes.

Ainsi qu'on le verra dans la planche IX, figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, j'ai été à même aussi d'étudier les tombeaux communément appelés celtiques, et j'ai découvert, dans plusieurs d'entre eux, des armes de formes inconnues, de même que des pierres rondes, qui devaient, bien certainement aussi, servir d'armes offensives et être projetées à l'aide de fléaux en cuir ; j'ai tout lieu de croire que ces sépulcres contiennent les restes des soldats des Baléares, incorporés dans l'armée carthaginoise et numide lors de la première descente des Romains sur le sol de l'Afrique. (Carthage prenait dans chaque pays les troupes les plus renommées : la Numidie lui fournissait une cavalerie brave, impétueuse, infatigable ; les îles Baléares lui donnaient les plus adroits frondeurs du monde (Galibert, Domination carthaginoise). Une armée carthaginoise devait présenter un singulier spectacle : ici, c'étaient les Numides avec leurs coursiers sans selle et une peau de lion pour vêtement ; là, les soldats des Baléares avec leurs frondes chargées de pierres aussi redoutables que des balles de plomb ; à côté d'eux, le Lybien, etc. (Mauroy, Afrique septentrionale).

Le placement de certains squelettes est si bizarre,

que je n'ai pu résister au désir de le faire connaître en le dessinant et en montrant soigneusement les moindres détails de mes fouilles.

Constantine, le 20 décembre 1865.

JULES CHABASSIÈRE.

Géomètre du Service Topographique.

---

Les Arabes désignent sous le nom de Khemissa cette vaste agglomération de ruines situées sur les bords et à peu de distance des sources de l'Hamise. Il y a 30 ans, ces ruines n'étaient connues que par les récits exagérés du voyageur allemand Hebenstreit.

En 1837, le général Duvivier, qui commandait Guelma, avait obtenu des Arabes quelques vagues renseignements sur leur étendue et leur configuration. Mais ce n'est qu'en 1843 qu'elles furent explorées, pour la première fois, par M. Mitrecé, chef d'escadron d'artillerie, qui était venu y bivouaquer quelques jours avec une colonne expéditionnaire arrivant de Constantine. Depuis, elles ont été visitées à différentes époques, par une foule d'archéologues distingués, qui en ont rapporté une prodigieuse quantité d'inscriptions que M. Léon Renier a publiées dans l'*Exploration scientifique* du commandant de La Mare.

Enfin, notre confrère M. Chabassière, y fut envoyé, en octobre dernier, par la *Société Archéologique,* avec mission d'en étudier les principaux monuments et de pratiquer des fouilles qui pussent amener des découvertes plus intéressantes que celles qui y avaient été faites jusqu'alors (1). Ses opérations, dirigées avec méthode, ont fait surgir du sein de ces décombres confuses quelques documents épigraphiques d'une importance incontestable (voir les nos 116, 117, 118).

Quant aux 263 épitaphes dont son carnet était enrichi, elles ont été presque toutes recueillies à la surface de la terre dans l'antique nécropole de la cité qui se trouve dans une gorge à droite, sur la route de Tiffech. Mais les trois quarts de ces inscriptions tumulaires ont été publiées dans différents ouvrages d'archéologie, et notamment dans celui que j'ai cité plus haut. Je ne reproduis ici que celles qui ne figurent pas dans les ouvrages que possède notre bibliothèque.

---

(1) On n'y a trouvé que des monuments funéraires.

# INSCRIPTIONS

RECUEILLIES

## A THUBURSICUM, MADAURI ET TIPASA

PAR M. CHABASSIÈRE

ET

TRADUITES PAR M. MARCHAND

---

### N° 116.

REG[illegible] HIEMP[illegible]
GAVDÆ REG [illegible] LIO[illegible]
[illegible] NCOLÆ TH[illegible]
[illegible] DIFIC [illegible] GLOR[illegible] OPT[illegible]
[illegible] IVLIVSPROCV[illegible]
[illegible] HON [illegible]

Sur une pierre mutilée aux deux extrémités horizontales et à la partie inférieure (voir le bas de la planche XX, 5e dessin).

Malgré les graves lésions dont cette épigraphe est atteinte, je me hasarderai à en faire la restitution en ces termes :

*Regi nostro Hiempsali, Gaudae regis filio, coloni et incolae Thubursicum (Numidarum) dedicavêre gloriae optimi regum ? Julius Proculus..... honoravit.*

A notre roi Hiempsal, fils du roi Gauda, les colons et les habitants de Thuburs ont érigé (ce monument) à la gloire du meilleur des rois. Julius Proculus.....

Cet antique monument, tout incomplet et tout défiguré qu'il est, n'en offre pas moins un très-grand intérêt archéologique, car il éclaircit, d'une manière incontestable, deux points essentiels de l'histoire des Numides qui étaient restés dans le vague et les ténèbres, pendant une période de vingt siècles. A savoir : la royauté douteuse ou ignorée de *Gauda,* frère du fameux Jugurtha, et la vraie filiation de son successeur, Hiempsal, qu'on avait gratuitement fait descendre de Gulussa, l'un des trois fils légitimes de Massinissa.

Ce nouveau document historique confirme l'inscription de Carthagène, trouvée il y a deux siècles, et rapportée par le Père Ximenès, puis publiée successivement, avec quelques variantes par Schaw, Spon et l'abbé Belley, qui semblent en avoir méconnu la haute importance. Elle figure dans Orelli sous le n° 640, et dans Zell sous le n° 1559. Bien qu'elle ait été le sujet d'une foule de commentaires par les érudits du siècle dernier, nous allons la rapporter encore ici, afin de pouvoir en comparer les termes avec ceux du monument de Khemissa.

REGI IVBAE RE*gis*
IVBAE FILIO REGIS
IEMSALIS N REGIS GAV*dae*
PRONEPOTI REGIS MASSINISS*ae*
____ ABNEPOTI N·E·P·D·I (1)
IIVIR·QVINQ·PATRONO COLONIAE
COLONI ET INCOLAE LIBERTINI

(1) Nomini ejus ponendum dicandumque jusserunt.

Au roi Juba, fils du roi Juba, petit-fils du roi Hiempsal, arrière petit-fils du roi Gauda, cinquième descendant du roi Massinissa. Les duumvirs quinquennaux ont, en son nom, ordonné l'érection du monument et le lui ont consacré. Les colons et les habitants affranchis, au patron de la colonie.

En présence de ces deux documents authentiques, dont la contemporanéité ne diffère guère que d'un demi siècle (1), il n'est plus permis de douter que Gauda ne soit réellement le père d'Hiempsal et l'héritier naturel de son frère Jugurtha, qui venait d'expier ses forfaits dans les cachots de Rome (104). Régna-t-il en totalité ou en partie sur les états de ses ancêtres ? C'est ce que l'histoire ne dit pas. On ignore même comment fut réglée cette succession que Marius lui avait assurée avant la trahison de Bocchus, à laquelle, on le suppose, il fut associé. Quelques auteurs ont conjecturé que la Numidie fut partagée entre Hiempsal et Hiarbas, frères ou cousins, qui régnèrent, l'un snr la Massylie, l'autre sur la Massésylie. Mais les chétifs lambeaux historiques qui nous sont parvenus ne procurent qu'une lumière incertaine et douteuse à cet égard.

Quoiqu'il en soit, le règne de Gauda, que Salluste nous dépeint comme un homme accablé d'infirmités physiques et morales, « *Morbis confectus, et ob eam causam*

(1) Hiempsal mourut vers l'an 50 avant J.-C. Juba 1er, son fils et son successeur, se suicida sous les murs de Zama, l'an 46. Juba II, emmené en captivité à Rome, y fit de brillantes études et revint occuper le trône de ses pères, l'an 25, après avoir épousé Cléopâtre Sélène, fille d'Antoine et de la fameuse Cléopâtre. L'an 17, la Numidie romanisée fut annexée à l'empire, et son roi vint régner sur les Maures à Iol, aujourd'hui *Cherchel*, dont il changea le nom en celui de *Julia Caesarea*.

*mente paululùm imminutà,* » ne put être d'une bien longue durée, car Aurelius Victor nous apprend qu'à la date de 88 avant l'ère vulgaire, la Numidie était gouvernée par trois princes issus de la famille de Massinissa. C'étaient Hiempsal et Hiarbas, déjà cités, et Masyntha ou plutôt Manassès, qui fut père d'Arabion, et peut-être l'un des deux fils de Jugurtha échappé, par faveur, de sa captivité de Venuse.

On connaît les luttes acharnées que ces princes rivaux se firent entre eux au sujet de la possession des États Numides, et la part effective qu'y prirent deux célèbres généraux romains, Pompée, qui soutenait Hiempsal, et Cneus Domitius Ænobarbus, qui protégeait Hiarbas. Ces derniers furent complètement défaits dans les environs d'Utique, où Domitius trouva la mort. Quant à Hiarbas, il périt quelque temps après à Bulla, où il s'était retiré, par ordre de Pompée son heureux vainqueur. Cette révolution était apparemment terminée en 81, époque où nous trouvons Hiempsal établi sur la plus grande portion de la Numidie, au détriment de Manassès qui ne régnait que sur un coin ignoré du pays et dont il fut encore dépouillé, quelques années après, vers 63, par Jules César, qui commençait alors sa carrière politique.

Ce Hiempsal, qu'Appien surnomme Mandrestal, ne doit pas être confondu avec celui qui succomba sous le poignard homicide de Jugurtha. C'est celui-là même qui reçut en hospitalité le jeune Céthegus, fils de Marius, et ses amis, que Sylla avait proscrits au début de sa puissance dictatoriale.

Maintenant, comment expliquer la présence d'un document semblable écrit en latin, à l'adresse d'un roi

barbare et dans un pays qui n'avait avec Rome, à cette époque reculée, que des relations accidentelles? Le texte du monument nous donne le premier mot de cette triple énigme.

Après la destruction de Carthage (146 avant J.-C.), Rome s'empara des colonies puniques situées sur la côte, et fit du territoire voisin une province romaine qu'on appela province d'Afrique. Une foule d'Italiens et de colons romains vinrent s'établir dans les villes du littoral et dans quelques centres peu éloignés, au détriment, sans doute, d'une notable quantité de familles indigènes qui durent émigrer dans l'intérieur. La ville de Thubursicum (1) Numidarum, qui n'est qu'à une faible distance des côtes, 60 kilomètres environ, a pu être colonisée de cette manière, en admettant qu'elle eut fait partie du territoire de Carthage avant l'extinction de la nationalité punique. Cette hypothèse n'aurait rien d'étonnant, car on sait que les fils de Massinissa, qui avaient, ainsi que leur père, si puissamment aidé les Romains dans la dernière guerre punique, en avaient été magnifiquement récompensés par Scipion, qui leur donna plusieurs villes à l'est de la Numidie.

D'un autre côté, nous n'ignorons pas que les rois numides apportèrent tous leurs soins au développement de l'agriculture, qui était une source de richesse incalculable pour le pays. Hiempsal, que l'histoire nous dépeint comme un homme plus pacifique que guerrier, a pu encore appeler dans quelques centres agricoles les vété-

(1) Ce nom ne semble-t-il pas être dérivé du verbe grec TYBYRCIKKO, je discute?

rans légionnaires, retirés du service, que les généraux lui abandonnaient avec la recommandation expresse de se livrer exclusivement aux travaux champêtres. Ce furent sans doute ces vétérans, ou les descendants des premiers colons romains, implantés sur ce sol étranger, qui, de concert avec les habitants, ont érigé ce monument au roi Hiempsal, qu'ils qualifient leur patron. Julius Proculus, chef probable de la corporation, aurait été chargé de l'exécution et de la dédicace.

## N° 117.

IMP·CAESMAVRELIOCLAVDIO
PIOFELICIAVG·M[illegible]·[illegible]OIIROM
PARTHICOMTRIBPIIICOSIIP·P·
PROCOS·RESPVB·COLONIAE
THVBVRS·NVMIDARVM

Sur un bloc de forme cubique, en calcaire blanc, mesurant 0m95 sur 0m56. La partie droite de la pierre était engagée sous les décombres d'un vieux mur, à moitié ruiné, de façon qu'on n'apercevait que le commencement des lignes. Elle est actuellement sur le bord sud du déblais et recouverte de paille et de terre meuble.

La dernière moitié de la seconde ligne paraît avoir assez souffert de l'injure du temps, si l'on en juge par les lettres qui manquent et par l'usure de celles qui restent. Dans la transcription qui m'a été soumise, le T et l'H de PARTHICO sont liés en un seul et même sigle.

*Imperatori Caesari Marco Aurelio Claudio, pio, felici, pontifici maximo, invicto, Germanico maximo, Parthico maximo, tribuniciae potestatis tertium, consuli iterum,*

*patri patriae, proconsuli, Respublica coloniae Thubursici Numidarum.*

A l'empereur César Marc Aurèle Claude (le *Gothique*), pieux, heureux, auguste, souverain pontife, invincible, très-grand vainqueur des Germains et des *Parthes,* honoré trois fois de la puissance tribunicienne, proclamé deux fois consul, père de la patrie et proconsul. Les habitants de la colonie de Thubursicum Numidarum lui ont érigé ce monument.

Cette dédicace, qui est à l'adresse de Claude II, le Gothique, 268-270, est extrêmement curieuse et doublement intéressante au point de vue de l'histoire et de la géographie. En effet, nous voyons qu'elle donne à ce prince l'épithète de *Grand Parthique,* que ne lui attribue aucune de ses médailles ni de ses inscriptions qui nous sont parvenues. Est-ce une erreur du lapicide ou du magistrat qui a rédigé la formule dédicatoire ? Nous pouvons le supposer, car tous les chroniqueurs contemporains, et Vopisque lui-même, biographe d'Aurelien, ne disent rien de cette expédition lointaine.

A part quelques soulèvements partiels dans la Lombardie, en faveur d'Auréole qui avait pris la pourpre, en Gaule par le poète Tétricus et en Orient par l'héroïne Zénobie, reine de Palmyre, qui devait, ainsi que Tétricus, orner le char de triomphe d'Aurélien ; les faits les plus saillants du règne biennal de Claude II, furent deux victoires éclatantes qu'il remporta, l'une sur les Allemands, près du lac de Garde, en 268, ce qui lui valut l'appellation de *Germanique ;* l'autre, en septembre 269, non loin du mont Hœmus, sur l'armée confédérée des Goths, des Gépides et des Hérules, qui s'étaient déjà fait

battre, en 267, par lui et par Marcien, alors généraux de Gallien. C'est en retour de cet éminent service rendu à la patrie, que le Sénat et l'armée, qui lui étaient également dévoués, lui décernèrent, d'un commun accord, le titre pompeux de *Gothique,* qu'on trouve toujours exprimé le dernier sur ses médailles.

La Renommée n'aurait-elle apporté sur les plages africaines que l'écho affaibli ou mensonger de cette dernière victoire? Ou bien Claude aurait-il réellement porté ses armes victorieuses sur les rives lointaines du Tigre et de l'Euphrate ? Cette dernière question ne peut être résolue, d'une manière certaine, que lorsqu'on aura découvert un monument semblable.

Quelques écrivains ont avancé que Gallien est le dernier des empereurs qui se soit décoré du titre de grand pontife et qui ait fait mention de son tribuniciat. Cela doit plutôt s'appliquer à Claude le Gothique, sur les inscriptions duquel ces dignités sont encore relatées, tandis qu'on les trouve rarement sur celles de ses successeurs.

Une autre particularité non moins remarquable, c'est que les fastes consulaires ne font aucune mention de son second consulat. On est à peu près certain qu'il n'obtint pas cette charge avant son avènement au trône. Il est probable que son consulat de 269 fut prorogé en 270 avec Orphitus ou Anthiochanus, qui figurent sur la liste de cette année.

Claude fut proclamé empereur le 20 mars 268, à l'âge de 54 ans. Il mourut de la peste à Sirmium, d'après les auteurs les plus accrédités, dans la dernière quinzaine du mois d'avril 270 ; il était donc entré depuis un mois dans la troisième année de sa puissance tribunicienne.

La date de notre monument, qui constate ce fait, est, comme on le voit, très-facile à déterminer.

Il est bon de faire observer que l'épigraphe révèle, pour la première fois, le nom exact de cette localité, que plusieurs écrivains anciens et modernes avaient diversement orthographié jusqu'ici.

N° 118.

FORTVNAE · REDVCI
AVG SACR
C·VASIDIVS·C·F·PALAT·
BELLICVS·MILES·CO·
HORT · X · VRBANAE
OPTIO·CENTVRIAE
SIGNIFER · FISCI · CV
RATOR·OPTIO·AB·ACTIS
VRBI · VETERANVS·AVG ·
DECVRIO·AEDIL·PRAEF·
IIVIR · ID · OB · HONOREM
AEDILITATIS · INLATIS·REI ·
P·H-S·IIII·N·LEGITIMIS·AM·
PLIVS · EX·H-S·V·N· POSVIT
IDEMQ·DEDICAVIT

Observations.— Les mots et les initiales abréviatives sont séparés par un point triangulaire. Les lettres, d'un

galbe parfait et sans ligatures, accusent la belle époque des Antonins.

Sur une pierre rectangulaire, en forme de dé d'autel; trouvée dans la seizième fouille, proche du palais présumé, à 4m25 de profondeur. Elle était entourée d'un dallage régulier, sur lequel M. Chabassière a mis à jour quatre sarcophages, placés dans la direction du sud au nord, puis, tout autour, des fragments de mosaïque mêlés à des sculptures de l'époque sarrasine. La pierre a été soigneusement replacée au fond de l'excavation, afin de la préserver d'une destruction inévitable.

En voici la restitution :

*Fortunae reduci Augustae sacrum. Caius Vasidius, Caii filius, Palatina (tribu) bellicus, miles cohortis decimae urbanae, optio ab actis Vrbi veteranus, augur, decurio, aedilis, praefectus duumviris juridicundo, ob honorem aedilitatis inlatis reipublicae sestertiis quatuor millibus nummis legitimis, ampliùs ex sestertiis quinque millibus nummis posuit idemque dedicavit.*

Monument consacré à la Fortune auguste qui revient. Caius Vasidius, fils de Caius, de la tribu Palatine, surnommé le Vaillant, soldat de la dixième cohorte urbaine, officier porte-étendard de la compagnie, intendant du trésor impérial, ancien aide préposé à la garde des registres publics à Rome ; augure, décurion, édile, président de la commission duumvirale chargée des causes judiciaires, a fait un versement, dans la caisse municipale, d'une somme de quatre mille sesterces, qu'il devait comme honoraires pour son avènement à l'édilité; en outre, il a dépensé cinq mille sesterces pour la pose et l'inauguration du monument.

Cette intéressante épigraphe nous fait connaître en entier le *cursus honorum* de notre petit magistrat provincial, qui, de simple soldat de cohorte, est arrivé progressivement aux plus hautes fonctions civiles de la colonie. Tous les titres dont il a été honoré y sont énumérés dans l'ordre direct, en partant du premier obtenu jusqu'au dernier, l'édilité, qui était une charge importante et considérable au 2e siècle. Notre Vasidius n'a pas dû faire un long séjour sous les drapeaux, puisqu'il ne s'est élevé qu'au grade de porte-enseigne ; il est vrai que ce grade n'était accordé qu'à des hommes d'une valeur, d'une bravoure éprouvée. Il n'était point issu d'une famille patricienne, car il eut été revêtu de quelques titres honorifiques, tels que : *eques romanus, vir egregius,* qui se mettaient ordinairement, avec ceux du sacerdoce, à la suite des noms de famille et de tribu.

On consignait dans les registres publics, *acta, tabulae,* tous les actes des tribunaux et des assemblées du peuple, ainsi que les naissances, les mariages, les divorces et les décès. La surveillance en était confiée à des officiers détachés de leurs armes, qui étaient appelés *optio ab actis;* quant à la rédaction, elle était exécutée par des scribes, *actuarii,* tirés ordinairement des derniers rangs de la société, affranchis ou esclaves, lesquels employaient, dans les discussions de tribune, le procédé de la tachygraphie.

Ces registres étaient une source intarissable pour les historiens, qui venaient y puiser d'utiles et précieux renseignements.

Nous avons dit plus haut que les duumvirs étaient les

principaux magistrats dans les colonies. Leurs attributions étaient à peu près les mêmes que celles de nos maires actuels, en y joignant, dans une mesure moins restreinte, celles de nos juges de paix. Les décurions qui composaient leur sénat, ou plutôt leur conseil municipal, ne pouvaient être élus que s'ils justifiaient d'une fortune de cent mille sesterces. Ces fonctions étaient très-onéreuses pour beaucoup d'entre eux, car les frais des représentations théâtrales et des jeux du cirque leur incombaient directement. La levée des impôts, qui s'opérait par leurs soins, ne leur était pas moins à charge, car, s'il manquait quelque chose au total, préalablement fixé, ils étaient obligés d'y suppléer de leurs bourses. *Si quid deesset de suo supplerent.*

Les fonctions d'édile consistaient à prendre soin de la ville et de tous les édifices publics, tels que les temples, les théâtres, les bains, les basiliques, les portiques, les aqueducs, les égoûts et les routes publiques. Ils inspectaient aussi les maisons des particuliers, les marchés, les poids publics, la qualité des denrées. Enfin, ils avaient une foule d'autres attributions qui sont du ressort de nos commissaires de police modernes.

A l'avénement d'un magistrat dans les colonies, il était obligé, outre les honoraires qu'il versait au trésor de l'État, de donner, à ses frais, des jeux et des spectacles au peuple. Ceux qui avaient de la fortune y ajoutaient quelquefois des largesses, *missilia,* qu'on jetait au peuple du haut d'une tribune ; les denrées alimentaires comme le pain, le vin, le blé, la viande, etc., ne pouvaient être distribuées de cette manière; mais on lançait des billets ou bons, *tessara,* que les possesseurs

allaient échanger dans des magasins particuliers ou dans les bureaux du donateur.

Dans les colonies cirtéennes *(Cirta, Mileu, Chullu* et *Rusicada),* qui ne formèrent pendant longtemps qu'une seule et même famille administrative, comme l'a très-judicieusement démontré M. le général Creuly, fondateur et premier président de la *Société Archéologique,* la somme due à l'État comme honoraires (*summa legitima, honoraria*) par les magistrats récemment élus, était fixée à 20,000 sesterces pour chacune des fonctions suivantes : édilité, triumvirat, quinquennalité. Or, notre monument n'accuse qu'un versement de 4,000 sesterces pour la seule fonction d'édile. Cette minime somme, qui représente une valeur actuelle de 642 fr. 30 cent., nous fait supposer qu'au 2e siècle, auquel nous croyons devoir reporter l'origine du monument, Khemissa n'était pas une cité bien considérable.

## N° 119.

ABARI ANA
IAMAIITHEV..
XII

Fragment de colonne miliaire trouvée à 3 kilomètres de Khemissa, sur le chemin de Thuburs à Tifech. On aperçoit, à la partie supérieure, des traces de scellements qui devaient la rattacher à une autre pierre superposée. (Voir le dessin en bas et à droite de la planche XX).

La 1re ligne doit évidemment se lire ABARITANA, ethnique d'Abaris, ville que la Notice place dans la Proconsulaire, *ad vadum fluminis Conditani.* Il croissait sur les bords de cette rivière, dont j'ignore le nom moderne,

une espèce de roseau dont les pêcheurs se servaient pour faire des paniers et des engins de pêche. Cette ville, qui est mentionnée dans les fastes de l'Église chrétienne, ne nous a conservé les noms que de deux de ses évêques, *Félix* et *Ursus,* qui assistèrent aux conciles de Carthage, le premier en 483 et le second en 487. Un éclat de la pierre a emporté le chiffre itinéraire qui devait se trouver inscrit après le nom.

La seconde ligne commence par IAMA. A la première lecture, j'avais tout d'abord supposé que c'étaient les deux dernières syllabes de CALAMA ; mais M. Chabassière m'a assuré qu'il n'y avait jamais rien eu d'écrit à la gauche de ce groupe, qui constitue un mot unique. Il faut donc en conclure que ce nom serait celui de la première étape placée sur la route de Théveste.

N° 120.

LEGAVG [illegible]
FRAXIMENS [illegible]
[illegible]VRENTIB [illegible]
CONSTRV [illegible]
HONORAV [illegible]
[illegible] DEDICA [illegible]

Sur une pierre brisée à droite, avec une solution de continuité vers le centre (voir le dessin au bas de la planche XX).

Cette inscription est trop maltraitée pour en essayer la restitution. On remarquera le nom Fraximen, qui a quelque analogie avec Faraxen, nom d'un célèbre capitaine de horde qui fut pris et tué, en 221, près d'Aumale, ancienne Auzia.

N° 121.

D M S
SVLPICIVSFLAMINIVS
SEV....FLAM..FIL.AEDIFIC
...TVMV.VMMEMORI...
.....VITAF
VITDV+EMOMNIV....T
ONITORIS.....
VIX PIVSPEN.LXXXXIII
H S E

Sur une stèle à fronton circulaire, détériorée par le temps. La formule invocatoire est surmontée d'un croissant.

*Diis manibus sacrum. Sulpicius Flaminius Severus, Flaminii filius, dedicavit tumulum memoriae..... Vita fuit divitem (aut dulcem) omnium..... vixit pius (annis) pene nonaginta tribus. Hic situs est.*

Cette épitaphe, que les ans ont si cruellement maltraitée, nous fait connaître que Sulpicius Flaminius, fils de Flaminius, a érigé ce tombeau à la mémoire d'un parent, de son père peut-être, qui a vécu environ quatre-vingt-treize ans.

N° 122.

HONOR..VICTOR.
PROCVR....AVG..
SAC.P.P.HIS....
L.HON....DED.....
....VA....

N° 123.

BALINIMVS
THVMBALISF.
PIVSVIXIT
ANNISLV
H S E

N° 122. — Sur un cippe arrondi au sommet et mutilé à la base du côté gauche. L'inscription, qui est très-

fruste, mais d'un beau style, est surmontée d'un génie ailé, en vétusté, qui perce de sa lance un guerrier couché à ses pieds.

*Honorius Victori, procuratori augusti, sacerdoti perpetuo Histriae? Lucius Honorius dedicavit... vixit annis...*

A Honorius Victor, lieutenant impérial, prêtre perpétuel de la déesse Histria (?) a vécu... Lucius Honorius lui a consacré ce monument.

N° 123. — Stèle simple, à fronton circulaire, également mutilée à gauche dans presque toute sa longueur. Les lettres, d'une mauvaise époque, sont gravement altérées, mais cependant faciles à reconnaître.

*Balinimus, Thumbalis filius, pius, vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.*

Balinime, fils de Thumbal, a vécu pieusement cinquante-cinq ans. Il repose ici.

Ces deux noms latinisés sont évidemment d'origine numide.

| N° 124. | N° 125. |
|---|---|
| MALMINIVS | CORNELI |
| RVFVSCALM.... | VS FLO |
| FIL·PROCVR...AVG.. | RI FILIVS |
| VAXXXXI | PIVSVIXIT |
| HSE | AN XXVHSE |

N° 124. — *Marcus Alminius Rufus, Caii Alminii filius, procurator augusti, vixit annis quadraginta uno. Hic situs est.*

Marc Alminius Rufus, fils de Caius Alminius, intendant impérial, a vécu quarante-un ans. Il repose ici.

Stèle à fronton circulaire, brisée à droite.

N° 125. — *Cornelius, Flori filius, pius vixit annis viginta quinque. Hic situs est.*

Cornelius, fils de Florus, a vécu pieusement vingt-cinq ans. Il repose ici.

Stèle carrée, lettres vulgaires.

N° 126.

LVASIDIVS
IVSTVSFOR
TVNAT· FIL
PVAXXXII
HSE

N° 127.

D M S
L GARGIL
IVS POM
PEIANVS
PVAXXII

N° 126. — *Lucius Vasidius, Justus, Fortunati filius, pius vixit annis triginta duobus. Hic situs est.*

Lucius Vasidius, le Juste, fils de Fortuné, a vécu pieusement trente-deux ans. Il gît ici.

Notre défunt est sans doute un parent, dans l'ordre ascendant ou descendant, du magistrat mentionné au n° 118.

Sur deux stèles absolument semblables par la forme, trouvées à peu de distance l'une de l'autre.

N° 127. — *Diis manibus sacrum. Lucius Gargilius Pompeianus pius vixit annis viginta duobus.*

Consacré aux dieux mânes. Lucius Gargile Pompée a vécu pieusement vingt-deux ans.

N° 128.

RVTILIVSQF
PAPSATVRN
INVSSACERD·
LIBERI· M
PV
ANLXXXXI

N° 129.

D M S
QSILIVS
FRONTO
MSILISA
TVRNINI
GENERPV
A· XI HSE

N° 128. — *Rutilius, Quinti filius, Papiria Saturninis, sacerdos Liberi magnus? pius vixit annis nonaginta et uno.*

Rutile, surnommé Saturnin, de la tribu Papiria, grand prêtre de Bacchus, a vécu pieusement quatre-vingt-onze ans.

Stèle allongée, ornée, à la partie supérieure, d'un quintuple rang de moulures disposées en deux losanges; le sommet du dernier est terminé par une tête fruste, qui a quelque analogie avec celle du dieu élève de Silène.

N° 129.— *Diis manibus sacrum. Quintus Silius Fronto, Marci Sili Saturnini gener, pius vixit annis viginta? et uno. Hic situs est.*

Consacré aux dieux mânes. Quintus Silius Fronto, gendre de Marc Silius Saturnin, a vécu pieusement vingt-un ans. Il gît ici.

Simple stèle carrée. Il manque la première lettre numérale de l'âge.

| N° 130. | N° 131. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| FARSVLEIA | MVETIDI |
| NEPOTIA | VS MVSTIO |
| FAR·MAR·F | LIFVETIDI |
| PVA | ANVSAEDI |
| XXIII | DESIGPVA |
| H S E | XXXVIII H S E |

N° 130. — Farsuleia Nepotia, fille de Farsuleius Marius, a vécu pieusement vingt-trois ans. Elle gît ici.

Ce Farsuleius avait aussi une autre fille, nommée

Fortunée, q ui mourut à dix-neuf ans et dont l'épitaphe figure sous le n° 2983 dans le grand recueil de M. Léon Renier.

N° 131. — *Diis manibus sacrum. Marcus Vetidius Mustioli filius, Vetidianus, ædilis désignatus, pius vixit annis triginta octo. Hic situs est.*

Consacré aux dieux mânes. Marc Vetidius, surnommé Vétidien, fils de Mustiole, désigné édile, a vécu pieusement trente-huit ans. Il gît ici.

| N° 132. | N° 133. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| MVETIDI | BARICHI |
| VS MVSTI | OVICTO |
| OLVSMVS | RISNER |
| TIFFLAM· | SANISFI· |
| ANNVS | PVANNIS |
| PVALXXV | XXIVHSE |
| H S E | |

N° 132. — *Diis manibus sacrum. Marcus Vetidius Mustiolus, Musti filius, Flamen annuus, pius vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est.*

Marc Vetidius Mustiole, fils de Muste, flamine annuel, a vécu pieusement soixante-quinze ans. Il gît ici.

Mustis est le nom d'une ville d'Afrique qui était située sur le Bagrada (Qued-Medjerdah).

Sur une stèle à fronton circulaire, au centre duquel on distingue une couronne délicatement sculptée.

N° 133. — A Barichius, fils de Victor Nersan, qui a vécu pieusement vingt-quatre ans. Il gît ici.

Barichis et Nersanis sont évidemment d'origine numide.

N° 134.

| | |
|---|---|
| D M S | DMS IVL |
| V BIVS | IAPEREGRI |
| CANNIVS | NAPVALXXV |
| PVALXXXV | DMS |
| H S E | VIBIVS |
| | NEMESSVS |
| | PVAXXX |

Vibius Cannius a vécu pieusement quatre-vingt-cinq ans. Il gît ici.

Julia Peregrina a vécu pieusement soixante-quinze ans et Vibius Nemessus en a vécu trente.

Stèle double à deux frontons circulaires. Style de la basse époque.

N° 135.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| SVCCES | SVRA |
| SVSPIV | PVA |
| SVIXIT | LXXHSE |
| ANNIS | |
| LXX | |
| HS. | |

Consacré aux dieux mânes. Successus a vécu pieusement soixante-dix ans. Il gît ici.

Sura a vécu pieusement soixante-dix ans. Elle gît ici.

Stèle double, mauvais style.

N° 136.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| SISOLA | MATERN |
| VIXTA | VSVIXA |
| XLV | N LX |
| HSE | HSE |

Consacré aux dieux mânes. Sisola a vécu quarante-cinq ans. Elle gît ici.

Materne a vécu quarante ans. Il gît ici.

Stèle double, mauvais style.

| N° 137. | N° 138. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| AEDINIVS | SPESPIACOMMVNIS |
| ·RESCENS | FILIA |
| VIXIT ANN | V A XV |
| IS XXI | H S E |

N° 137. — Consacré aux dieux mânes. Ædinius Crescens a vécu vingt-un ans.

N° 138.— Espérance, fille pieuse et soumise (?) a vécu quinze ans. Elle gît ici.

L'inscription suivante, que je crois inédite, est gravée sur une stèle rectangulaire actuellement encastrée dans le mur d'un gourbi arabe, situé à peu de distance de la 14e fouille. Il est étonnant, vu la manière dont elle est placée, qu'elle ait pu échapper aux investigations des épigraphistes.

J'ai rendu l'H, initiale du prénom, par Herennius, qui était d'un fréquent usage dans la localité, si l'on s'en rapporte au témoignage des tombes.

Quant à l'I qui vient immédiatement après, il me semble que c'est l'initiale du nom *Julius* ou bien encore l'haste d'un P dont le nimbe aurait disparu par l'usure. Cette lettre représenterait alors le surnom du père, Postumius, que le fils peut avoir également porté.

N° 139.

DIS MANIB SAC
H IMETIANO
IVVENIPIO
ACERBISSIMO
FLOREIVVEN
TVTISER...O
SCRIPTORCA
SVIDOLEVIX
ANXXMVIII
DIESVSINE
CRIMINEVI
TAEPOSTVMI
VSVICTORI
CVSPATER
POSVIT
HSE

*Diis manibus sacrum. Herennius Julius (?) Metianus, juveni pio, acerbissimo flore juventutis ereplo. Scriptor casui dole! vixit annis viginta, menses octo, dies quinque, sine crimine vitae. Postumius Victoricus, pater posuit. Hic situs est.*

Consacré aux dieux mânes. Herennius Julius (?) Metianus, jeune et pieux adolescent, enlevé à la fleur de sa jeunesse par une violente maladie. O! toi qui écris son épitaphe, déplore cette cruelle infortune! Sa vie, exempte de reproches, s'est terminée à vingt ans huit mois et cinq jours.

Postume Victoric, son père, lui a érigé ce tombeau sous lequel il repose.

N° 140.

D M S
SILLIAFR
ONTONIATA
SILLISSATV
RNINIF...
SILLIFRONTO
NIS VX
PVA XXXI
HSE

N° 141.

D M S
Q CECILIVS
SATVRNI
NVSCEL
LISSATVR
NINI FIL
PIVSVI
XITANIS *(sic)*
XXXIII HSE

N° 140. — *Diis manibus sacrum. Sillia Frontoniata, Sillis Saturnini filia, Sillis Frontonis uxor, pia vixit annis triginta et uno. Hic sita est.*

Consacré aux dieux mânes. Sillia Frontoniata, fille de Sillis Saturnin, épouse de Sillius Fronto, a vécu pieusement trente-un ans. Elle gît ici.

N° 141. — Consacré aux dieux mânes. Quintus Cecilius Saturninus, fils de Cellis Saturnin, a vécu pieusement trente-trois ans. Il gît ici.

Les lettres L et I du nom forment un monogramme.

Sur une stèle arrondie au sommet et divisée en deux compartiments. Dans celui de gauche, où il n'y a rien d'écrit, se trouve, à la hauteur de la cinquième ligne, une sorte de niche au milieu de laquelle se tient un personnage dans l'attitude de la réflexion.

N° 142.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| DECIA | ..LVIA |
| NVS RO | MARCE |
| SARI..PI | LLA... |
| VS VIX | X.... |
| AN LXXI | ....E |

*Diis manibus sacrum. Decianus Rosarius pius vixit annis septuaginta et uno.*

Decianus Rosarius a vécu pieusement soixante-onze ans.

Salvia Marcella.....

Sur une même tombe à double fronton circulaire. Les lettres de la seconde épitaphe n'ont laissé que des traces presque invisibles.

N° 143.

SALVINI
..POMPE
I·I.FP·VA
ALXXIII
H S E

N° 144.

D M S
CECILIVS
CARTVLLVS
PVA
LXXXV

N° 143. — Salvinius, fils de Pompée, à vécu soixante-treize ans. Il repose ici.

Stèle commune, très-fruste.

N° 144. — *Diis manibus sacrum. Cecilius Cartullus pius vixit annis octoginta quinque.*

Cecilius Cartullus a vécu pieusement quatre-vingt-cinq ans.

Stèle de la même forme que la précédente. Le compartiment de gauche, destiné sans doute à l'épitaphe de l'épouse, est resté en blanc.

N° 145.

LVCIVSDIDIVS
MACVSPIVS
VIXITANNIS
LVHICSEPE
LITVS EST

N° 146.

SATVRNI
NVSPIE
TATISF
AEDILISPV
ANLXXVIISE

N° 145. — *Lucius Didius Macus pius vixit annis quinquaginta quinque. Hic sepelitus est.*

Lucius Didius Macus a vécu cinquante-cinq ans. Il fut enseveli ici.

Stèle carrée, cassée à gauche, d'une mauvaise exécution. Les S ont la forme d'un sigma et les L, les A et les V celle d'un lambda.

N° 146. — Saturninus, fils de Pietas, édile, a vécu pieusement soixante-dix-sept ans. Il gît ici.

L'inscription est surmontée d'un buste à tête nue.

N° 147.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| SITTIA | SEX NE |
| TERTVL | POTIVS |
| LANEPO | CRES |
| TICRES | CENSP |
| CENTIS | VALXVI |
| VXORPV | H S E |
| LXIHSE | |

*Diis manibus sacrum. Sittia Tertulla, Nepoti Crescentis uxor, pia vixit annis sexaginta et uno. Hic sita est.*

Consacré aux dieux mânes. Sittia Tertulla, épouse de Nepotius Crescens, a vécu pieusement soixante-un ans. Elle repose ici.

*Sextus Nepotius Crescens pius vixit annis sexaginta septem. Hic situs est.*

Sextus Nepotius Crescens a vécu pieusement soixante-sept ans. Il repose ici.

Sur une stèle à double fronton circulaire et à double compartiment.

N° 148.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| LVCIVS | AEDINA |
| GAETV | AROGA |
| LICIFIL | TALVCI |
| PV AN | VXORPV |
| N LXXXX | ANNIS |
| H S E | LXHSE |

*Diis manibus sacrum. Lucius, Gaetulici filius, pius vixit annis nonaginta. Hic situs est.*

Lucius, fils de Getulicus, a vécu pieusement quatre-vingt-dix ans. Il repose ici.

*Aedina Rogata, Lucii uxor, pia vixit annis sexaginta. Hic sita est.*

Ædine Rogata, épouse de Lucius, a vécu pieusement soixante ans. Elle repose ici.

N° 149.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| SILIAFES | L·FVRIVS |
| TADECI | MVSTIO |
| ANAE | ....LIVS |
| MARCE | PVALV |
| LLAEFILPV | . . . . . |
| XXV | . . . . . |

*Diis manibus sacrum. Silia Festa, Decianae Marcellae filia, pia vixit annis viginta quinque.*

Consacré aux dieux mânes. Silia Festa, fille de Deciana Marcella, a vécu pieusement vingt-cinq ans.

L. Furius, fils de Mustiole, a vécu pieusement cinquante-cinq ans.

Stèle double à deux frontons circulaires. La fin de la 2e épitaphe est complètement effacée.

N° 150.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| CA-NI-NI | Q CAE |
| A-CA-TVL | TINIVS |
| LI-NA-T· | PATRO |
| P V A | CIVS |
| ..VI.. | P V A |
| ..S.. | LXXXV |

*Diis manibus sacrum. Caninia, Catulli nata, pia vixit annis..... sex... Hic sita est.*

Consacré aux dieux mânes. Caninia, fille de Catullie, a vécu pieusement..... six ans (?) Elle gît ici.

Les syllabes de chaque mot sont séparées.

*Diis manibus sacrum. Quintus Caetinius Patrocius pius vixit annis octoginta quinque.*

Consacré aux dieux mânes. Quintus Caetinius (?) Patrocius a vécu pieusement quatre-vingt-cinq ans.

| N° 151. | N° 152. | N° 153. |
|---|---|---|
| DMS | DMS | DMS |
| MSILVS | ...FILA | IVNIAPRIS |
| QVIR RVFI | MATRONA | CASATVR |
| NVSPIV. | PVA | NINIFIL |
| VIXANNIS | LXXXVI | PVANNIS |
| ....HSE | H S E | XVHSE |

N° 151. — *Diis manibus sacrum. Marcus Silus, quirina Rufinus, pius vixit annis..... Hic situs est.*

Consacré aux dieux mânes. Marc Silus, surnommé Rufin, de la tribu Quirina, a vécu pieusement..... Il gît ici.

N° 152. — ..... fila Matrona a vécu quatre-vingt-cinq ans. Elle gît ici.

N° 153. — Junie Prisca, fille de Saturnin, a vécu quinze ans. Elle gît ici.

| N° 154. | N° 155. |
|---|---|
| C DOMITIVS | CASTVS |
| SEDATVS | GVDVLLV |
| DOMITISE | SMCASS |
| DATI-FIL-PV | IFIL-PVA |
| .XXIHSE | XXV HSE |

N° 154. — *Caius Domitius Sedatus, Domiti Sedati filius, pius vixit annis viginta et uno.*

Caius Domitius Sedatus, fils de Domitius Sedatus, a vécu pieusement vingt-un ans. Il repose ici.

N° 155. — *Castus Gudullus, Marci Cassi filius, pius vixit annis viginta quinque. Hic situs est.*

Castus Gudulle, fils de Marc Cassus, a vécu pieusement vingt-cinq ans. Il repose ici.

Cette dernière épitaphe est inscrite au sommet médial d'une stèle à triple fronton circulaire, divisée en trois compartiments et brisée en ligne oblique, un peu au-dessous des formules invocatoires, qui n'ont subi aucune lésion. Un croissant est gravé dans le centre des deux autres frontons.

N° 156.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| SEXTILIA | CAROLIN |
| MARISA | IVSSEQ |
| MAXIMIVXOR | ANDVS |
| VIXANIS | PVALXV |
| LXXV | ..... |

Consacré aux dieux mânes. Sextilia Marisa, épouse de Maxime, a vécu soixante-quinze ans.

Caro Linius (?) Sequandus a vécu pieusement soixante-cinq ans.

Stèle à double fronton circulaire, partagée en deux compartiments. Un croissant au-dessus de chaque formule.

N° 157.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| VICTOR | . . . . . |
| GVDVL | . . . . . |
| LI FIL | . . . . . |
| PVALII | . . . . . |
| HSE | . . . . . |

Victor, fils de Gudulle, a vécu pieusement cinquante-deux ans. Il gît ici.

Le côté droit de cette dernière stèle, qui est également à double fronton, est resté en blanc. Il est probable qu'il était réservé à la femme de Victor, que ses destins ont fait mourir ailleurs.

N° 158.

IVLIAHONO
RATA ZABO
NISVX..PIAVAXXX
H S E

N° 159.

M·A·M·S·F
PVIX AN
CXI
D M S

N° 158. — Julie Honorée, épouse de Zabon, a vécu pieusement trente ans. Elle gît ici.

N° 159. — *Marcus Annius (?) Marci Servii filius, pius vixit annis centum et undecim. Diis manibus sacrum.*

Marc Annius, fils de Marc Sévère, a vécu pieusement cent-onze ans.

Cette épitaphe est remarquable, en ce que les noms et prénoms sont représentés par des initiales, et par la formule sépulcrale qui, contrairement à l'usage, est placée à la fin.

Les quatre épitaphes suivantes, dont les deux der-

nières *(c, d)* ont été publiées par M. Léon Renier, sont gravées sur une grande et belle pierre rectangulaire. Les deux premières *(a, b)* occupent la face latérale de gauche, qui était enterrée lors de la découverte du monument.

N° 160.

| *a* | *b* | *c* | *d* |
|---|---|---|---|
| CPET | IVLIA | MIVL | D M S |
| TEIV | FESTA | PETTE | IVLIA |
| SSA | MAT | IVSSA | ROGA |
| TVR | E R | TVRNI | I A |
| NIN | PVA | NVSS | IVLI |
| V S | LX | ·VIVO | GALLI |
| PATER | | ·IBI | C I |
| PVA | | ·VXO | ALVM |
| LV | | RISVE | N A |
| | | ETGAL | PETEI |
| | | LICOE | SATV |
| | | T PARE | R N I |
| | | NTIB | NI |
| | | VSPV | VXOR |
| | | AL | PVA |
| | | | XXXV |
| | | | HSE |

*a.* — *Caius Petteius Saturninus, pater, pius vixit annis quinquaginta quinque.*

Caius Petteius Saturnin, le père, a vécu pieusement cinquante-cinq ans.

*b.* — *Julia Festa, mater, pia vixit annis sexaginta.*

Julia Festa, la mère, a vécu pieusement soixante ans.

*c.* — Marc Jules Petteius, surnommé Saturnin, a, de son vivant, érigé ce tombeau à lui, à son épouse, à Gal-

licus, son beau-père, et à ses autres parents. Il a vécu pieusement cinquante ans.

*d.* — Consacré aux dieux mânes. Julia Rogata, fille d'adoption de Jules Gallicus, épouse de Petteius Saturnin, a vécu pieusement trente-cinq ans. Elle repose ici.

Il manque, à ce monument de famille, l'épitaphe de Gallicus, qui alla sans doute mourir dans un autre pays.

| N° 161. | N° 162. |
|---|---|
| D M S | FAVSTI |
| TANNATI | NAGARI |
| APVA VIXIT | CI PVA |
| ANNISLXVII | LXVI |

N° 161. — Consacré aux dieux mânes. Tannatia a vécu pieusement soixante-sept ans.

On remarquera la répétition de *vixit annis*.

N° 162. — Faustina, fille ou épouse de Garicius ? a vécu pieusement soixante-six ans.

| N° 163. | N° 164. |
|---|---|
| VICTORINAE | SATVRNINVS |
| .....OR...FILIAE | IVDCHADISF. |
| PVALII | PVAXXI |
| H S E | H S E |

N° 163. — A Victorine, fille de Victor...., qui a vécu pieusement cinquante-deux ans. Elle gît ici.

N° 164. — Saturnin, fils de Judchadis, a vécu pieusement vingt-un ans. Il gît ici.

Judchadis est évidemment un nom numide.

| N° 165. | N° 166. |
|---|---|
| ...ERIASATVRNI | HER....NIA |
| NA PVIX | LIB...APV |
| ANXXXXV | ANNISL |
| H S E | H S E |

N° 165. — Valeria Saturnina a vécu pieusement quarante-cinq ans. Elle gît ici.

N° 166. — Herennia Liberata a vécu pieusement cinquante ans. Elle gît ici.

Cette dernière épitaphe est très-fruste.

N° 167.

| | |
|---|---|
| A·N·O·B· | D M S |
| GAETVL.... | QVINTVS |
| ...HONO.. | ... OBE |
| RAT..... | RINVS |
| PVALVI | VALXX |
| H S E | HSE |

Getulicus Honoratus a vécu pieusement cinquante-six ans. Il gît ici.

Je ne sais comment expliquer les quatre initiales de la première ligne.

Consacré aux dieux mânes. Quintus, fils de..... surnommé.. Oberinus, a vécu soixante-dix ans. Il gît ici.

Sur une stèle à double fronton circulaire et à deux compartiments légèrement creusés ; celui de gauche est resté vide. Au-dessus de chacun se trouve, gravée en relief, une couronne d'immortelles avec des attaches pendantes et, un peu plus haut, un suaire ou une guirlande, plié en forme d'M.

| N° 168. | N° 169. |
| --- | --- |
| FAVSTINVSIAR··· | ··INLISNVMI |
| SIL··NI FILPV | DARVMPV |
| AN·XXX HSE | ANN LXXV |
| | H S E |

N° 168. — Faustin Iarbas ? fils de Sylvain, a vécu pieusement trente ans. Il gît ici.

On ne peut guère rendre les trois dernières lettres de la première ligne que par le mot *Iarbas,* nom qui a dû être assez commun en Numidie.

N° 169. — Cette épitaphe, à laquelle il manque les trois premières lignes, qui sont illisibles, est remarquable en ce que le nom du pays y est exprimé.

On a dû remarquer que presque toutes les épitaphes de cette antique cité que je viens de reproduire, portent la singulière formule P V A, *pius* (ou *pia*) *vixit annis,* inconnue dans les autres centres de la province. La dévotion était-elle plus grande là qu'ailleurs ? Ou bien le qualificatif *pius* n'est-il qu'une expression locale équivalente à vertueux ou loyal.

Je n'ai pas fait mention du croissant qu'on trouve sur un très-grand nombre de sépultures antiques de Khemissa. Ce signe, qui est le symbole de l'islamisme, a été employé sur les monuments funéraires dès la plus haute antiquité. Les Phéniciens, les Lybiens, sur les tombes desquels on le rencontre presque toujours, ont dû s'apercevoir de bonne heure que l'astre lunaire exerce une certaine influence sur les phénomènes physiques. De là l'origine d'un culte spécial d'Hécate chez les Grecs et les Romains, d'Astarté chez les Phéniciens et les Syriens, et de Junon Céleste à Carthage.

INSCRIPTIONS DE TIFFECH

*(Ancienne Tipasa de l'est).*

N° 170.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| IVLIAPRO | GELLVS |
| CVLA | MARTIALIS |
| VALXXX | PVA LXXXV |
| H S E | H S E |

Aux dieux mânes. Julia Procula a vécu quatre-vingt ans. Elle gît ici.

Gellus Martial a vécu pieusement quatre-vingt-cinq aus Il gît ici.

Stèle double, brisée au sommet, découverte près d'un sentier, sur la montagne qui domine la citadelle.

N° 171.

| | |
|---|---|
| D M S | D M S |
| HILARAE | EPOXE |
| CAR... | LIPOSVS |
| CIVL... | SOCERÆ |
| SVAE... | FECIT |
| RIPVAXI | VA.... |

H S S

*Diis manibus sacrum. Hilarae Carae..... Caius Julius suae sorori, pia vixit annis undecim.*

Consacré aux dieux mânes. Caius Julius à sa chère sœur Hilaire qui a vécu onze ans.

Liposus a fait faire ce (tombeau) à Epoxie! sa compagne, qui a vécu... Ils reposent ici.

Stèle double, au sommet ogival. Les deux épitaphes sont surmontées d'une guirlande en relief admirablement sculptée.

| N° 172. | N° 173. |
|---|---|
| D M S | D M S |
| IVLIAIA· | + CLAVIVS |
| VARIAPV | AMICVS |
| ALXXXXI | PVAXXXV |
| H S E | H S E |

N° 172. — Consacré aux dieux mânes. Julia Januaria a vécu pieusement quatre-vingt-onze ans. Elle gît ici.

N° 173. — Tiberius Clavius, surnommé l'*Ami*, a vécu trente-cinq ans. Il gît ici.

Sur un cippe terminé par un magnifique chapiteau, mais en état de vétusté.

Sur une grande stéle à simple fronton. L'inscription est surmontée d'un personnage en relief, enveloppé d'un large *pallium* rejeté sur l'épaule droite.

| N° 174. | N° 175. |
|---|---|
| CL·E···· | ·····AEST··· |
| ROMANV | ···AEDILIS··· |
| AT··RAEFI | ····ACTI···· |
| LIVS·OPC | ···SAPRON···· |
| PVAXXXII | PPPVA··· |
| H S E | HSE |

N° 174. — Sur un cippe terminé par un chapiteau orné de sculptures en vétusté. L'épitaphe, qui occupe la partie inférieure, est surmontée d'un bas-relief représen-

tant un homme debout, la main droite ouverte sur la poitrine et la gauche sur le cœur.

N° 175. — Stèle très-étroite, cassée en biais et mutilée à droite. Les quatre lettres qui restent de la première ligne appartiennent évidemment au mot *quaestor*, puis le mot *aedilis* à la deuxième ligne. La troisième ne peut guère se restituer. La cinquième renferme les noms du défunt : ..... Apronius, suivis d'une dignité sacerdotale perpétuelle.

### INSCRIPTIONS DE M'DAOUROUCH

*(Ancienne Madaura).*

L'antique cité de Madaura, sur l'existence de laquelle tous les anciens géographes se sont tus, ne nous est connue que par Apulée, qui nous dit, à la fin du dernier livre de ses *Métamorphoses*, que c'est dans cette ville qu'il a reçu le jour; par Saint-Augustin, qui y fit une partie de ses études, et par la Notice de la Numidie, qui cite *Pudentius*, évêque de Madaure, *Madaurensis épiscopus*. Jusqu'à ces derniers temps, on en ignorait l'exacte position, qui ne nous a pas été révélée par les personnages célèbres dont je viens de citer les noms immortels. La synonymie du nom moderne avec l'ancien, sa proximité de Thagaste, dont l'emplacement est bien déterminé aujourd'hui, ont fait supposer à plusieurs savants que les ruines de Madaure ne doivent pas être confondues avec celles de *Ad Medera*, situées à 25 milles au sud, dans la direction de Tebessa.

Voici les inscriptions que M. Chabassière a relevées dans ces ruines.

N° 176.

....O NVMEN
·MPEIANVSHERED
··POMPONAEFORT
··MVI CVM CETER

Sur une pierre brisée à la partie supérieure. Il y a, au-dessus de l'inscription, deux lignes qui sont illisibles; le temps en a rongé l'empreinte sur la pierre.

N° 177.

.....PACTVMERI...
....COHORTIVDEC...
P·PROCVRAT.....
RBANAE.....

Fragment d'inscription, probablement à l'adresse d'un décurion de la 4e cohorte.

N° 178.

ARCVS....
ETAMPLI....
ccCC....

Sur une pierre brisée à droite.

INSCRIPTIONS DE KHENCHELA

*(Mascula).*

Khenchela est situé au pied du versant oriental des monts Aurès, entre Batna et Tebessa. Le gouvernement français y a créé une maison de commandement, où réside un officier des affaires arabes.

Il existe, autour de Khenchela, sur une assez grande

étendue, de nombreux vestiges de l'occupation romaine. Tous les matériaux qui sont entrés dans la construction de la maison de commandement et de celle du kaïd d'Amamra, distantes l'une de l'autre de deux kilomètres, ont été extraits de ces ruines séculaires, restes lugubres d'une cité qui dût être jadis florissante.

Il existait sur un mamelon, à un kilomètre des deux bordjs, une belle source d'eau limpide, qui arrosait un jardin de figuiers et servait en même temps à l'alimentation des douars environnants. Quand on construisit les bordjs, on voulut aménager les eaux d'Aïn-Khenchela ; c'est en exécutant ces travaux que l'on découvrit une immense piscine antique, en pierres de taille, formant un bassin de 25$^{m}$ de longueur sur 10$^{m}$ de largeur et 2$^{m}$ de profondeur. Au milieu de cette piscine, on a trouvé de magnifiques colonnes de grande dimension, avec des chapiteaux corinthiens de la belle époque.

Un peu à l'est de la fontaine, on aperçoit les restes d'un tombeau à un étage; c'est une construction carrée, qui a quelque similitude, comme forme et dimension, avec celui de M'daourouch, dont M. Chabassière donne le dessin dans ce volume.

Ce tombeau est orienté d'est en ouest ; l'ouverture est à l'est. On y remarque quelques colonnes engagées sur les côtés et arrivant jusqu'à la frise qui sépare l'étage inférieur de celui qui y est superposé. Au rez-de-chaussée, on remarque deux ouvertures, ménagées dans la muraille, ayant la forme des créneaux de nos bastions.

Toutes les inscriptions qu'on a découvertes à Khenchela ont été encastrées dans la cour du bordj. Quelques-unes ont déjà été publiées.

N° 179.

PROSPLENDOREFELICIVMSAECVLOR.....
...ENTINI...ETVALENTISSEMP.....
.....ATÆ...VE.....MNIMASCVL.....A
·VNDAMENTISCONSTRVXIT.....
· · CE · NIVSCAECINAALBINVS .....
SEXFASCALISPROVINCIÆ .....

Sur une grande pierre rectangulaire, dont les arêtes ont disparu, mesurant 1m50 de longueur, dans le sens des lignes, sur 0m75 de hauteur. Elle a été trouvée au milieu d'un monceau de décombres d'antiquités, et a été scellée dans le mur de la cour du bordj, à droite, et tout près de la fontaine. Les lettres, d'une exécution très-vulgaire, ont 0m04 de hauteur aux deux premières lignes, puis elles diminuent insensiblement de grandeur jusqu'à la fin de l'inscription. Les nombreuses et immenses lacunes qu'on y remarque, surtout à droite, ne proviennent point d'un martelage ; elles sont dues à l'action combinée de l'air et de l'eau, qui, avec le temps, ont rongé la pierre en ces endroits.

A l'exception de la troisième ligne, qu'il n'est guère possible de restituer complètement, nous lirons l'inscription de cette manière :

*Pro splendore felicium saeculorum dominorum nostrorum Valentiniani et Valentis, semper augustorum..... atae... Ve.... omni Masculae..... à fundamentis construxit (at que dedicavit), Publius Ceionius Caecina Albinus, vir clarissimus, consularis sexfascalis provinciae Numidiae Constantinae.*

Dans l'état actuel de la pierre, nous ne pouvons déterminer le genre d'édifice qui aurait été construit en ces lieux. S'agirait-il des murailles détruites ou de la ville elle-même, qui aurait été ruinée, *disturbatae urbi omni Masculae,* à la suite d'une invasion des Maures, et que l'on aurait relevée et reconstruite tout entière, comme semblent l'indiquer les mots *à fundamentis ?* S'agit-il simplement de la construction d'un bâtiment public, tel qu'un capitole, une basilique, comme il s'en est tant créé sous le règne de Valentinien Ier, d'un *aerarium* (1), d'un *emporium* (2), tombé en vétusté ? Là n'est pas toute l'importance de notre document épigraphique ; elle consiste dans le nom de la localité, *Mascula,* qui était déjà connu, mais dont l'emplacement n'était pas fixé d'une manière précise. Voici ce que nous lisons dans l'*Africa christiana,* au sujet de cette ancienne cité, dont l'ethnique est *Masculitanus :*

« *Erat Mascula in Numidiae, inter Thevestem et Lambœsem, minus quidem apud profanos scriptores vulgata, sed in fastis Ecclesiae satis celebris, etc.* »

Victor de Vite, auteur de cette note, cite ensuite le nom d'un confesseur, *Archinanus,* qui fut, ainsi que deux de ses amis, condamné à mort par le roi vandale Genséric.

Ainsi, les ruines de Khenchela sont bien celles de l'antique Mascula, qui fut le siége d'un évêché assez remarquable pendant les quatre derniers siècles de la domination romaine en Afrique.

Ce Publius Ceionius Caecina Albinus, sous le gouver-

(1) Trésor public.

(2) Magasin d'entrepôt.

nement duquel ont eu lieu les grands travaux de construction mentionnés sur ce monument, est un personnage de notre connaissance (1). Il est qualifié ici d'homme clarissime et consulaire à six licteurs, gouverneur de la province de Numidie, en résidence à Constantine. La date du monument peut, par conséquent, être circonscrite entre les années 364 et 367, époque du règne simultané de Valentinien et de son frère Valens.

Il est bon de faire observer que presque toutes les inscriptions relatives à ces princes, ainsi qu'à Gratien, associé à l'empire le 24 avril 367, sont gravées sur de longues pierres, dans le même ordre que celle que je viens de reproduire.

N° 180.

.....ARIMAVR.....
.....ONTMAXTRI.....
.....S·LAVRELIOVE....
.....F MAXIM·TRE.....
.....FICIETISSIM.....
.....LIO·OPTAT.....
..... COLONI .....

Fragment d'inscription mutilée à droite et à gauche. Dans son état actuel, il n'est guère possible d'en rétablir le texte.

N° 181.

. . . . . .
. . . . . .
...ALER
IODIOC
LETIANO
INVICTO
PFAVGCO
VI OS
. . . . .

(1) Voir les notes historiques qui accompagnent l'inscription n° 2, page 29.

*Domino nostro Imperatori Caesari Caio Aurelio Valerio Diocletiano, invicto, pio, felici, augusto, consuli sextum, proconsuli, etc....*

Le sixième consulat de Dioclétien, indiqué sur le monument, date de 296. Les empereurs Dioclétien et Maximien, qui guerroyaient alors en Egypte, adressèrent à Julien, proconsul d'Afrique, un édit très-sévère contre les Manichéens.

N° 182.

D M S
L IVLIVSFILI
VSMIVLIVS
BIX MO FECE
RVNTP·ETM
VXXX ET M·
TER ANNIS

*Diis manibus sacrum. Lucius Julius, filius Marcus Julius, vix monumentum fecerunt pater et mater, vixit annis triginta et mater.*

Consacré aux dieux mânes. Lucius Julius et Marcus Julius, fils, ont érigé un second monument à leur père et à leur mère, décédés à l'âge de trente ans.

Le style de cette épitaphe n'est pas d'une latinité très-pure. Sur un bloc de forme cubique, trouvé à Hammana, près de Khenchela.

N° 183.

MONIMEN
TVM·SAPIDI··
FECIT VXORIL·
CIVSVIXITANN
ISLI

*Monimentum sapidiae fecit uxori Lucius, vixit annis quinquaginta et uno.*

Ce tombeau a été fait par Lucius, pour son épouse qui a vécu cinquante-un ans.

| N° 184. | N° 185. |
| --- | --- |
| D M S | D M S |
| VALERIA SA | GEMINIA |
| TVRNINA VIXIT | QVINTA VIXIT |
| ANNIS LX | ANNIS LV |

N° 184. — Aux dieux mânes. Valérie Saturnine a vécu soixante ans.

N° 185. — Geminia Quinta a vécu cinquante-cinq ans.

N° 186.

COL·S P V GRATIA
QVEM··TALEM

Sur une pierre très-étroite, arrondie aux deux extrémités, avec une solution de continuité au milieu.

N° 187.

····INVICTISSIMORVMPRI·····
····ANTECAELIOCENSORIN····
·····VICTOREFLLPPSVA·····

... *Invictissimorum principum... curante(?) Caio Aelio Censorino.... Victore, posuit pecuniâ suâ.*

La pierre sur laquelle a été copiée cette inscription se trouve dans un cimetière, auprès de l'ancien poste romain établi à la tête des sources de Cheria, sur le territoire des Nememcha.

Les inscriptions de Khenchela et des Nememcha nous ont été communiquées par M. Féraud, interprète de l'armée, qui les a relevées pendant une tournée faite récemment dans le sud de la province.

En terminant ce long chapitre, qui traite presque en totalité de l'épigraphie sépulcrale de l'ancienne Numidie, je me permettrai d'émettre une réflexion qui s'est souvent présentée à mon esprit en rédigeant ce travail. Comment se fait-il que le nord de l'Afrique, où s'implanta de bonne heure la doctrine civilisatrice du Christ, et où brillèrent tant d'illustres évêques et de pères de l'Église, nous ait laissé si peu de monuments tumulaires de l'ère chrétienne?

Il y a là une cause cachée, qui a échappé jusqu'à présent aux recherches de maint archéologue moder

Evidemment les partisans du nouveau dogme, orthodoxes, hérétiques ou schismatiques, qui étaient également nombreux dans ce pays, avaient adopté les mêmes formules funéraires que ceux qu'employaient les sectateurs du panthéisme sur leurs sépultures. Ainsi, ils devaient donner aux abréviations D M S *(Diis manibus sacrum)*, inscrites en tête de l'épitaphe, une signification particulière, comme celle-ci par exemple :

*Deo maximo sanctissimo* ou *sempiterno.*

Je crois que cette formule pouvait être usitée par les chrétiens des trois premiers siècles, si souvent persécutés, sans que leur conscience et leur foi eussent à redouter la moindre idée d'une abjuration mentale.

Constantine, le 17 juillet 1866.

JULES MARCHAND.

# NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

## THEVESTE ET SES ENVIRONS

---

Dans la plupart des villes de la province de Constantine, on retrouve des vestiges de l'occupation romaine ; mais Tebessa est au nombre de celles qui renferment les ruines les plus intéressantes et les mieux conservées.

Elle a été visitée, à diverses époques, mais surtout au début de l'occupation française, par de savants archéologues, et un mémoire historique et archéologique sur Tebessa et ses environs, a été publié dans ce recueil, en 1858, 1859-60 et 1861, par M. Moll, capitaine du génie.

Mais, depuis cette époque, de nouvelles fouilles ont été exécutées, de nouvelles découvertes ont été faites, et il est possible de se prononcer avec plus de certitude sur quelques-uns des faits avancés.

Nous ne sommes pas archéologue ; mais appelé par nos fonctions à parcourir pendant quatre ans les environs de Tebessa, nous avons eu occasion de visiter

toutes les ruines qui couvrent le pays ; nous avons, en outre, suivi avec intérêt toutes les fouilles qui ont été exécutées pendant ce laps de temps, soit dans un but scientifique, soit par suite de travaux d'utilité.

Les pierres portant des inscriptions, les fragments de statues que nous avons vu découvrir, n'ont, malheureusement, pas toujours été conservés. Beaucoup ont déjà disparu ; d'autres disparaîtront sans doute encore, et les archéologues perdent ainsi de précieux documents. Nous comblerons peut-être quelques lacunes en consignant ici nos observations. Puissent-elles être de quelque utilité, puissent les réflexions que nous y joignons offrir quelque intérêt !

### ORIGINE DE THEVESTE.

Aucun historien ancien ne nous fournit de renseignements précis sur la date de la fondation de Theveste.

M. le capitaine Moll, fixe cette date à l'an 71 ou 72 de notre ère. Il fonde son opinion sur le fragment d'inscription suivant :

....NOAVG.....
.....PPCOSV....
.....AVG.....

auquel M. L. Renier assigne pour date le cinquième consulat de Vespasien, l'an 77 après J.-C.

M. Moll s'exprime de la manière suivante :

« Cette inscription a été découverte près de l'entrée » du Forum, et c'est *peut-être* la dédicace même de cet » établissement. Or, d'après ce que nous connaissons » de la vie publique des Romains de l'époque impériale,

» le Cirque et le Forum ont dû tout d'abord être cons-
» truits dans une ville naissante, et leur achèvement
» n'est sans doute postérieur que de cinq ou six ans
» tout au plus à la fondation même de la colonie. »

Cette opinion s'appuie donc sur une base douteuse. L'inscription que nous avons sous les yeux est-elle bien la dédicace du Forum ? Nous en doutons, et plus loin, en parlant des divers monuments, nous assignerons au Forum un autre emplacement que celui dont il est question.

Mais, en admettant même que le Forum date de l'an 77, nous ne voyons, sous le règne de Vespasien, aucun évènement qui nécessite ou justifie la création rapide, nous dirions presque l'improvisation de Theveste, et il nous semble que l'on doit accorder à une ville naissante un délai de plus de cinq ou six ans, pour se pourvoir d'édifices aussi importants que ceux qui sont cités. Du reste, d'après la description que M. Moll, lui-même, a faite du cirque, et d'après ce qui reste de ce qu'il nomme le Forum, il est facile de voir que ces deux constructions ne datent pas de la même époque ; nous en reparlerons plus loin ; mais nous citons le fait dès à présent, pour en tirer cette conclusion : que les ruines de deux édifices, l'un de date incertaine, l'autre de date tout à fait inconnue, ne peuvent être d'aucun secours pour préciser l'époque à laquelle Theveste fut fondée.

C'est plutôt dans l'histoire de la Numidie, que nous trouverons des données pour éclairer la question.

La conquête de cette partie de l'Afrique offrait de grandes difficultés inhérentes à la nature du pays, à son climat et surtout aux mœurs et au caractère des habi-

tants. Aussi voyons-nous les Romains, qui s'exagéraient peut-être encore les obstacles, temporiser pendant deux siècles et demi avant de la réduire en province.

En 202 avant J.-C., après la défaite d'Annibal à Zama, une paix désastreuse est offerte aux Carthaginois, sans que les Romains profitent directement de leur victoire.

En 146, après la destruction de Carthage, la domination romaine commence à s'établir, mais sur la côte seulement; l'intérieur des terres, abandonné à Masinissa après la deuxième guerre punique, est encore conservé à ses héritiers après la troisième.

Après la guerre de Jugurtha, lorsque les efforts successifs de trois généraux, Metellus, Marius et Sylla, ont enfin soumis la Numidie , elle n'est pas réduite en province ; elle est encore partagée entre deux rois indigènes : Hiempsal et Bocchus.

La générosité n'était cependant pas la vertu habituelle du peuple conquérant; mais ces lenteurs avaient un but. Le Sénat, adroit et prudent, faisait préparer l'asservissement des peuplades africaines par leurs propres chefs.

Masinissa (203-149 avant J.-C.), le premier de ces rois que Tacite nomme, sans pudeur, *reges inservientes,* les rois esclaves, commença l'œuvre de civilisation. De tribus nomades, il fit un peuple agricole, et il ne nous semble pas douteux qu'il dut jeter les fondements d'un grand nombre de villes en Numidie.

Ses successeurs, moins habiles, plus esclaves par conséquent, durent, plus encore que lui, se laisser guider par le Sénat et créer les postes nécessaires pour assurer le ravitaillement, appuyer les opérations des armées qui viendraient plus tard occuper le pays.

Pour les Romains, qui envahirent la Numidie par la Proconsulaire et la Byzacène, la position de Theveste était des plus importantes ; c'était, en quelque sorte, une des clés du pays. Située entre l'Aurès et la grande chaîne de montagnes qui longe le littoral, elle pouvait servir de base d'opérations sur un grand nombre de points, et un poste dut y être établi dès l'apparition des Romains dans le pays. Si ce ne fut pas sous le règne de Masinissa ou de Micipsa, les généraux purent, durant les guerres de Jugurtha, apprécier l'importance de la position, et nous ne pensons pas que la construction du poste puisse être postérieure à ces guerres.

Letrône, qui a visité Tebessa et décrit ses monuments anciens, nous fait remarquer que ni Strabon, ni Pline, n'en font mention, et il pense que si l'établissement romain existait déjà lorsque Pline rédigeait son livre, il devait être peu considérable, et qu'il ne prit d'accroissement qu'après Vespasion et Titus.

Cette opinion nous laisse une latitude suffisante pour nous permettre de fixer, ainsi que nous venons de le faire, au plus tard en l'an 106 avant notre ère, la date de la fondation de Theveste, établissement peu considérable et purement militaire, dont l'accroissement sera lent et progressif.

Que Salluste n'en ait pas fait mention, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; nous voyons, dans ses récits, que, pendant trois années, les provinces actuelles d'Alger et de Constantine, et surtout la régence de Tunis, furent parcourues par les armées romaines, évitant ou poursuivant le roi de Numidie, toujours présent, toujours insaisissable. Mais Salluste est d'une concision que les

historiens et les géographes modernes lui ont souvent reprochée ; il cherche à frapper l'imagination par le récit de hauts faits d'armes ; mais il ne s'attache pas à préciser la position des points géographiques, et son silence, au sujet de Theveste, prouve seulement qu'aucun combat important ne fut livré au pied du Doukhan.

La Numidie fut réduite en province romaine en 44 avant J.-C. A cette époque, l'œuvre préparatoire des rois esclaves était achevée ; le peuple romain venait recueillir les fruits de la prudence du Sénat ; aussi, la civilisation fut rapide. Déjà, sous Auguste, « la conquête était telle-» ment consolidée, la fusion des peuples était si com-» plète, qu'il suffisait d'une légion, avec le corps des » auxiliaires qui y était attaché (environ 15 à 20,000 » hommes), pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans » toute la vaste contrée qui s'étend depuis le bord de » l'Atlantique jusqu'à l'Egypte, et depuis la Méditerranée » jusqu'aux dernières chaînes du Grand Atlas. » — *(Dureau de la Malle).*

Sous le règne de Tibère, éclate la révolte de Tacfarinas, dont Tacite nous a laissé le récit. Mais cet historien, plus concis encore que Salluste, ne fixe même pas le théâtre de la guerre, et ce n'est que par le nom des peuplades que le chef numide entraîna avec lui, que l'on a pu conclure que l'insurrection avait éclaté entre l'Aurès et la petite Syrte. Theveste se trouva donc encore au centre des opérations ; la ville avait dû suivre l'impulsion donnée sous le règne d'Auguste ; le pays était riche, les terres fertiles, de nombreuses voies de communication étaient établies ; tous les éléments de prospérité étaient réunis, et pourtant l'accroissement fut lent,

car deux siècles s'écoulèrent avant qu'elle obtint le titre de colonie. Ce titre, qu'elle ne porte pas encore dans l'Itinéraire d'Antonin, et qui lui est donné dans la Table de Peutinger, lui fut sans doute conféré vers la fin du 2e siècle, par Septime Sévère, le prince africain, qui se plut à combler son pays natal de ses faveurs.

En effet, c'est du commencement du 2e siècle que datent les édifices grandioses que nous avons sous les yeux, et c'est sans doute à cette époque que la ville atteignit l'apogée de sa splendeur.

Nous ne la suivrons pas dans les diverses phases de l'occupation romaine ; notre but n'est pas d'en écrire l'histoire, et, du reste, nous aurons occasion de revenir sur les faits historiques en décrivant les divers monuments dont on retrouve les ruines.

### ÉDIFICES PUBLICS.

Une colonie romaine de l'importance de Theveste devait renfermer de nombreux monuments publics ; il est difficile de les reconnaître aujourd'hui au milieu des ruines informes dont la ville actuelle et ses dépendances sont couvertes.

Deux, seulement, nous sont parvenus en état de conservation : ce sont les premiers dont nous nous occuperons.

### ARC DE TRIOMPHE.

Le soin minutieux avec lequel le capitaine Moll a décrit cet édifice, nous dispense d'entrer dans de longues explications sur les détails de sa construction ; nous

nous bornerons donc à dire qu'il appartient au genre quadrilatéral, et se compose de quatre pieds-droits, reliés deux à deux par des voûtes en plein cintre : il en résulte quatre faces parfaitement symétriques. Un tétrastyle surmonte celle du nord. Chacune des faces portait une inscription gravée sur l'attique. De ces quatre inscriptions, celle de l'est est consacrée à Septime Sévère; celle de l'ouest à Julia Domna ; celle du sud-est se trouve très-dégradée, il a fallu le talent de M. Léon Renier pour la rétablir ; elle est dédiée à Caracalla ; celle du nord a complètement disparu, ainsi que l'entablement, et l'on n'avait encore pu faire que des suppositions au sujet de la dédicace.

L'inscription consacrée à Caracalla est, disons-nous, presque illisible; les premiers explorateurs l'ayant passée sous silence, l'arc prit le nom de Septime Sévère ; on le trouve désigné ainsi dans quelques auteurs. Deux inscriptions gravées sur les faces intérieures des deux pieds-droits formant l'arceau nord, nous apprennent que le monument a été élevé aux frais et par les soins de deux habitants de la ville. Cornelius Quintus Egrilianus, préfet de la légion XIV, Gemina, laissa dans ce but, en mourant, une somme de 250,000 sesterces. Les volontés du testateur sont parfaitement expliquées dans les deux inscriptions.

Les héritiers devaient consacrer :

I. — 250,000 sesterces :

1° A la construction d'un arc de triomphe dédié aux deux empereurs régnants, Caracalla et Geta (deux tétrastyles, renfermant leurs statues, devaient surmonter l'édifice);

2° A l'érection, dans le Forum, des statues de Minerve et de Septime Sévère ;

II. — 250,000 sesterces à la création de bains gratuits ;

III. — Une troisième somme de 170 livres d'argent et 14 livres d'or, devait encore être prélevée sur l'héritage ; mais une lacune de l'inscription nous laisse dans l'ignorance sur la destination de ce dernier legs.

Ainsi, le donateur mourut pendant le règne de Geta, c'est-à-dire en l'an 211 ou 212 de notre ère. Les travaux n'étaient probablement pas encore commencés au moment de l'assassinat de Geta; en tous cas, il n'était plus possible d'élever sa statue à côté de celle de Caracalla, son meurtrier, et les exécuteurs testamentaires ne purent se conformer en tous points au désir de leur frère. Par quelle statue remplaça-t-on celle de Geta ? Nous serions encore dans le doute à ce sujet, sans les travaux de déblais qui ont été exécutés à l'arc de triomphe en 1863. Parmi les décombres, on trouva les fragments de trois statues en marbre blanc, dont une d'homme et deux de femme. Deux tronçons sont déposés au musée ; le troisième, qui se composait seulement d'un fragment de torse (l'épaule et le sein droit d'une femme), a été brisé. Ces fragments enlèvent toute incertitude ; nous croyons pouvoir affirmer que l'arc de triomphe fut surmonté de quatre statues, qui furent celles des personnages auxquels chaque côté est consacré et dont trois nous sont connus : Septime Sévère, Julia Domna, sa femme, et Caracalla, leur fils. Quant à la dernière, la question est facile à résoudre, car nous savons d'abord que c'était une statue de femme ; nous savons ensuite qu'on devait ériger au

Forum les statues de Minerve et de Septime Sévère ; celle de Septime Sévère se trouvant à l'arc de triomphe, il est naturel d'admettre que celle de Minerve y fut également placée, et que les volontés de Cornelius Egrilianus furent exécutées, avec cette seule modification que le nombre des statues fut porté à quatre, ainsi que celui des tétrastyles, ce que la similitude des quatre faces permettait de supposer. Ce rapprochement sacrilége de la déesse de la Sagesse et du prince fratricide, de Minerve et de Julia Domna, la mère incestueuse, nous peint les mœurs de l'époque.

L'arc de triomphe nous semble, au point de vue historique, un monument précieux. En effet, on le voit aujourd'hui dégagé, sur trois de ses faces, des matériaux qui avaient été entassés sous les arceaux et entre les colonnes, de manière à en former une tour massive, pour la défense de la ville ; et les ornements qui ont traversé plus de treize siècles, sous cette enveloppe de pierres qui les mettait à l'abri de la destruction, nous apparaissent presque aussi intacts que s'ils sortaient de la main du sculpteur ; ils avaient donc traversé, sans subir aucune mutilation, toute la période de la domination vandale (427-534). Or, si la ville avait été détruite à cette époque, comme on le pense généralement, n'est-ce pas sur les monuments publics que se seraient portés les premiers coups? L'arc de triomphe et le temple attestent que la ville n'a pas été renversée de fond en comble, ainsi que le prétend l'inscription trouvée à Tebessa, et dans laquelle Solomon est emphatiquement présenté comme le second fondateur de la ville :

...THEVESTE CIVITAS A FVNDAMENTIS ÆDIFICATA EST

Le peuple vandale, dont le nom est devenu synonyme de destructeur par tempérament, n'était pas aussi barbare que quelques historiens du temps ont bien voulu le dire. Un peu de flatterie à l'égard des empereurs d'Orient ne pouvait nuire, et, d'ailleurs, Procope et Possidius, qui les ont le plus dénigré, furent les amis, l'un de Bélisaire, le vainqueur des Vandales, l'autre de Saint-Augustin, qui mourut en prêchant contre l'arianisme que les Vandales professaient.

Genséric, établissant sa domination en Afrique, rasa, par mesure de prudence, les fortifications des villes ; mais il leur conserva leurs magistrats. Il laissa les terres aux Romains, et pour ne pas entrer dans de plus longs détails, qu'il nous suffise de dire, avec L. Marcus, que le système de gouvernement qu'il imposa aux populations de l'Afrique romaine, fut celui-là même auquel Constantin le Grand et ses successeurs les avaient accoutumées.

Theveste perdit assurément de son importance ; les riches patriciens l'abandonnèrent peu à peu, soit pour retourner dans la mère-patrie, reprendre le rang et l'influence qu'ils avaient perdus sous la domination étrangère, soit pour échapper aux incursions des Maures, que les successeurs de Genséric furent impuissants à repousser. Les maisons abandonnées tombèrent en ruines ; mais elles ne furent pas renversées de main d'homme.

S'il y eut vandalisme, c'est à Solomon lui-même qu'il faut l'attribuer, puisqu'il transforma en bastion l'un des plus beaux arcs de triomphe qui aient jamais existé. Sans doute, il était nécessaire de se mettre rapidement en état

de défense ; mais lorsqu'au milieu d'une ville qui avait renfermé 40,000 habitants, il établit une enceinte à peine suffisante pour contenir 200 familles, il était facile de le faire sans absorber les monuments publics dans l'épaisseur des murs.

En exécutant les travaux de dégagement dont nous avons parlé plus haut, on trouva deux pierres, portant les fragmente d'une même inscription, gravée en lettres profondes et d'un grand format. L'inscription se composait de quatre lignes, dont la première n'avait pas la même longueur que les autres; aussi, le premier fragment ne porte-t-il aucune lettre à la première ligne ; nous les donnons tous deux ci-après :

N° 1.

DDNN CONSTANTI....IVICTORIS....
QVINTVS CLODIVS HER.....E....
FRONTES DVAS A SOLOCONS....

N° 2.

.....E.
NOBILISSIMI AC FLORE.....
.....SC. PLATRONV.....
INFINITIS RVDERIRVS OBPLE...

TEMPLE.

A quelle divinité du paganisme fut consacré le temple que nous voyons à Tebessa ? Cette question n'est pas encore résolue. Quelques archéologues, entre autres M. Moll, pensent que c'est à Minerve, d'autres à Jupiter,

et nous avons même entendu émettre cette opinion, qu'il pouvait avoir été dédié tout à la fois à plusieurs divinités. On remarque, en effet, dans l'ornementation :

Les têtes de taureaux ornées de bandelettes, — et le taureau était spécialement sacrifié à Jupiter ;

Le serpent et la chouette, symboles de prudence, attribués à Minerve ; mais ces chouettes sont contestables ; elles ont subi l'injure du temps ; elles sont un peu frustes, et l'on se demande si ce ne sont pas des aigles que l'artiste a dû représenter. Ce qui nous fait pencher vers cette opinion, c'est que les ailes sont déployées, et que la chouette que l'on voit ordinairement au pied des statues de Minerve, est au repos.

Nous voyons encore, sur l'attique, les cornes d'abondance de Cérès, les trophées d'armes de Mars, des statues d'Hercule ou de Vulcain, etc.

Du reste, ce temple est le moins ancien des monuments romains de Theveste ; il est, à en juger par le style d'architecture, postérieur à l'arc de triomphe. A cette époque, le culte des anciens dieux était fort compromis ; l'église chrétienne allait sortir victorieuse de l'ère de combats qui s'était ouverte pour elle au 2e siècle.

Ce temple ne serait-il pas une dernière protestation du paganisme, jetant, comme un défi, tous ses faux dieux à la face des chrétiens, cherchant à consolider, par un monument durable, la religion qui s'écroulait?

Ce qui nous fait encore pencher vers cette opinion, c'est que l'attique n'est surmonté d'aucune moulure, d'aucune corniche; or, suivant les règles de l'art ancien, l'arête supérieure devait être amortie, et nous pensons

qu'à chaque colonne, à chaque pilastre, devait correspondre une statue.

Chaque face latérale compte deux colonnes et quatre pilastres ; il y avait donc là place pour les douze grands dieux de l'antiquité.

La façade, dont l'attique est sans ornement, portait sans doute des plaques de marbre ou de bronze, avec inscriptions ; mais statues et inscriptions, tout a disparu.

Nous partageons l'avis de M. Moll, qui trouve qu'il y a eu au temple abus d'ornementation, et c'est ce qui nous fait dire que cet édifice est un des derniers que les Romains aient élevé à Theveste. La décadence, qu'on peut déjà prévoir à l'arc de triomphe, se manifeste au temple ; on peut compter sur un siècle de différence entre la date de la construction de ces deux édifices, et faire remonter, par conséquent, le temple à l'an 300 de notre ère. Toutefois, il ne faut pas oublier que nous n'avons sous les yeux que la cella ; sa partie supérieure nous paraît d'autant plus surchargée d'ornements, que le bas en est privé. Mais, si l'on tient compte du portique qui masquait le socle de la cella, et qui était peut-être lui-même couvert de sculptures, le défaut que nous signalons, s'il ne disparaît pas, sera du moins atténué.

### BASILIQUE.

Nous conservons au monument que nous allons décrire le nom sous lequel on le désigne généralement ; mais, hâtons-nous de dire que nous prenons ce mot dans son sens propre, dans le sens de l'étymologie : édifice public où l'on rendait la justice.

Les ruines de la basilique sont situées à environ 600 mètres au nord-est de la ville actuelle ; elles consistent en un vaste édifice, de 65 mètres de longueur sur 22 de largeur, renfermé dans un mur d'enceinte de 180 mètres de longueur sur 100 de largeur. Des tours carrées, dont deux seulement sont encore en partie debout, sont distribuées autour de cette enceinte.

L'entrée principale est tournée vers le sud-ouest, dans la direction de la ville ; elle donne accès dans une cour, de chaque côté de laquelle se trouvaient des constructions, aujourd'hui rasées au niveau du sol ; en face de cette porte, est un vaste péristyle qui sépare cette cour de la basilique proprement dite.

Celle-ci se compose de trois nefs parallèles ; au fond est un hémicycle correspondant à la grande nef ; de chaque côté de celui-ci, une salle rectangulaire, avec laquelle il communique, forme le prolongement des nefs latérales.

Diverses constructions sont annexées à ce corps principal : la plus importante a la forme d'un tréfle ; elle est appuyée contre le côté droit.

A diverses reprises, des recherches ont été commencées dans ces ruines ; mais la pioche de l'archéologue ne les a pas seule fouillées. Des débris de pierres récemment taillées, des brèches qui n'ont pas subi l'injure du temps, témoignent, par leurs teintes encore fraîches, des mutilations que le maçon moderne y a commises.

La basilique a été généralement considérée comme une église chrétienne de l'époque bysantine ; M. Moll y a même vu les ruines d'un couvent fortifié. Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment justifiée.

Les ruines dont il s'agit sont dans un état de conservation trop imparfait, pour qu'on ait pu juger, à première vue, de ce que fut l'édifice ; mais les fouilles qui, récemment, y ont été faites, permettent de se former, aujourd'hui, une opinion sur l'époque de la construction du monument, l'usage auquel il était destiné, et la date de la destruction. Nous examinerons successivement chacune de ces trois questions.

### *1° De la construction.*

Il nous semble inadmissible que la basilique ait été construite par les Byzantins. En effet, quelles traces reste-t-il à Tebessa de l'occupation byzantine ? L'enceinte de la ville actuelle et les murs qui la défendent. Or, si l'on compare les murs de la basilique, construite en grand appareil par assises régulières de 0m51 d'épaisseur, au mur d'enceinte de la ville, d'appareil irrégulier, où l'on a fait entrer des pierres de toutes dimensions, provenant d'anciens bâtiments, où l'on retrouve des jambages, des linteaux de portes, des fragments de corniches, d'inscriptions même, et jusqu'à des tronçons de colonnes, certes, on ne reconnaîtra aucune analogie entre les deux genres de travaux.

Il est vrai que ces remparts furent construits à la hâte, et qu'on ne saurait les prendre pour type des travaux des Byzantins ; mais ils témoignent de la quantité de matériaux qui se trouvaient gisant de tous côtés. Ces murs furent élevés en 539 ; c'est l'année même où Justinien faisait commencer la basilique de Sainte-Sophie, pour laquelle il avait mis plusieurs années à réunir, dans les

villes de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie-Mineure, des blocs de marbre et des colonnes provenant d'anciens temples. Si la basilique de Theveste datait de cette époque, il serait bien extraordinaire qu'elle n'eût pas été, elle aussi, construite en pierres de ruines ; or, les pierres y sont toutes du même grain et de même couleur ; elles sont toutes placées suivant le lit de carrière ; elles ont les arêtes vives, les angles francs, et il n'est pas possible d'admettre qu'elles aient servi à d'autres constructions.

Nous avons comparé la maçonnerie de la basilique à celle des monuments qui datent, sans contestation, de la première période romaine.

Au temple et à l'arc de triomphe, les pierres sont posées comme à la basilique, par assises régulières de $0^{m}51$ d'épaisseur. Il en est de même au tombeau, de forme hexagonale, situé à 800 mètres au nord-est de la ville ; de même encore au monument vulgairement désigné sous le nom de *Maison romaine ;* enfin, au Forum (ce Forum était situé, je crois, dans l'emplacement des promenades actuelles), dont il reste à peine quelques vestiges parmi les pierres que le temps à trop dégradées pour qu'on ait pu les utiliser ; nous en retrouvons encore qui mesurent $0^{m}51$ d'épaisseur suivant leur lit de pose.

La basilique tout entière, les trois nefs, l'hémicycle et les deux faces latérales, sont pavés en mosaïque. Ce sont les mêmes matériaux, c'est le même genre de travail et de dessins, que dans divers fragments retrouvés sur d'autres points, sans qu'on puisse dire de quels monuments ils ont fait partie, mais qui, par leur situation

en dehors de l'énceinte byzantine, datent évidemment de la première occupation. Ces analogies ont une certaine importance ; toutefois nous ne voulons en tirer aucune conclusion : c'est à la basilique même, c'est dans son plan, dans son style, que nous trouverons la date de sa construction.

Elle affecte la forme quadrangulaire, et l'hémicycle est placé à l'extrémité de la grande nef. Or, les premières basiliques chrétiennes, élevées par Constantin lorsqu'il transféra le siége de l'Empire à Byzance, en 328, furent construites en forme de croix, avec dôme central, disposition qui fut longtemps conservée, c'est-à-dire, que lorsque les Byzantins arrivèrent à Tebessa, vers 539, la forme quadrangulaire était abandonnée depuis deux siècles.

Ce trait principal suffirait, à lui seul, pour donner une date ; mais les détails offrent d'autres preuves.

Les fouilles ont mis à jour plusieurs colonnes de marbre rose, dont la base mesure $1^{m}61$ de circonférence, soit un module de $0^{m}256$. La hauteur est de $4^{m}10$, y compris l'astragale, soit 16 modules, dimension habituelle du fût corinthien. Les chapiteaux appartiennent également à l'ordre corinthien le plus pur, tant par leur hauteur (2 mod. 1/3), $0^{m}60$, que par la forme des feuilles d'acanthe, des volutes et du tailloir. Ils sont, du reste, semblables à ceux de la première période romaine que l'on retrouve encore à Tebessa. Quelques-uns ne sont qu'ébauchés ; nous nous en occuperons en parlant des remaniements que la basilique a soufferts ; mais nous pouvons dire, dès à présent, qu'aucun d'eux ne porte le caractère de l'époque byzantine, car, dès l'origine du

style byzantin, la forme cubique fut adoptée pour les chapiteaux, et la feuille d'acanthe, si gracieuse dans ses courbes et ses saillies, fut remplacée par des feuillages variés et des entrelacs sans relief.

Les arcades également subirent, à cette époque, une modification importante ; elles retombèrent directement sur les chapiteaux des colonnes, et ici nous les voyons, au contraire, s'appuyer sur des pieds droits adossés aux colonnes.

Elles sont privées de tout ornement; l'archivolte même a été supprimée, et cette sobriété d'ornementation n'était pas dans les mœurs des Byzantins : leur style d'architecture, né au milieu d'une société corrompue où le luxe, poussé à l'excès, était tombé dans le mauvais goût, avait subi cette fâcheuse influence ; les artistes, suivant l'impulsion générale, avaient abandonné les saines traditions du passé pour créer un genre nouveau, qui se fit remarquer par l'éclat et la richesse de la décoration plutôt que par la pureté des formes.

A la basilique, les proportions de l'ordre corinthien ont été scrupuleusement observées, toutes les règles ont été suivies ; de riches matériaux, le marbre et le granit, sont mélangés à la pierre du pays ; mais une simplicité sévère a présidé au tracé des plans. Aussi, nous n'hésitons pas à classer ce monument parmi les premiers que les Romains aient élevé à Tebessa, et nous lui assignerons pour date la fin du premier siècle de notre ère.

L'arc de triomphe date de 212 ; le temple de Jupiter de la fin du troisième siècle probablement, et ces deux monuments sont postérieurs à la basilique. En effet, dans le premier, les colonnes ont 19 mod., 10 de hau-

teur ; dans le second 18 mod., 82; l'entablement et l'attique n'y ont également pas les proportions habituelles. Dans cet écart des règles, dans l'excès d'ornementation que l'on remarque, surtout au temple, nous voyons déjà un sacrifice au goût du siècle, un signe de décadence.

Nous trouvons également dans l'histoire de Tebessa des preuves à l'appui de notre opinion.

Voyons, en effet, ce qui se passe après la destruction de l'empire vandale. Une partie seulement des anciennes possessions romaines est recouvrée, les Mauritanies restent en dehors de la conquête. A peine Bélisaire a-t-il quitté l'Afrique, que déjà l'insurrection éclate dans le sud. Solomon soutient la lutte pendant quatre ans et y succombe en 542 ; ses successeurs, après des alternatives de succès et de revers, n'ont bientôt plus seulement à lutter contre les tribus indigènes, mais contre l'insubordination des troupes. Les soldats, enrichis des dépouilles des Vandales, épousent les femmes des vaincus, la discipline se relâche et les insurrections sont difficilement étouffées.

A ces calamités, vient s'ajouter une fiscalité impitoyable ; l'augmentation des impôts, les exactions des gouverneurs, font presque regretter les Vandales. Le pays, ruiné, se dépeuple si rapidement, qu'au dire de Procope, l'Afrique perdit, sous le règne de Justinien, cinq millions d'hommes.

La sage administration de Troglita rétablit un peu de calme ; mais après lui, l'anarchie recommence ; les Maures reparaissent, conduits par des chefs habiles ; ils gagnent peu à peu du terrain et préparent l'œuvre que

les Arabes ne firent qu'achever, l'anéantissement de la domination romaine en Afrique.

Est-ce dans cette période que nous placerons la construction d'un monument aussi important que celui qui nous occupe, période d'anarchie et de dissolution, où les gouverneurs ne cherchaient qu'à retirer le plus d'argent possible de leur gouvernement, où les villes étaient le plus souvent abandonnées à elles-mêmes et les habitants obligés de pourvoir à leur propre défense?

Tebessa, bien déchue de son ancienne splendeur, était alors à peu près renfermée dans les limites de la ville actuelle et de ses jardins. La basilique aurait donc été bâtie en dehors de la ville ; c'est peu probable, malgré l'enceinte qui la protégeait, ou plutôt à cause même de cette enceinte, puisque les tours de défense, faisant saillie à l'intérieur, semblent destinées à combattre un danger venant de l'intérieur plutôt que de l'extérieur.

Cette ville ne fut, sous la domination byzantine, qu'un poste militaire ; on n'y éleva plus de riches monuments, on ne chercha même pas à conserver ceux dont les premiers Romains l'avaient dotée ; car nous avons vu plus haut l'usage que fit Solomon de l'arc de triomphe, et il nous paraît indubitable que si la domination byzantine avait eu des jours prospères, si l'art néo-grec avait pénétré à Tebessa, on se fut hâté de modifier son travail.

### 2° *Des divers usages auxquels la basilique a été appropriée.*

En fixant, ainsi que nous l'avons fait, la date de la construction de la basilique à la fin du premier siècle, il ne nous est pas possible d'y voir un monument chré-

tien ; car c'est à Carthage, point de départ de la prédication, que fut élevé, vers la fin du deuxième siècle, le premier siége épiscopal de l'Afrique, et le christianisme n'a dû pénétrer à Theveste que quelques années plus tard. Or, à cette époque, la basilique existait depuis longtemps. Voyons donc quelle a pu être la destination première de cet édifice :

On lit dans E. Breton (Pompeïa), « que les villes romaines comptaient en général deux fora au moins, » l'un, forum civil ou judiciaire, affecté aux réunions » politiques et aux tribunaux ; le second, *forum venale,* » d'une architecture assez simple. Ce n'était qu'une enceinte entourée de portiques, sous lesquels s'ouvraient » de nombreuses boutiques. Le forum civil, au contraire, enrichi de toutes les merveilles de l'art, était » environné d'édifices somptueux, et c'était là que, suivant Vitruve, devaient se trouver réunis les basiliques, » l'ærarium, la curie et les prisons. »

Nous connaissons déjà un Forum à Tebessa ; il en reste malheureusement si peu de traces, que nous ne pouvons guère juger de ce qu'il a été. Toutefois, nous n'avons remarqué, dans les environs, aucun débris de marbre, ni tronçons de colonnes, ni bases, ni chapiteaux ; quelques pierres seulement sont ornées de moulures, et nous sommes tenté de voir là le *forum venale,* d'une architecture simple. Les ruines qu'on nomme aujourd'hui la basilique, n'auraient-elles pas fait partie du forum civil ?

Il ne nous semble pas permis d'en douter, lorsqu'on examine l'ensemble des constructions. Cette immense cour, de 55$^{m}$60 de largeur sur 50$^{m}$50 de longueur, était

bien le forum civil, entouré, suivant l'usage, de portiques et de galeries et orné de colonnes. Il servait aux assemblées populaires, aux comices, aux cens. La basilique (dans le sens primitif du mot), était réservée aux juges pour tenir leurs audiences ; elle devait nécessairement être éloignée du tumulte du Forum ; aussi, en est-elle séparée par un vestibule de 20 mètres de longueur. A droite devait se trouver la curie ; la disposition de la salle en forme de trèfle, son peu d'étendue, la rendaient propre aux assemblées d'un petit nombre des principaux magistrats. Les deux réduits adjacents pouvaient renfermer le trésor et les archives.

Ainsi, ce que nous avons nommé jusqu'à présent une vaste cour, n'était en réalité que le forum civil. Ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont les colonnes, les portiques dont il était orné et dont on retrouve encore les restes ; nous avons eu sous les yeux les dessins de la Basilique et du Forum de Pompéï, rétablis par un savant antiquaire, et nous avons été frappé de l'analogie qu'ils offrent avec le monument dont nous voyons les ruines à Tebessa.

Nous lisons, il est vrai, dans Batissier *(Histoire de l'art monumental)* : « Les basiliques étaient précédées » d'un portique, *narthex,* décoré d'arcades portées sur » des colonnes isolées..... Avec le temps, le nar- » thex prit de l'extension extérieurement, et se développa » en une cour quadrilatère entourée de portiques. »

Mais ce sont les basiliques byzantines que Batissier décrit ici, car il dit : « Il faut arriver au quatrième » siècle pour voir de nombreux monuments chrétiens » s'élever dans l'empire romain. »

La description qu'il donne ne peut pas, par conséquent, s'appliquer à la basilique de Tebessa, qui, suivant nous, a été construite trois siècles auparavant. Du reste, nous aurons encore occasion de revenir sur cette date en parlant de la restauration byzantine.

La basilique a-t-elle été livrée au culte chrétien pendant la première occupation romaine ? Nous en doutons ; car les rares symboles du christianisme que les fouilles ont mis à jour, datent de la reconstruction, et il ne nous semble pas probable qu'au milieu des vicissitudes que le christianisme a subies en Afrique, pendant les premiers siècles, un monument aussi cher aux Romains que le forum civil, ait été abandonné au culte de la religion nouvelle.

Indépendamment des schismes qui déchirèrent l'Église, de cruelles persécutions furent dirigées contre les chrétiens d'Afrique, notamment sous les empereurs Septime Sévère, Valérien, Aurélien et Dioclétien. L'édit de persécution, signé par ce prince en 303 (édit de Nicomédie), est le dernier ; ce fut aussi celui qui causa le plus de victimes ; dans le nombre, nous citerons Ste Crispine, martyrisée à Tebessa en 304.

A partir de Constantin, les chrétiens exercent librement leur culte sous la protection des empereurs ; mais les Donatistes deviennent tellement nombreux, que Constant ordonne une persécution contre eux (348). Après lui, Julien, qui voit avec plaisir les déchirements de l'Église, relève les Donatistes; une sanglante réaction a lieu à Carthage, et s'étend en Numidie et dans les Mauritanies.

Les édits de Valentinien abaissent de nouveau le Donatisme.

Sous Honorius, malgré les édits d'abolition du polythéisme, soixante chrétiens sont encore massacrés à Sujjète (Byzacène), pour avoir brisé une statue d'Hercule.

Et ceci se passait à la fin du quatrième siècle, à la veille de l'invasion vandale.

Les nouveaux conquérants professaient l'arianisme et persécutaient les chrétiens. De nombreux évêques et notamment Felix, évêque de Tebessa (482), furent envoyés en exil.

Nous traversons donc encore tout le cinquième siècle, avant de voir dans la basilique un édifice religieux, et nous arrivons à la période byzantine. Que devint le christianisme à cette époque ? Nous trouvous la réponse à cette question dans Poujoulat *(Vie de Saint-Augustin)* :

« Les catholiques échappés aux malheurs de l'invasion » vandale, avaient respiré avec le rétablissement de l'au- » torité impériale; mais ils n'étaient plus que les tristes » restes d'un temps glorieux. »

Si la basilique de Tebessa était, comme on l'a affirmé, un monastère byzantin, l'histoire ferait certainement mention d'une merveille aussi rare à cette époque ; mais elle n'est citée nulle part. La ville de Theveste même passe presque inaperçue dans l'histoire du christianisme. En Afrique, on cite quelques-uns de ses évêques au quatrième siècle, à l'époque où la plus humble bourgade en possédait un; on cite encore Félix, exilé par les Vandales ; mais après lui, l'histoire reste muette.

A l'arrivée de Solomon, le *forum vénale* était probablement encore debout, comme tous les anciens monuments romains, mais trop rapproché de la portée de la ville que l'on transforma en forteresse ; il dût être rasé

dans l'intérêt de la défense. Il eut été plus simple, dira-t-on, de le comprendre dans les murs. Non, car Solomon ne devait pas se risquer à ouvrir la nouvelle ville à la population des environs, qui ne lui était peut-être pas favorable. Il fallait cependant un marché, un forum vénale ; il fut transporté en arrière du forum civil, derrière la basilique, à 600 mètres de la forteresse.

Solomon fit donc élever les boutiques nécessaires aux marchands, restaura le forum civil et enveloppa le tout d'un mur garni de tours de défense, pour empêcher toute tentative de trouble. Ainsi s'expliquent les tours placées en retrait des murs ; l'ennemi était bien à l'intérieur.

Ces murs de clôture datent effectivement de la deuxième époque; on y a fait entrer beaucoup de pierres de ruines ; les assises ne sont plus uniformes et il est à remarquer qu'elles ont, en général, moins de 0m51. Les boutiques sont également moins soignées que le bâtiment principal. De même que le mur d'enceinte, elles sont faites de matériaux de diverses dimensions ; on y a même fait entrer des pierres tumulaires, portant encore la dédicace aux dieux mânes (D. M. S.). La maçonnerie n'est pas liée ; elle n'est qu'appuyée au mur principal, aussi, la plupart des salles, manquant de solidité, ont-elles disparu.

La restauration des deux fora, par Solomon, ne dura probablement que quelques années ; les anciennes institutions ne pouvaient renaître. Aux harangues du forum, avaient succédé les prédications des évêques ; le forum et la tribune n'étaient plus nécessaires ; c'étaient des chaires et des églises qu'il fallait alors ; c'est à ce

moment que la Basilique fut transformée en église chrétienne.

La différence si tranchée entre l'architecture romaine au premier siècle de notre ère, et l'architecture byzantine, dès sa naissance, différence plus tranchée encore dans le goût de l'ornementation, nous permet de rétablir, avec la plus grande facilité, ce qui appartient à chacune des deux époques.

L'architecte qui avait tracé les premiers plans s'était renfermé dans les limites d'une simplicité sévère, et le luxe principal consistait dans la richesse des matériaux employés et dans le soin apporté au travail.

La grande nef seule était ornée de colonnes ; mais elles étaient en marbre et en granit ; les chapiteaux étaient du plus beau marbre blanc; chaque colonne était adossée à un pied-droit, supportant une arcade en plein cintre de la plus grande simplicité, car l'archivolte même avait été supprimée ; mais du côté de la grande nef, les pierres de ces arcades avaient été polies avec le même soin que le marbre.

La simplicité a été recherchée jusque dans la forme des pierres dont l'arc se compose. Les voussoirs sont ordinairement taillés en forme de coins, dont les arêtes sont le prolongement des rayons de l'arc. Cette combinaison, par sa régularité, prête à l'ornementation. Dans les arceaux de la Basilique, on a évité la symétrie résultant de l'assemblage régulier de pierres semblables entre elles ; la clé et les coussinets ont seuls été conservés ; mais ceux-ci ont leur face supérieure horizontale, et la clé est assez étroite pour que ses arêtes semblent verticales. Les pierres intermédiaires, entre les coussinets et

le sommet du pied-droit, ont été remplacées par un seul voussoir d'un volume énorme. Les joints de ce voussoir unique avec les coussinets et le pied-droit sont donc, l'un horizontal, l'autre presque vertical. Il résulte de cette disposition, que l'arceau semble taillé à même dans un mur plein, de grand appareil, et le regard n'est plus attiré par le rayonnement des joints autour du centre de l'arc.

Ces arcades nous donnent la hauteur des galeries latérales ($5^{m}30$); elles étaient plafonnées, et l'on retrouve, dans les décombres, de nombreux fragments de mosaïque, qui, pour la plupart, sont tombés sur leur face, et indiquent, par conséquent, que les plafonds étaient en mosaïque.

Quant à la grande nef, elle n'était probablement pas plafonnée. Une toiture à deux pentes, visible à l'intérieur, la recouvrait, suivant l'usage adopté dans les nefs latérales; une fenêtre correspondait à chaque entrecolonnement ; mais la lumière obtenue ainsi était insuffisante pour éclairer la grande nef. D'autres ouvertures devaient être pratiquées dans celle-ci, au-dessus de l'entablement, et en rétablissant les plans, nous avons, en effet, trouvé que l'entablement était distant de la toiture de $3^{m}50$.

La distance entre les colonnes est de $2^{m}75$, ou $3^{m}25$ d'axe en axe ; il n'est pas probable qu'une architrave monolithe courait d'un axe à l'autre ; peut-être l'architrave était-elle en plate-bande, avec clés centrales ; peut-être aussi était-elle composée de longues pierres posant sur le sommet de l'arcade ; mais ici tout est supposition, l'entablement primitif ne nous étant pas parvenu. Nous

avons mesuré, sur toutes leurs faces, toutes les pierres de toutes formes qui ont été extraites des décombres, laissant de côté celles qui datent de la reconstruction (1). C'est ainsi que nous avons pu reconstituer les principaux assemblages et rétablir le plan primitif. Non-seulement tous les matériaux trouvés, sans exception, ont leur place indiquée dans notre plan ; mais de plus, ils sont indispensables à l'édification de l'étage inférieur ; nous en avons conclu, avec certitude, qu'il n'y avait pas d'étage supérieur, contrairement à l'opinion qu'on s'était faite d'abord, en trouvant dans les fouilles de nombreux fragments de mosaïque ; ces fragments provenaient des plafonds, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Voyons maintenant les additions que les chrétiens firent à la Basilique, en l'appropriant à leur culte. Ils trouvèrent d'abord qu'elle manquait d'élévation ; au-dessus du premier système de colonnes, ils en placèrent un second, dont on retrouve en effet les débris ; mais on ne put élever la grande nef sans modifier l'abside ; celle-ci était terminée en avant par un large arceau de $7^{m}90$ de diamètre, supporté par des piliers. Arceau et piliers disparurent ; les pierres qui rattachaient ces derniers aux angles de l'abside furent retaillées et mises au niveau des autres, mais avec peu de soin ; ainsi, à droite, la pierre de lien de l'assise inférieure ne faisait saillie que de quelques centimètres ; elle fut laissée intacte, et, à partir de celle-ci, on reconnaît, de deux en deux

(1) Ce travail est facile, car les Byzantins n'ont pas apporté à la taille le même soin que les Romains, et ils ont utilisé beaucoup de calcaire blanc, pierre tendre facile à travailler, dont on retrouve une grande quantité dans les ruines. Aucune pierre de ce genre n'avait été employée lors de la construction.

assises, les pierres qui furent tronçonnées sur place. Ces piliers furent remplacés par de fortes colonnes, dont une des bases seulement, celle de gauche, a été retrouvée en place ; les colonnes et les chapiteaux ont disparu. Cette base mesurait $0^m74$ de diamètre à sa face supérieure, laissant $0^m06$ pour l'épaisseur du tore et du filet; il reste $0^m68$, soit un module de $0^m34$. En admettant que cette colonne ait eu les dimensions régulières, sa hauteur

| | | | |
|---|---|---|---|
| aurait été de | $0^m34 \times 16$ | $= 5,44$ | 6,54 |
| Celle du chapiteau | $0^m34 \times 2,33$ | $= 0,80$ | |
| La base à $0^m30$ | | $= 0,30$ | |

Les pieds-droits avaient $5^m50$ ; on n'aurait donc gagné que $1^m04$ de hauteur. Ce n'était pas assez : aussi est-il probable que la colonne fut plus élancée que ne le prescrivaient les règles.

Au-dessus des anciennes colonnes, furent placées des consoles qui supportèrent le second système ; ces consoles durent être reliées par une architrave ; mais les fouilles n'en ont mis à jour aucun fragment. Toutefois, il existe à Tebessa une sorte de musée, que MM. les officiers du Génie, qui les premiers ont occupé ce poste, ont créé en face de leurs bureaux. Des bornes milliaires, des tombeaux, des chapiteaux de colonnes, des fragments d'inscriptions, des pierres sculptées de toutes sortes, ont été réunis sans ordre, sans indication de provenance. Dans ce pêle-mêle, nous avons remarqué une pierre qui, d'après ses dimensions, les dessins et le genre des ornements qu'elle porte, doit appartenir à l'architrave que nous cherchons. On y voit un monogramme du christ, symbole chrétien qui caractérise le règne de Justinien. Cette architrave et les consoles ont

été surchargées de fleurs, d'arabesques lourdes et disgracieuses ; la feuille d'acanthe, grossièrement imitée, est mélangée à des feuilles de vigne, à des grappes de raisin. Tous ces ornements manquent de relief et n'ont plus aucun rapport avec les chapiteaux des colonnes primitives. Ceux-ci, bien qu'ils fussent en marbre, ont été, de même que les autres travaux de sculpture, rehaussés de couleurs, quelques-uns même dorés. Les murs ont été revêtus d'enduits et recouverts de peinture qui, à en juger par les quelques fragments que l'on a retrouvés, étaient également informes.

Dans la nef de gauche, des bases de colonnes de différentes dimensions ont été rapportées et posées sur la mosaïque, dont elles interrompent les dessins. Par dessus ces bases, ont été placées des colonnes dont les chapiteaux diffèrent entre eux de formes et de dimensions. Quelques-unes de ces colonnes sont en marbre blanc veiné de bleu ; d'autres sont cannelées ; nous en avons même vu une en marbre noir, cannelée en spirale.

Tels sont les changements que les chrétiens ont faits à la Basilique, mais nous sommes tenté de croire que cette restauration n'a jamais été achevée. Ainsi, nous avons remarqué des bases de colonnes qui ne sont qu'ébauchées, en forme de tronc de cône ; certains chapiteaux ne sont également que dégrossis, les feuilles d'acanthe, les volutes sont indiqués par leurs contours ; mais les détails manquent. Quelques personnes pensent que ce sont des chapiteaux de style byzantin ; mais les proportions et les ornements de l'ordre corinthien sont trop bien observés pour que nous admettions cette opi-

nion. D'ailleurs, si ces chapiteaux avaient été terminés, il est probable qu'ils auraient été recouverts de peintures, comme ceux de marbre, et ils n'en portent pas de traces. Il nous semble plus admissible que, copiés sur les anciens et ébauchés par l'ouvrier, ils attendaient que le sculpteur vint les terminer ; mais l'œuvre resta inachevée. Nous ne pensons pas que la voûte de l'abside, enlevée pour permettre l'exhaussement, ait été remplacée ; on n'en retrouve pas les voussoirs, et ce sont pourtant des pierres qui ne pouvaient être d'aucune utilité aux Arabes pour leurs constructions privées. Les colonnes de 0m34 de module, qu'on devrait voir en avant de l'abside, manquent, avons-nous dit, ainsi que leurs chapiteaux. Ont-elles jamais été mises en place ? On a utilisé à Tebessa beaucoup de tronçons de colonnes de la basilique. Nous en avons vu servant de piliers dans diverses cases arabes ; celles qui supportent les voûtes de la mosquée en viennent probablement ; mais on a choisi celles d'un faible module. Les Arabes n'auraient pu déplacer des colonnes de près de 2m de tour ; nous pensons donc que la reconstruction de la Basilique n'a jamais été terminée. Toutefois, le culte a pu y être célébré dans la grande nef ; du moins les peintures dont étaient recouverts les anciens chapiteaux nous portent à croire que cette partie a été complètement restaurée.

### 3° *Destruction de la Basilique, sa date, ses causes.*

Une couche de décombres, d'environ trois mètres d'épaisseur, recouvre tout le sol de la Basilique ; on y trouve des pierres de toutes dimensions, sculptées ou

seulement équarries, des tronçons de colonnes, des fragments d'inscriptions, de nombreux ossements humains, et tout cela dans un désordre qui étonne.

A la vue de cette confusion, l'idée la plus naturelle, celle qui se présente la première aux personnes qui visitent la basilique, est qu'elle a été détruite par un tremblement de terre; d'autres, voyant çà et là quelques couches de charbon, pensent à un incendie. Aucune de ces hypothèses n'est admissible.

Un accident de ce genre, un évènement imprévu n'aurait pas laissé le temps d'enlever, comme on l'a fait, non-seulement tous les objets précieux, mais tout ce qui ne faisait pas partie inhérente de l'édifice. La basilique a été, au contraire, pillée et saccagée avant sa destruction ; la cupidité a même poussé à la fouiller jusque dans ses entrailles. En effet, en déblayant les deux salles attenant à l'abside, on a remarqué, dans chacune d'elles, que la mosaïque avait été brisée et qu'un trou circulaire avait été creusé ; celui de la salle de gauche était rempli de décombres ; l'autre, recouvert d'une large pierre, était resté béant ; sa profondeur était d'environ 1m50 ; mais il avait dû être en partie comblé; on prit ces trous pour des silos, et l'on ne s'en occupa point ; mais nous avions remarqué que l'un d'eux, celui de droite, était placé exactement à l'intersection des deux diagonales de la salle et nous hésitions à attribuer cette disposition à l'effet du hasard. Notre doute fut justifié lorsque, dans l'axe de la grande nef, à environ 12m de l'abside, on trouva un nouvel orifice semblable aux deux premiers ; une dalle le recouvrait également ; tout autour on voyait les débris de la mosaïque à travers laquelle il avait été

percé. Ce nouveau trou ne pouvait plus être un silos, car il mesurait 20$^{m}$ de profondeur. Il était évident qu'on l'avait creusé dans l'espoir d'arriver à un souterrain renfermant des richesses, et sa position, dans l'axe de la nef, expliqua celle des deux autres. On s'était tenu dans les parties centrales, afin d'arriver plus rapidement au sommet des voûtes que l'on s'attendait à rencontrer. En effet, la basilique est exhaussée de 7$^{m}$ au-dessus du sol environnant. On comprend que les Romains aient ainsi voulu donner plus de majesté au monument, mais on devait s'attendre à trouver au-dessous une crypte ou des caveaux, comme il en existe, du reste, au temple, qui est cependant moins élevé.

Les trois puits n'ont pas été faits au moment même du pillage ; la fouille n'a été pratiquée dans la salle de droite que lorsque 0$^{m}$60 de terre recouvrait déjà la mosaïque, ainsi que le démontrait la position de la dalle de fermeture. Peut-être pourrait-on, en comparant l'épaisseur de cette première couche à celle de la couche totale, déterminer approximativement à quelle époque ces fouilles ont été faites ; mais ce calcul, fort hypothétique, n'offre pas d'intérêt. Il suffit de constater que les fouilles sont de beaucoup postérieures à la destruction de la basilique.

Or, comme au-dessus de la dalle qui recouvrait le puits du milieu, on voyait un voussoir, des arceaux latéraux, un fragment de corniche, d'autres pierres encore ; comme ces divers matériaux, occupaient des positions qui ne permettent pas de supposer qu'ils aient été placés là de main d'homme, on est amené à dire que la basilique s'est écroulée peu à peu sous l'action du temps ; si elle eut été renversée aussitôt après le pil-

lage, aussitôt après les fouilles dont nous venons de parler, l'orifice des puits n'aurait pas été refermé. Pourquoi cette précaution ? sinon pour éviter des accidents, et nous verrons, en effet, plus loin, que la basilique fut habitée après sa destruction partielle.

Nous ne partageons pas l'avis, généralement répandu à Tebessa, que ce sont les Arabes qui ont renversé la basilique.

Lors de l'invasion arabe, les Maures étaient en quelque sorte maîtres de l'Afrique. Ils n'avaient même pas attendu le départ de Bélisaire pour ravager le pays, et Procope avoue que les troupes postées sur la frontière ne pouvaient arrêter leur pillage, et que, dès le règne de Justinien, pour se garder contre les incursions qu'ils faisaient dans la proconsulaire et sur Carthage, en partant habituellement de Tebessa et se dirigeant soit sur Sicca Veneria, soit sur Lares (aujourd'hui le Kef et Lorba), on fortifia les villes de Ad-Medera, Vacca, et Tucca Terebinthina. De ces trois villes, les deux premières existent encore aujourd'hui : ce sont Ghala, à 14 lieues au nord de Tebessa, et Bedja, à 15 lieues environ de La Calle, près de la Medjerda. Quant à Tucca, nous ignorons quelle était sa position. Tebessa eut pu faire partie de cette ligne de défense; mais cette expression : les Maures *partaient* habituellement de Tebessa pour se diriger sur le Kef ou sur Lorba, et de là sur Carthage, nous fait supposer que déjà, à cette époque, cette ville était, sinon abandonnée, du moins fort compromise. En effet, pour les Maures établis dans les montagnes de l'Aurès et dans le sud de la Numidie, Tebessa était le débouché le plus naturel, et dans leurs nombreuses incursions

sur le territoire byzantin, ils durent toujours diriger sur elle leurs premiers coups. La basilique, si exposée par son isolement à un coup de main, dut succomber bien avant la ville ; peut-être même a-t-elle été détruite à la suite de la défaite et de la mort de Solomon sous les murs mêmes de Theveste, en 543, car nous voyons la restauration commencée par les chrétiens rester inachevée. En tous cas, il nous semble impossible qu'elle ait traversé intacte les cent années qui s'écoulèrent entre les guerres de Solomon et l'invasion arabe.

En 546, Gontharis, qui commandait en Numidie, s'emparait de Carthage, aidé des Maures. Vers 565, Gasmul, leur roi, était assez puissant pour faire, dans les Gaules, une tentative d'invasion, infructueuse il est vrai, mais qui témoigne de la hardiesse de ses entreprises.

De pareils faits ne permettent pas d'admettre que Tebessa ait pu résister aux Maures ; ils en étaient maîtres, au contraire, et c'est sous ses murs qu'ils préparaient leurs expéditions contre Carthage. Mais les Maures, peuple sauvage essentiellement nomade, étranger ou à peu près, aux querelles religieuses qui avaient divisé l'Afrique sous les Romains et les Vandales, se préoccupaient peu de détruire un temple chrétien de fond en comble ; ils le pillèrent, le saccagèrent, mais là s'arrêta leur œuvre. Les fouilles nous montrent, en effet, la basilique telle qu'elle sortit de leurs mains. La toiture et les plafonds forment une première couche de décombres ; mais les colonnes, les arceaux, sont restés debout. La poussière s'entasse alors, il se forme un peu de terre, la végétation commence, et, pendant treize siècles, son action destructive ne sera pas arrêtée. Peu à peu, le ni-

veau du sol s'élève ; il s'élève surtout dans les deux petites salles, où le vent à moins de prise. La grande nef, ouverte aux vents du sud, résiste plus longtemps, aussi voyons-nous l'orifice du puits presque au niveau du sol dans cette nef, tandis que, dans la salle latérale de droite, il en est à 0m60. Les nouveaux conquérants arrivant à Tebessa, durent porter leur attention sur ce monument encore debout. Comme nous, ils durent croire à l'existence de caveaux. On n'en voyait aucune entrée. Peut-être pense-t-on, ont-ils été murés, peut-être ont-ils échappé aux Maures, peut-être renferment-ils de grands trésors ; et l'on s'efforcera d'y parvenir en brisant la mosaïque et en creusant le sol. Les Arabes furent trompés dans leur attente : les puits poussés à 20m de profondeur, ne firent rien découvrir.

Mais suivons les destinées de la basilique dans sa ruine. La domination arabe ne fut sans doute pas établie brusquement ; les Maures refoulés dans le sud, durent, longtemps encore, inquiéter Tebessa et, pour nous servir de l'expression moderne, razer les environs. Aussi l'Arabe vient-il planter sa tente ou construire son gourbi autour de la ville et dans la basilique, dont les murs lui servent de remparts. Transformée en douar ou en hameau, elle subit le sort de tous les vieux monuments ; elle disparaît sous un amas d'immondices, de détritus de toutes sortes, dont nous voyons les couches successives de diverses nuances, mélangées de cendres et de charbon. Des habitations d'une certaine stabilité ont dû être élevées, car on retrouve dans les murs extérieurs, et même à l'intérieur, des entailles peu profondes et grossièrement faites qui ont dû servir à appuyer des perches, pour

couvrir les cases arabes. En même temps que la terre se forme et s'amoncèle, le monument se dégrade sous l'action du temps. Sans doute, la main de l'homme n'y est pas étrangère et les arceaux s'écroulent, les colonnes tombent et se brisent l'une après l'autre ; mais déjà il s'est écoulé plusieurs siècles depuis que le pillage a eu lieu; aussi la plupart des pierres et des tronçons de colonnes reposent-ils sur une couche de terre, dont l'épaisseur varie de $0^{m}50$ à $2^{m}$. Nous avons entendu, pour expliquer ces amas de terre, émettre cette opinion, que la toiture avait pu être une sorte de terrasse. Nous n'avons vu dans aucun auteur que ce mode de couverture ait été employé par les Romains dans leurs basiliques, et d'ailleurs, la présence des tuiles au-dessous, dément cette supposition.

On retrouve des colonnes tronquées dont le pied n'a pas été déplacé sur sa base; c'est que l'humidité du sol qui les entourait, a gercé ou égrené le marbre; le sommet s'est brisé, mais le pied n'a pas quitté son alvéole.

Ce fait ne s'est pas reproduit pour les colonnes de granit; ni l'homme, ni les intempéries n'ont rien pu sur elles, leur chute seule les a brisées.

Les Arabes qui ont habité la basilique y ont laissé de nombreuses traces de leur passage, qui viennent encore à l'appui de notre opinion. On a retrouvé, enfouis dans les décombres, des os d'animaux, des petites meules à écraser le grain, des fragments de poterie et d'ustensiles de fer, des boucles d'oreilles en cuivre, un chapelet arabe, un cachet en cornaline, avec caractères arabes, gravés en creux.

Ce sont les deux salles latérales qui ont reçu les habi-

tants les plus sédentaires, ainsi que l'atteste un fragment de tombeau romain, portant encore les lettres D. M. S. et percé à jour pour servir de fenêtre, si, toutefois, on peut donner ce nom à une ouverture de 0m15 de largeur sur 0m30 de hauteur, par laquelle quelques rayons de lumière pénétraient dans la case.

De rares morceaux de bois de petites dimensions (le plus fort n'avait pas 0m06 de diamètre), étaient aussi épars dans les décombres. Quelques personnes ont pensé que le cèdre qui, suivant l'usage ancien, avait dû former la charpente de la basilique avait seul pu résister à un aussi long séjour dans la terre; mais nous avons positivement reconnu dans ces échantillons un bois du pays, le genévrier de Phénicie, qui n'atteint jamais d'assez grandes dimensions pour être employé comme bois de charpente. Plusieurs ouvriers en bois, consultés par nous, ont partagé notre avis, et il ne nous est pas possible d'y voir autre chose que les débris des gourbis dont nous venons de parler. Ce n'est qu'au milieu des tuiles et des platras des plafonds que l'on pouvait voir des traces de la charpente et nous en avons vainement cherché : en supposant que les bois aient été tout à fait corrompus, leur présence se révélerait au moins par un peu de terre ou de poussière; mais l'examen le plus attentif ne nous a rien fait reconnaître de ce genre dans la couche des tuiles et des enduits. Du reste, il est facile d'admettre que ces bois ont été employés par les habitants de la ville et de la basilique, soit au chauffage, soit à des constructions nouvelles.

A mesure que les Maures disparaissent, la tranquillité renaît; les gens du pays, qui n'ont d'abord pas osé

s'éloigner des murs de la ville, se répandent bientôt dans la plaine; la basilique est abandonnée, et c'est alors qu'elle commence à servir de cimetière.

En effet, quinze ou dix-huit squelettes ont été exhumés à diverses profondeurs. Nous ne sommes pas étonné que les Arabes, qui n'ont pas de cimetières clos, qui, en raison de leur vie plus ou moins nomade, déposent leurs morts un peu partout, qui les enterrent sans bière et ne les recouvrent que de quarante à cinquante centimètres de terre, soient venus déposer quelques-uns des leurs dans ce lieu, où ils n'avaient pas à craindre que la charrue vint les exhumer. Est-ce cette raison qui les a guidés? Nous ne saurions l'affirmer; mais nous avons souvent remarqué autour des ruines les petites éminences qui indiquent seules le tombeau arabe. On remarque notamment un cimetière de ce genre à 4 kilomètres de Tebessa, aux ruines désignées sous le nom de Tebessa Khella et à Enchir Refana.

On a paru étonné que des musulmans aient enterré des morts dans une église chrétienne; mais il n'est pas certain qu'avant l'arrivée des Français ils sussent que ce lieu avait servi au culte chrétien, et d'ailleurs le doute n'est pas possible : à voir la maçonnerie en pierres sèches qui entourait plusieurs des squelettes, il est facile de reconnaître le mode d'inhumation encore en usage aujourd'hui chez les Arabes.

Nos explications ne seraient pas complètes si nous ne répondions à toutes les objections que nous avons entendu faire contre notre opinion. Or, il ne reste à la basilique aucune trace de l'autel ; un socle en pierres de 0m20 de hauteur indique seul, en avant de l'abside, l'emplacement

qu'ont dû occuper, la tribune d'abord, l'autel ensuite ; et dans cette disparition complète de l'autel, on croit reconnaître la fureur des Arabes contre le christianisme; mais n'est-il pas plus simple d'admettre que les matières précieuses qui décoraient l'autel ont été pillées, que les colonnettes, les tables de marbre qui le composaient, matériaux légers et d'un transport facile, ont dû trouver place dans quelque maison particulière?

Nous résumerons donc nos explications en quelques mots.

La basilique a été dévastée par les Maures vers le milieu du VIe siècle; la démolition s'est effectuée peu à peu sous l'action simultanée du temps et de la main des hommes, et à mesure que l'édifice s'écroulait, les débris disparaissaient sous de nouveaux débris que l'ignorance de l'Islamisme recouvrit bientôt d'un voile de ténèbres.

Cette opinion enlève malheureusement à la basilique toute sa poésie. Le champ était ouvert à l'imagination; nous aimions à nous représenter les enfants de Mahomet, exerçant leur fureur sur le temple du Christ; mais nous sommes forcé d'admettre qu'il n'a succombé qu'à la cupidité d'une horde pillarde, qu'un peuple ignorant a dressé sa tente sur ces ruines sacrées, et que l'autel où se sont prosternés de pieux fidèles n'a été profané que par des barbares qui ni se doutaient même pas du sacrilége qu'ils commettaient.

### LE CIRQUE, LE FORUM.

Nous avons déjà cité deux édifices au début de notre travail, en parlant de l'origine de Theveste. Cette raison

seule nous y fait revenir, car ils ne valent réellement pas la peine d'être décrits.

Le cirque est situé à environ 120 mètres au S.-E. de la ville. Il offre cette particularité, qu'il était établi sur un terrain en pente, et que, du côté de la ville, il ne devait s'élever que très-peu au-dessus du sol. En sorte qu'aujourd'hui, les murs étant rasés, il ne consiste plus qu'en une excavation, à peu près circulaire, de cinquante mètres de diamètre, à demi remblayée, qu'on prendrait volontiers pour un accident de terrain, si l'on ne remarquait aux environs quelques pierres de ruines et des traces de maçonnerie. M. le capitaine Moll y a fait faire des fouilles qui lui ont permis de donner d'intéressants détails sur le plan général de l'édifice, et même de déterminer approximativement le nombre de spectateurs qu'il pouvait contenir (sept mille). M. Moll a également constaté que les gradins inférieurs étaient en pierres de tuf, et les plus élevés en pierres de taille finement bouchardées. L'accroissement de la population avait donc nécessité un agrandissement du cirque.

Enfin, il tire les conclusions suivantes de cet emploi de la pierre de tuf : « .... Son extrême porosité la rend » complètement impropre à tout travail exigeant de la » finesse et de l'élégance, et il faut qu'une cité soit à » ses débuts, pour l'employer autrement que comme » remplissage à la construction de ses monuments...

» En résumé, sans avancer une date précise, nous » pouvons affirmer que l'amphithéâtre de Theveste a été » construit entre les années 75 et 80 après J.-C. »

Cette date nous paraît déjà beaucoup trop précise pour n'être fondée que sur cette seule considération de l'em-

ploi de la pierre de tuf. Nous ne pouvons l'admettre. En effet, nous nous sommes efforcé de démontrer, par une longue série d'explications, que c'est précisément de cette époque (la fin du premier siècle) que date la basilique; et comme nous partageons l'avis que la pierre dont il s'agit n'a dû être employée qu'au début, ce n'est pas à l'époque où l'on s'en servait, que l'on pouvait construire un monument comme la basilique. Le cirque est assurément de beaucoup antérieur, mais ce n'est pas au vu des quelques pierres qui en restent, que nous pouvons assigner une date à sa construction. Seulement, son ancienneté vient corroborer ce que nous avons avancé : Theveste existait longtemps avant l'an 70 de notre ère.

Le forum nous en fournit une nouvelle preuve. De ce monument, il reste encore moins de traces que de l'amphithéâtre. M. Moll le place le long de la face nord de la Kasbah française. Une esplanade, plantée d'arbres, occupe cet emplacement, mais il n'y reste aucun vestige de constructions, En nivelant ce terrain, en préparant le sol pour les plantations, on a retrouvé, comme sur tous les autres points de la ville, des débris de pierres finement travaillées, des chapiteaux de marbre (on les voit aujourd'hui déposés au Musée) et enfin le fragment d'inscription du règne de Vespasien, an 71 après J.-C., que nous avons cité plus haut, et que M. Moll suppose avoir fait partie de la dédicace du forum.

Si nous admettons ce fait, nous ne pouvons en tirer qu'une seule conclusion : c'est qu'en 71 la ville n'était déjà plus à ses débuts, elle n'employait plus la pierre de tuf, mais bien le marbre; donc elle existait depuis longtemps.

Du reste, le forum qui nous occupe ici n'est que le *forum venale*, ainsi que nous l'avons dit à propos de la basilique, et ce n'est pas un monument dont une ville naissante ne puisse se passer.

### ÉTABLISSEMENTS DIVERS AUX ENVIRONS DE TEBESSA

#### *1° Kouchada.*

La source que les Arabes désignent sous le nom de Kouchada, est à 6 kilomètres environ de Tebessa. Autour de cette source, de même qu'à la plupart de celles que nous connaissons dans le pays, se trouvent des débris de constructions romaines.

Nous n'avons remarqué, dans ces ruines ni aux alentours, aucune pierre meulière, aucune des auges si nombreuses dans les villas, et nous ne pensons pas qu'il y ait eu là autre chose qu'un fort, qui nous paraît de construction byzantine.

Parmi les pierres éparses, nous avons trouvé un cippe en forme d'autel portant l'inscription suivante :

N° 3.

D M S ❋
FORTV
NATIANA
VIX ❋ AN
....IMXI ❋
D ❋ XIIII
H S E SALVIVS
FILIAE CARISS
FECIT

### 2° *Kissa.*

A 3 ou 4 kilomètres au-delà de Kouchada, est la source de Kissa, beaucoup plus abondante que la première, et environnée de ruines également plus importantes.

Ces ruines se composent d'un vaste bâtiment d'origine byzantine, à la construction duquel ont été employés des matériaux provenant d'anciens monuments; il n'en reste qu'une porte en plein cintre, enterrée presque jusqu'à la naissance de l'arcade, et quelques pans de murs.

Tout autour étaient groupés des moulins et des fermes, ainsi que l'attestent de nombreuses pierres meulières, des auges en pierre, de petites dimensions, et une très-grande quantité de jambages et de linteaux de portes.

Nous avons vainement recherché dans ces murs l'inscription

PLVTONI SACRVM

signalée par M. le capitaine Moll ; nous avons seulement vu sur une pierre en partie enterrée, mais qui ne paraît pas avoir quitté la position qu'elle occupait dans un pan de mur, les lettres

PAS COS

A quelques pas de cette pierre, une autre également engagée dans un mur, porte deux phallus grossièrement taillés en bas-relief et placés en regard l'un de l'autre.

A quelques centaines de mètres de ces ruines, on rencontre un tombeau monumental assez bien conservé. Il est de forme carrée : les faces orientale et occidentale portent chacune un fronton ; ces deux frontons sont de hauteur inégale ; celui de l'est est d'environ 0m50 plus

élevé que l'autre ; le faîte de la toiture est donc fortement incliné vers l'ouest.

Le tombeau est recouvert de longues dalles jetées d'un fronton à l'autre et reliées entre elles par des tenons de fer, qui ont disparu.

La porte est large, mais basse ; les jambages et le linteau font saillie d'environ 0m20 en dehors du mur ; ils ne portent pas de traces de gonds, mais de profondes rainures ; le tombeau était probablement fermé par des madriers s'encastrant horizontalement dans ces rainures. On voit encore un trou rayé en spirale et traversant le linteau de part en part ; il devait donner passage à une sorte de clé pour assujettir les madriers.

Deux tombeaux en forme d'auges, vides tous deux et sans inscription, sont à l'intérieur ; en dehors, gît un cippe également sans inscription.

Entre ce monument et la source de Kissa, nous avons vu de nombreux tombeaux en pierres, en forme d'auges, et les restes d'un mur en maçonnerie de moellons, mode de construction rarement employé dans le pays. Ce mur a une grande épaisseur, et il ne s'élève plus qu'à un mètre au-dessus du sol actuel.

Nous avons, en outre, trouvé autour de Kissa un tombeau dont nous donnerons le dessin, et les inscriptions suivantes sur des pierres de forme demi-cylindrique :

N° 4.

D M S
FKDON
ATVSS
ACRDOS
VALXXXX

N° 5.

D M S
C·IVL·EXPED
ITVS MARAX
SACERDOS
SAT VIXA·
NLXXV.....
VIV.....

Nous signalons à l'attention le mot *Sacerdos,* qui figure dans ces deux inscriptions, et le bas-relief incorrect de la planche, au bas duquel il semble qu'on ait voulu figurer le sacrifice d'un porc.

### 3° *Gouraïl.*

Nous avons cité, en parlant des voies romaines, les ruines du Gouraïl. Elles consistent en une tour carrée d'environ 12$^{m}$ de côté, et dont le pan de mur le plus élevé mesure à peu près 8$^{m}$; elle est de construction byzantine, bâtie en pierres de ruines; les murs ont 1$^{m}$60 d'épaisseur. Dans l'amas de pierres qui en remplit l'intérieur, nous avons trouvé quelques tronçons de colonnes, un fragment de corniche avec oves et larmiers, et un cippe portant une inscription complètement fruste; ces ruines n'offrent aucun intérêt. C'était sans doute un poste d'observation, établi sur la route de Theveste à Medera, permettant de communiquer, par un système de signaux, entre Theveste et un autre point, peut-être Mercurium, dont nous n'avons pas retrouvé les vestiges. On ne peut voir Tebessa du plateau où est établie la tour; mais il suffisait que celle-ci eût 12 ou 15 mètres d'élévation pour découvrir la ville.

Citons, en passant, une autre tour du même genre au Djebel Mesterie. Du haut de celle-ci, on aperçoit d'un côté Tebessa, de l'autre les ruines qui entourent la source chaude de Iouks.

Dans les restes d'un mur, non loin de la tour du Gouraïl, nous avons trouvé l'inscription suivante :

N° 6.

D M S
AEMILIA
I·VLIAVALX
H S E

*4° Bekaria et Tnoukla.*

Chacun des deux cols de Bekaria et de Tnoukla était probablement gardé à son entrée, du côté de la plaine de Tebessa. On voit encore quelques pierres de ruines éparses ; sur l'une d'elles, à Bekaria, nous avons trouvé l'inscription suivante :

N° 7.

D M S
M···L V M
DONATVS
VIX AN LXXI

*5° Tebessa Khella.*

Les ruines que les indigènes désignent ainsi, sont situées à environ 3 kilomètres au S.-E. de Tebessa. Nous avons vainement cherché l'origine du nom de vieux

Tebessa, que leur donnent les Européens. Lorsque les Français ont commencé leurs constructions, ces ruines, et celles de la basilique, ont, à elles seules, fourni la plupart des pierres nécessaires ; aussi, sont-elles réduites aujourd'hui à fort peu de chose : un mur d'environ 1m20 d'épaisseur, formant un vaste quadrilatère, que sillonne aujourd'hui la charrue arabe, et quelques pans de murailles rasées au niveau du sol.

Parmi les pierres éparses, nous en avons trouvé une taillée avec assez de soin et portant le monogramme du Christ, la croix à branches. Cette pierre porte, en outre, quelques ornements de style et de travail byzantins ; du reste, la construction entière doit dater de cette époque, car quelques pierres tumulaires y ont été employées. Nous avons trouvé les inscriptions suivantes :

N° 8.

D M S
LPERELLV
FELIXVAL
·ECILIA·
CMARITO

N° 9.

D M S
LAT·IVS
MATEIVSV
XLVII FILI
FECERVNT

N° 10.

D M S
PVELL·····
····TETIE
A··· XXII·

N° 11.

D M
QSEPTIMV
IVLIANVSVA
LXXXX CECILIA
PAVLINAE MARI
TOK FECIT

N° 12.

D M S
MARGARITA·PIA
VA LXXVII SE....
GYDVLLVS AVGN
ADVTTARVLSO·RI
KARISSIMAE

Dans une ruine voisine, Enchir Refana, une autre inscription, mentionne également un citoyen portant le titre de *Adjutor Tabularii*.

C'est encore au vieux Tebessa qu'a été trouvée l'inscription suivante, qui figure aujourd'hui au musée de la ville. Bien qu'elle y soit déposée depuis longtemps, elle n'a pas encore été publiée, du moins à notre connaissance; c'est pour ce motif que nous la citons ici. Les caractères sont fins, mal gravés, et la pierre grossière; aussi la lecture en est difficile.

No 13.

NIERODOIS....OSNE MORVMVBILAE ARECESSVS .. CONL.....

MATER PLINGITHVMVSETLECTIS DEDALATEILVS.....HICPVIO....

LORIBVS EXVLTAT GRATISQVE ET FRONDIBVS AINVS... AEDESPEN ....

VIXPATITVR CVMSOLE DIEM HIC PROVIDE FELIX.....INCERTV.....

FLORENTI NEDE CVS CVM CONIVCES ANCTA PVDIO..... VR....

HOSTILIANA TVAEIS LENDO NIIIAE NETOQVL.....FELICESVT...

### 6° *Enchir Refana.*

Ces ruines sont situées à 4 kilomètres de Tebessa, sur la rive gauche de l'Oued Refana ; elles paraissent appartenir à la première époque. La construction est soignée, les assises sont régulières. On y voit les restes d'une salle en forme de trèfle, dont la destination ne pourrait être connue que si l'on y faisait des fouilles. Quelques pierres, d'une forme bizarre, apparaissent à la surface des terres de remblais, mais nous ne pouvons rien préjuger sur l'usage auquel elles étaient destinées. En 1862, un vaste gourbi a été adossé à la face ouest de ces ruines ; sa construction a nécessité des déblais et quelques inscriptions ont été mises à jour. Nous citons les suivantes, qui, à notre connaissance, n'ont pas encore été publiées :

N° 14.

D M
IANVARI...
I.....XN...
H.....SCRI
VNT.

N° 15.

.....
MA VIB
AEMIVIR
CA — VIXIT
ANNI CX
FIL.....
.....

N° 16.

D M S
CESSIA FORTV
NATA VAIX
IVIVS · CON
IVSVXORIP

N° 17.

DIS · M · SACRVM
C · GRANIVS MA
RITALIS VIXIT
ANNIS IXXV
SECI RVNIVS
H · F · F ·

N° 18.

D M S
NONIVS
FORTVNAT
VSVAXXV
H S E

Le cippe, en forme d'autel, cité par M. Moll, et portant l'inscription suivante :

N° 19.

AVE
SEVSA
DMS
VIXIT
ANNIS
XXVIII

a été complètement dégagé depuis la première lecture. Il porte au bas quatre lignes martelées, et une cinquième ligne composée de la lettre D, trois fois répétée :

D D D

Enfin, deux pierres, portant des personnages grossièrement sculptés, ont été également trouvées à Enchir Refana.

En remontant le cours de l'Oued Refana jusqu'à sa source, on rencontre, après avoir franchi le défilé du Triq el-Karetta, diverses ruines sans importance, où nous n'avons rencontré qu'une pierre tumulaire très-fruste, sans inscription, mais sur laquelle est taillée une figure humaine en demi-relief.

L'Aïn Refana est encaissée dans une chambre carrée de 4m de côté, et la rivière a été endiguée sur plusieurs points.

KSAR EL-GOUSSET ET KSAR TEBINET.

Après avoir dépassé l'Aïn Refana, continuant à suivre la route de Theveste à Occulum Marinum, on rencontre une série de ruines. La première est connue des indigènes sous le nom de Ksar el-Gousset; ce sont les restes d'un moulin; six pieds-droits, entre lesquels se mouvaient les meules, sont encore debout ; la construction est probablement d'origine byzantine. Nous avons trouvé un linteau de porte, sur la face duquel était gravé le symbole chrétien ; mais aucune inscription n'existe aux environs.

Ces ruines occupent le sommet d'un plateau qui domine le ravin de Refana ; elles ont peu d'étendue. Mais à peu de distance (environ 1 kilom.) on trouve celles de Ksar Tebinet, beaucoup plus considérables. Elles consistent en un vaste bâtiment de forme carrée et d'environ 50 mètres de côté, à l'intérieur duquel on trouve plusieurs pierres de meules ayant conservé leur position, et les restes d'un établissement de bains. C'est dans ces ruines qu'on trouve les inscriptions tumulaires de trois membres de la famille Ulpia (dont un. centenaire) citées par M. le capitaine Moll, nos 2, 3, 4 de sa notice (Annuaire 1860-61) et l'inscription

DOMINVS DIVS NOSTER (et non NOSTIR)

également citée par lui.

Non loin de ces ruines, on trouve un tombeau monumental de forme carrée, et des débris de constructions épars de divers côtés sur une assez grande étendue. Le tout appartient sans contestation, à l'époque byzantine, car les murs sont élevés sans mortier; ils ne se com-

posent, à l'exception du tombeau, que de pierres de ruines entassées, au milieu desquelles on rencontre quelques corniches et même des bases de colonnes.

### IOUKS.

De toutes les ruines que l'on rencontre aux environs de Tebessa, celles qui sont situées autour de la source chaude de Iouks, sont les plus étendues ; mais elles offrent peu d'intérêt. On y retrouve quelques inscriptions tumulaires qui ont déjà été citées ; mais aucun édifice important. Les constructions faites pour l'aménagement des eaux, ont presque complètement disparu pour faire place à des murs arabes. Une étendue de terrain de plus de 2 kilomètres de longueur sur un de largeur, est couverte de pierres de ruines ; on y retrouve même les traces d'une voie romaine, dont les itinéraires ne font pas mention ; mais nous ne pensons pas qu'il y ait eu là autre chose que des maisons de campagne, plutôt qu'un bourg important. La beauté du pays et la fertilité du sol, facilement irrigable, la proximité d'une montagne assez élevée, formant abri contre les vents du sud, avaient dû y attirer les riches habitants du pays.

### VOIES DE COMMUNICATION.

L'importance de Theveste nous est révélée, non seulement par son titre de colonie, mais encore par le nombre des routes qui y aboutissaient.

Nous voyons, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger, publiés par M. le marquis de Fortia (Paris 1845), *Itin. Ant., III, A. :*

A Carthagine Cirta..... 325 m.
De Carthage à Constantine.
Carthagine.
.....
Ad-Medera. — Hydra.
Theveste. — Tebessa..... 25 m.
Altaba. — Ouled si Iahia ben Thaleb... 18 m.
Justi. — Loubaïad el-Matla..... 18 m.
.....

Cette route était si peu directe, qu'il nous semblerait plus naturel de la scinder en deux, et de dire :

Route de Carthage à Theveste ;
Route de Theveste à Cirta.

De la première de ces deux voies, il nous reste quelques tronçons ; elle a 6 mètres de largeur ; on la retrouve au Gouraïl et à 2 kilomètres de Tebessa. A ce dernier point, les crues de l'Oued el-Kebir, désigné, sur quelques cartes du cercle, sous le nom de Oued Gueroua, ou Oued Hamadja, ont rompu les ponceaux ; mais l'empierrement existe encore.

L'Itinéraire place Ad Medera à Hydra (Tunisie), et les divers renseignements que donnent les indigènes confirment cette assertion.

Entre Ad Medera et Theveste, se trouvait Ad Mercurium, qui ne figure pas dans l'Itinéraire d'Antonin, mais qui est mentionné dans la Table de Peutinger et indiqué sur la carte dressée par M. le colonel Lapie, en 1839; nous nous en occuperons plus loin.

De Theveste à Cirta, le premier point indiqué est Altaba. M. de Fortia le place aux Ouled si Iahia ben Thaleb. L'indication est vague, car le territoire de cette

tribu comprend une vaste étendue de terrain, couverte d'un grand nombre de ruines ; mais au pied du Djebel bel-Kfif, on trouve des traces de voie romaine; l'Aïn bel-Kfif est entourée de ruines (22 ou 25 kilomètres de Tebessa), et il ne nous semble pas douteux que ce ne soit l'Altaba des Romains. La route actuelle franchit directement ce qu'on est convenu de nommer le col d'Halloufa, c'est-à-dire qu'elle s'élève presque jusqu'au sommet de la montagne pour redescendre ensuite dans la plaine marécageuse de la Meskiana ; c'est le sentier des muletiers arabes qui a été conservé, et dont on a vainement tenté de faire une route carrossable. Les Romains avaient trouvé, entre Halloufa et le Mezouzia, un col réel et tracé une route un peu plus longue peut-être, mais en pente douce.

D'Albata ou d'Aïn bel-Kfif, la voie romaine, évitant les terrains fangeux et souvent impraticables qui avoisinent la Meskiana, inclinait vers le nord et conduisait à Justi, que l'Itinéraire place à Loubaïad et Matla. Le territoire de la tribu des Matla ne fait pas partie du cercle de Tebessa, et nous n'avons pas eu occasion de visiter les ruines de Justi ; toutefois, on nous a affirmé que leur emplacement est à Cheragrag et non à Loubaïad.

*Itin. Ant., IV, C. :*

| | |
|---|---|
| *Iter Theveste per Lambœsem Sitifi*..... | 20 m. |
| De Tebessa à Setif par Lambèse. | |
| Theveste. | |
| Thymphadi (ruines sur l'Oued Khia)... | 22 m. |
| Vegesala (ruines au sud du Tarf Sedjera). | 20 m. |
| Mascula..... | 18 m. |

L'établissement de cette voie avait dû nécessiter des

travaux considérables ; on la retrouve à l'entrée du ravin d'El Amba ; mais elle disparaît complètement dans cette gorge longue et sinueuse, et sur les rochers escarpés qu'il faut franchir pour passer d'Aïn el-Amba aux hauts plateaux où se trouvait Thymphas.

La position de ce point n'est pas déterminée d'une manière précise, car, l'Oued Khia ne figure pas sur les cartes modernes, et les indigènes ne connaissent qu'Aïn Khia, source trop peu abondante pour donner naissance au moindre cours d'eau. Elle est située au Djebel Tasbent. A environ un kilomètre au nord de cette source, on en trouve une autre, Aïn el-Ksir, entourée de quelques ruines. Enfin, dans un rayon de 3 ou 4 kilomètres, on rencontre un grand nombre de débris de constructions, des pierres de diverses formes, portant des inscriptions citées dans le mémoire de M. Moll, et que nous ne reproduirons par conséquent pas. Les débris les plus nombreux sont au nord de l'Oued el-Assa, au point auquel les Arabes ont donné le nom d'Enchir Melkidès ; c'est là qu'il nous semble naturel de placer Tymphas, et la comparaison des distances vient nous confirmer dans cette opinion.

D'Aïn el-Amba à Tebessa, on compte 18 kilomètres ; d'Aïn el-Amba à Aïn el-Ksir, il n'y a , à vol d'oiseau, que 6 kilomètres ; portant ce chiffre à 10, à cause des sinuosités que décrit la route pour gagner le Tasbent, on n'a qu'un total de 28 kilom., et l'Itinéraire donne 22 milles. En ajoutant à ces 28 kilomètres les 3 ou 4 qui séparent Aïn Khia d'Aïn Melkidès, le résultat est plus conforme aux indications de l'Itinéraire.

A 20 milles au-delà de Tymphas, il faut chercher

Vegesala (1) que l'Itinéraire suppose au Tarf Sedjera ; mais le Tarf Sedjera n'est pas connu dans le pays.

M. le colonel Lapie place, sur sa carte, Vegesala au N.-N.-O. de Tymphas ; cet écart de la ligne droite nous semble d'autant plus inexplicable, que 28 ou 30 kilom. au N.-N.-O. de Tasbent conduisent au pied de Djebel Halloufa, et que, du moment où la route a gagné les hauts plateaux, non sans de grandes difficultés, il n'est pas à supposer qu'elle les quitte sans nécessité.

La distance totale entre Tebessa et Lambèse donnée par l'Itinéraire, est de 200 milles; il n'y en a que 110 à vol d'oiseau. La route s'écartait donc beaucoup de la ligne droite. Si nous plaçons Vegesala au N.-N.-O. de Tasbent, ce détour nous conduit dans la direction de Justi et Mercimeri, et nous avons ainsi deux voies presque parallèles dont l'utilité nous paraît douteuse. Tandis que la position de Tymphas, les grands travaux qu'il a fallu exécuter pour franchir le défilé d'Aïn el-Amba, nous font penser que les Romains avaient tenu à faire passer une route par le territoire actuel des Nemencha, et que, par conséquent, les 80 kilomètres de détours se développaient plutôt au S.-O. qu'au N.-O.

Cette hypothèse nous permet de rejeter Vegesala vers la gauche de la route directe.

A environ 20 milles de Tasbent, sont les ruines de Chéria, ruines considérables, sur une rivière qui ne tarit en aucune saison. La Vegesala des anciens était-elle à Chéria. Ce point est tellement éloigné de la Vegesala, donnée par M. Lapie, que nous n'osons répondre affir-

(1) Deux points de ce nom sont cités aux environs de Tebessa ; le second paraîtra dans l'Itinéraire XI.

mativement ; et pourtant la direction de la route, l'importance des ruines de Chéria, l'absence de ruines notables au Djebel Halloufa, donnent peut-être un peu de poids à notre opinion. Émettons un doute, sans nous permettre de résoudre la question.

Si la position de Mascula était connue, peut-être en résulterait-il quelque lumière pour celle de Vegesala ; mais l'Itinéraire place ces deux villes ou bourgades à 18 milles l'une de l'autre, sans autre indication pour Mascula (1).

*Itin. Ant., XI. :*

| | |
|---|---|
| A Thenis Theveste..... | 180 m. |
| Thenis. | |
| Vegesala.— Fouçanah. | |
| Menegesem (sur l'Oued Hateb)..... | 20 m. |
| Theveste..... | 25 m. |

Cette voie, qui se dirigeait vers le S.-E., apparaît encore à Tnoukla (7 ou 8 kilom. de Tebessa), où le pont jeté sur un ravin est resté en partie debout.

L'Oued Hateb est situé en Tunisie ; la route dont il s'agit aurait donc, après avoir pris la direction du S.-O. et franchi le col de Tnoukla, remonté brusquement vers l'est, pour gagner la frontière actuelle de la Tunisie, laissant à droite le Djebel Thaga et les sources qui l'avoisinent.

La carte de M. Lapie place Menegere au S.-O. de Tebessa, et par conséquent dans les environs du Djebel

(1) La position de Mascula est connue aujourd'hui. Voir à la page 167 l'inscription relevée récemment par M. Féraud à Khenchela, dont il publie la copie. *(Note de la Rédaction).*

Thaga; plusieurs ruines existent en effet, autour de cette montagne, fort loin de l'Oued Hateb.

Il n'y a donc pas concordance entre la carte et l'Itinéraire. N'ayant pas parcouru cette partie du cercle de Tebessa, qui, en raison du voisinage de la Tunisie, n'offre pas de sécurité au voyageur isolé, nous ne pouvons émettre aucune opinion au sujet de Menegesem.

Vegesala (Fouçanah) est à 25 ou 30 kilomètres au-delà d'Aïn Thaga par rapport à Tebessa, ce qui pourrait peut-être faire placer Menegere près d'Aïn Thaga plutôt que sur l'Oued Hateb.

*Itin. Ant., XXI. A. :*

| | |
|---|---|
| A Thusdro Theveste..... | 195 m. |
| D'El-Djem à Tebessa. | |
| Thusdro. | |
| Cilio (Kasreïn). | |
| Menegere (Oued Hateb)..... | 25 m. |
| Theveste..... | 25 m. |

Cette voie débouchait, comme la précédente, dans la plaine de Tebessa par le col de Tnoukla. La biffurcation ayant lieu à Menegere, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit au sujet de cette voie.

Kasreïn est dans la régence de Tunis.

*Itin. Ant., XVII. B. :*

*Itin. Alio Itencre a Theveste-Thusdrum.*

| | |
|---|---|
| Theveste. | |
| Menegese..... | 25 m. |
| Cilio (Kasreïn)..... | 25 m. |
| ..... | |

*Tab. Peuting., CCIX. :*

| | |
|---|---|
| Urusiliana Vasarini..... | 150 m. |

(Sidi bou Zouiz el-Gattar).
Drusiliana.
.....
Ad Medera (Hydra).
Ad Mercurium (Kissa)..... 14 m.
Theveste..... 11 m.
Mova (près le Djebel Bou Kadra)..... 15 m.
Vasampus (au N. du Djebel Gueb)..... 12 m.
Flavia Marci (S. L. Meskiana)..... 12 m.

Dans cet itinéraire, l'application des noms anciens aux localités modernes est fort erronée ; Hydra est le seul point exact ; nous en avons déjà parlé, ainsi que de la route elle-même, à propos de l'Itinéraire III d'Antonin *(a Carthagine Cirta)*.

Ad Mercurium, qui n'avait pas encore été cité, est placé par cette table à Kissah ; mais la distance de Theveste à Ad Mercurium était de 14 milles ou 20 kilomètres, et Kissah n'est pas à plus de 8 kilomètres de Tebessa. En outre, Hydra est à l'est de Tebessa, Kissah au nord, l'erreur est donc évidente. Du reste, nous retrouverons Kissah tout à l'heure.

En suivant la direction de la voie romaine qui conduisait à Ad Medera, nous avons rencontré, au Djebel Gouraïl, à environ 12 kilomètres de Tebessa, les restes d'une tour carrée, isolée au milieu d'un plateau peu étendu. Nous ne pensons pas, vu la faible distance et le peu d'importance de ces ruines, que ce soit Ad Mercurium.

Les indigènes campés aux environs de cette tour nous ont affirmé que, dans la direction de l'est et à deux heures de marche du point où nous nous trouvions, il n'existait pas de ruine plus importante, et, en effet, nous

n'avons fait que des recherches inutiles. La position d'Ad Mercurium nous est donc inconnue.

Après Theveste est cité Mova, que la Table place à 15 milles de Tebessa, au pied du Djebel Bou Khadra; mais cette montagne est à 60 ou 70 kil. de Tebessa. Cette seconde erreur est donc aussi évidente que la première. M. Lapie place Mova à 7 milles au nord de Tebessa, c'est-à-dire exactement à Kissah ; mais la Table donne une distance de 15 milles. Aussi, bien que les ruines de Kissah soient considérables, nous ne pensons pas qu'on puisse y placer Mova, et la position de Vasampus nous en convaincra plus loin. Il ne reste pas de traces de la voie dont nous nous occupons ; mais pour arriver à Flavia Marci, sur l'Oued Meskiana, elle ne pouvait que suivre la vallée de l'Oued Chabrou.

Dans cette vallée, se trouvent les vastes ruines de Morsaut, où l'on voit encore l'entrée principale d'un fort beau monument, et, contrairement aux indications de la Table, qui place Vasampus au nord du Djebel Guelb, nous croyons devoir la placer à Morsaut. En effet, le Djebel Guelb est sur la rive gauche de l'Oued Mellègue, à environ 80 kilomètres de Tebessa; savoir: de Tebessa à Morsaut, 35 k.; de Morsaut à Aïn Aouinet el-Dieb, 25 k.; de cette fontaine au versant sud du Guelb, 5 k.; total, 65 kilom., auxquels il faut ajouter toute la largeur du Guelb, qui nous est inconnue, et la Table ne donne que 26 milles. D'un autre côté, Flavia Marci étant sur l'Oued Meskiana qui, par sa réunion avec l'Oued Chabrou, forme l'Oued Mellègue, il est impossible que Vasampus se trouve sur la rive gauche de cette dernière rivière. Enfin, Morsaut est à 35 ou 40 kilomètres de Tebessa ; c'est à peu près

la distance donnée par la Table, 27 milles, à 15 ou 20 kilomètres de l'Oued Meskiana, et la Table fixe à 12 milles la distance de Vasampus à Flavia Marci.

Ainsi, l'importance des ruines, la concordance des distances, nous fait placer Vasampus à Morsaut, et ce point, étant ainsi déterminé, il ne peut rester de doutes sur Mova. Cette ville se trouvait non loin du Bel-Kfif, sur la rive droite de l'Oued Chabrou et à mi-chemin de Tebessa à Morsaut ; il n'en reste plus que quelques vestiges.

*Tab. Peuting., CCX. :*

Theveste ad Oculum Marci ..... 223 m.
Tebessa à Bordj Redir.
Theveste.
Ad Aquæ Cæsaris (ruines près Aïn Chabrou). 7 m.
Ad Mercurium ..... 16 m.
Ruglata. — Mahamal.
Ad Germa.

La direction générale de cette voie était à peu près parallèle à celle de Lambèse par Tymphas (Itin. Ant., IV), mais elle s'avançait davantage dans le sud.

Est-ce cette voie que nous voyons aujourd'hui au Triq el-Karetta, à 6 kilomètres de Tebessa ? Cela nous semble probable ; car c'est bien la direction indiquée. Les roues des chariots ont tracé sur le roc des ornières profondes, et l'on s'étonne que les Romains, qui apportaient tant de soins à la construction de leurs routes, aient négligé celle-ci de la sorte. Mais cette voie n'était pas très-importante (4 ou 6 bourgades seulement devaient s'en servir). La communication entre Theveste et Occulum Marinum, était plus facile et plus directe par Tym-

phas. En outre, c'est aux environs du Triq el-Karetta que se trouvaient les carrières dont furent extraites tant de pierres et de colonnes ; cette route devait donc être très-fréquentée à ce passage par les lourds chariots de transport, et, vu son peu d'importance comme grande artère, elle n'avait peut-être pas été établie avec le même soin que les autres.

La Table place Aquæ Cæsaris à Aïn Chabrou ; mais Aïn Chabrou est au N.-O. de Tebessa, à droite de la route de Tymphas, et la voie d'Occulum Marinum passait par le sud.

A 10 kilomètres environ de Tebessa, au-delà de Triq el-Karetta, est la source d'Aïn Refana, autour de laquelle sont groupées un grand nombre de ruines, et nous ne doutons pas qu'Aïn Chabrou ait été confondue avec Aïn Refana.

Une seconde ville du nom d'Ad Mercurium est citée ici, sans que sa position soit indiquée ; elle est située à 16 milles d'Aquæ Cæsaris, dans le Bahiret el-Arneb, par conséquent ; mais cette immense plaine et les nombreuses ruines qu'elle renferme ont été rarement explorées.

*Tab. Peuting., CCXII. :*

Theveste Lambesæ..... 309 m.

Theveste à Lambèse.

Theveste.

Ubasa Castellum, au pied du Djebel Nemencha. 59 m.

Cette route n'est pas indiquée sur la carte de M. Lapie; nous ne la citons que pour donner la série complète des routes romaines ; car elle nous est complètement inconnue, ainsi que les villes qu'elle traversait. Ubasa fi-

gure sur la carte au sud de Tebessa ; mais le Djebel Nemencha est inconnu ; cette voie ne pouvait être qu'un embranchement de celles de Tnoukla ou du Triq el-Karetta ; mais ayant un développement de 309 milles pour une distance, à vol d'oiseau de 110 milles; elle ne devait être fréquentée que par les habitants des bourgs qu'elle parcourait. Ce n'était pas, à proprement parler, une voie de communication. (1)

A. GIROL,

Garde général des Forêts.

---

(1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain Recueil la publication des nombreuses inscriptions latines qui font suite au travail de M. Girol.

# RAPPORT ADRESSÉ A M. LE PRÉFET

SUR

# LES RECHERCHES EXÉCUTÉES A LAMBÈSE EN 1865 (1)

---

J'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat des fouilles exécutées à Lambèse, pendant le 2e semestre 1865, et dont vous avez bien voulu me confier la direction.

Les recherches précédentes avaient permis de déterminer le nom et l'affectation de tous les grands monuments que leur masse a préservés d'une destruction complète ; elles avaient doté la science d'innombrables inscriptions, documents précieux pour l'histoire et la géographie, et nous avaient appris que Lambèse, quartier-général de la 3e Légion Auguste, devait à ce corps d'armée, sinon sa fondation, du moins son développement et sa splendeur. De nouvelles fouilles ne devaient donc être désormais que le complément des anciennes découvertes, et si elles ne promettaient pas des révélations importantes, il restait toutefois à glaner, dans cet immense champ de décombres, quelques épigraphes igno-

(1) L'auteur du Mémoire suivant ayant témoigné le désir que son travail soit inséré dans le *Recueil de la Société archéologique*, M. le Préfet a bien voulu accéder à ce vœu, que la Société est heureuse d'accomplir.

rées, des débris artistiques, dont la mine n'est certes point encore épuisée, et qui prouvent que la colonie romaine cultivait avec succès les arts qu'elle avait appris de la mère-patrie. Les travaux de déblai pouvaient encore avoir pour résultat une espèce de restauration des grandes ruines, en dégageant leur base et en leur restituant, pour ainsi dire, les belles proportions qui avaient disparu sous l'exhaussement du sol. Enfin, il ne devait pas être sans intérêt de rechercher les anciennes voies, le système de distribution des eaux et tout ce qui constituait l'organisation intérieure d'une ville, à une époque bien différente de la nôtre, mais à laquelle nous pouvons faire d'utiles emprunts malgré le progrès des temps.

C'est dans ce sens que j'ai cru devoir diriger les nouvelles fouilles, et, en ceci d'ailleurs, je n'ai fait que suivre une auguste indication. Sa Majesté l'Empereur, dans sa visite à Lambèse, au mois de juin 1865, après avoir témoigné sa satisfaction pour les découvertes déjà faites, m'exprimait le désir de voir les explorations s'attacher à la recherche des voies et de la configuration de la ville, surtout dans l'enceinte de l'ancien camp.

Le Prétorium, centre du commandement, de l'administration et de la vie publique, m'a paru devoir être le point de départ des nouveaux travaux. Ce monument, dont la base est à 1m50 au-dessous du sol actuel, ne devait pas se composer seulement de la partie qui est encore debout; des constructions accessoires, des dépendances, devaient se juxtaposer à l'édifice principal, et de larges rues le mettre en communication avec le reste de la ville. Il était à espérer aussi que l'exhaussement du sol pouvait recouvrir, sur ce point, des débris précieux.

Le remblai, attaqué sur la façade ouest, révéla bientôt l'existence d'un dallage en bon état de conservation. Cette voie avait 12 mètres de largeur ; elle se dirigeait vers l'ouest et conduisait du camp de la légion à celui des auxiliaires, situé à environ trois kilomètres. Aux abords immédiats du Prétorium, la chaussée est bordée d'un trottoir dans lequel sont engagées, à distances régulières, de larges pierres de taille qui font saillie sur la ligne droite, et qui devaient porter soit des colonnes, soit des statues. En arrière des trottoirs, se trouvent des constructions en maçonnerie de petit appareil, mais venant se relier au Prétorium et en ayant visiblement fait partie. Ces bâtisses, amorcées à l'angle sud-ouest du monument, se prolongeaient dans le sens de la voie et se divisaient en une série de chambres ayant 7$^{m}$ de longueur sur 3$^{m}$50 de largeur. Le sol intérieur est formé d'une épaisse couche de béton, et les murs, arrasés à une hauteur parfaitement uniforme de 0$^{m}$80 environ, pourraient, au premier abord, faire croire à l'existence de bassins. Mais cette idée me paraît exclue par la division en une infinités de compartiments, et par l'existence dans le mur sud de chaque chambre d'un seuil en pierre de taille, dans lequel sont percés deux trous destinés à recevoir les pivots d'une porte. La seule conjecture à laquelle on peut dès lors s'arrêter, en se fondant sur les principes de la castramétation romaine, c'est que ces chambres servaient d'habitation aux officiers de la légion. On sait, en effet, que, dans les camps provisoires *(castra temporanea)*, les tentes des tribuns venaient se ranger auprès de celle du préteur, et que, dans les camps fixes *(castra stativa)*, les logements de ces officiers occu-

paient la même position, par rapport au Prétorium. Du côté où ces locaux avaient leurs ouvertures, et à quelques mètres de distance, on remarque encore nn bassin carré, encadré de pierres de taille, et auprès duquel gisait une petite colonne, dont la base, le fût et le chapiteau, formés d'une seule pierre, sont forés dans toute leur longueur, et qui servait évidemment à une fontaine. Il n'a été d'ailleurs trouvé dans ces déblais remués sans doute à diverses époques, aucune arme, aucun ustensile, aucun objet curieux, si ce n'est un disque de terre cuite, de 0m12 de diamètre, sur lequel sont gravés les mots MAVR. ANTAC. Ne serait-ce point une de ces *tesseræ militares* destinées à transmettre les consignes et les mots d'ordre ?

Les constructions dont je viens de parler régnaient seulement sur le côté gauche de la voie. A droite, le dallage s'étendait sans interruption et formait une vaste esplanade autour du Prétorium, dont la façade principale, la plus riche d'architecture, était entièrement dégagée. Toutefois, à 70m environ du monument, le dallage vient s'encaisser de nouveau entre deux trottoirs, et forme une chaussée de 3m de largeur. Cette voie, qui se dirige au nord-est, est admirable de conservation ; pas une dalle ne manque à son pavé ; les sillons, tracés par le passage fréquent et prolongé des chariots, sont profondément marqués, et, de chaque côté, la première pierre du dallage forme en même temps la bordure du trottoir, par une saillie de 0m15.

Le déblai, poursuivi dans ce sens sur un parcours de 143m, nous a conduit jusqu'à l'enceinte du camp, au point où s'ouvrait la porte Prétorienne dont les doubles

pieds-droits, en pierres de grand appareil, ont encore une hauteur de près de 2m. De chaque côté, deux monceaux de décombres indiquent des ouvrages fortifiés qui flanquaient la porte, et au-delà desquels s'étendaient de longues courtines de 210m de développement, qui allaient aboutir aux angles est et ouest de l'enceinte.

Cette route était celle qui conduisait de Lambèse à Cirta, et qui a été reconnue par les bornes milliaires jusqu'aux portes de l'ancienne capitale de la Numidie.

L'exploration que je viens de faire autour du Prétorium est loin d'être complète ; des amas considérables de décombres indiquent encore des constructions dépendantes du monument ; deux voies restent à découvrir : celle de l'est, qui pénétrait à l'intérieur de la ville, et celle du sud, qui traversait le camp dans la plus grande longueur, pour aboutir à la porte Décumane, tombée aujourd'hui dans les constructions du pénitencier. Et, d'ailleurs, les fouilles n'auraient-elles pour but et pour résultat, ainsi que je l'ai dit, que de déblayer le Prétorium jusqu'à sa base, et d'en faire une sorte de restauration, qu'elles ne manqueraient pas encore d'intérêt. La main-d'œuvre ne me fera jamais défaut ; ce sera un moyen d'occuper, à la porte de l'établissement, des condamnés qui ne sauraient être envoyés au loin, et ce travail pourra être exécuté avec une dépense relativement très-minime.

Aussi, n'ai-je quitté ce point qu'avec la pensée d'y revenir plus tard, et poussé par une curiosité que tout archéologue peut comprendre, parce qu'elle est souvent la cause première des découvertes intéressantes. Il existe, d'ailleurs, plus d'un rapport entre le Prétorium et l'édi-

fice que j'ai entrepris de déblayer, et qui se trouvait aussi dans l'enceinte du camp romain.

La 3e Légion Auguste avait non-seulement fondé à Lambèse un établissement fortement constitué, au point de vue militaire, pour dominer le pays et contenir les populations belliqueuses des Aurès ; mais elle avait encore apporté dans cette nouvelle patrie comme un reflet des arts, du luxe et des splendeurs de la ville éternelle. Quelques-unes des œuvres signées par la 3e légion, nous disent assez qu'elle comptait dans ses rangs des artistes de talent, des architectes habiles, et que la vie des hommes de guerre n'y était pas d'une austérité bien rigoureuse.

En 1862, une fouille, pratiquée à 150m au sud-est du Prétorium, mit à jour des thermes qui, étant situés dans l'intérieur du camp, avaient dû servir à l'usage de la légion. M. Cherbonneau rendit compte de cette découverte, qui se bornait alors à deux salles, et en conjectura, avec raison, l'existence de tout l'ancien système des bains. Une exploration que je fis moi-même dans les hypocaustes, en y pénétrant par un effondrement de la mosaïque, me donna la certitude que l'édifice avait un immense développement, et que, suivant l'assertion du savant secrétaire de la *Société Archéologique*, il avait été attaqué par son centre. Des deux salles découvertes, l'une était le caldarium et l'autre le laconicum ; leur position, par rapport aux fourneaux, ne laisse aucun doute à cet égard. La seconde est de forme circulaire, avec une série de petites absides où venaient se placer les baigneurs, pour attendre les effets de la haute température qui régnait dans cette chambre. Le pavé est en

mosaïque d'un riche dessin, adapté à la configuration de la salle, et qui se continue jusque dans les absides sous la forme d'une coquille, dont les nervures sont indiquées par des cubes de pierre de diverses couleurs. Il est regrettable que ce pavé ait été détruit par l'écroulement des parties supérieures de l'édifice ; ses débris, toutefois, suffisent pour en faire apprécier la beauté.

En suivant les indications qui précèdent, et en opérant le déblai de chaque côté de ce point central, je devais donc dégager successivement chacune des salles qui formaient l'ensemble complet des thermes. En effet, des chambres de diverses dimensions et de diverses formes n'ont pas tardé à être mises à jour. Les hypocaustes se continuent sous quelques-unes, et servent à reconnaître leurs affectations diverses, déterminées par leur température, qui se graduait suivant l'éloignement du foyer. Les fouilles, poussées dans la direction du mur extérieur, ont abouti à une salle à température froide, sous laquelle les hypocaustes sont interrompus. Des peintures à fresque en décoraient les murailles, et partout où l'enduit n'est pas tombé sous l'action de l'humidité, la vivacité des couleurs n'a subi aucune altération. Ces peintures, distribuées en panneaux, représentent alternativement des imitations de marbre et des personnages. Aucun de ces derniers sujets n'était assez bien conservé pour en relever le dessin. Au fond de la salle et faisant face à l'entrée, existe une piscine carrée de 5 mètres de côté, encore intacte, et revêtue d'un ciment aussi dur que la pierre. Sa profondeur est de 2 mètres, et trois gradins, qui occupent tout un des côtés, en facilitaient l'accès aux baigneurs.

Cette partie de l'édifice, située à droite du centre en y pénétrant par le côté nord, et où l'on peut reconnaître toute la série de chambres à température graduée qui constituaient un système complet de bains, depuis le frigidarium jusqu'au sudatorium, ne formait cependant que la moitié des thermes. La même disposition se retrouve à gauche : un bassin, semblable à celui que je viens de décrire, des salles de dimensions identiques et de même forme, s'y reproduisent et communiquent par plusieurs portes avec le laconicum et le caldarium, qui, dès lors, devaient être communs à tous les baigneurs.

Au point où les recherches sont arrivées, et bien qu'il reste encore une grande partie de l'édifice à déblayer, on peut assez exactement assigner sa destination à chaque compartiment, et juger de l'étendue de ces thermes, qui couvraient une superficie de 2,000 mètres. La continuation des recherches n'aura donc désormais pour objet que de retrouver les œuvres d'art enfouies sous les décombres, et, à cet égard, j'ai à signaler une découverte qui, à elle seule, récompense tout le travail accompli. Un remarquable morceau de mosaïque a été trouvé dans une des salles du centre de l'édifice, le tépidarium probablement. J'ai l'honneur de vous en faire parvenir ci-joint un croquis.

Son état de conservation, l'agencement du dessin, la variété des couleurs et le fini de l'exécution, en font une œuvre d'art du plus haut prix. Elle mesure 7$^{m}$35 en longueur et 3$^{m}$40 en largeur. Le dessin, composé de rectangles, de torsades, de losanges et de triangles, se reproduit deux fois, avec quelque variété dans les nuances de la pierre, et forme l'encadrement de deux médaillons.

Celui de droite représente une jeune femme couronnée de rayons, et tenant à gauche une espèce de thyrse. Les cheveux, d'une opulence un peu exagérée, sont disposés en grosses tresses et encadrent le visage ; le vêtement se compose de la tunique et du peplum fixé à droite par une agraffe.

Le médaillon de gauche représente aussi une femme, mais dans la maturité de l'âge et portant un diadème sur sa chevelure. Cet ornement, ainsi que le croissant figuré derrière la tête et la torche enflammée qui est à gauche, sont sans doute des attributs symboliques dont je n'entreprendrai pas l'explication.

Bien que le temps et l'humidité aient fait détacher quelques cubes de pierre, la mosaïque est aussi entière qu'on puisse le désirer, et aucun des détails du dessin n'est compromis par ces lacunes que j'ai du reste pu faire réparer au moyen de pierres empruntées à des mosaïques entièrement détruites. Il y a plus : le massif de béton sur lequel ce travail a été exécuté, étant isolé au-dessous par les piliers de l'hypocauste, pourrait, avec des soins et une certaine habileté de main-d'œuvre, être enlevé par morceaux, en suivant les divisions du dessin, et replacé dans un lieu fermé à l'abri de toute nouvelle dégradation. Toutefois, si, après un examen plus complet, on jugeait cette opération dangereuse et susceptible de compromettre la mosaïque, il serait indispensable, pour sa conservation, de l'abriter au moyen d'une baraque en planches. J'ai pris dès à présent toutes les précautions nécessaires pour la préserver de la pluie et des gelées.

Les découvertes que j'ai l'honneur de vous signaler,

Monsieur le Préfet, n'ont pu être faites qu'en déplaçant une immense quantité de terre ; partout, sur l'emplacement de l'ancienne Lambèse, le sol s'est exhaussé de plus d'un mètre. Mais cette terre n'a point été remuée sans nous livrer un certain nombre de débris, plus ou moins intéressants, qu'elle renfermait depuis des siècles. J'annexe à ce rapport huit dessins, reproduisant quelques-uns de ces objets, qui m'ont paru plus particulièrement curieux et bien conservés. En voici une explication sommaire (1) :

1re planche. — *Plan des thermes découverts dans le camp de la 3e Légion Auguste* (Planche XXVII).

A en juger par les vestiges qui percent le sol autour des points déblayés, ce plan comprend à peine la moitié des thermes. La continuation des fouilles permettra de le compléter et, sans doute aussi, d'établir une légende plus exacte et plus vraie.

2e planche. — *Mosaïque découverte dans une des salles des thermes.* (Long. 7m35, larg. 3m40) (Planche XXVIII).

3e planche. — *Section de voie partant du Prétorium et aboutissant à la porte nord du camp romain.*

4e planche. — *Labrum trouvé dans les thermes.*

Ce bassin est en grès argileux d'un gris blanchâtre. Le pied, en forme de balustre, est entier ; mais la vasque est brisée en plusieurs morceaux, qui ont permis d'en déterminer la forme et les dimensions.

5e planche. — *Antefixum en terre cuite.*

Cet objet est tout simplement une tuile creuse, dont

(1) Nous donnons, planches 27 et 28, les deux plus importants *(Note de la rédaction).*

la partie antérieure est fermée, et représente une tête de Méduse. On la plaçait comme ornement décoratif au bord de la toiture et à l'extrémité des lignes de tuiles de même forme, qui recouvraient le point de jonction des imbrices.

6e planche (ne 1). — *Ampulla en terre rouge.*

Les parois extérieures de ce vase sont hérissées de petites aspérités qui lui donnent un peu l'aspect d'un cône de cèdre ou de pin.

(No 2). — *Fragment de terre cuite qui paraît provenir d'une lampe.*

Ce morceau de poterie représente, moulées en relief et d'un travail soigné, deux têtes, dont l'une, coiffée d'un casque rond, porte toute la barbe. La seconde, à moitié brisée, est imberbe, et la coiffure paraît être le reticulum que portaient les femmes. A gauche du tableau, est figurée une palme.

(No 3). — *Vase en terre rouge,* d'un grain très-fin, sans ornements, mais d'une forme élégante et gracieuse.

7e planche (no 1). — *Lampe chrétienne à deux becs, en terre rouge,* d'un travail très-soigné et remarquablement conservée. L'anse seule a été brisée. Le champ est entouré de deux cercles concentriques, dont l'intervalle est orné de triangles, de losanges et de cercles alternés; au milieu, le monogramme du Christ. Les branches du X et la boucle du P reproduisent les ornements du cadre.

(No 2). — *Lampe en terre rouge à trois becs,* en état parfait de conservation. Cet ustensile ne porte aucune décoration ; sa forme est lourde et peu gracieuse.

8e planche (no 1). — *Lampe en terre jaunâtre, bec*

*brisé.* Une guirlande de feuillage entoure le champ, dans lequel est représenté un homme nu, soulevant de la main droite un objet que l'effacement du dessin ne permet pas de reconnaître.

(N° 2). — *Couvercle de lampe en bronze,* orné de lignes pointillées et de palmes.

(N° 3). — *Lampe en terre jaune,* dans un très-bon état et très-élégante de forme.

Au milieu du champ est figurée une étoile au moyen de deux figures quadrangulaires dont les angles se coupent; l'entourage est formé de cœurs et de feuillages alternés.

Ces dessins indiquent les dimensions des objets ou sont reproduits en grandeur réelle.

Je terminerai, Monsieur le Préfet, en vous donnant la copie d'un certain nombre d'épigraphes que j'ai lieu de croire inédites, et qui ont été trouvées, soit dans les dernières fouilles, soit dans des travaux de défrichement, à Lambèse et à Markouna.

N° 1.

ATVRNOAVGSA
RVMMSILIVS FE
LIXSACERDOS

*Saturno Augusto sacrum. Marcus Silius Felix Sacerdos.*

Table de calcaire très-mutilée, écriture correcte et bien gravée. (Trouvée à Lambèse dans les décombres de la forteresse byzantine, appelée grenier d'abondance.)

N° 2.

PROSALVTEDN
✻ INVICTI AVG ✻
AVREL LONGININVS 7 LEG
III AVG PRINCIP CSS
TEMPLVM INVICTI AERE
SVO A SOLO✻FECIT

*Pro Salute domini nostri.....invicti, Augusti Aurelius Longininus, centurio legionis tertiæ Augustæ, principi templum invicti, ære suo solo fecit.*

Plaque de grès avec une moulure à l'entour. Les lettres DN de la première ligne sont suivies d'un martelage qui a complètement fait disparaître le nom du César. L'exécution de cette épigraphe est très-défectueuse; les lignes sont mal disposées, et les lettres n'ont pas une dimension uniforme.

(Trouvée à Lambèse, à 100 mètres au sud du camp romain).

N° 3.

NCOLVMITATE ✻ IMP ✻ CAES ✻ M ✻ AVRELISEVE ✻
I ✻ FELICIS ✻ AVG ✻ ET ✻ IVLIAE ✻ AVG ✻ MATRIAG ✻
AC SENAT ✻ ETPATRIAE ✻ CVRIA PAPIRIA ✻

*Pro incolumitate imperatoris Cæsaris Marcii Aurelii Severi, pii, felicis, Augusti, et Juliæ Augustæ matri Augusti, ac senatu et patriæ. Curia Papiria.*

Cette épigraphe occupe deux lignes sur une bande de pierre blanche, avec moulures à la partie supérieure; longueur 1m60, largeur 0m25. Exécution ordinaire, caractères assez réguliers. Les mots sont presque tous

séparés par une feuille cordiforme. (Trouvée au même endroit que la précédente.)

N° 4.

MESSAL
DIGNIFC
EDOMVS
VANCRÆ
ALTCI·SV
IIBNA ✻ IIR

Petit fût de colonne grossièrement taillée, et tronquée à sa partie supérieure. L'inscription se trouve dans un encadrement rectangulaire ; beaucoup de lettres des extrémités sont engagées dans le cadre. J'en livre la lecture à des épigraphistes plus expérimentés, mais j'en garantis la copie. Ce petit monument domestique provient de Markouna.

N° 5.

DMS
M·ANTOI·
IO VINOM
LEG·III AVG V·A·
XXV LARRANI
SATVRNINVS
FECIT

N° 6.

DMS
M·ANTONIO
SEVERO V·A·
LV·LARRANI
VS·SATVRNI
NVS
FECIT

N° 7.

DMS
M·ANTONIO
SEVERO
LARRANIVS
SATVRNINVS
HERES PIVS

N° 8.

.....
CONCESSAE
PIAE VALX
LARRANIVS
SATVRNINVS FEC

N° 5. — *Diis manibus sacrum. Marco Antonio Jovino, miles Legionis tertiæ augustæ, vixit annis viginti quinque. Larranius Saturninus fecit.*

N° 6. — *Diis manibus sacrum. Marco Antonio Severo vixit annis quinquaginta quinque. Larranius Saturninus fecit.*

N° 7. — *Diis manibus sacrum. Marco Antonio Severo .....Larranius Saturninus heres pius.*

N° 8. — ..... *Concessæ piæ vixit annis sexaginta. Larranius Saturninus fecit.*

Ces quatre pierres, trouvées sur le même point, à Markouna, sont en forme de coffre. L'âge du n° 7 a disparu entièrement avec un éclat de la pierre ; le sommet du n° 8 manque également. Exécution médiocre.

N° 9.

**DMS**
**SAGRIAPRIMA**
**VERNAITALICA**
**VALXX NEPO**
**TES EIVS EI**
**FECERVNT**

*Diis manibus sacrum. Sagria Prima, verna italica, vixit annis septuaginta. Nepotes ejus ei fecerunt.*

Pierre tombale de même forme que les précédentes ; écriture correcte et d'une bonne époque. Trouvée à Markouna.

N° 10.

DMS
VALERIVS
MAXIMVSVE
VIXIT ANIS LXV
IVLIA GERMA
NII MARITO
BENE MEREN
TI FECIT

DMS
IVLIA GER
MANILLA
VIXIT AN
NIS L VALE
RIVS GERMA
NVS MATRI
BENE MEREN
TI FECIT

*Diis manibus sacrum. Valerius Maximus, vir egregius, vixit anis* (sic) *sexuginta quinque. Julia Germanilla, marito bene merenti fecit.*

*Diis manibus sacrum. Julia Germanilla vixit annis quinquaginta. Valerius Germanus, matri bene merenti, fecit.*

Double inscription sur une seule pierre, de même forme que les précédentes. Exécution médiocre, surtout pour celle de droite, dans laquelle les G de Germanilla et de Germanus sont en écriture cursive. (Trouvée dans les jardins de Lambèse.)

N° 11.

DM
FELICIVS
V·A·V
H·S

*Diis manibus. Felicius vixit annis quinque. Hic situs.*

Cippe en pyramide, arrondie au sommet, avec un croissant au-dessus de l'inscription. Très-fruste et très-effacé. (Lambèse.)

N° 12.

DMF
DANTIVE SOR
MERENTI
FRATR EIVS
POS VICX
AN XV
MES VII

*Diis manibus factum..... Sorori merenti frater ejus posuit, vixit annis quindecim, menses septem.*

Dalle avec un double cadre. La moulure est très-bien conservée, mais le champ et l'inscription ont beaucoup souffert.

N° 13.

DMS
C PACO
NIO BAS
SO VET
V·A·LXXX
II FILI
EIVS FE
CERVNT

N° 14.

D M S
Q·CAECILIVS
RVFVS·EQ·R
VIXIT ANNIS LI
Q·CAECILIVS
BARBARVS EQ·
FRATRI

N° 13. — *Diis manibus sacrum. Caïo Paconio Basso, veterano, vixit annis octoginta duo, filii ejus fecerunt.*

Stèle hexagonale d'une bonne exécution. Trois faces de l'hexagone, y compris celle qui porte l'inscription, sont encadrées de moulures très-soignées. Ce Paconio, surnommé le Gras, était un Vérécondensien.

N° 14. — *Diis manibus sacrum. Quintus Cœcilius Rufus, eques romanus, vixit annis quinquaginta uno. Quintus Cœcilius Barbarus, eques fratri.*

Pierre tombale d'une bonne époque, trouvée à Markouna.

| N° 15. | N° 16. |
|---|---|
| DMS | D·M·S |
| Q·NAEVI | M·ANTONIO |
| VS PVDE | VALENTIVAN |
| NS VIXIT | LXX ANTONI |
| AN·LXX | SEVERVSETIO |
| FILI PATRI PIO FEC | VINVS PATRI |
| H·S·E | |

N° 15. — *Diis manibus sacrum. Quintus Nævius Pudens vixit annis septuaginta, filii patri pio fecerunt. Hic situs est.*

N° 16. — *Diis manibus sacrum. Marco Antonio Valenti vixit annis septuaginta. Antonius Severus et Jovinus patri.*

Pierres tombales, arrondies à la partie supérieure ; exécution médiocre. Trouvées à Markouna.

N° 17.

D·M·
C·FLORIVS
CESELLIA
NVS·V·A
XXX·FLO
RIVS MA
VRICVS
FIL DVL
FEC

*Diis manibus. Caius Florius Cesellianus vixit annis triginta. Florius Mauricus, filio dulci, fecit.*

Dé d'autel encadré d'une moulure, le tout d'une excellente exécution. Caractères très-bien gravés. Trouvée à Markouna.

N° 18.

D·M·S
M·MARIVS
FELIX VETE·
VIXIT ANN LVI
MARCIA MARIA
MARITO RARIS
[illegible] HEREDESEI
IVS PATRI KARIS
FECERVNT

*Diis manibus sacrum. Marcus Marius Felix Veteranus vixit annis quinquaginta sex. Marcia Maria, marito rarissimo et heredes ejus, patri karissimo fecerunt.*

Pierre tombale arrondie, grossièrement taillée ; écriture d'une basse époque.

N° 19.

ANTONIAESVRÆ VIXSIT
ANLIXX·IV·SILVANVSEQ
[illegible]EG CONIVGI SVE
[illegible]IISSIME RARISSIME
[illegible]NCºMPARABILE
AN MERENTI
ERI SVO FECIT

*Antoniæ Suræ vixsit* (sic) *annis novem et decem. Julius Silvanus eques legionarius conjugi suæ piissime* (sic), *rarissime* (sic), *incomparabile an merenti eri* (sic) *suo fecit.*

Petite stèle, avec une niche renfermant un buste de femme d'une exécution peu artistique. L'inscription, outre sa basse latinité, est également très-mal gravée. Provenant de Markouna.

N° 20.

M·AVRELIO
COMINIO
CASSIANO
LEG AVGG
PR·PR CV
BENEFICIARI
EIVS
CVRANTE VALERIO
DONATO QVAES
TORE ❋

N° 21.

DMS
C·DOMITIO
BABILLIANO
AN XI FIL
C·DOMITIVS
ALEXANDER
7LEG III AVG

N° 20. — *Marco Aurelio Cominio Cassiano, Legionis Augustæ, propretor, clarissimo viro, beneficiarii ejus. — Curante Valerio Donato Quæstore.*

Dé d'autel d'un bon style. Les trois dernières lignes, placées à une certaine distance du corps de l'inscription, sont en caractères beaucoup plus petits et paraissent avoir été gravées après coup.

(Trouvée au bord du ravin de Lambèse).

N° 21. — *Diis manibus sacrum. Caio Domitio Babilliano vixit annis undecim, filio Caïus Domitius Alexander, Centurio Legionis tertiæ Augustæ.*

Dé d'autel d'une bonne exécution. Entre la formule invocatoire et l'inscription, est sculpté en relief un buste dont la face est mutilée.

(Trouvée sur le bord de la voie, en face du Prétorium).

N° 22.

D·M·
MELLIS DIOGENIS FI
DOMI· ALEXANDRIA
P· AELI· HERMIAS· AQ
LEG III AVG
ET POLIANVS FRA
MATRI SVAE
PIISSIMAE BENE
DE SE MEREN
TI POSVERVNT
VIXIT
ANNIS LXX

N° 23.

P·AELIO
TAVRO
STRATORI
VIX·AN XXV
PAELIVS
ARPOCRA
SIG·LEG III AVG
FRATRI

N° 22. — *Diis manibus. Mellis Diogenis, filiæ Domitia Alexandria, Publius Ælius Hermias, aquilifer legionis tertiæ, Augustæ et Polianus, fratres matri suæ piissimæ, bene de se merenti posuerunt, vixit annis septuaginta.*

Dé d'autel d'une bonne exécution, caractères bien gravés.

(Trouvée sur le bord de la voie, en face du Prétorium).

N° 23. — *Publio Ælio Tauro Stratori, vixit annis vigenti quinque. Publius Ælius Arpocras (Harpocras), signifer legionis tertiæ augustæ fratri.*

Dé d'autel d'un bon style ; lettres de 0m08 de hauteur et profondément gravées. (Même provenance que la précédente.)

N° 24.

D·M·S
ANTISTI
AE SATVR
NINAE CO
NIVGICARI
SSIMAE SE
VIVIS FE
CERVNT
VIX·ANN
IS LX

N° 25.

D·M·S
PERELLIVS
ROGATIANVS
V·A LXXXV PE
RELLIVS ROGATIA
NEPOS HERES
FEC

N° 24. — *Diis manibus sacrum. Antistiæ Saturninæ, conjugi carissimæ, se vivis fecerunt, vixit annis sexaginta.*

Dé d'autel d'un bon style, inscription régulière et bien gravée. (Même provenance que les précédentes.)

N° 25. — *Diis manibus sacrum. Perellius Rogatianus vixit annis octoginta quinque. Perellius Rogatianus nepos heres fecit.*

Pierre tombale en forme de caisson. Assez bon style.

N° 26.

DMS
IVLIAE MAXI
MOSAE VIX·
AN·XVII IVLIVS
TERTIOLVS FIL
DVLC FECIT

N° 27.

DMS
M MARIVS
RVFVSVIX AN
LXXX M MARIVS
GEMELLVS P·P·F

N° 26. — *Diis manibus sacrum. Juliæ Maximosæ vixit annis septem et decim. Julius Tertiolus, filiæ dulci, fecit.*

N° 27. — *Diis manibus sacrum. Marcus Marius Rufus vixit annis octoginta. Marcus Marius Gemellus propria pecunia fecit.*

Pierres en forme de caisson. La première est soigneusement gravée; dans la seconde les A ont la forme d'un lambda et les M de doubles lambdas.

Ces pierres, ainsi que plusieurs autres de même forme, proviennent de Markouna ; elles avaient dû servir à des constructions et ont été trouvées debout, l'inscription en haut, et disposées en hémicycle. Il est probable que beaucoup d'autres sont encore enfouies sur le même point.

Il ne me reste plus, Monsieur le Préfet, qu'à réclamer votre indulgence pour la manière, sans doute insuffisante, dont j'ai pu vous rendre compte des recherches que vous avez bien voulu me charger de faire exécuter. Mais si, par eux-mêmes, les résultats obtenus vous paraissaient présenter quelque intérêt, je prendrais la liberté de solliciter de votre bienveillance l'autorisation et les moyens de continuer ces recherches.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

LE DIRECTEUR DE LA MAISON CENTRALE,
*Chargé de la conservation des monuments de Lambèse,*
BARNÉOND.

# SECONDE ADDITION

## AU MÉMOIRE SUR DIX-NEUF INSCRIPTIONS NUMIDICO-PUNIQUES

OU

# MÉMOIRE

## SUR DIVERSES INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES, CARTHAGINOISES ET NÉO-PUNIQUES

## DONT CINQ SONT INÉDITES

---

« Que signifient pour vous ces pierres-là ? »
*Josué*, IV, 6.

Dans le Mémoire sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques que la Société archéologique de Constantine a bien voulu faire imprimer dans son Annuaire de 1860-1861, j'ai émis et appuyé sur de longs développements l'opinion qu'un grand nombre de monuments puniques ou néo-puniques que l'on regarde, à raison de la teneur des textes, comme simplement votifs, sont funéraires. Mon assertion était fondée sur l'analyse des inscriptions, sur les ornements qui, souvent, y ajoutent leur signification, sur la forme des pierres, sur les circonstances de situation de plusieurs de ces pierres lorsqu'on les a découvertes, expressément sur la prédominance comparative du nombre des stèles qui portent des textes semblables ou analogues en ce qui concerne la formule générale. Cette vue a été reproduite, avec des exemples

et des arguments nouveaux, dans une Addition que le même Recueil contient dans le volume suivant. Depuis ces publications, d'autres découvertes sont survenues, et plusieurs tellement importantes, qu'il y a lieu de reprendre l'examen dans toutes ses parties, en se demandant de rechef : « Que signifient donc ces pierres ? » C'est ce que j'entreprends dans ce troisième travail, avec la ferme détermination d'écarter, s'il est possible, toute prévention, et d'exposer sans réticence ce qui peut paraître contraire, aussi bien que ce qui continue d'être favorable à ma thèse.

Aux pages 86 et 87 du premier mémoire, et à la page 62 de l'Addition, j'ai parlé, d'après la *Revue Africaine,* d'une quarantaine de stèles exhumées du sol de Carthage par M. Davis. Les pierres rapportées par le voyageur anglais ont été déposées au Musée britannique, et les administrateurs de ce grand établissement, avec la libéralité peut-être sans égale qui les distingue, se sont empressés d'en faire publier des copies par les soins de M. Vaux, qui a en même temps donné la traduction des inscriptions. Celles qui se rattachent à notre sujet, au lieu de *quarante,* sont au nombre de *quatre-vingt-neuf,* plus du double de ce que j'avais énoncé.

De mon côté, j'ai reçu de M. G. Roger, l'organisateur et le conservateur aussi dévoué qu'éclairé du Musée de Philippeville, les estampages de deux inscriptions inédites, pareillement trouvées parmi les ruines de Carthage et rapportées, l'une par M. l'abbé Tournier, qui a gardé l'original, l'autre par M. Ginsburg, pasteur anglican, qui a fait gracieusement don de la pierre au Musée de Philippeville. Quelques particularités du contexte, comme

on le verra, portent à penser que ces stèles faisaient partie du même gîte que celles dues aux recherches de M. Davis, ou, pour le moins, qu'elles étaient contemporaines des plus anciennes de celles-ci.

En troisième lieu, le digne Secrétaire actuel de la *Société Archéologique* de Constantine, M. Féraud, que je ne saurais louer assez aux yeux des lecteurs des actes de cette compagnie, m'a transmis un estampage, parfaitement réussi, d'une inscription lapidaire déterrée à Constantine, en creusant le sol pour les fondations d'une maison, inscription recueillie par M. Costa, dont le zèle pour l'archéologie algérienne s'est manifesté en cette occasion comme en tant d'autres déjà.

Enfin, dans la nouvelle installation du Cabinet des antiques, à notre Bibliothèque impériale, on a exposé deux inscriptions inédites, l'une trouvée à Carthage et donnée, dans le courant de cette année (1865), par Mme H. Cornu (1), l'autre rapportée probablement de Guelma, je ne sais pas par qui ni à quelle époque.

Ce sont donc, en somme, *cinquante-quatre* unités à ajouter à l'ensemble de celles sur lesquelles je m'étais fondé pour justifier mon opinion. Il me paraîtrait superflu d'insister sur le poids qu'une telle augmentation apporte à mon raisonnement, qui déjà, si je ne m'abuse, ne manquait pas de puissance. Eh ! quoi, en effet, toujours des déclarations votives et point ou presque point d'épitaphes ! Serait-ce admissible en présence des témoi-

(1) Cette inscription était en effet inédite lorsque j'ai envoyé ce mémoire à Constantine, dans la dernière quinzaine de décembre 1865; mais, depuis cette époque, savoir dans le cahier de la Revue Archéologique de février 1866, M. Zotemberg en a publié une copie et une explication.

gnages contraires que l'antiquité a partout ailleurs prodigués ? Serait-ce admissible notamment à l'égard des Carthaginois, à qui se rapportent cinquante-deux des unités relevées ci-dessus et qui, lorsque Censorinus leur dénonça, au nom de Rome, la volonté irrévocable de détruire leur ville, firent éclater leur désespoir, en se plaignant surtout de ce qu'ils ne pourraient plus rendre à leurs morts le culte qui leur était dû, ce qui arracha au perfide et dur consul cette unique concession : « Les tombeaux resteront en place »?

Un décisif élément d'appréciation serait la connaissance exacte des conditions d'EMPLACEMENT. Malheureusement, en ces occurrences comme en la plupart de celles qui ont précédé, ce point reste dans l'obscurité. Absolument aucun renseignement sur la pierre de Guelma, ni sur l'inscription rapportée de Tunis par M. Ginsburg. Quant à celle qui appartient à M. l'abbé Tournier, tout ce que j'en ai pu apprendre, c'est qu'elle a été donnée par le gardien de saint Louis de Carthage. Comme elle porte un nom de femme qui se montre plusieurs fois sur les inscriptions découvertes par M. Davis, et que celles-ci ont été déterrées entre la colline saint Louis et la mer, non loin d'un ravin qui sépare cette colline d'une éminence voisine, il est vraisemblable, ainsi que je l'ai dit, qu'il s'agit d'un même dépôt. On en peut penser autant de l'inscription donnée par Mme Cornu, qui contient le masculin du nom propre précité, lequel se reproduit aussi dans la collection de Londres. M. Davis, à la page 447 de son ouvrage, parle d'une pierre trouvée au même endroit, et qui était ornée de l'image d'un bélier, dont l'inscription était perdue ;

peut-être est-ce une de celles dont nous nous occupons. Or ce que M. Davis appelle sa Mine de pierres avec inscriptions puniques, était un ensemble de murs de construction romaine confinés dans un espace d'environ soixante mètres carrés; les pierres puniques étaient incorporées dans la maçonnerie, en sorte qu'il fallut successivement détruire celle-ci pour les extraire ; impossible, par conséquent, de savoir à quels monuments elles ont appartenu avant d'en être arrachées pour entrer, confusément avec d'autres matériaux, dans la bâtisse d'un nouvel édifice.

Enfin la pierre de Constantine a été trouvée au milieu d'un amas de substructions antiques, à quatre mètres au-dessous de la surface du sol, en creusant, comme je l'ai dit, les fondations d'une maison rue Leblanc, au côté nord de la ville, non loin de la mairie. Elle est tombée entre les mains d'un maçon qui la martela et la brisa pour l'employer, mais la partie sur laquelle l'inscription est gravée resta intacte. Ni M. Costa, qui s'empressa de la recueillir, ni le maçon ne peuvent fournir d'autres renseignements.

La FORME des pierres, pour quarante-et-un exemplaires de la collection Davis, se rapporte à celle que présentent les monuments de même espèce déjà étudiés ; c'est une stèle notablement plus haute que large, terminée au sommet par une pointe. Cette pointe est tantôt simple, tantôt accostée de deux oreillons en forme d'acrotères. Quarante-six exemplaires sont tronqués, les uns au faîte seulement, les autres en même temps en haut et en bas ; mais ces fragments décèlent encore, à n'en pas douter, la même forme ; il en est de même de la nou-

velle pierre de Constantine, ainsi que de celles de MM. Tournier et Ginsburg. Les deux autres exemplaires de la collection Davis diffèrent d'une manière remarquable. Ces deux pièces sont en marbre. L'une est une tablette ou dalle quadrangulaire de 25 millimètres d'épaisseur ou de hauteur sur 160 de largeur et 195 de longueur ou d'avant en arrière. On ne voit aucun moyen de scellement pour un objet quelconque au-dessus de ce quadrilatère. L'un des coins est écorné. Une ligne d'écriture de vingt-six lettres court de cet angle tronqué le long de l'un des petits côtés et se termine par cinq lettres au commencement du grand côté de droite, à la gauche du spectateur. Le dernier monument est un tronçon de colonne de 45 à 46 centimètres de hauteur sur 19 de diamètre. Cette portion de fût est creusée de niches cintrées, symétriquement disposées, ayant pour dimensions, en hauteur 0m105, en largeur 0m065 *(Planche IV, n° 3)*. La brisure, à chaque extrémité du tronçon, tombe au milieu des niches, en sorte qu'on peut conjecturer que d'autres cavités existaient au-delà, soit à la fois en haut et en bas, soit au-dessus seulement ou au-dessous.

Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit dans le premier mémoire au sujet des stèles à sommet aigu. Mais les deux monuments que je viens de citer en dernier lieu offrent des formes nouvelles qui doivent arrêter l'attention.

La tablette me paraît ne pouvoir en rien être rattachée à un monument exclusivement votif. Mais elle présente d'une manière frappante les caractères d'un couvercle de coffret cinéraire. On voit de pareils modèles dans diverses collections ou dans des recueils de planches archéologi-

ques, notamment dans Dempster, *Etrusca regalis,* T. II, tab. 83, cité par Lanzi, *Saggio di lingua etrusca, etc.,* 1789, II, p. 340 et pl. XIII, nº 10. Pour faciliter la vérification, qui est très-importante, je reproduis en regard l'un de l'autre, à la *Planche IV, nos 1 et 2,* les dessins réduits de ces monuments.

Avec non moins de vraisemblance, pourrait-on considérer comme funéraire le fragment de colonne, dont les niches n'auraient été destinées qu'à recevoir des ollules cinéraires, si l'exiguité de ces niches ne semblait s'y opposer. Cependant, il existe des ollules d'assez petit volume pour s'accommoder à la capacité de pareils réceptacles; ainsi, dans la *Description du Musée céramique de Sèvres,* page 42, MM. Brongniart et Riocreux en ont mentionné un qui n'a que neuf centimètres de hauteur. En tout état de cause, une destination votive est certainement plus invraisemblable.

L'application des deux derniers monuments à un rôle funéraire, déduite de leurs formes, impliquerait, chez les Carthaginois, la pratique de la crémation des morts, et divers passages d'auteurs anciens ont, en effet, donné à penser que cette pratique a existé. On trouve les principaux éléments de la question réunis dans Hendreich, *Carthago,* page 277 et suivantes.

Les ORNEMENTS caractéristiques manquent sur l'exemplaire de Constantine, ainsi que sur ceux de MM. Ginsburg et Tournier, qui sont mutilés en haut et en bas, au-dessus et au-dessous de la partie inscrite. Il en est de même d'une trentaine d'exemplaires de la collection Davis. Sur dix autres, la partie inférieure est tronquée aussi ; mais la partie supérieure est intacte ou à peu

près, et il n'y a point de traces d'ornements sur cette partie, qui, dans presque tous les cas alors, consiste en une simple pointe sans oreillons, en sorte que la simplicité de forme coïncide avec la nudité ou la sobriété ornementale.

La pierre de Guelma est intacte en bas, où l'inscription longe le bord inférieur; elle a été sciée en haut, où l'on aperçoit toutefois encore les pieds d'un personnage qui était probablement debout, comme sur plusieurs monuments analogues. La pierre donnée par Mme Cornu est tronquée au sommet et à la base ; elle est traversée en haut par un filet délié et onduleux ; en bas, le bord brisé, voisin de la derniére des lignes subsistantes, conserve les traces de quelques lettres.

Dans trente-un cas de la collection Davis, les ornements sont, pour le fond, semblables à plusieurs de ceux qui ont été étudiés dans le premier Mémoire et dans l'Addition ; très-peu de choses, par conséquent, à en dire de nouveau. Le *Croissant,* ouvert en bas, au-dessus d'un disque, est fréquent ; il n'est point accompagné d'autres disques. Il est quelquefois seul, le plus souvent uni à d'autres symboles, à ceux surtout qui ont été déjà signalés dans les travaux précédents. Dans un cas, il est placé sous un des acrotères ; sous le second acrotère se trouve un disque entouré d'un grand nombre de rayons; entre les deux images, dans lesquelles il est facile de reconnaître la lune et le soleil, on voit la main droite ouverte et levée. Je reviendrai bientôt sur ce dernier emblême. Je me borne ici à rappeler ce que j'ai dit des invocations à la Lune et au Soleil comme divinités funéraires. *L'image anthropomorphe* revient douze fois,

savoir dix fois unique, deux fois double. Dans l'un de ces deux cas, chaque figure est placée sur un support au-dessous de l'inscription, et entre elles est une couronne. Dans l'autre cas, la brisure de la pierre a enlevé l'extrémité inférieure des figures; elles sont séparées par une apparence de fleur à trois pétales lancéolés dont je reparlerai. La *figure caducéiforme* ou *arboriforme* se montre sur quatorze pierres, unique dans douze cas, double dans les deux autres. Dans l'une des deux dernières circonstances, les figures sont au-dessous de l'inscription, séparées par un dessin anthropomorphe, et, au-dessus de l'inscription, dans la pointe entre des acrotères, est le croissant ouvert au-dessus d'un disque. Sur le second des deux derniers monuments, les figures arboriformes sont au sommet de la pierre qui se termine en pointe sans acrotères ; elles sont séparées par un disque qui était probablement surmonté d'un croissant : il paraît n'y avoir eu aucun ornement au bas de la pierre. Dans cinq des cas où la figure arboriforme est unique, elle n'est ou ne paraît accompagnée d'aucun autre symbole. Dans les autres cas, elle est deux fois associée à la main, deux fois placée entre deux fleurs tripétales, une fois accostée d'un triangle. La *main droite,* levée et tournée en avant, se présente neuf fois unique, une fois double. Dans le dernier cas, les deux figures, placées au-dessous de l'inscription, ont entre elles une fleur tripétale ; au-dessus de l'inscription, dans la pointe entre des acrotères, est une image anthropomorphe. Lorsque la figure est unique, elle se dresse huit fois au sommet de la pierre et, dans sept cas, elle n'est avoisinée d'aucun autre ornement, en même temps que la bri-

sure de la partie inférieure de la pierre empêche de savoir s'il y avait quelque autre décoration au-dessous de l'inscription ; dans un cas, déjà cité, la main est tracée entre les emblèmes de la lune et du soleil, au-dessous d'une grande image palmée qui couvre la pointe accostée d'acrotères. Dans le cas où la main unique est sculptée en bas, elle est accompagnée d'une figure arboriforme ; il y avait probablement au faîte de la pierre une image anthropomorphe. Comme je l'ai dit dans les précédents articles, la main seule, parmi ces divers ornements, pourrait être, à la rigueur, attribuée à des *ex-voto ;* mais la répétition multipliée de ce signe, qui prend ici un nouveau poids, est par elle-même un motif d'exclusion de cette pensée.

On ne retrouve pas les images que j'ai comparées à des *pains*. On ne les a, je crois, encore rencontrées sur aucun monument Carthaginois, tandis qu'elles se présentent souvent sur ceux des monuments dont nous nous occupons qui sont propres à la Numidie. J'ai fait remarquer que, dans l'antiquité, on consacrait à la Lune des pains conformes à l'une des images dont il s'agit. J'ajouterai aujourd'hui que l'on offrait à une autre divinité des pains plats et ronds semblables à l'autre image ; Festus dit, en effet : « *Summanalia, liba farinacea in modum rotæ ficta.* » Or, le Dieu pour qui ils étaient fabriqués et de qui ils tiraient leur nom était précisément le souverain des mânes, *Summanus*. Dans un très intéressant rapport que la *Revue archéologique* vient de publier (Déc. 1865), M. le professeur Léon Renier décrit ainsi l'ornementation d'une stèle latine, trouvée récemment dans la Mésie inférieure : « La moitié supérieure de la face principale

« est occupée par un bas-relief représentant deux bâtons « de centurion, entre lesquels on lit, au milieu d'une « grande couronne, les lettres D M, *Diis manibus ;* au- « dessous et des deux côtés de cette couronne, se voient « deux pains marqués d'une croix, *panes decussati.* » L'image de ces pains est tout-à-fait semblable à celle de l'un des disques, celui sans croissant, qui se montrent sur plusieurs de nos stèles et que j'ai, je le répète, considérés comme des pains. Ici le caractère funéraire est incontestable.

J'ai ci-dessus mentionné incidemment une fleur tripétale et une grande image palmée. Ces figures se montrent en effet sur plusieurs de nos nouveaux monuments. La première seule, à raison de ses rapports avec d'autres emblêmes, peut avoir une signification symbolique ; mais cette signification m'échappe : c'est peut-être une autre application de l'idée qui a fait diviser l'extrémité de l'arbre en trois rameaux ou en trois feuilles. L'autre image est un pur ornement. Il n'est pas rare de la voir sur des monuments antiques de diverses espèces, en particulier sur des antéfixes ; elle ne joue certainement dans aucun cas de rôle funéraire ; cependant elle décore assez souvent, mais, je le répète, à simple titre d'ornement, des pierres sépulcrales ; on la reconnaît notamment au-dessus d'une épitaphe phénicienne retracée par Gesenius, à la table 9 de son grand ouvrage, la *Première athénienne.*

Mais deux des monuments de la collection Davis nous apportent des nouvelles images dignes d'une grande attention : dans un cas, deux *poissons,* dans l'autre, deux figures qui, au premier aperçu, semblent des *yeux* entourés

de cils, et, en réalité, sont peut-être aussi des poissons mal dessinés.

Les *poissons* sont placés en opposition l'un à l'autre, au-dessous de l'inscription, sur une pierre qui, brisée à ses extrémités supérieure et inférieure, ne conserve de traces d'aucune autre sculpture. Cette représentation n'exprime assurément aucun sens votif ; on sait au contraire qu'elle était quelquefois tracée sur des tombeaux, probablement comme emblème de la vie (je ne parle pas des sépultures chrétiennes), en considération de la puissance reproductive des poissons : on voit, par exemple, des couples tout-à-fait semblables sur deux sarcophages du Musée Napoléon III au Louvre.

La pierre qui porte l'autre image est terminée supérieurement en pointe sans acrotères; elle est, au contraire, mutilée, ainsi que la précédente, au-dessous de l'inscription. La face antérieure de la pointe est couverte par le symbole anthropomorphe, et immédiatement sous la base de celui-ci sont les deux figures assimilables aux yeux ou peut-être à des *poissons*. Si l'on se prononce pour les yeux, on peut à la rigueur y admettre une allusion votive. Dans un mémoire sur le Panthéon des rochers de Philippe, *Rev. archéol.*, Juin 1865, M. Léon Heuzey a publié une inscription ainsi conçue : GALGEST-TA: PRIMILLA· PRO-FILIA· DNE-V.S.L.M. Cette inscription est accostée d'un croissant ouvert en haut, surmonté par une étoile, puis d'un personnage debout, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre et portant de la droite un objet méconnaissable. La tête, enlevée par une cassure du marbre, et le corps, endommagé en plusieurs endroits, ne laissent pas distinguer nettement, au premier coup-

d'œil, si c'est un dieu ou une déesse. Le vêtement est une tunique longue, relevée au-dessus du genou de manière à former un repli autour des hanches. Derrière les épaules, un large croissant dresse ses pointes des deux côtés de la tête. Au-dessus de l'inscription, sont ouverts deux yeux tracés à la pointe. On est à coup sûr frappé du rapport que ce tableau présente avec ceux de nos monuments, et le texte est incontestablement charistérien. M. Heuzey ajoute qu'il existe, au Musée britannique, toute une série de petits bas-reliefs votifs, consacrés à Zeus Hypsistus, qui représentent les différentes parties du corps pour lesquelles les malades ont réclamé le secours du dieu, et sur l'un d'eux on voit, au-dessus d'une courte invocation, des yeux exactement figurés comme ceux du bas-relief du dieu Mên ou Lunus dont il vient d'être parlé. Ces rapprochements, au premier abord, peuvent paraître donner une grande force à l'opinion qui regarderait comme votif aussi le monument punique dont nous nous occupons. Cependant, il importe de remarquer que le texte est indissolublement lié à celui de tous les autres monuments, maintenant en si grand nombre, découverts, non-seulement à Carthage, mais parmi les ruines de tant d'autres cités africaines, et que cette connexité implique forcément une similitude de destination. Or cette similitude n'a pas ici, comme dans la collection des *ex-voto* de Londres, le concours de la ressemblance figurative. Les autres pierres, ainsi que nous l'avons vu d'après l'examen détaillé auquel je me suis livré à plusieurs reprises, n'offrent aucun caractère de destination comparable. A la vérité, l'on aperçoit très souvent un avant-bras droit avec la main droite ouverte en avant ;

mais presque toujours cette figure est accompagnée d'autres symboles qu'on ne peut nullement rattacher à un motif synthétique d'action de grâces pour la guérison d'une maladie, et l'extrême fréquence même de la représentation exclut la vraisemblance d'un pareil motif, d'autant plus que ce dessin abrégé se rattache évidemment au tableau complet des stèles copiées à Carthage par M. Beulé et dont j'ai parlé dans ma précédente Addition. De même, au Cabinet des antiques de notre Bibliothèque impériale, on voit une stèle sur laquelle est sculptée dans un cadre creux une femme debout, vêtue de la tunique, au maintien grave, dont le bras gauche pend le long du corps et l'avant-bras droit est levé avec la paume de la main ouverte en avant. Cette stèle, sans inscription et terminée par un sommet arrondi en manière d'antéfixe, a été trouvée à Sidon. La représentation principale est donc essentiellement phénicienne ; elle n'a pas de signification votive, mais elle est, sans contredit possible, ce me semble, funéraire. Or, je le répète, l'avant-bras droit levé avec la paume de la main ouverte en avant, qu'on remarque si souvent sur les monuments puniques, en est une réduction visible et la signification en doit être identique. S'il est donc démontré que, sur des monuments antiques, la main figure, tantôt à la vérité comme *ex-voto,* mais tantôt aussi dans un sens plus général, il en peut être de même des yeux, et, en effet, sur un monument funéraire, par exemple, une autre explication peut s'adapter à la représentation de ces organes : ils sont un emblème de jugement et particulièrement du jugement outre-tombe. En sanscrit, *akshi,* au propre, *œil,* signifie par extension *jugement.* Dans

la langue des anciens Égyptiens, *ma* voulait dire à la fois *voir* et *justice, vérité*. Sur les papyrus funéraires de ce peuple, auquel l'antiquité avait emprunté tant de doctrines et tant d'usages, on trouve d'ordinaire un tableau de psychostasie ou pesée de l'âme du défunt, tableau qui a été souvent imité par l'iconographie chrétienne, et, dans plusieurs cas, la scène est dominée par deux yeux ouverts de face : ils représentent la justice clairvoyante et rétributive (1). Une semblable image, sur notre monument, s'allierait donc parfaitement avec le symbolisme que j'ai attribué aux autres éléments figuratifs. Mais, sans me prévaloir de cet argument, je suis, je le répète, plus porté à prendre l'image en question pour un mauvais dessin des deux poissons.

Ainsi, de tous les ornements qui décorent les nouveaux monuments auxquels le présent travail est consacré, aucun n'a de signification proprement votive ; quelques-uns n'ont point de valeur déterminée ; plusieurs sont semblables à ceux que j'avais précédemment étudiés et se montrent susceptibles des mêmes explications, lesquelles s'accordent avec la possibilité d'une destination funéraire ; deux se présentent pour la première fois et, parmi ceux-ci, l'un, dénué certainement de caractère votif, est depuis longtemps au contraire connu comme tumulaire ; l'autre, pouvant, si on le prenait isolément, être, au premier aperçu, rattaché à un *ex-voto*, échappe cependant à cette explication par sa liaison avec d'autres figures qui n'ont point cette valeur et dont il doit partager le rôle, c'est-à-dire vraisemblablement la signification funéraire, laquelle semble d'ailleurs plus particulièrement ressortir

(1) « *Ho dé Ophthalmos, dikés térétés...* » Diodore de Sicile, III, 4.

de la forme de deux des monuments appartenant à cet ensemble.

Examinons si la teneur des TEXTES épigraphiques se concilie avec ces déductions. A cet effet, je prendrai d'abord l'inscription inédite de Constantine, puis les deux inscriptions pareillement inédites de Carthage qui m'ont été communiquées par M. Roger, en troisième lieu, quelques-unes de celles de la collection Davis, qui sortent, par certaines particularités, de la forme ordinaire; enfin diverses inscriptions découvertes ou mieux déchiffrées depuis la publication de mon mémoire sur les dix-neuf inscriptions de Constantine. Je ne m'arrêterai pas aux deux textes du Cabinet des antiques, parce qu'ils ne sortent en rien des données connues. L'inscription carthaginoise de Mme Cornu est gravée sur un calcaire noir à grain fin, en caractères d'une netteté et d'une régularité remarquables; elle contient trois lignes dont la dernière présente des lacunes produites par des éclats de la pierre, et le bord inférieur conserve quelques traces de lettres d'une autre ligne. La partie subsistante, conforme au début ordinaire, jusqu'à اش بدر (1) inclusivement, contient ensuite ces mots: دبر ارش بن بدمل (قرت...). Nous aurons à revenir sur le nom d'homme *Aris* (2). L'ins-

(1) Je prie les lecteurs de se reporter, pour l'intelligence des transcriptions, aux indications que j'ai données dans mon premier mémoire, pages 3 à 5, surtout en ce qui concerne les points diacritiques.

(2) M. Zotemberg, lit دبرادن, *Dabradon;* mais, dans la copie même qu'il donne, la lettre qu'il rend par un second *dal* est évidemment un *resh*, et la suivante, en admettant son dessin, serait, non un *noun*, mais un *lamed;* je la crois incomplètement imitée et je persiste à y voir un *sin*.

cription de Guelma est entière ; elle est écrite en caractères néo-puniques et appartient à la catégorie, propre à cette ville, qui se distingue par بملكا, etc. Je passe donc aux détails des autres textes dont je viens d'annoncer l'examen spécial.

### I. — *Inscription de Constantine.*

Cette inscription, reproduite ci-après à la planche I, est tracée en caractères anciens ou normaux, excepté l'*aleph* pourvu d'un seul trait transversal, au lieu de deux qui se réuniraient à gauche ; cette altération est l'acheminement à la forme néo-punique qui a prévalu dans la suite. Le texte se transcrit et, en maintenant provisoirement mon système, se traduirait ainsi :

لادن لبعل امن ندراش
ندر حملك بن بد عشترت
بن عبدملقرت شمع فلا
بركا

*Domino Bauli Ammani vovit hoc votum Hamelek filius Bodastartis filii Abdmelqartis. Auscultans maledixi benedixi.*

On voit que cette inscription rentre, pour l'ensemble, dans le cadre commun à la plupart de celles qui ont été trouvées hors du territoire de Carthage. Cependant, outre

la forme de l'*aleph* précédemment relevée, elle offre deux particularités qui lui communiquent un intérêt spécial. La première est l'orthographe de l'épithète de Baal, امـن au lieu de حمن. J'ai déjà signalé une pareille variante dans une inscription de Guelma (1), et il n'est pas indifférent, dans ce cas, de noter le voisinage des localités. Le second point est le nom d'homme *Hamelek* que nous retrouverons dans plusieurs des inscriptions carthaginoises de la collection Davis.

II. — *Inscription de M. Ginsburg.*

Écrite complètement en lettres normales, cette épigraphe se rend de cette manière :

لربت لتنت فن بعل ول
ادن لبعل حمن اش ند(ر)
شمحت بت اذمبعل :
ن حملكت

*Dominæ Thaniti imagini Baalis et Domino Baali Hammani. Hoc vovit Simkhat, filia Adombaalis, filii Hamilcati.*

Le nom de femme *Simkhat* peut se rendre en latin par *Hilaritas* et répondre à *Hilara* qui se rencontre aussi

(1) *Bulletin archéol. de l'Athénéum français.*

dans cette langue comme nom propre. Le second nom d'homme, ***Hamilcat***, est analogue à ***Hamelek*** de l'inscription précédente : il se trouve pareillement sur plusieurs des monuments de la collection Davis. Le titre MILCAT, *la Reine*, c'est-à-dire la lune, est substitué à MÉLEK, *le Roi*, c'est-à-dire le soleil. Dans les deux cas, la syllabe initiale ***Ha*** représentée par la consonne ح, remplace le mot hébreu *ach* dans le sens de *Frère*, c'est à savoir d'*Ami*, comme on lit dans la Bible ACHIJA, *Ami de Jehova*.

III. — *Inscription de M. Tournier.*

Cette inscription est écrite aussi en caractères normaux. Le commencement de chaque ligne est inégalement échancré ; il manque probablement aussi quelque chose à la fin de la première et de la seconde lignes, bien que l'espace suffisant pour la conservation de ces parties subsiste sans que l'estampage laisse rien apercevoir. Mais la symétrie exige qu'au commencement de la troisième ligne on ajoute une ou deux lettres avant le nom d'homme, selon qu'on lira celui-ci (عب) دملقرت ou (د) دملقرت. Or, l'addition ne peut être que بن, *Fils de...* Donc, d'une part, le nom d'homme qui suit ne peut être que la dernière forme, ***Bodmelqart***, et, d'une autre part, il est nécessaire qu'un autre nom d'homme s'intercale entre ce nom et le mot بت, *Fille de...*, à la fin de la ligne précédente. Cela admis, on peut facilement restituer le texte de cette manière :

(لربت ا) تنت فن بعل ولادن (ابعل
حمن) اش ندرع ارشت بت (.....
بن ب) دملقرت

ce qui signifie :

*Dominæ Thaniti imagini Baalis et domino (Baali Hammani). Hoc vovit Arisit, filia (.....
filii Bo) dmelqarti.*

On voit que les deux dernières inscriptions, c'est-à-dire celles trouvées à Carthage, diffèrent principalement, l'une et l'autre, de la première, découverte à Constantine, par la dédicace, laquelle s'adresse, dans le dernier cas, à une divinité seulement, Baal, et dans les autres à deux divinités, Thanit et Baal; j'ai signalé ce caractère différentiel dans le mémoire sur dix-neuf inscriptions. Au sujet du dernier texte en particulier, je ferai, en outre, remarquer, d'un côté, le nom de femme *Arisit,* qui s'est, pour la première fois, montré dans plusieurs inscriptions de la collection Davis, ainsi que le masculin *Aris,* et, d'un autre côté, le groupe ندرع, qui paraît présenter une inflexion verbale propre à ce texte, mais qui se rattache aussi à des exemples analogues de la collection Davis, et exige l'étude préalable de ceux-ci. C'est un des points capitaux de la question qui domine ce mémoire ainsi que les précédents, et je vais immédiatement l'aborder.

## COLLECTION DAVIS ET INSCRIPTIONS DIVERSES.

Les inscriptions de la collection Davis sont gravées en caractères anciens, le plus souvent corrects, comme sur les monuments carthaginois jusqu'à présent connus; mais, sur plusieurs pierres, les lettres sont plus ou moins négligemment tracées. Quant aux textes, qui doivent seuls ici nous occuper, la plupart aussi sont conformes au plus grand nombre des documents carthaginois ; ils ne diffèrent que par les noms propres. Rien donc qui apporte de nouveaux éléments à la question en litige. Mais les autres textes méritent à divers titres toute notre attention. Cependant, avant de nous y arrêter, il n'est pas hors de propos, même pour les inscriptions à canevas ordinaire, de signaler l'emploi de quelques noms propres jusqu'alors insolites, mais que nous avons aussi remarqués dans quatre des inscriptions précédemment étudiées, singulier motif de rapprochement. Ces noms sont *Hamilcat, Aris* et *Arisit,* auxquels il faut joindre *Hamelek* de la dernière inscription de Constantine, qui ne se reproduit point dans la série de M. Davis, mais qui a pour analogue *Hamilcat;* enfin, le pluriel *Arisim,* qui se montre plusieurs fois aussi dans la collection de Londres.

*Hamilcat* paraît dans onze textes de cette collection ; il est appliqué à des hommes. Dans un cas, la forme *Hatmilcat* constitue un nom de femme. *Hamilcat* s'était déjà présenté sur un tombeau découvert près de Malga,

que Gesenius a décrit et expliqué dans son grand ouvrage, pages 178-180 ; nous le retrouverons bientôt, ainsi que *Hamelek,* dans une inscription de Sardaigne. L'illustre professeur de Halle a rendu le premier de ces noms par حنملكت, c'est-à-dire *Gratia regni* vel *Gratia reginæ* (i. e. *Deæ cœlestis* seu *Astartes).* Je pense qu'il s'agit, en effet, de la reine par excellence ou reine du ciel. Toutefois, le *khet* initial est une abréviation, non de حن HAN, *faveur,* mais de أخ AKH, *frère, ami, adorateur ;* cela est prouvé par le féminin *Hatmilcat* dont j'ai parlé, car ici *Hat* ou *Khat* ne peut être que le féminin aphérésé de AHAT ou AKHAT, *sœur,* etc. Par suite, *Hamelek* de l'inscription de Constantine signifie l'*adorateur du roi,* c'est à savoir de Saturne ou de Baal.

*Arisit,* nom de femme, se montre dans l'inscription carthaginoise de M. Tournier, et on le rencontre trois fois dans la collection de M. Davis ; cette coïncidence est une des circonstances qui me paraissent autoriser la conjecture d'une commune origine. Ce nom se rattache, ainsi que je l'ai dit, au masculin *Aris.* Celui-ci s'était déjà présenté dans l'inscription de Malte, publiée par M. le duc de Luynes ; nous l'avons vu dans l'inscription carthaginoise de Mme Cornu, et il se reproduit trois fois dans la collection de M. Davis ; il rappelle le nom d'un Sarde d'origine africaine, cité par Cicéron dans un des fragments de son discours pour Scaurus (1). On trouve

(1) Il faut cependant remarquer que ce nom fait au génitif *Arinis,* cela peut contrarier le rapprochement et laisser intacte la transcription *Ores,* proposée par M. le duc de Luynes.

enfin deux fois le pluriel *Arisim* sur les stèles de Londres, ainsi que je l'ai pareillement annoncé.

Quant aux textes qui, pour le canevas, diffèrent de la teneur ordinaire, leur étude entre plus directement dans le fond de ce travail ; je dois m'y livrer avec un soin particulier.

A. On se souvient qu'une des formules sur lesquelles, dans les précédents mémoires, j'ai expressément appelé l'examen est اش ندر, *hoc vovit* ou *hoc consecravit*. Sur un des exemplaires dont nous nous occupons, le texte se réduit à ces termes : اش ندرارش *hoc consecravit* ou *hoc vovit Aris*. Aucune trace de lettres sur le reste de la pierre, qui offre, au-dessus et au-dessous de ces mots, de larges espaces vides.

Dans mes *Nouvelles études sur une série d'inscriptions numidico-puniques*, notamment pages 51 et 52, j'ai discuté la question spéciale de savoir si, dans les textes où se montre اش ندرا avec un sujet féminin, l'*aleph* terminal du second mot doit être considéré comme l'adformante féminine de la troisième pers. sing. du prétérit, ou l'adformante commune de la première personne (1). Le problème se reproduit ici avec de nouveaux éléments.

(1) Dans ce passage, j'hésitais, au sujet de la 12e *carth.* de Gesenius, entre cette coupure : اش ندرا علشت et celle-ci : اش ندر اعلشت; nous trouvons, dans un des textes de M. Davis : اش ندر علشت.

En effet, dans quatre cas, on lit indubitablement اش ندرا avec un sujet féminin, et jamais, dans la même collection, cette forme ne paraît avec un sujet masculin. Dans cinq cas, point d'*aleph* final, bien que le sujet soit féminin (1) ; mais, comme ici, de même que dans les autres textes analogues, le verbe précède le sujet, il convient de se rappeler que quelquefois, en hébreu aussi, dans une pareille position, le verbe néglige de prendre l'adformante. Dans un cas, toujours avec un sujet féminin, on lit ندرعا ; dans un autre (le n° 38), ندرع, et, à cette occasion, on doit se souvenir que, dans l'inscription de M. Tournier (c'est ce qui lui donne surtout de l'intérêt), nous avons remarqué la même inflexion suivie pareillement d'un sujet féminin.

(1) Dans trois de ces cas, les pierres sont tronquées à gauche, de manière à mutiler la fin des lignes ; à droite, le commencement des lignes n'est point entamé ; or, il reste :

Au n° 27 : . . . . ندر .
تبعل بت .
. . . . . .

Au n° 28 : . . اش ذ . . . . .
لبت بت عبد .
. . . . . .

Au n° 41 : . . اش ذ . . . . . .
حتهلكت بت د .
. . . . . .

Les faits que je viens de rapporter ont paru démontrer, en effet, que l'*aleph* terminal est l'adformante verbale de la 3e personne du singulier féminin, et je ne cacherai pas qu'au premier aperçu la déduction est très spécieuse. En conservant à ce suffixe la valeur de l'adformante de la première personne, on est obligé d'attribuer la grave modification grammaticale qui en résulte, non seulement à la langue néo-punique, comme j'avais pu d'abord le faire, mais aussi à la langue carthaginoise, et c'est là, sans contredit, une difficulté de plus. Je n'aurais aucune raison de résister à de pareilles considérations, si je ne m'y sentais contraint par d'autres faits, surtout par le suivant, qui est péremptoire.

On a découvert en 1862, dans l'île de Sardaigne, une base en airain pourvue d'une inscription trilingue, savoir, latine, grecque et punique, dont voici les deux premières parties :

« *Cleon. Salari. Soc. S. Æscolapio. merre. donum.* » *dedit. lubens — merito. merente* »

« *Asklépioï Merré anathema bômon estêse Kleôn o épi tôn alôn katu prostagma.*

MM. Vaux et Lévy ont, dans chaque cas, restitué ندرا ; mais l'inspection des textes et la supputation des lettres nécessaires pour remplir les autres lacunes, démontrent qu'il n'est possible d'ajouter, au n° 27, qu'une lettre, laquelle est indispensable pour compléter le nom propre dont la suite commence la ligne suivante, soit ز : بتبعل ; aux nos 28 et 41, que deux lettres, qui achèvent ندر purement et simplement.

Peut-être encore faut-il ajouter, comme sixième cas, le n° 2.

Cela signifie :

« *Cléon, membre de la Société des Salineurs, a donné* » *volontiers et à bon droit cet autel à Esculape Merré* »

« *Kléon, l'intendant des Sels, a élevé en don cet autel* » *à Esculape Merré, après en avoir reçu l'ordre* »

Le texte punique se transcrit, selon moi, et se traduit partiellement ainsi :

لادن لاشمن مارح مزوج نحشت مشقل (1)
لطرم مات ٥ اش ندرا كلين يحس كم (2) اش
بمله تشم. قلا بفيا بشت شفطم حملكت
وعبدا شمن بن حملك

*Domino Esmuni Merre* (3) *ara œnea pendens libras centum* c. *Quam vovi Cleon Sodalis Societatis quæ ad Salinam* (4)....., *ob jussum, in anno Suffetum Hamilcati* (5) *et Abdesmunis filii Hamelec.*

(1) Dans l'original, il paraît y avoir مزوّل; mais ce serait un terme inconnu; le contexte et les analogies réclament la restitution ci-dessus, et l'on doit d'autant mieux l'admettre que l'inscription, du moins en plusieurs points, est en mauvais état.

(2) Le mot, dans l'original, est écrit avec *ghimel* et *mem*, soit *Gham*, de *Ghamam, congregavit, conjunxit*, d'où *Meghammah, cœtus*.

(3) *Merre*, épithète d'Esculape dont le sens n'est pas déterminé ; ce peut être *Etranger* ou *Ordonnateur du régime*.

(4) Le mot qui, dans l'original, comporte incontestablement cette signification est écrit avec un *Hé* à la fin au lieu d'un *Khet ;* c'est une forme anormale, mais très admissible.

(5) On doit se rappeler que nous avons déjà annoncé ces deux noms.

ندرا كـلين ne permet de voir dans l'*aleph* du premier mot ni la terminaison féminine du verbe au singulier, ni l'affixe au régime de la 3e personne masculine. Force est donc d'y reconnaître, si je ne m'abuse, l'adformante verbale de la 1re personne au singulier. A la vérité, pour se soustraire à l'étreinte du fait, on a lu : ندر اكـلين *Vovit Acléon.* Mais est-il possible d'admettre une pareille altération du nom propre sans nécessité évidente, quand, au contraire, la leçon que je propose laisse ce nom intact en lui adjoignant une forme verbale qui se montre incontestablement dans plusieurs autres cas? Faut-il ici, au moyen d'une invraissemblance, rejeter cette forme parce que, dans les autres circonstances, on lui a donné une signification qui ne trouve plus son application? N'est-il pas plus simple et plus raisonnable de reconnaître que la première interprétation, fondée sur des documents insuffisants, est fautive, et que, la question ayant acquis un nouvel élément, la solution doit s'étendre aux deux ordres d'exemples, c'est-à-dire attribuer à la terminaison verbale dont il s'agit un office commun aux deux genres, ce qui n'a rien que de conforme à l'analogie? Or, ce commun office se rencontre dans l'expression de la première personne. Sans doute l'*aleph* est une dérogation à la grammaire hébraïque, et, ce qui est plus pressant, à divers exemples d'inscriptions purement phéniciennes : mais n'en serait-il pas, du moins en ce qui concerne la grammaire hébraïque (1),

(1) Il ne se présente à ma mémoire aucun exemple de verbe à la 3e personne du singulier féminin, dans des inscriptions phéniciennes de l'orient. On

absolument de même de l'emploi de cet *aleph* comme indice du genre féminin à la 3e personne du singulier des verbes ? Cette rupture ne trouve-t-elle point sa compensation dans le lien qu'elle établit, par contre, avec la langue des Berbers, ces descendants de l'ancien peuple libyen, qui a occupé l'Afrique septentrionale avant l'arrivée des Phéniciens et concurremment avec eux ; peuple dont l'idiôme, a dit Salluste, se mêla rapidement à celui des arrivants et l'altéra ? En effet, le berber a, pour adformante commune de la 1re personnne du singulier, le *ghaïn*, et n'arrive-t-on pas à cette résultante par les modifications signalées ci-dessus : ندرا (passim) ندرعا (Davis), ندرع ou ندرغ (Tournier et Davis) ? Cependant ne nous hâtons pas de conclure, car nous allons trouver matière à objection dans le paragraphe suivant, où se présentera en même temps l'occasion d'achever la traduction de l'inscription précitée de Sardaigne.

B. Avant la publication des textes découverts par M. Davis, on ne connaissait point d'inscriptions Carthaginoises portant la formule كشمع قلا بركا ou quel-

trouve, dans une inscription de Citium, en Chypre, يطنا, suivi d'un sujet féminin ; mais on le rencontre aussi régi par un nom d'homme sur une épitaphe d'Athènes. L'*aleph* est radical, puisque, sur d'autres monuments de l'île précitée, on voit, à la 1re personne du singulier يطنا تر et يطنات. Dans le premier cas, le verbe est resté indifférent, comme nous l'avons plusieurs fois constaté pour ندر suivi pareillement d'un sujet féminin.

qu'une de ses variantes, qui a été relevée sur tant de pierres à épigraphes néo-puniques trouvées en Afrique, hors du territoire de Carthage. La nouvelle collection fait cesser cette différence ; elle contient cinq textes qui se terminent par la formule telle que je viens de la rapporter, ou plus simplement par كشمع قلا. Mais ces textes conservent dans la dédicace le caractère distinctif que j'ai signalé dans mon mémoire sur les inscriptions de Constantine, c'est-à-dire l'énonciation de deux divinités, la première féminine, *Thanit*, la seconde masculine, *Baal*. Or, si l'on rattache la formule finale à la formule initiale en disant : « *Parce que, ayant entendu sa voix* (la voix de celui qui a dédié le monument), *il l'a béni* » ou : « *Parce qu'il a entendu sa voix* », il en résulte que cette formule ne s'adresse qu'à l'une des divinités, à la seconde, ou *Baal*. Dans trois cas, au contraire, on lit كشمع قلا تبركا et تشمع قلا تبركا (1), ce qui,

(1) Cette leçon termine l'inscription gravée sur les bords de la tablette que j'ai considérée comme un couvercle d'urne cinéraire. L'inscription, qui sort un peu de la teneur ordinaire, mais qui est mutilée au commencement, est composée ainsi : ..... در بعلشلك
..... بن عكبر عل بنم تشمع قلا تبركا

*Consecravit Akbar, filius Balsillecis, super liberis* ..... Ce texte rappelle celui d'une inscription d'Oum el Awâmid, rapportée et expliquée par M. Renan, qui se termine en ces termes ..... *Hoc consecravit* (vel *vovit*) *Abdesmun super filio meo*. Ces expressions, prises en elles-mêmes, peuvent s'entendre dans un sens votif aussi bien que dans un sens funéraire ; mais le dernier caractère ne résulte-t-il pas de préférence de la forme de la tablette trouvée à Carthage ?

dans le même ordre d'idées, a été rendu ainsi : *Afin que, ayant entendu sa voix, elle le bénisse,* et *Puisse-t-elle entendre sa voix! Puisse-t-elle le bénir!* Ici la formule s'applique à la première divinité, à *Thanit.* Mais il n'y a point de terminaison en accord avec le sujet féminin dans كشمع. Afin d'éviter l'irrégularité, il serait préférable de mettre تشمع et تبركا à la 2e pers. sing. masc., et de dire, avec M. Ewald : *Afin que, ayant entendu sa voix, tu le bénisses,* et : *Tu entendras sa voix, tu le béniras,* ou : *Puisses-tu entendre sa voix et le bénir!* ce qui pourrait encore être exclusivement compris de Baal.

En tout état de cause, il importe de bien établir la réalité et la légitimité des leçons تشمع et تبركا; car plusieurs des inscriptions dont il s'agit présentent des fautes d'orthographe, par exemple دبركا (1). Dans deux cas, où la brisure de la pierre a enlevé la fin de la formule, on trouve تشما قل (2) et تشم . Il n'est pas vrai-

(1) La présence du *daleth* est regardée comme une erreur du lapicide provenant du rapport de son de cette dentale avec le *tau ;* cela est assurément possible. Mais ne pourrait-on pas aussi regarder la substitution comme le résultat d'un commencement de mélange de la langue libyque avec la langue punique ? En berber, en effet, la syllabe *Ad,* qui était probablement en libyque exprimée par un simple *d,* sert de préformante à plusieurs personnes du futur, comme le *t* en phénicien. Quoiqu'il en soit, il importe de remarquer que l'inscription qui porte cette forme est celle qui est gravée sur le tronçon de colonne pourvu de niches ; la place en est indiquée par des points sur la pl. IV.

(2) Cette forme avec un *aleph* terminal au lieu d'un *aïn,* rappelle la leçon كشما sur laquelle j'ai appelé l'attention dans le premier mémoire : mêmes observations à faire ici.

semblable qu'une erreur si grave se soit ainsi répétée, surtout lorsque, comme forme grammaticale, la leçon est en concordance avec تبركا. On pourrait être tenté d'ajouter l'exemple de la première citienne de Pococke (1), à la fin de laquelle M. le comte de Vogüé a proposé de lire تشمعم, *qu'elle* (Astarté) *les bénisse!* Mais cette lecture ne me paraît rien moins que certaine ; cependant, à vrai dire, mon hésitation porte plus sur le suffixe que sur le préfixe, en sorte que, en réalité, je crois qu'on peut aussi s'appuyer sur ce texte.

Comme je ne suis point aveuglément attaché à mes opinions, que jamais chez moi l'amour-propre ne prévaudra sur l'amour de la science, et que j'ai promis ailleurs de reconnaître mes erreurs chaque fois qu'elles me seraient démontrées, je ne fais aucune difficulté d'avouer

(1) Voy. Gesenius, *Monumenta*, tab. II., VIII, cit. I. — Duc de Luynes, *Suppl. à l'Essai sur la numism. des Satrapies*, p. 112 et suiv. — De Vogüé, *Rev. archéol.*, oct. 1862, p. 247 et suiv. — Blau, Z. D. M. G., XIV, 654. — Lévy, *Phon. Studien*, drittes Heft, p. 1 et suiv. — Il s'agit d'un simulacre en airain dédié à la déesse Astarté. — Au milieu de la seconde ligne, M. de Vogüé a lu اش يتن, *qu'a donnée ;* M. Lévy n'a point adopté cette lecture, qui, en effet, ne me paraît pas exacte ; mais il n'a rien mis à la place : je crois que, dans le second mot, on doit voir le verbe امن, *fulcivit, exstruxit, fecit, fabricavit ;* car de là viennent امن امون, *artifex, opifex, faber, architectus.* Quoiqu'il en soit, l'explication maintenant certaine de cette inscription, si mal copiée, est assurément un des résultats qui font le plus d'honneur aux études sur la langue phénicienne, et qui en démontrent le mieux les remarquables progrès : aveugle qui les nie !

que les nouvelles formes dont je viens de parler paraissent donner gain de cause à M. Ewald, qui, dès 1852, a avancé que l'*aleph* suffixe de قلا et de بركا représente le pronom de la seconde personne masculine du singulier en régime, assertion que j'ai jusqu'ici combattue. Par conséquent, partout où se trouve la locution كشمع قلا بركا, notamment dans la nouvelle inscription de Constantine dont il s'agit dans le présent mémoire, locution que j'ai rendue par *Prout auditum, maledixi benedixi,* il faudrait substituer *Quia, quum audivit vocem ejus, benedixit ei ;* ce serait, non pas un texte positivement votif, mais, comme dit M. Ewald, un texte d'action de grâce. Par suite, dans l'inscription jumelle qui se rapporte, pour un exemplaire, à la *première numidique* de Gesenius, et, pour l'autre exemplaire, à la *dixième tunisienne* de M. l'abbé Bourgade, inscription qui mentionne deux consécrateurs et dont je me suis occupé dans mes *Nouvelles études,* etc., pages 9, 12, 20 et 37, la formule كعشمع فلم بركم devrait être traduite ainsi : *Quia, audiens vocem eorum, benedixit eis.* Dans d'autres cas, le texte serait optatif, par exemple dans la jumelle de Malte ou *première maltaise* de Gesenius, qui concerne aussi deux consécrateurs, et dont j'ai parlé au commencement et à la fin du premier mémoire, كشمع قلم يبركم, *Ut, audiens vocem eorum, benedicat eis !* Dans cette classe, se rangent les textes où les verbes شمع et برك ont, tantôt l'un seulement, tan-

tôt les deux à la fois, la préformante *tau*, qui vient de fixer notre attention.

Le mode optatif, qui s'allie parfaitement avec une intention votive, peut cependant aussi s'appliquer à un motif funéraire. Ainsi, d'un côté, M. de Vogüé (1) a fait connaître une inscription récemment découverte à Citium, dans l'île de Chypre, qui se traduit ainsi : « *Le 6e jour* » *du mois de Bul de l'année 21 du roi* (N., roi de Ci- » tium et) *d'Adil et de Tumas, fils du roi Melkitan, roi* » *de Citium, et d'Adil, Boda, prêtre du dieu Fulgurant,* » *fils d'Ikansillem, fils d'Esmunudon, a donné cet autel* » *et les deux.... (2) à monseigneur le Fulgurant. Qu'il* » *bénisse !* (يبرك). » Il n'y a là certainement rien de funéraire. Mais, d'un autre côté, M. Renan (3), dans le

(1) *Rev. archéol.*, oct. 1862, p. 247 et 248. — Voy. aussi M. A. Lévy, *Phon. Studien*, drittes Heft, p. 1 et suiv. Breslau, 1864.

(2) Le texte porte اروما, qui vient probablement de روم. L'*aleph* final a été pris ici, comme dans قلا, etc., des inscriptions d'Afrique, ponr le pron. de la 2e pers. sing. masc. affixe, et l'on a traduit : « ... et ses deux.... », *ses* se rapportant à *autel*. Mais ce peut être une simple terminaison, de même que dans قنا de l'une des inscriptions de Constantine qui ont fait le sujet de mon premier mémoire, et dans d'autres cas.

(3) Voy. *Journ. asiat.*, sept., oct. 1862, p. 355 et suiv. — Abbé Bargès, *Ibid.*, août-sept. 1862. — Lévy, *Phon. Stud.*, III. — *Etudes relig., hist. et litt. des Pères de la Comp. de Jésus*, nov.-déc. 1863. — *Journ. asiat.*, nov.-déc. 1863. — Ewald, *Abhandlung über die grosse Karthagische und andere neuentdeckte Phonik. Inschriften*, Gottingen, 1864, p. 36-38. — Abbé Le Hir, *Et. relig.*, etc., 1864.

cours de sa mission en Phénicie, a déterré et recueilli, à Oum-el-Awâmîd, une inscription de la teneur de laquelle il a parfaitement exposé le sens, sauf quelques détails qui ont, la plupart, été éclaircis par les autres auteurs cités dans la note précédente. A mon tour, je crois pouvoir un peu modifier l'explication, et je traduis ainsi : *Ceci a été consacré au Seigneur, maître des cieux,* » *par Abdélim, fils de Mattan, fils d'Abdélim, fils de* » *Baalsamar, du bourg de Laodicée (1).*

« *J'ai construit le vestibule* (2) *de cette porte et ses*

(1) بفلك لادك. Cette locution me paraît devoir être comparée à celle du *Pœnulus* de Plaute : « *Hanno Mutumbal beccharede anech* ». Le *beth* préfixe peut être pris soit comme l'équivalent de من indiquant l'origine, patronymique ou locale, par exemple dans les *Juges*, XIII, 2 : ايش مصرعه *Vir ex Zoara (oriundus)*, XVII, 7 : نعر مبيت لحم يهوده *Juvenis ex Bethlehem Iehouda*, ou, avec le *beth*, dans notre cas, au lieu du *mem*, *In regione Laodiceæ (natus)* ; soit, ainsi que le pense M. Vex pour le passage du *Pœnulus*, comme une abréviation de بن *Filius*, i. e. *civis*. Il n'est pas rare de trouver dans l'épigraphie latine un procédé analogue : ainsi, sans remonter à de plus anciennes publications, on en remarque plusieurs exemples dans le rapport précité de M. Léon Renier, entre autres ceux-ci, qui ont pour nous un à-propos particulier : L·ANTONIO·L·FIL·ARNENSI·FELICI·KARTHAGINE, et : TIB·CLAVDIVS TIB F QVIRINA VLPIANVS DOM LAOD SYRIAE *(Domo Laodiceæ Syriæ)*. Peut-être, dans le texte phénicien, le premier mot, *Pheleg*, est-il le nom primitif de la ville, de même que celui de Laodicée-sur-la-Mer était *Ramitha*.

(2) Le mot original est ايت ; le sens approximatif que je lui attribue, en désaccord avec l'opinion générale, exige un commentaire qui m'entraînerait ici trop loin ; j'en ferai l'objet d'un appendice.

» *battants, pour la préparation d'une demeure, après* » *l'accomplissement de mes jours* (1), *en l'an 180 du* » *Seigneur des rois, 143e année du peuple de Tyr, afin de* » *m'assurer moi-même une récompense* (2) *et un nom de* » *bonne odeur, sous la protection* (3) *de mon Seigneur, le* » *Maître des cieux, à toujours. Puisse-t-il nous bénir !* »

Nous reconnaissons ici, sans conteste, je crois, une épitaphe, et nous y constatons la présence de la formule اش ندر, ainsi que celle d'un souhait de bénédiction.

(1) كلتي du texte. De même que dans la 2e *malt.*, ce mot me paraît répondre à l'hébreu كلة , *consummatio, finis, etc.*, dont le *hé* terminal s'est changé en *tau*, suivant la règle, à cause du suffixe. On a signalé d'autres rapports entre les deux textes ; j'y reviendrai. Pour le moment, je saisis de rechef l'occasion de redresser deux de mes précédentes opinions. En effet, éclairé par la *malt.* trilingue et par les deux *citiennes* chronologiques, j'adopte, pour la seconde moitié de la 1re *malt.*, ainsi que pour celle de la 11e *carthag.*, la version de M. Blau.

(2) On a rendu le mot correspondant du texte par *mémoire ;* le sens que je propose, lequel ne nécessite aucune permutation de lettres, s'accorde avec cette idée ; cfr. *Eccles.*, IX, 5, et *Ps.* CXXVII, 3.

(3) Au propre : « *Sous les pieds* ». L'auteur de l'inscription pensait sans doute que le dieu, objet de son culte spécial, reposait invisiblement sur le monument mis sous son invocation, et que ce monument lui servait de *marche-pied*, تحت فعم, de même que les Hébreux croyaient que l'Arche sainte était le marche-pied, هدم رگليم, مقوم رگليم de Jéhova. La pensée de notre texte répond, selon moi, à celle qui est plusieurs fois exprimée dans la Bible en ces termes, *Ps.*, XCIX, 5 : « *Exaltez Jéhova, notre dieu, et prosternez-vous devant l'appui de ses pieds, parce qu'il est saint ;* » CXXXII, 7 : « *Aujourd'hui enfin nous entrerons dans son temple, nous nous prosternerons devant l'escabeau de ses pieds* » ; *Is.*, LX, 13 : « *Et je glorifierai le lieu où reposent mes pieds.* »

Ainsi, l'on n'exclut pas la destination funéraire en traduisant la locution كعشمع فلم يبركم par : *Afin que, ayant entendu leur voix, il les bénisse*, et les formules كشمع قلا تبركا ou تشمع قلا تبركا par : *Afin que, après avoir entendu sa voix, tu le bénisses ;* ou : *Puisses-tu exaucer sa prière, puisses-tu le bénir!* C'est un autre point de vue que celui que j'avais indiqué ; mais il se concilie encore avec le but fondamental de mon travail, la démonstration qu'il s'agit de titres sépulcraux. Il n'en est plus de même de la formule كشمع قلا بركا ou de ses variantes directes, en traduisant ainsi : *Afin que, ayant entendu sa voix, il le bénisse !* Évidemment de telles expressions ne peuvent s'appliquer à des épitaphes. Cependant les monuments qui portent ces formules sont de beaucoup les plus nombreux ; ils entrent, par conséquent, comme élément principal, et en très forte proportion, dans l'argumentation que j'ai fondée sur la grande prépondérance du nombre de ces monuments comparativement à ceux qui expriment avec certitude une destination votive. Et autour de cette objection capitale se groupent toujours les autres considérations que j'ai opposées. Il est inutile de les reproduire toutes; je dois cependant insister de nouveau sur quelques points. Ainsi j'ai appuyé sur la circonstance que la plupart des inscriptions de Constantine ont été déterrées au Koudiat-Ati, et j'ai fait remarquer que ce monticule avait dû être une nécropole. Depuis, dans le volume de 1864,

M. le docteur Leclerc a publié une cinquantaine d'épitaphes latines recueillies dans le même terrain et il dit : « Cette abondance de monuments funéraires fait supposer qu'il y avait là un cimetière romain » . Mais, comme c'est là aussi, je le répète, qu'ont été découvertes la plupart des pierres numidico-puniques, comme d'ailleurs M. Leclerc lui-même fait remarquer que, dans la propriété de M. Bruyas, établie sur l'une des pentes de la colline, on a trouvé, outre des épitaphes latines, trois stèles numidico-puniques, il est de toute vraisemblance que ces monuments aussi étaient sépulcraux. Enfin, dans le dernier volume, celui de 1865, dans un article fort intéressant, intitulé : *Inscriptions funéraires recueillies à Constantine et dans la banlieue,* M. J. Marchand s'exprime ainsi : « Malgré la quantité de travaux de terrassements entrepris et exécutés dans l'enceinte de la » ville depuis la publication de notre Recueil, les découvertes épigraphiques n'ont pas été, à beaucoup près, » aussi abondantes que celles des années précédentes. » A part quatre ou cinq épitaphes recueillies dans les » substructions de quelques maisons récemment construites, toutes les autres proviennent de divers gissements, » *extra muros,* dont le plus productif a été le versant » nord-ouest du Koudiat-Ati, qui sera toujours, en » attendant son dérasement définitif, le champ d'exploration le plus fécond pour l'archéologue et l'épigraphiste. » En effet, c'est là qu'ont été entassées, depuis les âges » les plus reculés jusqu'à nos jours, les générations » éteintes des différents peuples qui se sont succédé à » de longs intervalles sur le plateau quadrangulaire de » notre curieux rocher numidique. Cette vaste nécropole

» recèle dans son sein, au milieu de ses tombes innom-
» brables, d'immenses richesses archéologiques. Au-
» dessus de l'humble sépulture d'un cavalier numide,
» reposent, calcinés par la crémation ou pulvérisés par
» la puissante main du temps, les ossements d'un che-
» valier romain mêlés à quelques fragments oxidés de son
» armure, ou ceux d'une matrone célèbre, confondus avec
» quelques somptueux objets de toilette ou d'autres
» futilités féminines. La plupart de ces tombeaux, à côté
» desquels gissent quelquefois les monuments qui les
» abritaient jadis, sont restés jusqu'alors inviolés ». Après des renseignements si formels, comment croire que, par un inexplicable contraste, les inscriptions puniques exhumées des flancs du même monticule ne sont pas, elles aussi, funéraires, mais qu'elles sont votives, toutes exclusivement votives! Comment y croire, quand l'unique document corrélatif que l'on posséde, celui fourni par M. Puel, au sujet d'une pierre recueillie à Guelma, et que j'ai mis en relief à la page 88 de mon premier mémoire, concorde si exactement avec les données signalées par M. Marchand! En vérité, à ce point de vue, il m'est bien difficile de ne pas ressaisir mon ancienne épigraphe : *Etiamsi omnes, ego non !*

Et quant au texte, si l'*aleph* terminal de قلا et de بركا n'est point l'adformante de la 1re pers. sing. du prétérit, il faut, dans la *maltaise* trilingue dont il a été parlé ci-dessus, renoncer à lire ندراكلين ; il faut passer condamnation sur ندراكلين , c'est-à-dire admettre dans la partie punique le nom d'homme *Acléon,*

quand les textes latin et grec, concurremment, disent *Cléon*. Cependant je n'ai souvenance d'aucune addition semblable ; au contraire, j'ai appris, dans l'*Auctarium ad Dioscoridem,* que la plante nommée par les Grecs *Achilleios,* par les latins *Achillea,* s'appelait, chez les Africains, *Astêr Chillos* pour *Achillos,* c'est-à-dire *la plante* (حصير) *d'Achille.*

En second lieu, comment expliquer شما قلا de la seconde inscription du Vieil Arzeu dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, page 24?

Cependant, je l'avoue de nouveau, nonobstant les difficultés qui s'amoncellent autour de cette solution, force est de l'accepter, force, par conséquent, de renoncer à voir, dans ce grand nombre de monuments analogues, des manifestations funéraires, mais d'y reconnaître de simples témoignages d'actions de grâce, si le *tau* préfixe de تشمع et de تبركا, dans les cas précités, est la préformante du futur ou de l'optatif. Il y a donc lieu, pour envisager la question sous tous ses points de vue, de rechercher si cette servile ne peut pas remplir un autre rôle.

Dans la traduction de l'inscription trilingue de Malte, qui nous a déjà fourni un puissant élément de controverse, j'ai laissé une lacune sur laquelle j'ai promis de revenir ; elle correspond à la disparition d'une lettre ou de deux dans l'inscription même, où l'on trouve : ... بفيا ... لا ... مملة تشم ... MM. Levy et Ewald joignent à مملة le *tau* qui suit immédiatement, et ils forment ainsi le groupe مملهت, *La Saline.* M. Lévy

lit en suite : شم ملا بفيا, c'est-à-dire : *(En outre la compagnie des Salineurs) a placé son vœu dans sa bouche;* M. Ewald (...بوت) شمر افم, *se soumettant au décret (des pères suffètes...)* M. Ewald donne ces termes comme représentant *Katà prostagma* du texte grec, c'est-à-dire qu'il regarde ces derniers mots comme se rapportant aux suffètes et signifiant *selon l'ordre (des suffètes);* mais, c'est à la divinité qu'il faut les attribuer; ils repondent aux termes si fréquents dans les inscriptions latines *ex jussu,* ou *ob jussum,* scil. dei aut. deæ. D'ailleurs ابوت est évidemment erroné; il faut incontestablement lire ... بشت pour بشنت, *en l'année,* et reporter l'*aleph* à la fin du mot précédent. Quant à l'interprétation de M. Lévy, elle ne se trouve indiquée ni dans le texte latin, ni dans le texte grec; au contraire, *katà prostagma*, expression capitale, n'a point d'équivalent dans la partie phénicienne, qui est cependant la plus développée. Ces termes me paraissent sans aucun doute rendus par بفيا, savoir *ob jussum* ou *ob jussum ejus*, si l'on regarde l'*aleph* final comme le suffixe pronominal de la 3e pers. sing. masc. Dans ce cas, le *beth* préfixe a, de même que le *caph,* le sens *secundùm,* comme dans l'hébreu بدبر *secundùm mandatum.* Dès lors, la phrase de M. Lévy perd son appui. Pour lire ملا, le savant orientaliste a pris pour le dernier trait d'un *mem* le reste d'une lettre qui subsiste

au commencement écorné de la seconde ligne. M. Ewald, y a vu le vestige d'un *resch,* et il l'a joint aux deux lettres شه qui finissent la première ligne pour en faire شمر, *se soumettant à, observant* (le décret). Ni l'une ni l'autre leçon menant aux explications précitées, ne peut, selon moi, se maintenir. A mon avis, le vestige de lettre dont il vient d'être question peut aussi être un segment de la boucle gauche ou supérieure d'un *koph.* Ainsi l'on trouve قلا. D'un autre côté, à la fin de la première ligne, le *tau* qui suit مملة en est séparé par un intervalle notable, tandis qu'il est rapproché des lettres شه qui viennent immédiatement après lui. Il semble donc naturel de lier cette consonne au dernier groupe plutôt qu'au précédent. Il en résulte تشه. Enfin, comme le côté droit, le côté gauche de la pierre est brisé; le bord, dirigé un peu en retraite de gauche à droite et de haut en bas, est très près de la dernière lettre ou *mem* de la première ligne phénicienne. Or, si l'on admet, au commencement de l'autre ligne, la leçon قلا, on se trouve porté à conjecturer que le groupe qui précède, c'est à savoir celui qui termine la première ligne, est تشمع; il n'y a qu'à ajouter une lettre, le cercle formant l'*aïn.* A la vérité, le *mem* dont il vient d'être parlé se trouve directement au-dessous des lettres qui commencent chacune des deux lignes dont se compose l'inscription latine superposée; on pourrait prétendre que, pour la symétrie, dont il faut si souvent tenir compte, on s'est abstenu de faire déborder la ligne phé-

nicienne. Mais la considération de la symétrie est précisément une des raisons qui appellent l'addition d'une lettre, En effet, au côté opposé, la première ligne latine et les deux lignes grecques tracées au-dessous d'elle, se terminent exactement sur la même verticale ; mais le commencement des deux lignes phéniciennes, écrites encore plus bas, est d'une lettre en dehors ; je crois donc fermement qu'il y a eu, en effet, des vues de symétrie dans l'arrangement de l'ensemble des inscriptions, et que ces vues ont nécessité la saillie d'une lettre à l'extrémité gauche aussi bien qu'à l'extrémité droite des lignes phéniciennes, comparativement aux lignes latines et grecques auxquelles elles servent, en quelque sorte, de base. Dès lors, matériellement parlant, on peut lire, en effet, تشمع قلا . Mais, pour le sens, si l'on traduit *puisses-tu exaucer sa prière!* comment encadrer ces expressions dans le contexte? Impossible. Il faut donc renoncer à la restitution, et je n'en trouve aucune pour y suppléer, ou il faut chercher si le *tau* préfixe n'aurait pas une autre valeur. Or, en hébreu ou en araméen, il caractérisait une conjugaison, celle que les grammairiens ont nommée *thiphel;* les exemples en sont très peu nombreux dans la Bible ; mais telle forme a pu être rare dans une langue et développée dans une autre, comme le *shaphel,* dont on ne connaît qu'un cas en hébreu et qui était plus usité en araméen, particulièrement en syriaque. Cette conjugaison est considérée comme factitive, causative, de même que le *hiphil,* et, par conséquent, le *piel;* mais cette fonction est susceptible de nuances diverses. Quoiqu'il en soit, voici comment,

à ce point de vue, on pourrait, ce me semble, traduire en entier l'inscription trilingue de Malte : « *Domino* » *Esmuni Merre ara œnea pendens libras centum* C *quam* » *consecravi Cleon sodalis societatis quæ ad salinam. Alta* » *voce edixi imprecationem, ex jussu, in anno suffetum* » *Hamilcati et Abdesmunis, filii Hamelec* ».

On ne manquera sans doute pas de faire observer qu'ici, évidemment, il ne s'agit pas d'un monument funéraire, et que, néanmoins, on trouve les formules اش ندرا et, selon la restitution hypothétique dont j'ai parlé, تشمع قلا. Mais jamais il n'est entré dans ma pensée que ces expressions ne pussent s'appliquer qu'à des monuments sépulcraux. Mon idée mère est que la grande prépondérance numérale des inscriptions africaines qui les contiennent, ne permet pas de leur attribuer un but exclusivement votif ou d'actions de grâce, mais qu'elles sont funéraires. Partant de là, j'ai dû rechercher si la teneur des textes ne s'oppose pas, si elle s'accommode à cette déduction, et il m'a semblé que les formules identiques ou analogues qui la caractérisent, font allusion aux paroles qui ont dû être prononcées pour attacher aux monuments la consécration religieuse et l'inviolabilité. Mais les tombeaux n'étaient pas seuls placés sous cette protection ; elle constituait le privilége de tous les lieux, de tous les monuments sacrés ; dès lors, pour ceux-ci aussi, l'on devait prononcer des paroles consécratoires, et ce devaient être pareillement des imprécations. On en constate précisément la preuve dans la partie grecque de l'inscription trilingue de Malte, sous ces termes : *Cléon a posé cet autel* ANA-

THÈME. *Anathème,* en grec, signifie au propre *un objet posé à part, élevé,* plus particulièrement *un objet offert aux dieux;* le verbe *anathématidzô,* auquel il se rattache immédiatement, veut dire *dédier, consacrer* et *maudire, dévouer aux furies, aux dieux infernaux;* pourquoi, sinon parce que la consécration impliquait l'imprécation? Il ne serait donc pas surprenant de voir cette idée essentielle rendue dans le texte phénicien.

A l'aide de cette solution, mon système d'interprétation subsisterait, et les textes continueraient d'être en accord avec toutes les autres données qui relient d'une manière frappante l'ensemble de ces monuments. Je laisse aux lecteurs attentifs et initiés déjà à la question, le soin de vérifier cette assertion par les applications de détail qui m'obligeraient à des répétitions fastidieuses et m'entraîneraient trop loin. Mais malheureusement, elle ne repose, cette solution, que sur une restitution conjecturale ; je ne me dissimule donc pas ce qu'elle a de précaire. Pour sortir définitivement de la difficulté, il faudrait, entre autres conditions, des monuments dans les formules desquels l'affixe de قل et de برك pût se rapporter à une femme; je n'en connais point. Mais il pourra, d'un moment à l'autre, en apparaître si le zèle dans la recherche et la publication d'inscriptions analogues se soutient et se propage. Pour mon compte, je désire que l'on en soit convaincu, je n'ai point de parti pris par obstination. Si je combats l'opinion commune à toutes les autres personnes qui se sont occupées de ce problème, c'est que je ne me trouve pas suffisamment éclairé, et que des considérations d'un autre ordre que

celles des textes, mais non moins importantes, considérations dont je n'ai vu nulle part tenir compte, me paraissent en désaccord avec les résultats de cette opinion.

Pour achever d'appuyer cette observation, je m'arrêterai encore un moment sur un exemplaire très curieux de la collection Davis. C'est une pierre presque intacte, beaucoup plus haute que large, terminée en pointe par le haut. Dans l'espace circonscrit par les bords de ce sommet aigu, se dresse verticalement une tige à double nodosité, appuyée inférieurement sur une base carrée, accostée d'un triangle. Au-dessous, au milieu d'un large champ, est gravé un *tau* de grande dimension. M. Vaux dit à ce sujet : « Il est remarquable que cette pierre, » qui est à peu près parfaite, contienne seulement cette » lettre, et il est manifeste, d'après son état de conserva- » tion, qu'elle n'en a certainement contenu jamais aucune » autre ». La tige noueuse fait partie, ou doit s'en souvenir, des symboles propres à la série de monuments dont nous nous occupons, et j'ai déjà fait observer que la communauté des symboles rend ces monuments solidaires. Celui-ci doit donc avoir la même destination que les autres. Or y trouve-t-on les indices d'une intention votive ou d'un charistère? M. Vaux se demande si le *tau* n'est pas l'initiale du nom de la déesse Thanit. Dans l'épigraphie latine, les noms de divinités sont, en effet, quelquefois exprimés par la seule initiale. Mais elle est ordinairement associée à d'autres sigles ou à des mots qui en déterminent le sens. Dans tous les cas, elle représente toujours et nécessairement un datif. Pour qu'il y eut analogie sur notre monument, il faudrait donc, non un

*tau* seulement, mais un *lamed* et un *tau*. Le *tau* avait la valeur de *signe* en général; dans *Ezéchiel*, IX, 4 et 6, c'est un signe protecteur. Quoi de plus naturel, dans les idées antiques et surtout dans les idées sémitiques, que de marquer de ce sceau un tombeau? C'est l'équivalent de la main droite levée, dont le rôle était si connu que, ainsi que je l'ai fait remarquer il y a longtemps, après Gesenius, le nom de la main, يد était synonyme de *monument*, en particulier de *sépulcre*, Cfr. II, *Samuël*, XVIII, 18; *Isaïe*, LVI, 5. En vertu de cette vraisemblable équivalence, on doit croire que le monument dont il s'agit était le tombeau d'une personne morte sans enfants, de même que celui qui portait l'épitaphe recueillie à Oum-el-Awâmîd. D'ordinaire, en effet, la mémoire posthume, à laquelle les Sémites attachaient une si grande importance, se transmettait par la filiation, et c'était pour cela que ces peuples tenaient tant aussi à avoir des enfants, surtout des enfants mâles qu'on appelait expressément *mémoriaux*, d'autres fois *récompense* (Cfr. *Psaume* CXXVII, 3), en employant le même terme que celui de la première inscription d'Oum-el-Awâmîd. A ces enfants, était réservé le soin d'élever, de consacrer des tombes à leurs pères, et de transmettre le souvenir de ceux-ci par l'inscription de la filiation. Aussi, si l'on doit regarder comme funéraires les monuments dont l'ensemble constitue le sujet principal de ce Mémoire, les consécrateurs indiqués par les textes doivent, pour la plupart, être les fils des défunts. Lorsque soi-même on se faisait construire un tombeau, c'est qu'on n'avait point de fils pour conserver la mémoire de son nom, comme il est dit d'Absalon au verset précité de Samuël; et, dans le

passage d'Isaïe mentionné en même temps, c'est à des eunuques que Dieu promet *une main* (un tombeau) et un nom meilleur que des fils et des filles, un nom impérissable.

J'ajouterai en finissant que le *tau* solitaire du monument du muséum de Londres a une assez grande ressemblance de forme avec l'*ascia*. Fournirait-il la véritable explication de ce signe funéraire qui a excité la verve de tant de commentateurs, *quorum pars parva fui?* Quoiqu'il en soit, ce monument me paraît apporter un nouveau poids aux motifs de ma dissidence.

Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, la divergence, si profonde qu'elle soit, n'infirme point la certitude des notions fondamentales que l'on a maintenant acquises dans l'étude de la langue phénicienne. Les progrès que cette étude a faits et la force de démonstration qu'elle a revêtue pour ceux qui s'y livrent sérieusement, reçoivent une de leurs preuves les plus positives dans les rectifications que, dans le cours de ce mémoire, j'ai apportées à plusieurs de mes opinions antérieures, déterminé que j'ai été par l'accord de faits nouveaux avec des interprétations différentes des miennes. Dans la critique qui fait la base du présent travail, les contradictions ne portent point, en général, sur la valeur des figures alphabétiques, ni sur le groupement de ces figures en mots; elles ne roulent que sur le sens de quelques-uns de ces mots, et résultent de ce que tous les éléments de la langue n'ont point encore été fournis par les monuments. Cependant des découvertes nouvelles, telles que celles qui m'ont forcé à reprendre ici en sous-œuvre ma première analyse, apportent successivement quelques-uns

de ces éléments. Encore quelques coups de pioche, peut-être, et la lumière ne tardera pas à éclater, à ma profonde satisfaction, de quelque côté qu'elle brille, autant qu'à celle de mes savants antagonistes; car, d'une part comme de l'autre, nous ne poursuivons que la vérité, et, pour moi, c'est un motif de vif regret que de rester opposé à des maîtres si distingués.

Cependant, il faut encore entrer en lice, puisque, par imprudence peut-être, je m'y suis engagé (voyez page 296, note 1).

Paris, 10 décembre 1865.

---

# APPENDICE

## SUR LE SENS DU MOT بيت

DANS

## QUATRE INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES.

---

La précieuse épitaphe d'Esmunazar est l'un des monuments que j'ai cités, il n'y a qu'un instant, comme ayant fourni de nouveaux contingents aux éléments de la langue phénicienne. Elle contient, entre autres, onze fois بيت, qui jusque là ne s'était point présenté. Par une de ces coïncidences qui ne sont pas rares en archéologie, on découvrait à peu près en même temps, à Malte, une inscription qui le produisait trois fois. M. le duc de Luynes a fait connaître les deux textes en 1856 dans son important Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Esmunazar. Depuis, on a rencontré le même terme dans deux autres inscriptions provenant, l'une de Sidon (1), l'autre d'Oum-el-Awâmîd. C'est à l'occasion de celle-ci, à la page 295, que j'ai promis de revenir sur le sens attribué par moi à ce mot, savoir : *entrée, accès, porte,* différemment de la signification adoptée par tous

(1) *Mém. sur une nouv. inscr. phénicienne,* par M. de Vogüé, Paris, 1860 (Extr. du T. VI, 1re sér., 1re part. des Mém. présentés par des savants étrangers à l'Acad. des Inscript. et Belles-lettres). — Lévy, *Phon. Studien,* dritt. Heft. — Ewald, *loc. laud.,* p. 46.

les autres auteurs qui se sont occupés de ces monuments, c'est-à-dire l'équivalence de la particule ordinairement accusative אֶת en hébreu, يت en chaldéen. Je vais essayer de justifier ma persistante dissidence, car, si je m'empresse d'avouer des erreurs qui me sont démontrées, je reste ferme sur la brèche pour défendre celles de mes opinions dont l'exactitude est contestée sans preuves, à mon avis, suffisantes.

Or, j'ai déjà longuement développé les motifs de mon désaccord, à l'occasion de l'épitaphe d'Esmunazar et de l'inscription de Malte, dans la *Revue archéologique,* cahier de novembre 1856, pages 464-469. Je ne puis reproduire ici cette argumentation très détaillée, car elle est étroitement liée à l'explication de toute l'inscription, en sorte qu'il faudrait reprendre cette explication entière, c'est-à-dire répéter l'article auquel je viens de faire allusion; ce serait évidemment abusif. Je me bornerai à faire de nouveau observer que אֶת, écrit comme en hébreu et ayant le même sens qu'en hébreu, coëxiste quatre fois dans l'inscription d'Esmunazar, et que l'emploi de deux formes différentes dans le même texte n'est pas admissible.

Dans l'épitaphe d'Esmunazar et dans l'inscription de Malte, يت ne se présente que dans des circonstances spéciales, restreintes, exclusives, identiques ou analogues; en d'autres termes, ayant toujours rapport à des conditions de construction, de localité. La même particularité, selon moi caractérisque, se retrouve dans les deux dernières découvertes, surtout dans celle d'Oum-el-Awâmîd, puisqu'il s'y agit, comme dans plusieurs des passages de

l'épitaphe d'Esmunazar, de la porte d'un sépulcre; le texte porte : ايت هشعر ز وهدلهت . . . . . بنتي, — *portæ istius et valvas ejus. . . . . construxi.* Le mot ne se présente qu'en cet endroit dans une inscription qui a huit lignes de vingt-une à vingt-deux lettres chacune, excepté la dernière qui a neuf lettres. J'ai rattaché ce terme phénicien ايت à l'hébreu ايتون, *introitus*, de اتى, *venit, ivit, transiit,* au hiph, *attulit,* chald., *adduxit.* Il se trouve précisément dans la Bible joint à شعر, *porte,* dans ce passage d'*Ézéchiel,* XL, 15 : هشعر هايتون, que l'on rend par *la porte d'entrée* ou *d'accès;* mais on ne connaît pas, je crois, l'acception précise du mot. Ce qui me paraît certain, c'est qu'elle est essentiellement liée à l'idée de porte; c'est un synonyme de سب وا, comme le verbe ب وا l'est de اتى; aussi ne tiens-je pas expressément à la traduction *vestibule* que j'ai précédemment employée; je ne la considère que comme approximative. On lit, *Prov.* VIII, 3 : سب وا فتحيم, *in aditu portarum,* locution analogue à notre ايت هشعر.

Mais c'est surtout, si je ne m'abuse, dans l'inscription de Sidon que la vérité éclate. Avec la fausse interprétation du mot ايت, qui s'y montre une fois, il a été impossible aux savants qui se sont occupés de ce texte de s'accorder sur une lecture exacte de la fin de la quatrième ligne et du commencement de la cinquième, ni

sur celle d'un mot important de la troisième ligne, كبن, qui n'a été bien interprété (= كون) que par M. Lévy. L'épitaphe entière est ainsi conçue :

بيرح...ه... بشت ١١ لملك
ي ملك بدعشترت ملك
صدنم كبن بدعشترت
ملك صدنم ايت شرن ار (ص
هيم لربتي) لعشترت

*In mense..... in anno* II *regni*
*mei Melek Bodastoret, regis*
*Sidoniorum, fundavit Bodastoret*
*rex Sidoniorum portam planitiei regione*
*maris in honorem dominæ meæ Astoret.*

Dans l'incription d'Esmunazar, on trouve ارص يم sans l'article; je l'ai ici ajouté à cause de l'espace que laisse entrevoir la brisure de la pierre.

La restitution que je propose me paraît la plus naturelle. On en a été détourné par la pensée que ايت n'est pas un substantif, que c'est la particule indiquant le régime verbal. Dès lors, M. Lévy fait ce régime de شدن qu'il lit au lieu de شرن (ce qui serait très acceptable s'il n'en résultait la singulière locution *notre champ, notre plaine*), et il dit : « *Bodastarth.....a dis-*

» *posé notre plaine du côté de la mer.....* » Toutefois, comme il n'y aurait là rien d'assez remarquable pour en faire le sujet d'un éloge ou même d'une simple annonce officielle, il est obligé de chercher un complément et il restitue à la suite لبت, *pour un temple... (à Astarté).* Mais il laisse une lacune impossible à remplir; bien impossible, car certes, sans cela, la rare sagacité de ce savant auteur n'y aurait point failli. M. Ewald me paraît avoir encore moins réussi, s'il m'est permis d'émettre ainsi mon avis sur l'œuvre d'un maître dont j'aime à proclamer avec tant d'autres la supériorité. La principale source de son erreur, outre l'opinion sur le sens de ايت, est dans la lecture و بن, *et fils de...* à la troisième ligne, au lieu du verbe كبن pour كون. L'hébreu fournit plusieurs exemples d'une pareille permutation entre *beth* et *vau,* ainsi : حبل, ا و ه = ا به = شوع = شبع, حول, etc. Voici comment l'illustre auteur a rendu l'inscription : « *In mense mopol, in anno* « II *regni mei, Melek Bodashtoret, rex Sidonorium et filius* « *Bodashtoretis, regis Sidonorium, vestibulum* (ايت « شدن, *vorplaz*) *pyræi istius extruere feci* (هطنيت) « *illi Astarti* ».

Aux lecteurs compétents à décider, en définitive.

Dans ma manière de voir, l'épitaphe d'Esmunazar, à la ligne 16, mentionne une porte d'Astarté ; mais il n'est point dit que la construction en soit due, comme celle des autres monuments, à ce prince et à sa mère ;

il ne paraît être question que de l'aplanissement, de la réparation de la route tracée à la suite de cette porte. D'après cette donnée, si l'on adopte mon opinion sur le point en litige, le roi de Sidon Bodastoret aurait vécu avant Esmunazar, non celui pour qui l'épitaphe a été gravée, mais son aïeul, et, l'occasion s'en présentant, j'ajouterai cette remarque qui n'a pas, je crois, été faite, que le roi Tabnit, père d'Esmunazar II, paraît avoir épousé sa sœur, puisque, comme lui, Amastoret est dite fille de Melek Esmunazar, roi des Sidoniens. Voilà, ce me semble, des déductions historiques qui ne laissent pas, quoiqu'en pensent et en disent quelques sceptiques, d'attacher de l'importance et de l'intérêt aux études sur la langue phénicienne.

Paris, 20 décembre 1865.

A. JUDAS.

## NOTICE SUR L'AQUEDUC DE BOUGIE

---

Permettez-moi d'ajouter une petite note à la Notice sur l'aqueduc de Bougie, insérée par M. le lieutenant Mélix, dans le *Recueil de la Société Archéologique* de la province de Constantine de 1865.

En 1863, j'ai eu occasion d'examiner de près la portion de cet aqueduc qui est voisine de Bougie, et dont la construction a donné des doutes sur l'origine de l'aqueduc à M. le colonel Carette (voir son ouvrage sur la Kabilie).

Les doutes de M. Carette sont justifiés par l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé de voir les ruines d'El-Hanaïa حَنِيَّة pl. حَانَايَا *(arcus,* les arceaux), et ils peuvent s'expliquer par l'hypothèse de la reconstruction de la conduite romaine par les Hammadites. Je compte établir plus tard la vérité de cette hypothèse.

La maçonnerie de la conduite d'eau dans le voisinage

de Bougie est formée de petits matériaux reliés entre eux par un mortier d'excellente qualité. Les parois intérieures sont recouvertes d'un bon ciment.

Ce qui m'a frappé le plus dans cette conduite d'eau, c'est la forme de sa section, qui est précisément celle des égoûts modernes de Paris.

Plusieurs coupes m'ont donné à peu près la même section. C'est celle qui est figurée sur le croquis ci-joint. Des lignes très-régulières, formées sur les parois latérales par des dépôts calcaires, marquaient les niveaux ordinaires de l'eau de la conduite.

La pente était de $0^{m}25$ pour $175^{m}00$, et les regards étaient espacés de $48^{m}70$, d'axe en axe.

La section déterminée par les lignes de dépôts calcaires et la pente permettent de calculer quel était le débit ordinaire de la conduite, et on arrive au chiffre de 3,600 litres par minute.

D'après M. Mélix, la seule source d'Aïn-Seur débite 56,161 litres par minute. Une faible partie des eaux de Toudja était donc amenée à Bougie. Le débit maximum de la conduite était de 7,300 litres à la minute.

La connaissance du débit ordinaire de la conduite d'eau permet de se faire une idée du chiffre que pouvait atteindre la population de l'ancienne Bougie.

Il faut, pour cela, faire une hypothèse, supposer, par exemple, que la quantité d'eau distribuée dans la ville pour tous ses besoins s'élevait, comme à Montpellier, à 60 litres par habitant et par 24 heures.

On arrive ainsi à une population de 86,000 habitants.

Quelques auteurs prétendent que la capitale des Hammadites a compté 100,000 habitants.

Le calcul ci-dessus, quelque incertain qu'il soit, fait voir cependant que ce chiffre n'est peut-être pas fort exagéré.

Au-dessous du point ou débouchait la conduite d'eau, c'est-à-dire sur le plateau compris entre la mosquée de Sidi Mohammed Amokrane, la porte du grand ravin et la mosquée de Sidi Touati, des fouilles ont mis à découvert une série de grands bassins étagés les uns au-dessus des autres, et dont le dernier était encore bien au-dessus des citernes romaines du camp supérieur. Ces bassins avaient les formes et les dimensions suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er bassin, rectangulaire | Longueur..... | 14m | » |
| | Largeur..... | 12 | » |
| | Profondeur..... | 2 | » |
| 2e bassin, circulaire | Diamètre..... | 4 | 50 |
| | Longueur..... | 2 | » |
| 3e bassin, rectangulaire | Longueur..... | 39 | » |
| | Largeur..... | 4 | 50 |
| | Profondeur..... | 2 | » |
| 4e bassin, rectangulaire | Longueur..... | 29 | » |
| | Largeur..... | 20 | » |
| | Profondeur..... | 2 | » |
| 5e bassin, rectangulaire | Longueur..... | 28 | » |
| | Largeur..... | 24 | » |
| | Profondeur..... | 2 | » |

Au milieu du 4e bassin, se trouvait une voûte en arc de cloître, supportée par quatre piliers d'environ 2m de hauteur. L'axe de l'un de ces piliers était occupé par un tuyau en plomb qui se recourbait vers la clé de la

voûte. Dès banquettes régnaient le long de deux faces de ce bassin, trois escaliers en maçonnerie permettaient d'y descendre.

Au centre du 5e bassin, se trouvait un puits profond, dans lequel j'ai trouvé un grand nombre de boulets de canon en pierre de taille.

Je suis, etc.

E. DEWULF,

*Capitaine du Génie, commandant supérieur d'Aïn-Beïda.*

# ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LA

## NATURE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

## DANS LES PAYS MUSULMANS,

TIRÉE

DE LA STORIA DEI MUSULMANI DI SICILIA DE MICHELE AMARI.

---

Les savants d'Europe ont beaucoup discuté sur la nature du droit de propriété dans les pays musulmans. Cependant, ce sujet n'a pas encore été exposé d'une manière exacte et claire, c'est pourquoi je vais essayer de l'esquisser.

Avant tout, je déclare erronnée cette opinion, trop souvent reproduite et qui rendrait toute investigation superflue, d'après laquelle toutes les terres appartiennent en propriété à Dieu et, par suite, au prince pontife (1). Les érudits qui ont trouvé ce paradoxe, ont pris pour des déclarations de droit les phrases poétiques ou théologiques, comme on voudra les nommer, que l'on rencontre si fréquemment dans le Coran ; celle-ci par exemple : Dieu est maître du ciel et de la terre, maître des mondes, et autres semblables.

Les musulmans admettant un créateur, ont dû nécessairement le reconnaître comme le maître de ses œuvres; mais ils ont pensé qu'il a abandonné la terre aux besoins de toutes ses créatures, comme il leur a abandonné l'eau, l'air, le feu et la lumière, sans en faire la propriété particulière de Mahomet, et, encore moins, des pontifes qui devaient lui succéder.

Il est si vrai que jamais le Prophète n'a assumé un si étrange droit, que, suivant une de ses traditions, l'herbe, seul produit du sol dans la plus grande partie de l'Arabie, doit être tenue comme une propriété commune à tous les hommes, de la même façon que l'eau et le feu. Tels étaient considérés aussi certains minéraux faciles à recueillir, comme le sel, l'antimoine, le naphte et l'anthracite.

Si, du droit des nomades, nous passons au droit des populations à habitations fixes, nous trouvons que le Coran et la Sunna reconnaissent, d'une façon qui ne laisse aucun doute, la pleine propriété des terres cultivées, et au même titre que la propriété mobilière. L'un et l'autre mode de propriété sont soumis à une taxe unique : dix pour cent sur les produits du sol et deux et demi sur la quantité des troupeaux, de l'argent ou autres biens mobiliers. Cette imposition, basée, dans le premier cas, sur le rendement des terres, dans le second cas, sur le capital, revient, à peu près, à une imposition unique, ou bien elle est un peu plus légère pour les terres que pour les autres capitaux (II).

Mahomet, imitant ainsi la dîme judaïque, en changea la dénomination, et, par une inspiration sublime, il appela cette taxe *sedekat* (صَدَقَة), c'est-à-dire offrande

d'une âme pure, et *zekat* (زكاة) ou purification. En la payant, le riche se purifie de la faute de laisser le pauvre mourir de faim et de laisser les revenus manquer à l'État. Et, en effet, cette taxe était aussi bien la taxe des pauvres qu'une contribution publique; la loi la partageait en trois parties entre le trésor, les parents du Prophète et les pauvres, orphelins, voyageurs ou autres (III). La propriété foncière existante, respectée par l'Islamisme, se transmettait, comme la propriété mobilière, par vente, donation ou succession.

Quant à la propriété nouvellement constituée, Mahomet ne parle que de celle qui est légitime par excellence; il déclare que tout individu qui rend à la vie une terre morte, c'est-à-dire qui défriche un sol inculte ou qui bâtit dessus, en devient propriétaire absolu ; tellement que ni le prince ni aucun autre ne peut le lui enlever tant qu'il le cultive (IV). Après Mahomet, et suivant les différentes écoles, les limites que le prince pouvait poser au principe du premier occupant furent variables, mais la substance du droit ne fut jamais discutée; même on accorda le terrain qui environnait un puits à celui qui, le premier, l'avait creusé dans un terrain inculte.

Mahomet ne fit aucun règlement général sur les propriétés immobilières enlevées aux vaincus. Le cas était rare de son temps, et puis il ne pouvait trop en parler, puisqu'il se proposait de concilier et d'amalgamer la nation.

Quand les conquêtes en dehors de l'Arabie furent commencées, Omar leur appliqua un exemple du Prophète et l'ordre fixé par le Coran au partage du butin.

Quatre cinquièmes furent partagés entre les combattants, et le cinquième fut consacré à l'utilité publique et à des subsides à diverses classes de personnes. Quelques terres furent partagées de cette manière aux combattants. Mais dans cet âge héroïque, les Arabes se souciaient peu de ce genre de richesses. Courir à cheval en combattant, pillant et criant : Akbar Allah ! tel était leur unique souci. Cette disposition d'esprit, quelquefois l'abnégation et l'ignorance, firent renoncer plusieurs armées à leur part de terrain en faveur de la république. C'est ainsi que, dans les fertiles provinces de Sewad, Omar engloba dans le domaine de l'État toutes les terres de culture de la dynastie royale de Perse et de tous les particuliers morts ou en fuite. Ce nouvel usage prévalut dans la suite, même quand les milices, dont les sentiments poétiques faisaient de plus en plus place aux sentiments positifs, voulurent s'y opposer. Les combattants, outre leur part de butin, étaient payés sur le revenu public; les conquêtes devaient être attribuées à la puissance commune des musulmans, tout aussi bien qu'aux armes de telle ou telle armée ; il parut juste, d'après cela, que les fruits permanents de la victoire fussent le partage de l'État. Le partage des quatre cinquièmes des terres devint de plus en plus rare (v).

Un autre fait conduisit encore à ce résultat. Presque jamais la conquête d'un pays ne se fit l'épée à la main ; les habitants se rendaient à merci ou à conditions. Après certaines victoires, des provinces entières se soumirent de l'une ou de l'autre de ces deux manières; il arriva aussi que les habitants se firent musulmans avant l'occupation. D'après l'esprit du Coran, le prince disposait à

son gré des personnes et des biens des infidèles qui s'étaient rendus à discrétion ; dans le cas de reddition à conditions, ces conditions eurent toujours force de loi, et, dans le cas où l'ennemi se convertissait à l'Islam, ses terres, d'après quelques juristes, restaient en pleine propriété à leurs possesseurs actuels, et, suivant d'autres juristes, le prince avait le droit de choisir entre ce parti et celui de les soumettre à un tribut. A l'exemple d'Omar, les princes firent des règlements ou des stipulations de trois espèces, au sujet de la propriété territoriale des infidèles vaincus. Les domaines du gouvernement vaincu et les terres qui faisaient retour à ces domaines par suite de la mort, de l'esclavage ou de la fuite de leurs possesseurs, devinrent propriété perpétuelle et inaliénable de la république musulmane.

Elles étaient cultivées à l'économie ou données en emphytéose, moyennant une rente annuelle nommée vaguement par les Arabes le kharadj, c'est-à-dire, ce qui sort d'un terrain, ce que l'on en retire. Les autres terres étaient laissées aux possesseurs infidèles, tantôt en pleine propriété et, par suite, avec le droit de les aliéner, hypothéquer et d'en disposer par testament, tantôt en domaine utile qui n'admettait, à ce qu'il paraît, que le seul droit de succession, et, dans les deux cas, à la condition de payer un tribut nommé aussi kharadj. Ce tribut, pour les terres laissées en pleine propriété, était une sorte de taxe foncière et cessait d'être payé quand le possesseur se convertissait, ou par le passage des terres aux mains des musulmans. Sur les domaines utiles, ce tribut était une espèce de cens payable à perpétuité.

La loi reconnaissait donc : la propriété libre des mu-

sulmans par suite de possession antérienre à la conversion, par défrichement ou construction et par partage lors de la conquête; la pleine propriété des infidèles soumise au kharadj éventuel ; la propriété limitée des infidèles soumise au kharadj perpétuel, et enfin l'emphytéose des fonds domaniaux. La propriété territoriale n'avait point d'autre origine. Le prince pouvait distribuer des terres aux combattants, autoriser des défrichements ; mais il ne pouvait, dans aucun cas, concéder des terres gratuitement, parce que ces terres ne lui appartenaient pas en propre, mais étaient le bien de la république ou de l'armée victorieuse.

Tel fut le droit public jusqu'au dixième siècle de l'ère chrétienne. De fait, certains abus étaient déjà nés dans quelques provinces : dans les unes, les propriétés domaniales étaient usurpées par des particuliers ; dans d'autres, au contraire, les gouvernements s'efforçaient de confondre le kharadj éventuel et le kharadj perpétuel, et cherchaient à imposer les terrains tributaires des deux premières classes citées plus haut comme s'ils avaient été domaniaux.

Il est hors de doute que les abus s'accrurent avec le temps, et surtout à partir du XI^me^ siècle, quand la race turque vint à établir sa domination sur la plus grande partie des états musulmans et y constitua de véritables bénéfices militaires. Après douze siècles, la confusion apportée par toutes ces causes à la nature de la propriété est difficile à approfondir, et l'on court le risque de prendre le droit pour l'abus, l'exception pour la règle, et d'appliquer à un pays ce qui n'était vrai que pour un autre ; d'autant plus que le même mot kharadj,

a les différentes significations que nous avons mentionnées et a, en outre, celle du cens des eaux des canaux entretenus par l'état, qui servaient à arroser les terres décimales et celles qui appartenaient en pleine propriété aux musulmans. Pour nous, il nous suffit de connaître les théories admises par Mawerdi, un peu plus d'un siècle après la conquête de la Sicile, et nous aurons complètemeut rempli notre tâche en montrant, par des faits, comment ces théories étaient appliquées, sinon dans la colonie sicilienne, du moins, dans des temps voisins de celui de l'occupation musulmane et dans des pays analogues.

Dans cette investigation, nous trouvons d'abord que, lors de la première organisation de la colonie d'Afrique (698), les Berbères non musulmans et les chrétiens de sang phénicien, pélagique ou germain, furent assujettis au kharadj, et que les Berbères musulmans en furent exemptés.

Ces derniers défendirent cette franchise avec les armes contre des gouverneurs trop amis du fisc (720 à 740). D'un autre côté, nous savons que, dans les premiers temps de la conquête de l'Espagne (720), le gouvernement des califes partagea une partie des terres entre les soldats, en classa une partie au domaine de l'état, et enfin, en laissa une partie aux anciens habitants moyennant tribut. Il n'est pas vraisemblable, il n'est même pas possible qu'il en ait été autrement dans l'Afrique propre, d'où étaient venus les conquérants de l'Espagne, et où la colonie arabe supportait si peu le commandement des califes.

Un fait établit l'existence de la propriété libre en

Afrique : l'émir Ibrahim-ben-Aghlab acheta à la famille des Beni-Talout (801), le terrain nécessaire à l'édification de la citadelle d'Abbasiâ (VI). Il est superflu d'établir l'existence des terrains soumis au kharadj.

Quant aux terrains domaniaux nommés dhiâ, il en est question plusieurs fois dans les annales d'Afrique.

---

# NOTES

I.— Il y a environ cinquante ans, cette opinion fut soutenue par le baron de Hammer, aujourd'hui conseiller aulique de l'empire d'Autriche. De Sacy la réfuta, d'abord dans le *Journal des Savants* de 1818, puis dans le troisième de ses mémoires sur la propriété en Egypte, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* tome VII, pages 55 et 56. Martorana, dans ses *Notizie Storiche dei Saraceni Siciliani,* tome II, pages 12 et 248, aima mieux suivre le conseiller aulique que le docte professeur de Paris. Benedette Costiglia, dans un article du journal *La Ruota* de Palerme, du 30 août 1842, s'appuya sur ce paradoxe qu'il attribua à M. De Sacy. Mais cette théorie a aujourd'hui peu de partisans. Elle est expressément rejetée par M. Worms dans son savant travail :

*Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans.* Je ne puis comprendre comment M. Du Caurroy a reparlé du Dieu propriétaire universel dans le *Journal Asiatique,* IVe série, tome XII, page 13 (1848), sans citer aucune nouvelle autorité.

II.— Pour établir que l'impôt de dix pour cent sur la récolte annuelle des grains, fruits, miel, etc., est égal à celui de deux et demi pour cent sur les bestiaux, argent, marchandises, etc., il faut supposer que ces derniers capitaux rapportent vingt-cinq pour cent. Ce rapport étant souvent moindre, il en résulte que les capitaux mobiliers étaient un peu plus imposés que le capital immobilier de la terre. Il est nécessaire de savoir que le dix pour cent n'était imposé qu'aux terres arrosées par les pluies périodiques ou par des eaux jaillissantes. Les terres irriguées au moyen de machines hydrauliques, dont la culture était plus coûteuse, étaient imposées à cinq pour cent. Au contraire, les terres irriguées au moyen des eaux des canaux entretenus par l'état, payaient vingt pour cent, dont dix pour le cens des eaux.

III.— La zekat était due par les seuls musulmans adultes, saints d'esprit et libres, qui possédaient, en outre, un certain avoir fixé par la loi. Cet impôt a souvent été détourné de sa destination légale; les gouvernements s'en emparaient, puis cherchaient à décharger leur conscience en se livrant à des œuvres pies ou de charité. On peut consulter à ce sujet : Mawerdi, *Ahkâm Soultania,* livre XI, pages 195 et suivantes. Ce docteur chafeïte cite le droit tel que l'entendait son école; il cite aussi les opinions des autres écoles, il rapporte les faits

de son époque et de son pays, c'est-à-dire de la fin du xme siècle et du commencement du xime siècle à Bagdad ; Hedaya, livre I, version anglaise, tome I, pages 1 et suivantes, qui montre les principes suivis au xviiime siècle dans l'Inde, d'après l'école hanéfite ; d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire Ottoman,* tome II, page 403, et tome V, pages 15 et suivantes, qui montre encore le droit hanéfite, observé à la même époque en Turquie ; Khallil-ibn-Ishaq, *Précis de jurisprudence musulmane,* traduit par M. Perron, chap. III, tome 1, pages 328 et suivantes. Cet auteur, de l'école malékite, vivait au xvme siècle. Son précis, très bref et très obscur, fait loi en Afrique ; enfin, Burckhardt, *Voyage en Arabie* (version française), tome II, page 294, qui décrit les usages des Wahabites, ces puritains de l'Islamisme de notre temps.

L'application des statuts sur le zekat, a peu varié avec les écoles et les époques.

IV. — *Mishat el-Masabih,* livre XII, chapitre XI, tome II, pages 43 et suivantes. Telle est la tradition du Prophète. Quelques commentateurs, au dire de Mawerdi, livre XVII, page 330, croient que l'autorisation du prince est nécessaire pour confirmer le droit du premier occupant. Il est clair qu'il ne résulte de là aucun exercice d'un droit suprême de propriété. C'est tout simplement une mesure d'ordre public, nécessaire pour empêcher deux ou plusieurs personnes de se disputer un terrain. C'est pour le même motif qu'il est défendu d'occuper un sol nécessaire au pacage des troupeaux, aux routes, aux marchés, etc.

V.— Selon l'école chafeïte, les terres prises par les

armes devaient être divisées comme le butin, à moins de cession volontaire de la part des combattants. L'école malékite soutient qu'elles sont la propriété perpétuelle de la république. Enfin, Abou Hanifa laisse au prince la liberté, ou de les répartir entre les combattants, ou de les laisser aux infidèles, moyennant le kharadj, ou enfin de les déclarer propriété de la république. Mais, il faut remarquer que les jurisconsultes vécurent quand les conquêtes eurent cessé ; leur opinion servit donc seulement à louer ou à blâmer les faits accomplis.

VI.— Citadelle située à trois milles de Cairouan.

Aïn-Béïda, le 30 septembre 1866.

E. DEWULF,

*Capitaine du Génie, commandant supérieur d'Aïn-Beïda.*

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages. |
|---|---|
| AVANT-PROPOS | V |
| Liste Alphabétique des membres titulaires | XIII |
| Membres honoraires | XV |
| Membres correspondants | XV |
| Membres du bureau | XVII |
| Commission chargée de l'examen des manuscrits. | XVII |
| Sociétés correspondantes | XVII |
| Lettre à M. Féraud, secrétaire de la Société archéologique, sur les Juifs de l'Algérie et de Tuggurt, par M. CAHEN, grand-rabbin | 1 |
| Inscriptions inédites recueillies à Constantine et dans la province, pendant les années 1865-1866, par M. Jules MARCHAND | 17 |
| Sur la détermination et le sens de plusieurs mots de l'ancienne langue Numide, par M. H. TAUXIER, sous-lieutenant au 74e de ligne | 97 |
| Recherches à Thubursicum, Madauri et Tipasa, par M. Chabassière | 108 |
| Inscriptions recueillies à Thubursicum, Madauri et Tipasa, par M. CHABASSIÈRE, traduites par M. MARCHAND | 129 |
| Notes archéologiques sur Theveste et ses environs, par M. Girol, garde général des Forêts | 173 |

Rapport adressé à M. le Préfet sur les recherches exécutées à Lambèse en 1865, par M. Barnéond, Directeur de la maison centrale de Lambèse.. 239

Seconde addition au mémoire sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques, ou mémoire sur diverses inscriptions phéniciennes, carthaginoises et néo-puniques, dont cinq inédites, par le Docteur Judas..... 262

Appendice sur le sens du mot ايت dans quatre inscriptions phéniciennes, par le Docteur Judas. 310

Notice sur l'aqueduc de Bougie, par M. E. Dewulf, capitaine du Génie, commandant supérieur d'Aïn-Beïda..... 316

Étude historique sur la nature de la propriété foncière dans les pays musulmans, tirée de la *Storia dei Musulmani di Sicilia de Michele Amari*, par M. E. Dewulf, capitaine du Génie, commandant supérieur d'Aïn-Beïda..... 320

Planches.

## ERRATA.

Page 15, ligne 3 : ADQUAE, *lisez* ATQUE.
Page 19, ligne 12 : nombres 429 et 451, *lisez* 529 et 551

---

## ERRATA

### DU DERNIER VOLUME (1865).

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Page 1, | ligne 13, | au lieu de | *Maxyer,* | lisez : | *Maxyes.* |
| — 2, | — 31, | — | *Sisphimen,* | — | *Silphium.* |
| — 3, | — 24, | — | *de,* | — | *des.* |
| — 5, | — 2, | — | *Linites,* | — | *Lixites.* |
| — », | — 14, | — | *étymologistes,* | — | *étymologies.* |
| — », | — 24, | — | *de,* | — | *du.* |
| — 6, | — 28, | — | *montes quo,* | — | *montes que.* |
| — 10, | — 8, | — | *l'Egayre,* | — | *l'Egagre.* |
| — 14, | — 9, | — | *Bouniou,* | — | *Bounion.* |
| — 15, | — 4, | — | *Gunius,* | — | *Junius.* |
| — », | — 11, | — | *Bouniou,* | — | *Bounion.* |
| — 16, | — 18, | — | *ou,* | — | *en.* |
| — 17, | — 14, | supprimez : | *il rumine.* | | |
| — 22, | — 2, | au lieu de | *Bassariou,* | lisez : | *Bassarion.* |

---

PL. I.

A
B
Theatre
Haus
C
132
157
9 m

PL. III

Ras-el-M'zara
Voie de Thubursicum
Voie de Thubursicum
Dolmen
Ferme
Voie de Thagaste
Ferme
Bled Tifech
Ouzlad Menasar
Courbis
Dolmen
Coudiat Khalifa
Poste
Citadelle
VILLE DE TIPASA
Grande ferme
Bir-Merzoug
a joindre au Rapport de M. Chabassière.
Lith. Ed. Fournier (Toulouse)

PL. IV.

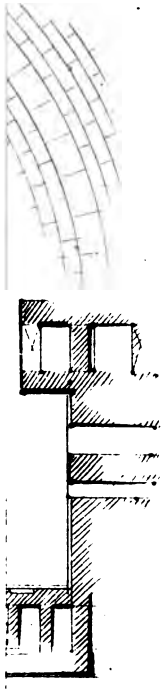

Dess.no el Gra

Lith. C. de Franceschi.

PL. V

ig. 1.

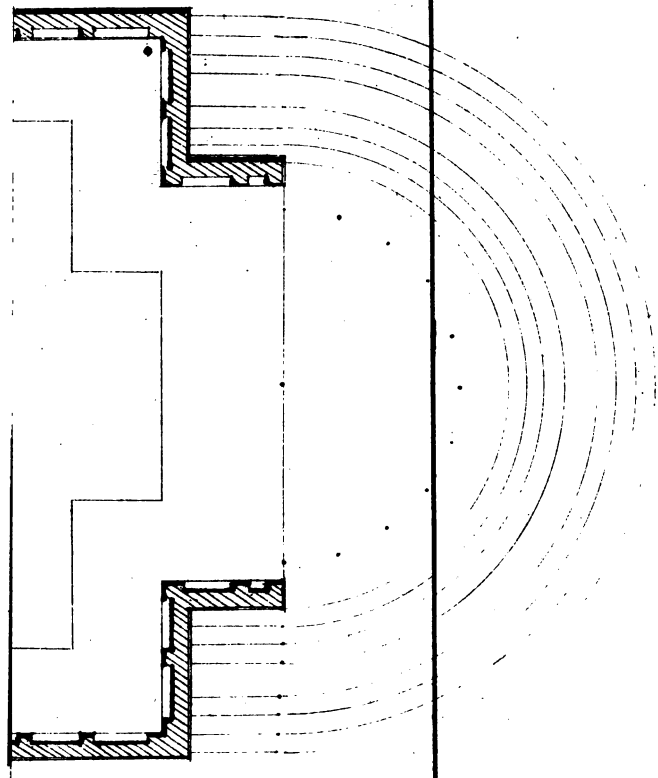

Dess.e et Gr.e pa

Lith. C. de Francesch.

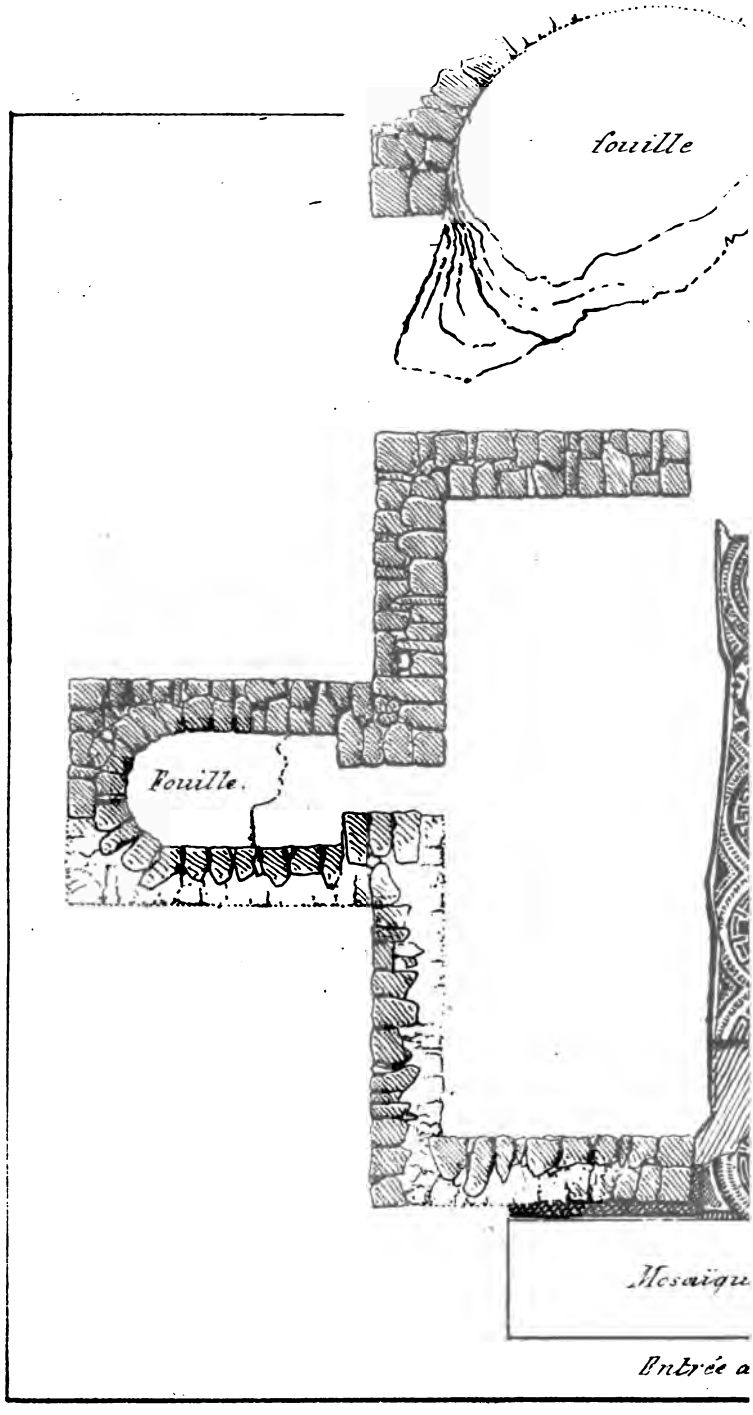


Dess. et grav. par Chabassière

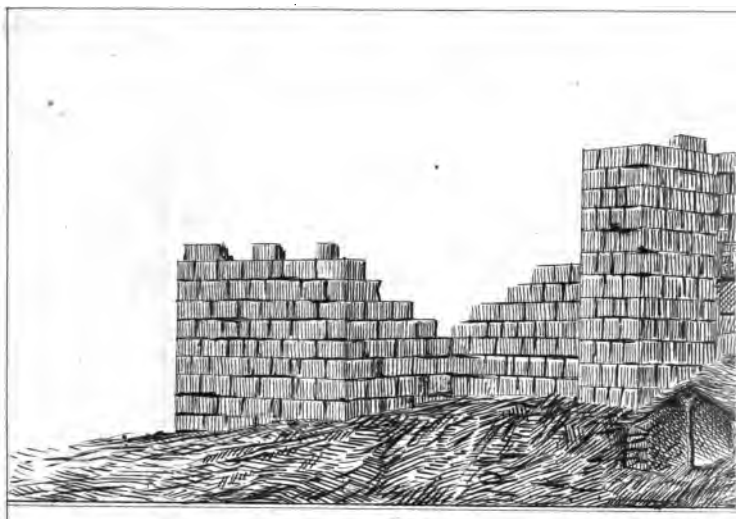

*Etat actuel du Bor*

*Fragments d'architecture.*

Fig. 3.

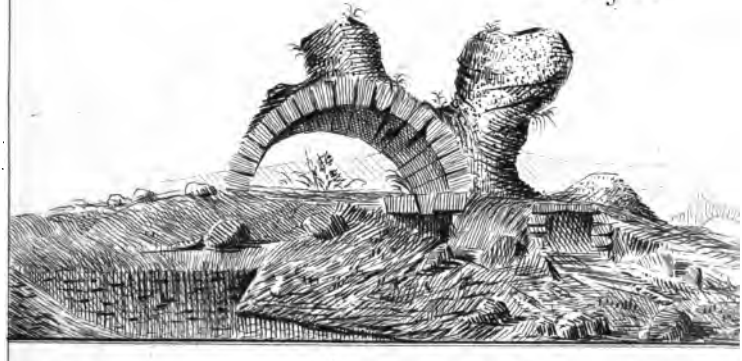

*Arçeaux en béton, autour des*

*Dessiné et gravé par Chalassière*

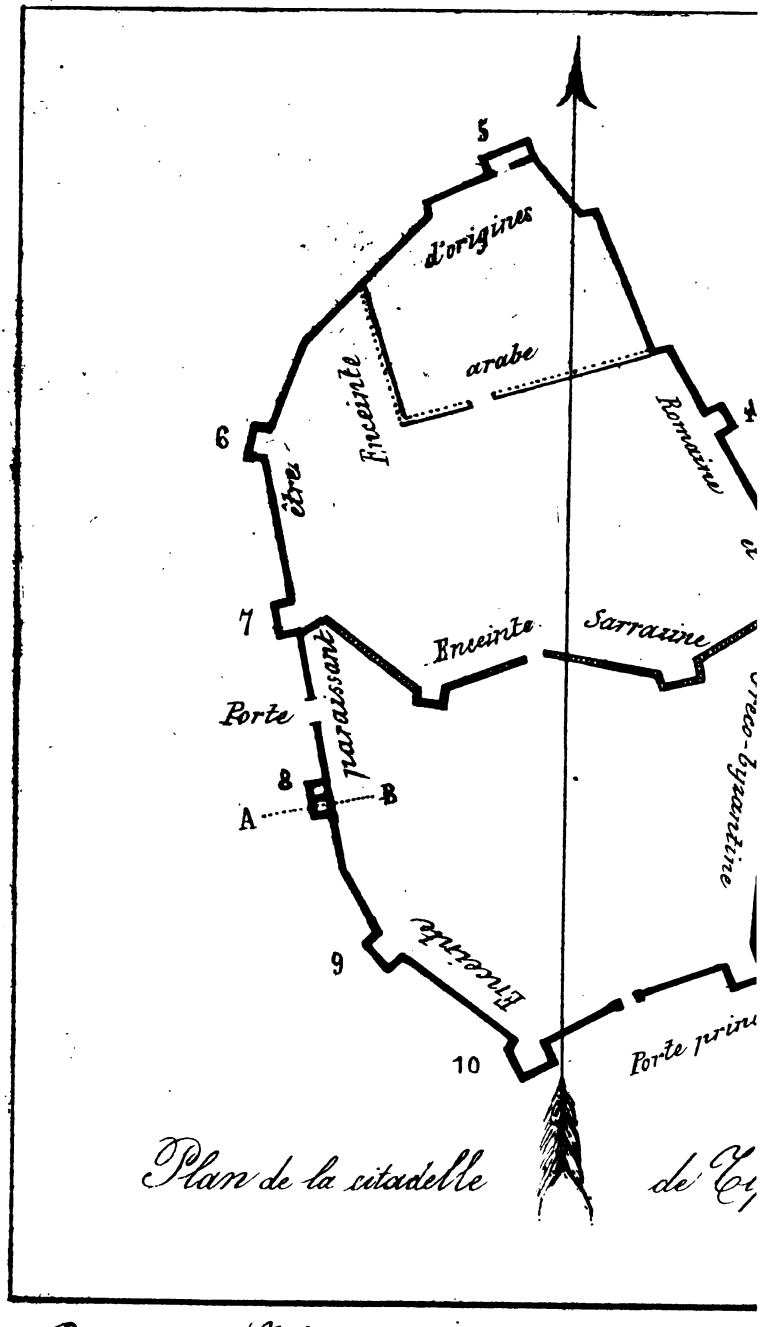


Dess. et grav. par Chabassière.

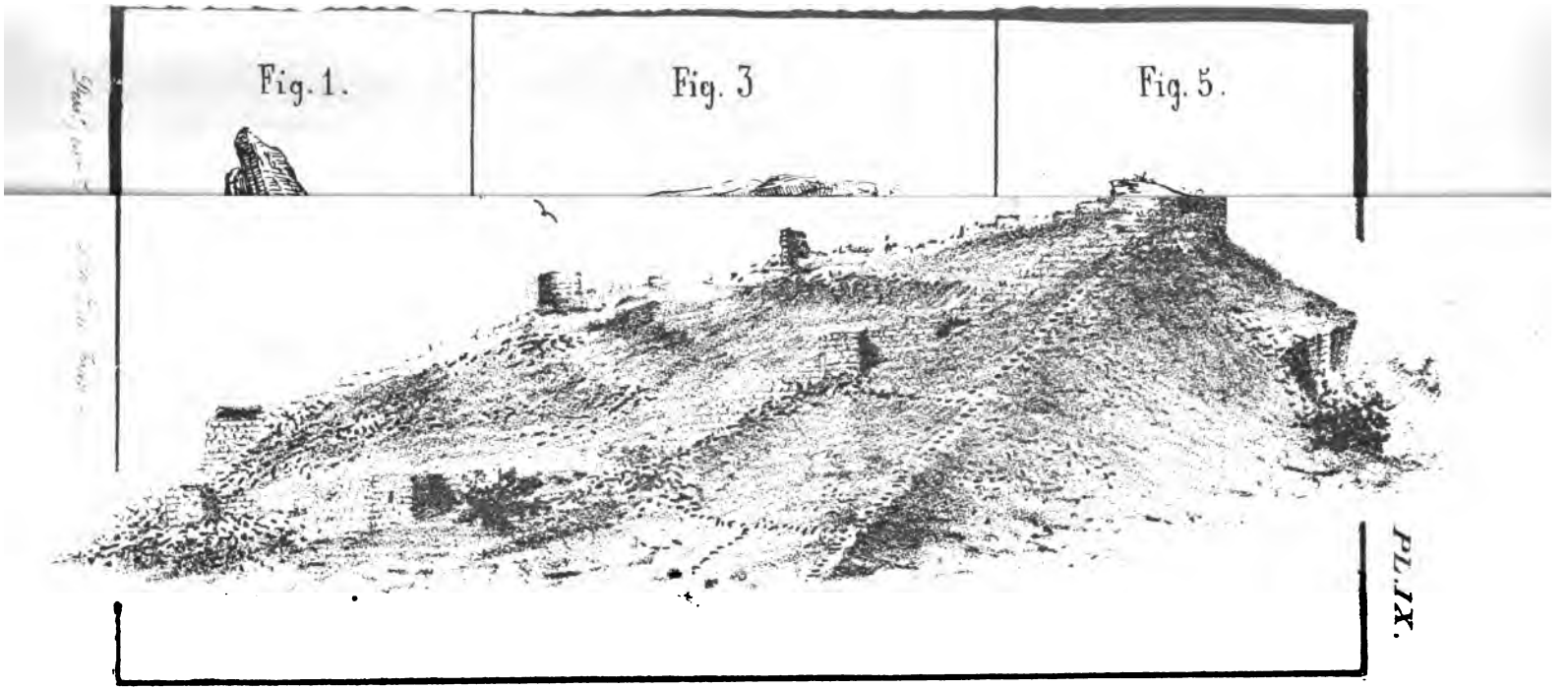


PL. IX.

*Etat actuel de la citadelle de Espasa (1re Epoque)*

fig. 4.

El-Guennara (Vu du Sud)

fig. 5.

Bastion N.° 1.

Lith. C. de Franceschi.

PL. XI.

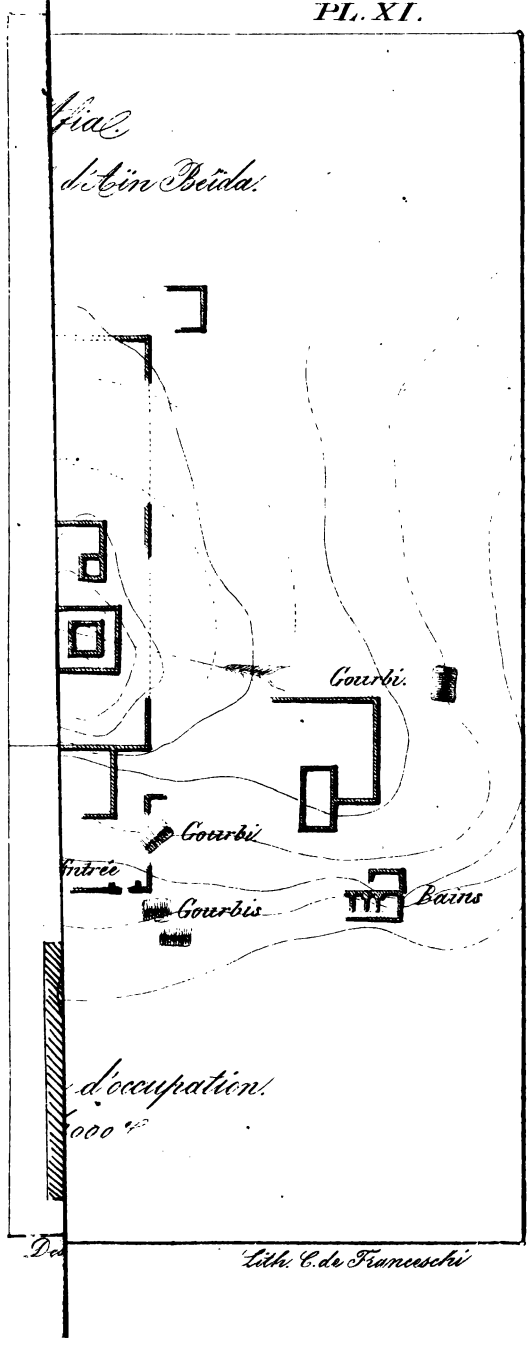
Gourbi.
Gourbi
Entrée
Gourbis
Bains
d'occupation.
Lith. C. de Franceschi

PL. XII.

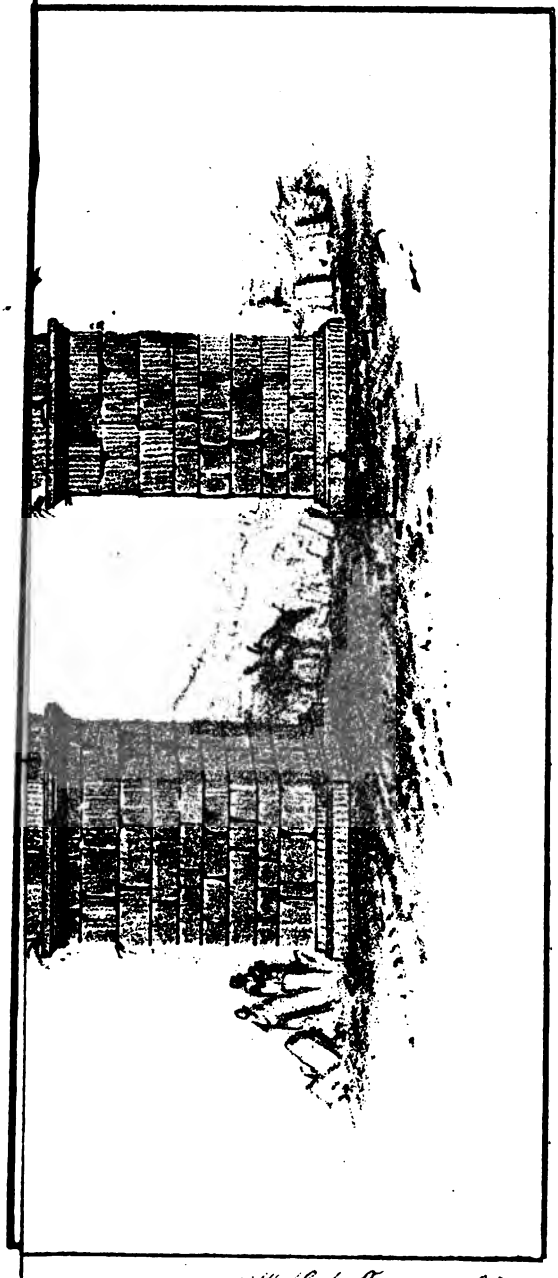

Arc de Triomphe (2e Époque)

Lith. C. de Franceschi.

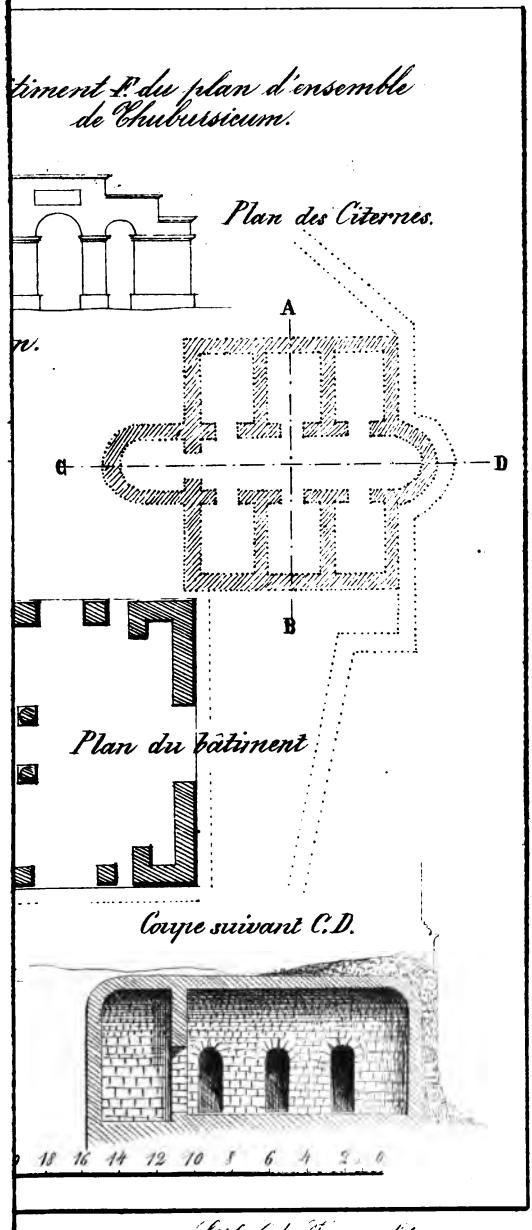


Lith. C. de Franceschi.

fig. 1.

*Entrée de caveau Byzantin.*

Fig 4

fig 5.

fig. 6

*Coupe d'un caveau*
*(fouillé et trouvé vide)*

*Dessiné par Chabassière*

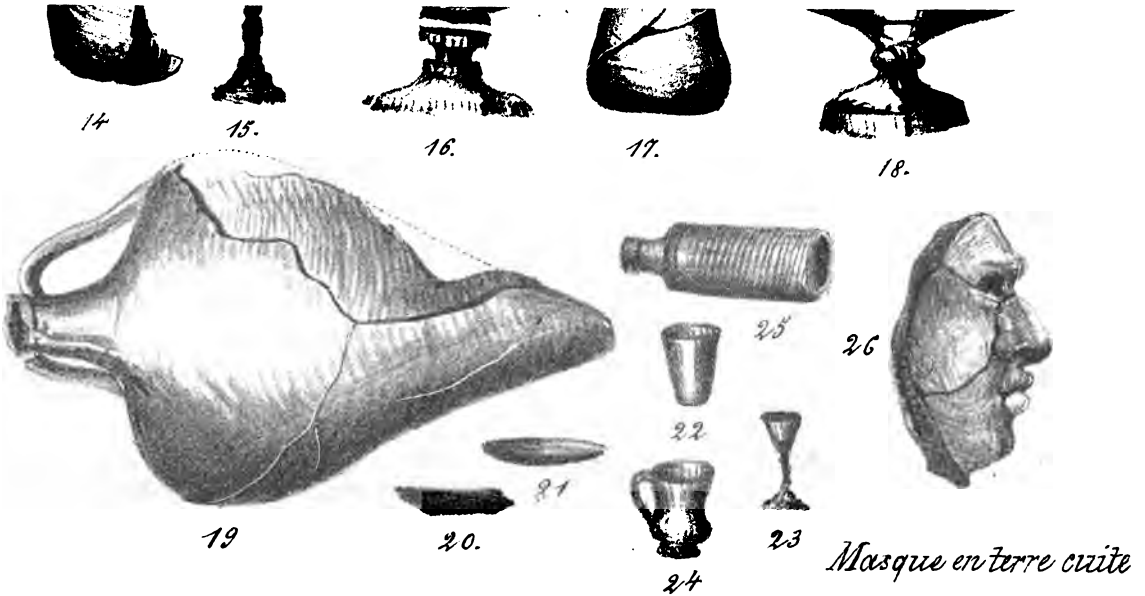


Masque en terre cuite

Des. par Chabassière.

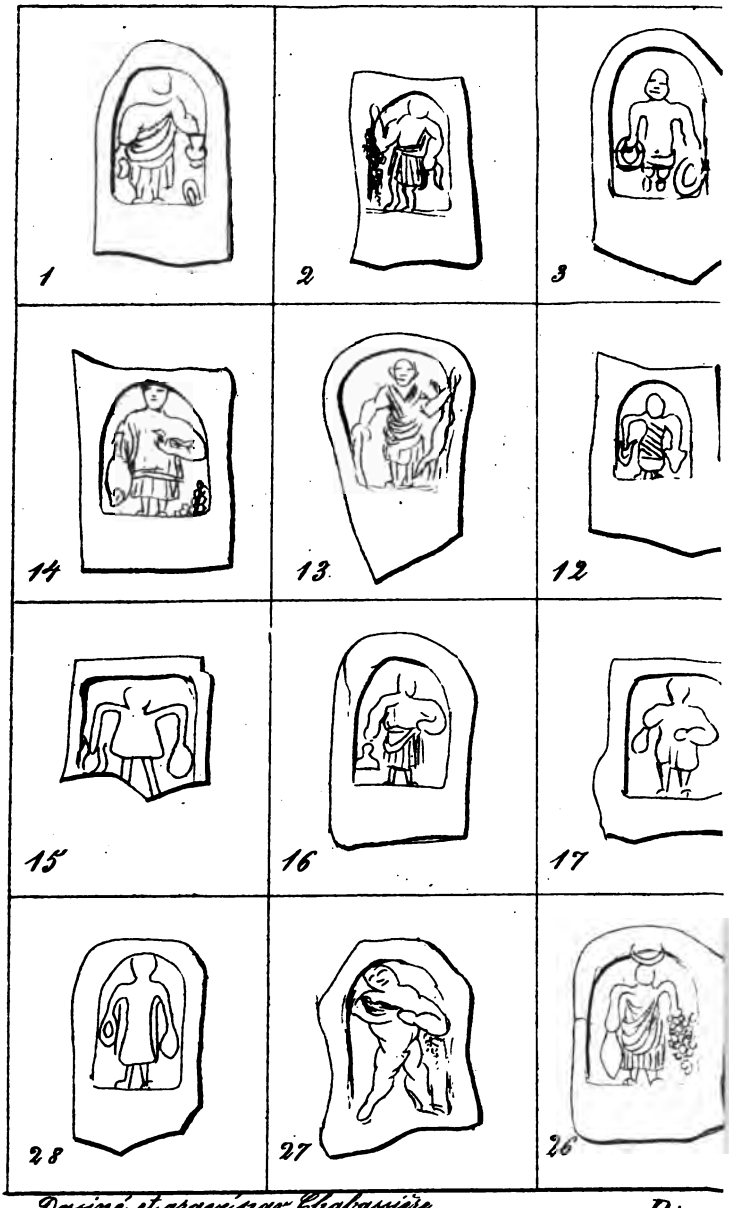


Dessiné et gravé par Chabassière

Pierr

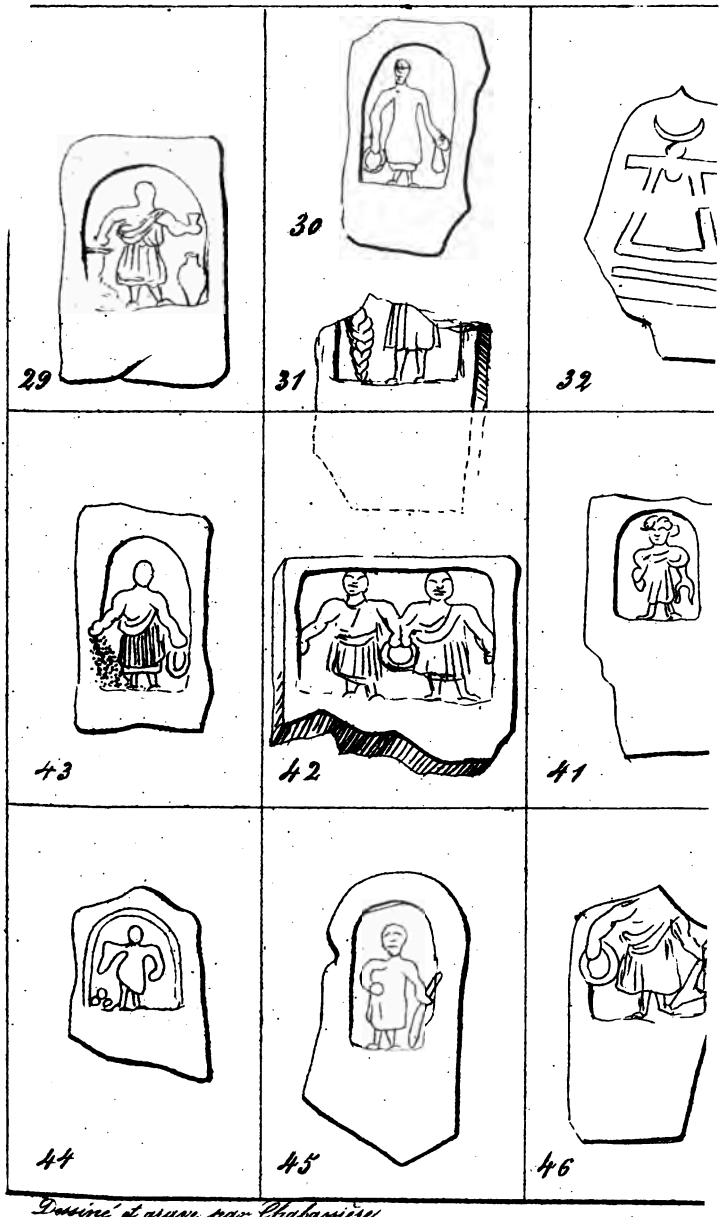


Dessiné et gravé par Chabassière.

Suite des 1

Planche XIX.

Pl

à l'Echelle

3.

( D du Plan d'Ensemble)

2.95

fig. 4.

4.0

1.10

01.m p. 1m

conduits

Grotte
(ancienne carrière en partie comblée)

Lithograph.

Imp. Constantine

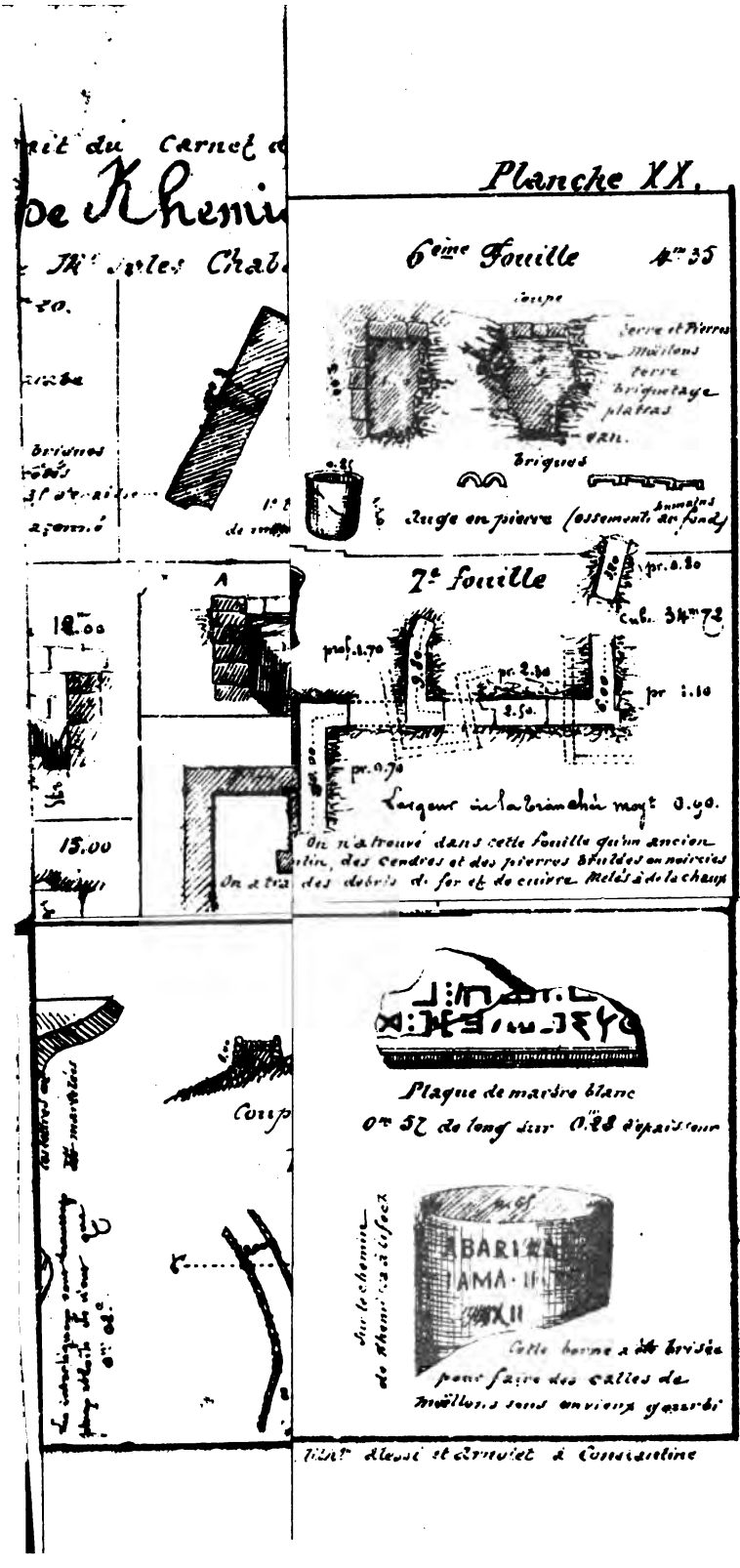
Planche XX.
6ème Fouille
Coupe
Terre et Pierres
Moëllons
Terre
Briquetage
plâtras
Briques
Auge en pierre (ossements au fond)
7e fouille
pr. 0.80
Cub. 34m72
prof. 1.70
pr. 2.30
2.50
pr. 1.10
pr. 0.70
Largeur de la tranchée moyt 0.90.
On n'a trouvé dans cette fouille qu'un ancien
On a tiré des débris de fer et de cuivre mêlés à de la chaux
Plaque de marbre blanc
0m 52 de long sur 0m28 d'épaisseur
Sur le chemin de Khemissa à Lisser
Cette borne a été brisée
pour faire des cailles de
moëllons sous environ 9 mètres
Dessiné et arrivé à Constantine

Inscription de Constantine

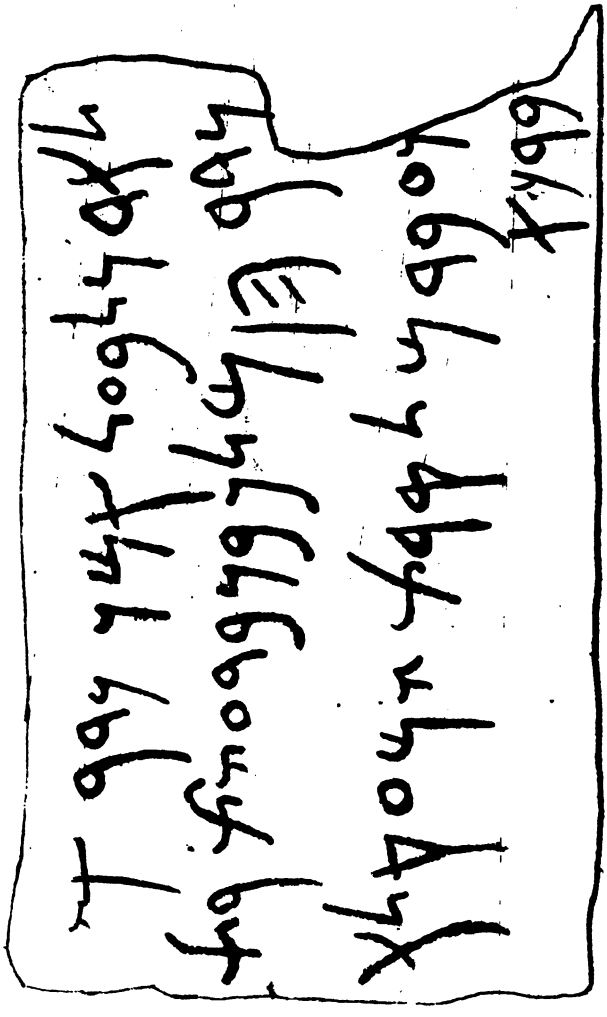

Imp. et Lith. Arnolet.

Planche XIII.



Imp. Lith. Arnolet.

Planche XXIV

N°1. Co

ent de colonnette à niches.

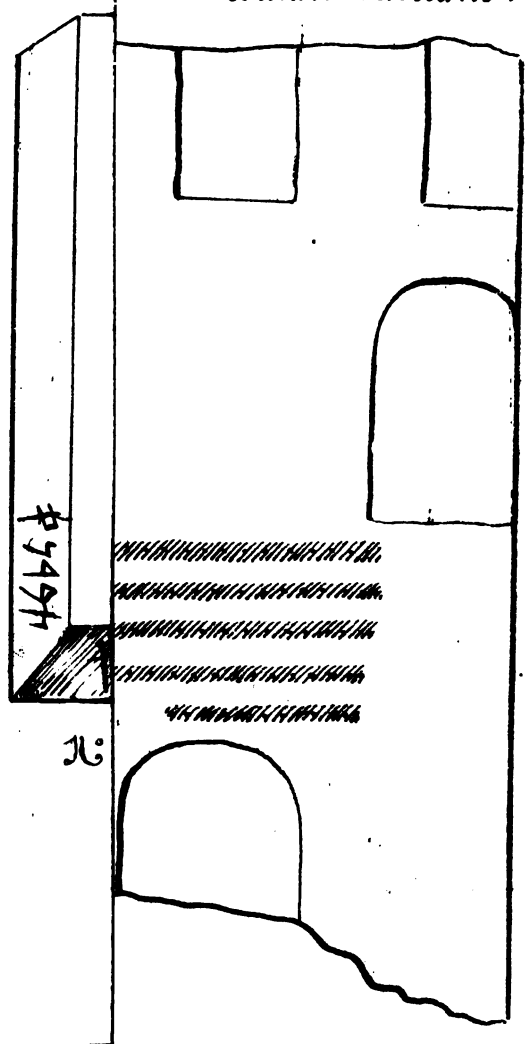

# Coupe
## de la conduite d'eau
## DE TOUBÉA

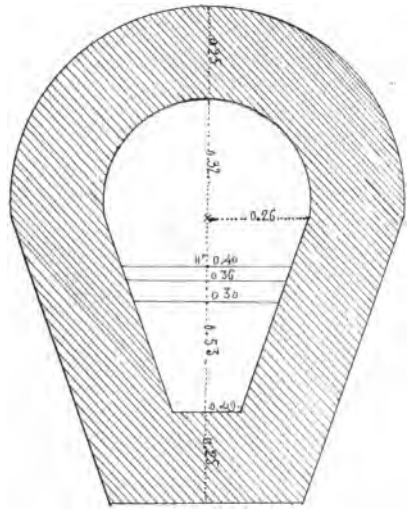


Echelle
de $0^m$ 05 p. 1.m. $\left(\frac{1}{20}\right)$.

S UNEMES
GION

35, Large

# E DU CAMP

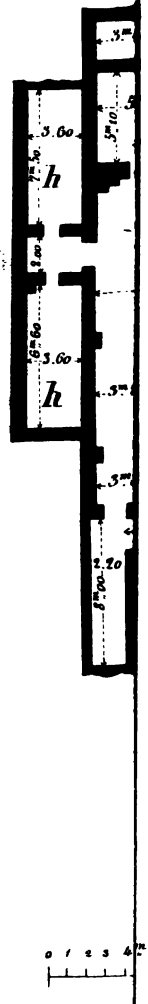


## LÉGENDE

| | |
|---|---|
| **a** | *Entrées des Thermes* |
| **b** | *Frigidarium avec piscines à Eau froide* |
| **c** | *Tépidarium* |
| **d** | *Caldarium* |
| **e** | *Sudatorium ou Laconicum* |
| **f** | *Alveus* |
| **g** | *Eleothesium* |
| **h** | *Salles de Service des bains* |
| **m** | *Piscines à eau froide* |
| **p** | *Fourneaux* |
| **s** | *Conduits de décharge des eaux* |
| **t** | *Regards des conduits de décharge des piscines à eau froide.* |

*— — — — — La ligne noire brisée indique les Salles sous lesquelles régnent des hypocaustes.*

Lith. Bouttelat à Alger